

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 25 JANVIER 2008**

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué aujourd'hui, vendredi 18 janvier 2008, pour le vendredi 25 janvier 2008 à 18 heures.

**L'ORDRE DU JOUR PORTE :**

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire (page 10).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs (page 11).
- M. le Maire** n° 3 - Approbation des procès-verbaux des séances des vendredis 23 novembre et 14 décembre 2007 (page 11).
- M. le Maire** n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs (page 12).
- M. le Maire** n° 5 - Communications diverses (page 21).
- Mme BARRUEL** n° 6 - Pôles de compétitivité : Elastopôle, Cosmétique, Science et Systèmes de l'énergie électrique. Cluster DREAM. Communication (page 23).
- Mme BARRUEL** n° 7 - Pôle de compétitivité « Cosmétique, Sciences de la Beauté et du Bien-être ». Attribution d'une subvention à l'association Cosmetic Valley (page 55).
- Mme BARRUEL** n° 8 - Nouveau pôle de compétitivité Elastopôle. Installation du siège à Orléans. Approbation du contrat cadre (page 56).

**AFFAIRES FINANCIERES**

- M. MARTIN** n° 9 - Décision modificative n° 1 (page 73).
- M. MARTIN** n° 10 - Ligne de trésorerie. Approbation d'une convention (page 75).
- M. MARTIN** n° 11 - Gestion de la dette. Contrats de couverture de risque de taux d'intérêt. Autorisation à donner (page 78).

- M. MARTIN** n° 12 - Société Immobilière Val de Loire. Garantie d'un emprunt de 439 931,02 €. Approbation d'une convention (page 79).
- M. MARTIN** n° 13 - Société Immobilière Val de Loire. Garantie d'un emprunt de 87 986,20 €. Approbation d'une convention (page 81).
- M. MARTIN** n° 14 - Société Immobilière Val de Loire. Garantie d'un emprunt de 527 917,22 €. Approbation d'une convention (page 83).
- M. MARTIN** n° 15 - Société Immobilière Val de Loire. Garantie d'un emprunt de 175 972,41 €. Approbation d'une convention (page 85).
- M. MARTIN** n° 16 - Société d'H.L.M. France Loire. Compactage de 6 prêts garantis par la Ville en une garantie d'emprunt de 4 182 196,09 €. Approbation d'un contrat (page 87).
- M. MARTIN** n° 17 - Société d'H.L.M. France Loire. Réaménagement d'un prêt de 2 591 159,32 €. Approbation d'un avenant au contrat de prêt (page 89).
- M. MARTIN** n° 18 - Société d'H.L.M. France Loire. Réaménagement d'un prêt de 1 489 620,01 €. Approbation d'un avenant au contrat de prêt (page 91).

### PERSONNEL

- M. KAFTANJIAN** n° 19 - Régime indemnitaire. Création d'une prime de sujétions techniques pour les agents ayant des contraintes spécifiques dans leurs fonctions (page 92).
- M. KAFTANJIAN** n° 20 - Direction de la Culture et de l'Évènementiel. Recrutement d'un chargé d'événements. Autorisation de pourvoir le poste par voie contractuelle (page 94).
- M. KAFTANJIAN** n° 21 - Direction de l'Information et de la Communication. Recrutement d'un webmestre multimédia. Autorisation de pourvoir le poste par voie contractuelle (page 95).
- M. KAFTANJIAN** n° 22 - Direction de la Prévention, de la Réussite et de la Solidarité. Poste de responsable du service du quotient familial. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle (page 97).
- M. KAFTANJIAN** n° 23 - Direction Générale des Services Techniques. Poste de chargé de missions. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle (page 98).
- M. KAFTANJIAN** n° 24 - Association de Gestion du Restaurant Inter-Administratif d'Orléans Centre. Approbation de nouveaux statuts et de la convention de mise à disposition des locaux et installations à l'association (page 100).

**SYSTEMES D'INFORMATION**

**M. CARRE** n° 25 - Logiciels SIGAGIP et HRACCESS. Maintenance. Approbation d'un marché négocié (page 101).

**CULTURE ET EVENEMENTIEL**

**M. CHAMPIGNY** n° 26 - Label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire ». Approbation du dossier de candidature de la Ville (page 102).

**M. CHAMPIGNY** n° 27 - Orléans Jazz 2008. Billetterie, produits commerciaux et redevances d'occupation du domaine public. Fixation des tarifs. Approbation de conventions à passer avec l'Office de Tourisme, la F.N.A.C. et TICKETNET et d'une convention type d'occupation du domaine public (page 115).

**M. CHAMPIGNY** n° 28 - Conservatoire et Maison des Arts et de la Musique. Approbation de conventions type d'occupation temporaire du domaine public (page 120).

**M. CHAMPIGNY** n° 29 - Collégiale Saint-Pierre le Puellier. Exposition Gilles GHEZ « Contes de la mer intérieure ». Réalisation du catalogue et tirage photographique d'une œuvre. Approbation d'une convention à passer avec Le Palais Bénédictine de Fécamp (page 121).

**M. CHAMPIGNY** n° 30 - Musée des Beaux-Arts. Exposition « Olivier DEBRE, paysages de Loire ». Approbation d'une convention de mécénat à passer avec la Société des Laboratoires Servier (page 122).

**M. CHAMPIGNY** n° 31 - Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Acquisition d'œuvres d'art par la Société des Amis des Musées. Reversement d'une subvention de la D.R.A.C. à cette association (page 123).

**M. CHAMPIGNY** n° 32 - Muséum. Exposition « Du Soleil à la Terre ». Approbation d'une convention à passer avec la Société Hartmann Event (page 124).

**M. CHAMPIGNY** n° 33 - Théâtre Gérard Philipe. Convention avec la Compagnie Articule. Approbation d'un avenant (page 125).

**Mme BARRUEL** n° 34 - Institut d'Arts Visuels. Association Cercle du Design et de la Marque. Adhésion de la Ville (page 125).

**M. GABELLE** n° 35 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2008. Approbation d'une convention à passer avec l'association Orléans Jeanne d'Arc. Attribution d'une subvention (page 126).

**M. GABELLE** n° 36 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2008. Organisation du marché médiéval et des ripailles médiévales. Approbation d'un marché après procédure allégée (page 128).

**TOURISME- RELATIONS PUBLIQUES-VIE ASSOCIATIVE**

- M. GABELLE** n° 37 - Relations internationales. Appels et bourses à projets. Attribution  
**Mme MAUROY** d'aides (page 129).
- M. GABELLE** n° 38 - Coopération décentralisée Orléans-Parakou. Programme d'actions  
**Mme MIGNOTY-GONZALEZ** 2008. Modalités de financement (page 131).
- M. PARAYRE** n° 39 - C.E.R.C.I.L. Attribution de subventions (page 135).  
**Mme MAUROY**
- M. KAFTANJIAN** n° 40 - Associations d'Anciens Combattants. Attribution de subventions  
(page 136).

**DEVELOPPEMENT :**

**ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE, ENSEI-  
GNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

- Mme BARRUEL** n° 41 - Colloques universitaires et scientifiques. Participation de la Ville  
(page 137).

**ACTION SCOLAIRE**

- Mme MARECHAL** n° 42 - Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets  
(page 66).
- Mme MARECHAL** n° 43 - Indemnité de logement due aux instituteurs. Barème 2007.  
Approbation (page 68).
- Mme MARECHAL** n° 44 - Ateliers éducatifs périscolaires. Mise en œuvre des actions. Année  
2007-2008. Demandes de subventions (page 69).
- Mme MARECHAL** n° 45 - Actions d'éducation Artistique. Programme 2007-2008.  
Approbation d'une convention à passer avec la Fédération des  
Oeuvres Laïques du Loiret. Demande de subventions (page 70).
- Mme MARECHAL** n° 46 - Ecole maternelle René Thinat. Restructuration et extension.  
Approbation du dossier d'avant-projet sommaire (page 58).

**VIE DES QUARTIERS**

- M. CARRE** n° 47 - Quartier de l'Argonne. Rénovation urbaine. Concours financiers.  
Approbation d'une convention à passer avec les différents  
partenaires (page 142).
- M. CARRE** n° 48 - Grand Projet de Ville de La Source. Concours financiers.  
Convention passée avec l'Agence Nationale de Rénovation  
Urbaine. Approbation d'un avenant (page 168).

**PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE**

- M. DABAUVALLE** n° 49 - ASS.E.P.H. « Le Levain ». Soutien de la Ville. Approbation d'un avenant (page 174).
- Mme MARECHAL** n° 50 - Réussite éducative. Action « Accompagnement éducatif individuel ». Partenariat avec l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville. Approbation d'une convention (page 175).

**JEUNESSE**

- Mme GRIVOT** n° 51 - Aide en faveur d'un groupement de jeunesse (page 176).  
**Mme LABADIE**
- Mme GRIVOT** n° 52 - Animations jeunesse. Attribution de subventions annuelles à des associations (page 176).  
**Mme LABADIE**

**AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS**

- Mme GRIVOT** n° 53 - Aides à des associations pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel (page 180).
- Mme GRIVOT** n° 54 - A.S.P.T.T. Voile. Mise à disposition de matériel nautique au profit de la Ville. Approbation d'une convention (page 183).
- Mme GRIVOT** n° 55 - Collège Alain Fournier. Mise à disposition de matériels sportifs au profit de la Ville. Approbation d'une convention (page 183).
- Mme GRIVOT** n° 56 - Stade Omnisports de La Source. Travaux de rénovation du terrain d'honneur. Demandes de subventions (page 184).
- Mme GRIVOT** n° 57 - Stade Omnisports de La Source. Travaux de rénovation du terrain d'honneur. Approbation de marchés après appel d'offres (page 186).
- Mme GRIVOT** n° 58 - Domaine de Soulaire. Mise à disposition des installations sportives à l'A.S.P.T.T. Orléans. Approbation d'une convention (page 187).
- Mme GRIVOT** n° 59 - Domaine de Soulaire. Mise à disposition du terrain de football au Football Club de Saint-Pryvé – Saint-Hilaire en échange de son entretien. Approbation d'une convention (page 190).
- Mme GRIVOT** n° 60 - Stade Fernand Sauget et site de la Pomme de Pin. Attribution d'une subvention à l'A.S.P.T.T. Orléans. Approbation d'une convention (page 192).
- Mme GRIVOT** n° 61 - Rugby Club Orléans. Renouvellement du contrat d'objectifs. Approbation. Locaux de la tribune du Parc des Sports des Montées. Approbation d'une convention de mise à disposition (page 194).

**REGLEMENTATION - SECURITE**

- M. MONTILLOT** n° 62 - Fourrière automobile municipale. Rapport annuel d'activité du délégataire de service public au titre de l'exercice 2005-2006 (page 196).
- M. MONTILLOT** n° 63 - Prévention et lutte contre la délinquance. Bilan 2007 (page 198).

**DEVELOPPEMENT :**  
**AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE**

- M. CARRE** n° 64 - P.O.S. valant P.L.U. Modification partielle. Approbation (page 236).
- M. CARRE** n° 65 - Projet Centre Ville. Campagne de ravalements. Attribution de subventions. Approbation de conventions (page 238).

**DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE**

- M. CARRE** n° 66 - Résidences d'habitat collectif Pont Bannier. Réaménagement des espaces extérieurs. Transfert des voies privées et d'un trottoir dans le domaine public communal. Cession d'emprises déclassées du domaine public (page 240).
- M. CARRE** n° 67 - Quartier Barrière Saint-Marc/La Fontaine. Abords de la Z.A.C. du Clos de la Fontaine. Acquisition d'un terrain (page 241).
- M. CARRE** n° 68 - Quartier Madeleine. Acquisition d'une propriété bâtie 7, venelle des Vignes (page 242).
- M. CARRE** n° 69 - Terrain de la réserve foncière, lieudit « La Chiperie » sur la commune de Saran. Construction d'un établissement d'accueil de jeunes adultes autistes. Approbation d'un bail emphytéotique à passer avec l'O.P.A.C. du Loiret (page 243).
- M. CARRE** n° 70 - Quartier de La Source. Avenue de Concyr. Construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes. Cession d'un terrain (page 244).

**PATRIMOINE**

- M. PELLOUX-PRAYER** n° 71 - S.O.D.C. Chauffage urbain au nord de la Loire. Traité de concession. Approbation d'un avenant (page 246).

**BATIMENTS – TRAVAUX NEUFS**

- M. PELLOUX-PRAYER** n° 72 - Eglise Saint-Aignan. Restauration du bas-côté sud, de la sacristie et de la chapelle sud. Approbation du projet architectural et technique et d'un contrat de maîtrise d'œuvre. Demandes de subventions (page 248).

- Séance du vendredi 25 janvier 2008 -

**M. PELLOUX-PRAYER** n° 73 - Hôtel de Ville. Restructuration de l'accueil. Divers lots. Approbation d'avenants (page 249).

### RESEAUX DE COMMUNICATION ET DE L'ELECTRICITE

**M. PELLOUX-PRAYER** n° 74 - Moyens de communication hertziens. Travaux d'équipement, d'entretien, de dépannage et d'extension. Approbation d'un marché après appel d'offres (page 253).

**M. PARAYRE** n° 75 - Réseau câblé de vidéocommunication. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2006. Présentation (page 253).

### ESPACES VERTS

**M. DUPONT** n° 76 - Parc Floral de La Source Orléans-Loiret. Animations pédagogiques. Approbation d'une convention à passer avec l'association Sologne Nature Environnement (page 258).

**M. DUPONT** n° 77 - Parc Floral de La Source Orléans-Loiret. Fixation des périodes de gratuité. Saison 2008 (page 259).

### VOIRIE ET PROPLETE

**M. PELLOUX-PRAYER** n° 78 - Eclairage public. Travaux d'amélioration. Année 2008. Approbation d'un marché après appel d'offres (page 260).

Le Maire : M. Serge GROUARD

*Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le mardi 29 janvier 2008.*

*Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.*

Le Maire : M. Serge GROUARD

- Séance du vendredi 25 janvier 2008 -

## PROCES - VERBAL

*Aujourd'hui, vendredi vingt cinq janvier deux mille huit, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.*

### ***Etaient présents :***

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, Mme GRIVOT, Maire-Adjoint ;

MM. MONTILLOT, DABAUVALLE, PELLOUX-PRAYER, GABELLE (jusqu'à 19 h 55), LEMAIGNEN, CHAMPIGNY (jusqu'à 19 h 55), DUPONT (jusqu'à 20 h 10), KAFTANJIAN, MARTIN, Mmes MARECHAL (jusqu'à 19 h 25), BOIN-CORBELLA (à partir de 19 h 30), M. PARAYRE (jusqu'à 20 h 10), Mmes CHERADAME-ROCHE, BARRUEL-DESGREES DU LOU, Adjoints ;

M. TABAREAU, Mmes SERVAIS-BORIES, COUDOUIN-CORNIOT (jusqu'à 20 h 35), DE VERNEUIL-TERRIER (jusqu'à 20 h 00), MM. LANGUERRE, GAINIER (jusqu'à 19 h 10), Mme SUIRE-ARNAULT, M. POISSON, Mmes BARANGER-GUILLEMINET, DESCHAMPS-TRICHET, HEAU-MOREAU, de QUATREBARBES-de MONTS de SAVASSE, D'AUX-BERNARD, MIGNOTY-GONZALEZ, M. ZERBIB, Mme PARAYRE, M. COUTURIER (jusqu'à 20 h 20), Mme LABADIE-ZAGOZDA, M. VIAU (à partir de 18 h 20 jusqu'à 20 h 00), Mme COQUIN-de VANDIERE de VITRAC, M. BLANLUET, Mme MAUROY, Mlle SAUVEGRAIN (Secrétaire), Mmes MOUCHARD-ZAY (jusqu'à 19 h 35), DUPIEUX-BECSEY, PRAHECQ-CYCLOPE, MM. ROY (jusqu'à 18 h 45 et à partir de 20 h 45), SUEUR, CASAMIQUELA (jusqu'à 21 h 20), Mme BEAUVALLET-GRANDJEAN, MM. GHABABRA, BRARD (à partir de 18 h 45 et jusqu'à 21 h 10), MARTINEAU, Mme COISPEAU-PHILIPPEAU.

### ***Etaient absents mais avaient donné pouvoir :***

M. GABELLE	à .....	Mme GRIVOT (à partir de 19 h 55)
M. CHAMPIGNY	à .....	Mme MAUROY (à partir de 19 h 55)
M. DUPONT	à .....	M. BLANLUET (à partir de 20 h 10)
Mme MARECHAL	à .....	M. le Maire (à partir de 19 h 25)
Mme BOIN-CORBELLA	à .....	Mme CHERADAME-ROCHE (jusqu'à 19 h 30)
M. PARAYRE	à .....	M. MARTIN (à partir de 20 h 10)
M. STRULLU	à .....	Mme D'AUX-BERNARD
Mme COUDOUIN-CORNIOT	à .....	Mme SERVAIS-BORIES (à partir de 20 h 35)
Mme THIRY-BOURLET	à .....	M. KAFTANJIAN
Mme DE VERNEUIL-TERRIER	à .....	Mme HEAU-MOREAU (à partir de 20 h 00)
M. GAINIER	à .....	M. POISSON (à partir de 19 h 10)
M. COUTURIER	à .....	Mme BARRUEL-DESGREES DU LOU (à partir de 20 h 20)
M. VIAU	à .....	Mme LABADIE-ZAGOZDA (jusqu'à 18 h 20 et à partir de 20 h)
Mme MOUCHARD-ZAY	à .....	M. GHABABRA (à partir de 19 h 35)
M. ROY	à .....	M. SUEUR (à partir de 18 h 45 et jusqu'à 20 h 45)
M. LEGRAND	à .....	Mme BEAUVALLET-GRANDJEAN
M. BRARD	à .....	Mme COISPEAU-PHILIPPEAU (jusqu'à 18 h 45 et à partir de 21 h 10)

***Absent et excusé :*** M. VAN BORREN

*La séance est ouverte à 18 heures 10.*

N° 1 – Désignation du secrétaire.

*Mlle SAUVEGRAIN est désignée en qualité de secrétaire.*

\*  
\*       \*  
\*

**M. le Maire** – *Suite aux lettres de démission de Mme Marie-Thérèse PILET-DUCHATEAU et de Mme Liliane COUPEZ, et en application de l'article L. 270 du Code Electoral, je vous informe que Mme Nathalie PHILIPPEAU-COISPEAU et M. Marc ROY, en leur qualité de 30<sup>ème</sup> et 31<sup>ème</sup> membres sur la liste « TOUS UNIS POUR ORLEANS » sont devenus Conseillers Municipaux.*

*Je les déclare officiellement installés dans leurs nouvelles fonctions.*

*Je me permets de leur souhaiter la bienvenue et, à titre personnel, de me réjouir de leur présence, puisque ce sont des têtes bien connues et sympathiques qui nous rejoignent. Donc bienvenue à tous les deux.*

**M. SUEUR** – *C'est le renouveau.*

**M. le Maire** – *Je suis confus de leur dire que, quoi qu'il arrive, c'est néanmoins un renouveau provisoire, puisque nous aurons le plaisir de siéger ensemble...*

**M. SUEUR** – *Il y a des petits signes comme cela.*

**M. le Maire** – *pour les deux derniers Conseils de ce mandat. En tout cas, cela fait plaisir de vous retrouver.*

\*  
\*       \*  
\*

**M. le Maire** – *Mes chers collègues, dans un registre malheureusement beaucoup moins agréable, nous avons, vous le savez, appris les décès de deux personnalités marquantes de notre Région. Je veux bien sûr parler de M. Klébert MALECOT qui a été Président du Conseil Général du Loiret de 1979 à 1994, puis qui a été Sénateur jusqu'en 2001, et d'autre part de M. Serge VINCON qui a été notamment Maire de Saint-Amand-Montrond, Président du Conseil Général du Cher entre 1998 et 2001 et Sénateur du Cher de 1989 à l'année qui vient de s'écouler 2007. Je souhaiterais, si vous en étiez d'accord, que nous puissions leur rendre hommage par une minute de silence.*

- Séance du vendredi 25 janvier 2008 -

\*  
\*       \*  
\*

*Les membres du Conseil Municipal observent une minute de silence.*

\*  
\*       \*  
\*

N° 2 – Pouvoirs.

M. GABELLE	à .....	Mme GRIVOT (à partir de 19 h 55)
M. CHAMPIGNY	à .....	Mme MAUROY (à partir de 19 h 55)
M. DUPONT	à .....	M. BLANLUET (à partir de 20 h 10)
Mme MARECHAL	à .....	M. le Maire (à partir de 19 h 25)
Mme BOIN-CORBELLA	à .....	Mme CHERADAME-ROCHE (jusqu'à 19 h 30)
M. PARAYRE	à .....	M. MARTIN (à partir de 20 h 10)
M. STRULLU	à .....	Mme D'AUX-BERNARD
Mme COUDOUIN-CORNIOT	à .....	Mme SERVAIS-BORIES (à partir de 20 h 35)
Mme THIRY-BOURLET	à .....	M. KAFTANJIAN
Mme DE VERNEUIL-TERRIER	à .....	Mme HEAU-MOREAU (à partir de 20 h 00)
M. GAINIER	à .....	M. POISSON (à partir de 19 h 10)
M. COUTURIER	à .....	Mme BARRUEL-DESGREES DU LOU (à partir de 20 h 20)
M. VIAU	à .....	Mme LABADIE-ZAGOZDA (jusqu'à 18 h 20 et à partir de 20 h 00)
Mme MOUCHARD-ZAY	à .....	M. GHABRA (à partir de 19 h 35)
M. ROY	à .....	M. SUEUR (à partir de 18 h 45 et jusqu'à 20 h 45)
M. LEGRAND	à .....	Mme BEAUVALLET-GRANDJEAN
M. BRARD	à .....	Mme COISPEAU-PHILIPPEAU (jusqu'à 18 h 45 et à partir de 21 h 10)

**M. le Maire** – *J'espère que vous m'avez suivi.*

N° 3 – Approbation des procès-verbaux des séances des vendredis 23 novembre et 14 décembre 2007.

ADOPTES A L'UNANIMITE.

N° 4 – Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.

*M. le Maire s'exprime ainsi :*

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 25 mars 2001 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de novembre, décembre 2007 et janvier 2008 :

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
-------------------	---------------------	---------

---

MARCHES

Je vous informe que M. CARRE, en vertu d'un arrêté du 27 juillet 2006 sur délégation de ma part, conformément au dernier alinéa de la délibération n° 6 du 25 mars 2001, a pris les décisions suivantes :

07-356	10/12/07	Théâtre Gérard Philipe . Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Compagnie Florian SITBON. 5 000 € T.T.C.
07-357	10/12/07	Hôtel Groslot. Travaux de mise en sécurité (2 lots). Lot 1 : Maçonnerie. Société ROC. 48 753,74 € T.T.C. Lot 3 : Peinture-Décoration. Société ARCOA. 43 894,40 € T.T.C.
07-358	10/12/07	Salle des Thèses. Restauration de la façade rue Pothier (6 lots). Lot 1 : Maçonnerie. Entreprise ROC. 76 971,75 € T.T.C. Lot 2 : Sculpture. Entreprise RAUD. 2 860,83 € T.T.C. Lot 3 : Restauration de sculpture. Entreprise QUELIN. 6 099,60 € T.T.C. Lot 4 : Vitraux-serrurerie. Entreprise ART VITRAIL. 15 037,43 € T.T.C. Lot 6 : Couverture. Entreprise DELESTRE. 3 946,80 € T.T.C. Lot 7 : Peinture. Entreprise ASSELINE. 1 992,27 € T.T.C.
07-363	23/11/07	Maison des Arts et de la Musique de Saint-Marceau. Fourniture de gaz. ALTERGAZ. Abonnement annuel 263,75 € T.T.C. et un prix unitaire de 41,86 € T.T.C./MWh.
07-374	14/12/07	Services Municipaux. Maintenance des logiciels STAR. Société STAR APIC. Approbation d'un avenant n° 2. 1 052,41 € T.T.C.
07-380	14/12/07	Dématérialisation des Marchés Publics. Société ACHATPUBLIC. Montant minimum : 3 000 € T.T.C. Montant maximum : 15 000 € T.T.C.
07-382	14/12/07	Restructuration de l'accueil municipal. Approbation de l'avenant n° 2. Société SOMIVAL. 2 572 973,44 € T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
07-387	21/12/07	Théâtre Gérard Philipe . Approbation d'un contrat de cession de spectacle. COMPAGNIE THEATRALE DE L'ESQUISSE. 10 000 € T.T.C.
07-388	21/12/07	Théâtre Gérard Philipe . Approbation d'un contrat de cession de spectacle. DRAMA TIES Theatre Company. 3 000 € net de T.V.A.
07-389	21/12/07	Direction du Personnel. Bulletins de salaire : édition et impression. Approbation d'un contrat de prestations. S.A.R.L. RESEAU 45. 4 000 € T.T.C. par an.
07-390	21/12/07	Jardin Baranger : aménagement paysagers, maçonneries et métallerie. Approbation d'un avenant n° 1. Lot 1 – aménagements paysagers : Entreprise Bourdin. 5 186,93 € T.T.C.
07-391	21/12/07	Jardin Baranger : aménagement paysagers, maçonneries et métallerie. Approbation d'un avenant n° 1. Lot 3 - métalleries : Entreprise Bourdin. 2 840,50 € T.T.C.
07-392	21/12/07	Jardin Baranger : aménagement paysagers, maçonneries et métallerie. Approbation d'un avenant n° 1. Lot 2 - maçonnerie : Entreprise Malard. 3 878,75 € T.T.C.
07-395	21/12/07	Services municipaux. Fourniture et livraison de papier. Lot 1 : XEROX Montant minimum 40 000 € Montant maximum 120 000 € T.T.C. Lot 2 : ANTALIS Montant minimum : 15 000 € Montant maximum 85 000 € T.T.C. Lot 3 : INAPA France Montant minimum 800 € Montant maximum 4 000 € T.T.C. Lot 4 : INAPA France Montant minimum : 300 € Montant maximum : 1 500 € T.T.C.
07-396	8/01/08	Conservatoire de Musique. Approbation d'un contrat pour l'organisation d'un atelier artistique. Association « Les Folies françaises ». 3 700 € T.T.C.
07-397	8/01/08	Conservatoire de Musique. Approbation d'un contrat pour l'organisation d'un atelier artistique. Association « Théâtre de l'Antidote ». 1 000 € T.T.C.
07-398	8/01/08	Bâtiments communaux. Travaux de maintenance des ascenseurs et des plates-formes. Société OTIS. Approbation d'un avenant.

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
07-399	8/01/08	Z.A.C. Candolle. Mission de maîtrise d'œuvre. Société IOSIS CENTRE OUEST. Approbation d'un avenant de transfert.
07-400	8/01/08	Réseau des Bibliothèques. Fourniture de phonogrammes et de vidéogrammes : Lot 1. Société GAM. Minimum : 15 000 €. Maximum : 60 000 € T.T.C./an. Lot 2. Société ADAV. Minimum : 22 000 €. Maximum : 88 000 € T.T.C./an.
07-401	8/01/08	Immeuble 45, rue du Bourdon Blanc. Aménagement d'un centre d'histoire et de mémoire. Poursuite de la mission de scénographie. Contrat de maîtrise d'œuvre. Les Clefs du Patrimoine. 67 322 € T.T.C.
07-403	8/01/08	Musiques à l'Institut. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Association Acte-Observation. 3 700 € T.T.C.
07-404	8/01/08	Z.A.C. Candolle. Réalisation d'un muret de clôture avec grille en fer. Société MOIZARD. 37 121,45 € T.T.C.
07-405	8/01/08	Musée des Beaux-Arts. Passation d'un contrat de cession de spectacle. Association Allo Maman Bobo. 3 050 € T.T.C.

#### AFFAIRES FINANCIERES

Je vous informe que M. CARRE, en vertu d'un arrêté du 27 juillet 2006 sur délégation de ma part, conformément au dernier alinéa de la délibération n° 6 du 25 mars 2001, a pris les décisions suivantes :

07-376	11/12/07	Direction des Finances et des Marchés. Réalisation d'un Prêt Renouvellement Urbain de 1 654 999 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération d'aménagement V.R.D. 3, rue Romain Rolland tronçon 1 et 2 VRD 04, regroupement V.R.D. 12 voie F et réalisation d'une médiathèque à La Source.
07-377	11/12/07	Direction des Finances et des Marchés. Réalisation d'un Prêt Renouvellement Urbain de 1 039 958 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération de résidentialisation de l'îlot 2 et 6 à La Source.
07-385	14/12/07	Direction des finances et des Marchés. Réalisation d'un Prêt Flexilis avec phase de mobilisation reconstituable d'un montant de 5 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE-CENTRE.

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
07-386	14/12/07	Direction des Finances et des Marchés. Réalisation d'un Prêt Iéna Préfi de 5 000.000 € avec l'option "Iéna Optimum", auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et de la Banque de Financement et de Trésorerie.

---

#### ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION

Je vous informe que M. CARRE, en vertu d'un arrêté du 27 juillet 2006 sur délégation de ma part, conformément au dernier alinéa de la délibération n° 6 du 25 mars 2001, a pris les décisions suivantes :

07-355	10/12/07	Terres de la Ferme de Villeneuve au lieudit « Les Saints Pères » à Saint-Cyr-en-Val. Droits de chasse mis à disposition de M. CHATEIGNER.
07-362	10/12/07	Direction de la Culture et de l'Événementiel. Approbation d'une convention de prêt de la pièce architecturale « SpringtecTure, installation » à l'École Supérieure des Beaux-Arts de Valenciennes du 5 novembre 2007 au 15 janvier 2008.
07-365	10/12/07	Logement n° 63, rue de la Cigogne. Approbation de l'avenant n° 3 à la convention d'occupation précaire et révocable passée avec M. ZID Ali Ben Hamouda.
07-366	10/12/07	Bâtiments Communaux. Révision des loyers.
07-368	10/12/07	Cités d'urgence. Réévaluation annuelle des loyers.
07-369	10/12/07	Ensemble de parcelles de terrain Chemin du Bouchet à Orléans et Clos du Bouchet à Olivet. Approbation de l'avenant n° 6 à la convention d'occupation précaire et révocable passée avec l'E.A.R.L. Pépinières TRICOT.
07-370	10/12/07	Immeuble 11, rue de Reims. Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'occupation précaire et révocable passée avec le Centre Communal d'Action Sociale.
07-383	17/12/07	45 bis, avenue Dauphine. Mise à la disposition de locaux. Convention d'occupation précaire et révocable « Métiers d'art, du design et de la décoration ».

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
07-384	17/12/07	211, rue de Bourgogne. Mise à disposition de locaux. S.A.R.L. VOTRE DECOR. Convention d'occupation précaire et révocable « Métiers d'art, du design et de la décoration » du 13/02/2006. Avenant n° 5.
07-393	21/12/07	Immeuble 46 ter, rue Sainte Catherine. Renouvellement d'une convention au profit de l'Université.
07-402	8/01/08	Local sis Parc du Moins Roux. Approbation de l'avenant n° 3 à la convention d'occupation précaire et révocable passée avec le Comité de Défense des Intérêts des Habitants du Quartier Saint-Marceau.

#### ASSURANCES

Je vous informe que M. MARTIN, en vertu d'un arrêté du 27 juillet 2006 sur délégation de ma part, conformément au dernier alinéa de la délibération n° 6 du 25 mars 2001, a pris les décisions suivantes :

07-361	3/12/07	Expositions de bonsaïs. Contrat d'assurance « Tous Risques Expositions ». Courtier VERSPIEREN. Compagnie HELVETIA. 199,30 € T.T.C.
07-373	13/12/07	Festival de Loire 2007. Contrat d'assurance « Tous Risques Expositions ». Courtier PIOUX. Compagnie THELEM ASSURANCES. 320 € T.T.C.

#### REPRISE DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES

Je vous informe que M. CARRE, en vertu d'un arrêté du 27 juillet 2006 sur délégation de ma part, conformément au dernier alinéa de la délibération n° 6 du 25 mars 2001, a pris les décisions suivantes :

07-359	10/12/07	Grand Cimetière. Remboursement d'une concession à Mme Marcelle, Isabelle, Marie, ARCHAUUX.
07-360	10/12/07	Grand Cimetière. Remboursement d'une concession à Mme Jeannine, Suzanne, Yvonne, GRESSIN.

CONTENTIEUX

Je vous informe que M. MARTIN, en vertu d'un arrêté du 27 juillet 2006 sur délégation de ma part, conformément au dernier alinéa de la délibération n° 6 du 25 mars 2001, a pris les décisions suivantes :

07-353	4/12/07	Introduction d'une instance. Action en référé. Expulsion de gens du voyage. Parking de la base de loisirs de l'île Charlemagne à Saint-Jean- Le-Blanc. 20 novembre 2007.
07-354	4/12/07	Introduction d'une instance. Action en référé. Expulsion de gens du voyage. Rue Honoré de Balzac à Orléans. Parking situé à la hauteur du lac de l'Orée de Sologne. 20 novembre 2007.
07-364	29/11/07	Constitution de partie civile. Agression d'un agent de la Ville d'Orléans. Ville d'Orléans contre M. NENEME.
07-367	29/11/07	Constitution de partie civile. Dégradation d'un véhicule municipal. Rue Louis Bousenard. Ville d'Orléans contre M. DEDINGER Dimitri.
07-371	13/12/07	Introduction d'une instance. Action en référé provision. Tribunal Administratif d'Orléans. Requête de la Ville d'Orléans contre l'Etat pour indemnisation des frais de gestion relatifs aux Cartes Nationales.
07-372	13/12/07	Introduction d'une instance. Action en référé provision. Tribunal Administratif d'Orléans. Requête de la Ville d'Orléans contre l'Etat pour indemnisation des frais de gestion relatifs aux passeports.
07-375	14/12/07	Introduction d'une instance. Action en référé. Expulsion de gens du voyage. Rue Georges Sand. A la hauteur du parking public jouxtant le lac de l'Orée de Sologne. Orléans la Source. 3 décembre 2007.
07-378	21/12/07	Introduction d'une instance. Action en référé. Expulsion de gens du voyage. Rue Georges Sand. A la hauteur du parking public jouxtant le lac de l'Orée de Sologne. La Source. 7 décembre 2007.
07-379	21/12/07	Constitution de partie civile. Dégradation d'un panneau de signalisation. Angle de l'Avenue de la Libération et du Faubourg Bannier. Ville d'Orléans contre CHERDEL Sylvain.
07-381	21/12/07	Constitution de partie civile. Outrages à agents de Police Municipale. Ville d'Orléans contre M. FROMENTIN Bernard.
07-394	8/01/08	Introduction d'une instance. Non renouvellement d'un bail commercial. Centre Commercial 2002. Indemnité d'éviction. Action en référé devant le Tribunal de Grande Instance d'Orléans. Ville d'Orléans contre Société AJ Assurance Juridique.

PREEMPTION EN D.P.U

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 25 mars 2001, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 29 novembre 2007 et le 11 janvier 2008.

<b>Nom dossier</b>	<b>Liste parcelles</b>	<b>Adresse principale travaux</b>	<b>Préemption</b>
DA 45234 07 1089	CD1195	102 rue du Fil Soie	Non préempté
DA 45234 07 1113	AE75	73 rue du parc	Non préempté
DA 45234 07 1133	AB152 (lots 10-14-18)	5 bis route des Aydes	Non préempté
DA 45234 07 1140	DN644	48 rue André Malraux	Non préempté
DA 45234 07 1141	CN1000 CN1001	90 rue de Bellebat	Non préempté
DA 45234 07 1142	CL502	74 rue Malakoff	Non préempté
DA 45234 07 1146	AH244	3 rue des Hauts Champs	Non préempté
DA 45234 07 1147	CE309	Rue du Coin Rond	Non préempté
DA 45234 07 1149	BI115 (lots 4-6-29)	32-34 rue des Pastoureaux	Non préempté
DA 45234 07 1150	DE94	2 bis rue Neuve Tudelle	Non préempté
DA 45234 07 1151	DO150	36 rue Eugène Turbat	Non préempté
DA 45234 07 1152	AM105	28 rue Alfred Cornu	Non préempté
DA 45234 07 1153	CX166 (lots 12-46-120)	9 place du Jardin des Plantes	Non préempté
DA 45234 07 1154	AX204 (lots 1-8)	1 ter rue Porte Saint-Jean	Non préempté
DA 45234 07 1156	CW234 (lots 4-5)	49 rue Saint-Marceau	Non préempté
DA 45234 07 1157	CW234 (lot 2)	49 rue Saint-Marceau	Non préempté
DA 45234 07 1158	BE19 BE147 (lots 2-3-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21)	9 boulevard de Verdun	Non préempté
DA 45234 07 1159	BI231 (lot 3)	10 rue des Trois Clefs	Non préempté
DA 45234 07 1160	DP386	31 rue des Jardins	Non préempté
DA 45234 07 1161	AP142	10 rue Braille	Non préempté
DA 45234 07 1162	BL143 (lots 69-73)	22 quai du Châtelet	Non préempté
DA 45234 07 1163	BI54 (lot 7)	21 rue des Trois Clefs	Non préempté
DA 45234 07 1164	AP227	11 rue Maréchal de Lattre de	Non préempté
DA 45234 07 1165	BI67 (lots 13-16)	3 rue de la Vieille Monnaie	Non préempté
DA 45234 07 1166	BC92 (lots 5-8)	14 rue Saint-Paul	Non préempté
DA 45234 07 1167	BN95	42 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 07 1168	BN326 (lot 9)	2 rue de l'Ételon	Non préempté
DA 45234 07 1169	CM316	35 rue de Reims	Non préempté
DA 45234 07 1170	AM397 AM412	13 bis rue Gustave Vapereau	Non préempté
DA 45234 07 1171	CK374	53 rue du Nécotin	Non préempté
DA 45234 07 1172	AL73 (lots 211-561-670)	52 quai Saint-Laurent	Non préempté
DA 45234 07 1173	BS537 (lot 162)	56 boulevard Alexandre Martin	Non préempté
DA 45234 07 1174	AK201 (lots 307-1402-1403-1404-1405-1420)	7 place de l'Europe	Non préempté
DA 45234 07 1175	EM3 (lot 480)	1 place du Bois	Non préempté
DA 45234 07 1176	BK56 (lots 32-33)	30 rue du Poirier	Non préempté

<b>Nom dossier</b>	<b>Liste parcelles</b>	<b>Adresse principale travaux</b>	<b>Préemption</b>
DA 45234 07 1177	BK229 (lots 4-5)	3 rue au Lin	Non préempté
DA 45234 07 1178	AN343	34 rue Faubourg Saint-Jean	Non préempté
DA 45234 07 1179	DM298 DM283	124 route d'Olivet	Non préempté
DA 45234 07 1180	AM603 (lots 2-3-4-5-6)	16 rue Belle Rue Saint-Laurent	Non préempté
DA 45234 07 1181	CW92	8 rue Croix de la Pucelle	Non préempté
DA 45234 07 1182	BI362 BI354 BI355 BI353 BI253 (lot 50)	18 rue Charles Sanglier	Non préempté
DA 45234 07 1183	DE213 DE212 DE613	4 impasse Pré Renault	Non préempté
DA 45234 07 1184	CD929	85 rue du Nécotin	Non préempté
DA 45234 07 1185	CI128	29 rue Eugène Sue	Non préempté
DA 45234 07 1186	BI362 BI354 BI355 BI353 BI253 (lot 51)	18 rue Charles Sanglier	Non préempté
DA 45234 07 1187	DN32	87 bis rue de Vaucouleurs	Non préempté
DA 45234 07 1188	BL215 (lots 1-25)	24 rue de la Charpenterie	Non préempté
DA 45234 07 1189	AM502 (lots 110-115-135- 136)	10 rue des Maltotiers	Non préempté
DA 45234 07 1190	DT282 (lots 3-7-10)	impasse des Camélias	Non préempté
DA 45234 07 1192	EK244 EK246	6 rue du Carbone	Non préempté
DA 45234 07 1193	AC600	rue de la Bienvenue	Non préempté
DA 45234 07 1194	DN621	75 rue André Malraux	Non préempté
DA 45234 07 1195	BC22 (lots 7-17)	12 rue du Cheval Rouge	Non préempté
DA 45234 07 1196	EO171 (lots 8-232)	7 rue Lazare Carnot	Non préempté
DA 45234 07 1197	AV256 (lots 3-5-6-14-16)	7 rue Girodet	Non préempté
DA 45234 07 1198	AM344 (lots 80-139)	7 boulevard Jean Jaurès	Non préempté
DA 45234 07 1202	BK319 (lot 17)	27 place du Châtelet	Non préempté
DA 45234 07 1203	BK319 (lots 23-32)	27 place du Châtelet	Non préempté
DA 45234 07 1204	ET653	32 allée Georges Brassens	Non préempté
DA 45234 07 1205	BD61 (lots 1-4-11-15-18- 19-20-22-63-64)	5 rue de la Lionne	Non préempté
DA 45234 07 1206	BI357 (lots 101-105-106-)	4 rue des Trois Maries	Non préempté
DA 45234 07 1207	CN403	54 rue de l'Argonne	Non préempté
DA 45234 07 1208	AV242	11 avenue de Paris	Non préempté
DA 45234 07 1209	BK27 (lot 6)	7 rue de la Cholérie	Non préempté
DA 45234 07 1210	BI264 BI268 (lot 5)	7 passage des Albanais	Non préempté
DA 45234 07 1211	BN265 BN266	98 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 07 1212	AW239 AW240 AW241 AW238	32 bis 34 rue de la Lionne	Non préempté
DA 45234 07 1213	BN42	1 boulevard Aristide Briand	Non préempté
DA 45234 07 1214	AI694 (lots 2-11)	48 faubourg Madeleine	Non préempté
DA 45234 07 1215	CN46	7 rue de la Pellerine	Non préempté
DA 45234 07 1216	AT191 (lots 190-256-257- 258-259-260-261-262-)	37 rue des Sansonnières	Non préempté
DA 45234 07 1217	AK201 (lots 212-310)	7 place de l'Europe	Non préempté
DA 45234 07 1218	CE300 CE771	Clos de la Pointe	Non préempté

<b>Nom dossier</b>	<b>Liste parcelles</b>	<b>Adresse principale travaux</b>	<b>Préemption</b>
DA 45234 07 1219	BI362 BI354 BI355 BI353 BI253 (lots 16-96)	18 rue Charles Sanglier	Non préempté
DA 45234 07 1220	BI362 BI354 BI355 BI353 BI253 (lot 64)	18 rue Charles Sanglier	Non préempté
DA 45234 07 1221	BI212 (lots 1-7)	5 rue des Pastoureaux	Non préempté
DA 45234 07 1222	EM30 (lots 27-59-208)	2 place Voltaire	Non préempté
DA 45234 07 1223	BS534 (lots 24-40-44-45- 47-67)	1 bis rue Eugène Vignat	Non préempté
DA 45234 07 1224	CY259	18 rue Guignegault	Non préempté
DA 45234 07 1225	CY259P	18 rue Guignegault	Non préempté
DA 45234 07 1226	BE26 AT104 (lots 12-14- 37-38-39-40-41)	5 boulevard de Verdun	Non préempté
DA 45234 07 1227	DL201	19 rue Michel Adam	Non préempté
DA 45234 07 1228	BL109	31 rue de la Tour Neuve	Non préempté
DA 45234 07 1229	BC7 BC5 (lots 2-10)	4 rue de la Hallebarde	Non préempté
DA 45234 07 1230	AN285	9 rue de Loigny	Non préempté
DA 45234 07 1231	BI35 (lot 3)	18 rue Sainte-Catherine	Non préempté
DA 45234 07 1232	AH622P	48 rue du Petit Chasseur	Non préempté
DA 45234 07 1233	AR198 (lots 29 à 53-55- 56-57-60)	23/25 avenue de la Libération	Non préempté
DA 45234 07 1234	DN882	17 rue André Malraux	Non préempté
DA 45234 07 1235	AW239 AW240 AW241 AW238	32 bis 34 rue de la Lionne	Non préempté
DA 45234 07 1236	AZ151 (lots 1-7)	13 rue des Carmes	Non préempté
DA 45234 07 1237	BK246 (lots 1-5)	98 quai du Châtelet	Non préempté
DA 45234 07 1238	AR481 AR482 AR484 AR487 AR491 AR504	33 rue André Gault	Non préempté
DA 45234 07 1239	BX238	Clos Sainte-Croix	Non préempté
DA 45234 07 1240	BO30	136 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 07 1241	BM228 (lots 11-13-22)	18 rue de la Tour Neuve	Non préempté
DA 45234 07 1242	AZ7 (lot 4)	4 rue Stanislas Julien	Non préempté
DA 45234 07 1243	CN504	17 rue Antoine Mariotte	Non préempté
DA 45234 07 1244	EM30 (lots 27-59-208)	2 place Voltaire	Non préempté
DA 45234 07 1245	CN188	15 cité Hippolyte Forestier	Non préempté
DA 45234 07 1246	AX27 (lot 306)	17 rue Porte Saint-Jean	Non préempté
DA 45234 07 1247	AV543 AV548 AV550 AV557 (lots 18-25-26)	48 faubourg Bannier	Non préempté
DA 45234 07 1248	DN892	40 rue Georges Pompidou	Non préempté
DA 45234 07 1249	ES78 ES81 (lot 94)	129 rue Gustave Flaubert	Non préempté
DA 45234 07 1250	AM502 (lots 108-112-155)	10 rue des Maltotiers	Non préempté
DA 45234 07 1251	CE303	Clos de la Pointe	Non préempté
DA 45234 07 1252	CE289	Clos de la Pointe	Non préempté
DA 45234 07 1254	BN116 BN117	76 rue de Bourgogne	Non préempté

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 08 0009	BD61 (lots 2-3-9-10-31-32-33-34-41)	5 rue de la Lionne	Non préempté
DA 45234 08 0016	BK232 BK223 (lots 4-19-23)	1 place du Châtelet	Non préempté

N° 5 – Communications diverses.

**M. le Maire** - *A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements des organismes suivants :*

- *l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance – Comité du Loiret ;*
- *l'Amicale des Sapeurs-Pompiers Orléans sud ;*
- *l'Association Mécénat Chirurgie Cardiaque-Enfants du Monde ;*
- *le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence 45 ;*
- *la Ligue contre le Cancer-Comité du Loiret ;*
- *le Mouvement du Nid ;*
- *l'Association « Les Cyclamens » ;*
- *l'Union Nationale des Familles et Amis de Malades Mentaux ;*

*ainsi que les remerciements suivants de :*

- *l'Etablissement Français du Sang (collecte à l'attention du personnel municipal les 11 et 12 décembre 2007) ;*
- *le Comité de Soutien aux Faucheurs d'O.G.M. de Pithiviers (organisation des 2 jours de soutien les 17 et 18 décembre 2007 lors du procès des Faucheurs Volontaires de Villereau) ;*
- *la Société Littéraire et Artistique de l'Orléanais (soutien à la biennale d'Arts Plastiques à la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier du 16 au 24 juin 2007) ;*
- *Mmes AHIER et DEPIGNY (aide à la « Journée en pain d'épice » du 6 octobre 2007 dont la somme récoltée est reversée à l'association Pain d'Épice) ;*
- *le Secours Populaire Français (contribution à la réussite du réveillon de la Solidarité le 31 décembre 2007) ;*
- *le Comité Départemental d'Entente pour la Semaine des Retraités et Personnes Agées (mise à disposition gratuite de l'auditorium du Musée des Beaux-Arts pour une conférence lors de la Semaine Bleue) ;*

- Séance du vendredi 25 janvier 2008 -

- la Ligue du Centre de Football (prêt du gymnase René AMARGER pour la finale de la Coupe Régionale de Futsal le 22 décembre 2007) ;

- la Ville de Saran (mise à disposition du Stade Omnisports de La Source pour la rencontre de Coupe de France de Football Saran/F.C. Nantes le 15 décembre 2007) ;

- l'Orphelinat National des Chemins de Fer de France (organisation d'un concours de belote au profit des pupilles) ;

- la Fondation Claude Pompidou (mise à disposition de la salle Eiffel) ;

- la Fondation de l'Armée du Salut (diffusion de l'affiche de l'association pour venir en aide aux personnes en grande difficulté, sur les espaces municipaux) ;

- le Lions Club Orléans Valois (mise à disposition de locaux pour le 21<sup>ème</sup> Téléthon 2007) ;

- l'Association Qualité de Vie à La Source (mise à disposition de la salle Pellicer les 7 et 8 décembre 2007 pour le Téléthon) ;

- le Réseau Forum des Droits Humains (prêt de salles à titre gracieux pour le Forum des Droits Humains des 8 et 9 décembre 2007) ;

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

\*  
\*   \*  
\*

**M. le Maire** – Nous avons ce soir un Conseil Municipal chargé puisqu'il y a des délibérations et des présentations importantes. Je me permets de vous les signaler et souligner :

- l'ensemble des présentations et délibérations relatives aux pôles de compétitivité,

- un point important sur le label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire »,

- la présentation et l'engagement de la restructuration de l'école René Thinat. Si vous en êtes d'accord, je vous proposerai, dans l'agencement de l'ordre du jour, de remonter les questions relatives à l'action scolaire et notamment ce point n° 46 en début de séance,

- deux points extrêmement importants sur les quartiers de l'Argonne et de La Source avec les conventions relatives à la rénovation urbaine,

- l'engagement des travaux pour le stade de football de La Source,

- l'utilisation du domaine de Soulaire, la convention avec le Rugby Club Orléanais,

- le bilan, comme nous le faisons à l'accoutumée chaque année en début d'année, sur la prévention et la lutte contre la délinquance,

- Séance du vendredi 25 janvier 2008 -

- et enfin les aménagements du pont Bannier qui vont commencer très prochainement,

- ainsi que la construction d'un E.P.A.D. (Etablissement d'Hébergement pour personnes âgées dépendantes) dans le quartier de La Source.

Vous voyez que nous avons ce soir du grain à moudre. Je vous propose tout de suite de commencer, Mme BARRUEL, avec la présentation des pôles de compétitivité et cluster.

\*  
\*   \*  
\*

N° 6 – Pôles de compétitivité : Elastopôle, Cosmétique, Science et Systèmes de l'énergie électrique. Cluster DREAM. Communication.

\*  
\*   \*  
\*

*Présentation Powerpoint.*

\*  
\*   \*  
\*

VILLE D'ORLÉANS

 **S<sup>2</sup>E<sup>2</sup>**  
SCIENCES & SYSTEMES  
DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

 **Elastopôle**  
Pôle de compétitivité caoutchouc et polymères

→ **Cosmetic Valley, S<sup>2</sup>E<sup>2</sup>, Elastopôle,  
et DREAM :**

quatre pôles tournés vers la compétitivité et l'innovation,  
destinés à renforcer le bassin économique  
du territoire d'Orléans



**DREAM**

le nouvel Orléans me sourit 

Mme BARRUEL – *Je vais vous présenter les quatre pôles que nous avons sur notre territoire qui sont dédiés à la compétitivité et à l'innovation, afin de renforcer le bassin économique du territoire d'Orléans.*

VILLE D'ORLÉANS

➔

## Plusieurs appellations pour une même vocation

L'association d'entreprises, de centres de recherche et de formation ainsi que des partenaires institutionnels sur un territoire donné.

- DREAM est un cluster, ce qui signifie « grappe » en anglais. Parfois traduit par pôle de compétence, l'idée est de permettre à plusieurs entreprises de se rapprocher de pôles de recherche afin de créer des synergies
- Elastopôle, Cosmetic Valley et S<sup>2</sup>E<sup>2</sup> sont trois pôles de compétitivité, ce qui correspond à un dispositif particulier défini dans la loi de finances pour 2005:
  - ✓ Un périmètre de recherche et développement: déductions fiscales et éligibilité au Fonds unique ministériel
  - ✓ Des appels à projets annuels

le nouvel Orléans me sourit 

**Mme BARRUEL** – *Tout d'abord, je pense qu'on peut faire une petite précision de vocabulaire, car on parle de pôle de compétitivité, de pôle de compétence, de cluster. On peut se demander quelle peut être la différence entre tous ces noms. Au départ, il s'agit de la même chose, c'est-à-dire que c'est l'association d'entreprises, de centres de formation, de centres de recherche qui s'allient avec des partenaires industriels sur un territoire donné et dont la vocation est de trouver des synergies autour de projets innovants.*

*DREAM est un cluster, à la différence des trois autres pôles que sont Elastopôle, Cosmetic Valley et S<sup>2</sup>E<sup>2</sup> qui ont été labellisés par l'Etat. Ce sont donc des pôles de compétitivité qui correspondent à un dispositif particulier défini dans la loi de finances de 2005. Ils adhèrent à un périmètre de recherche et de développement qui a été défini dans cette loi de finances. Il peut y avoir des déductions fiscales pour ces pôles. Ils sont éligibles au Fonds Unique Ministériel. Enfin, ils sont soumis à des appels à projets annuels. La différence, c'est la labellisation.*

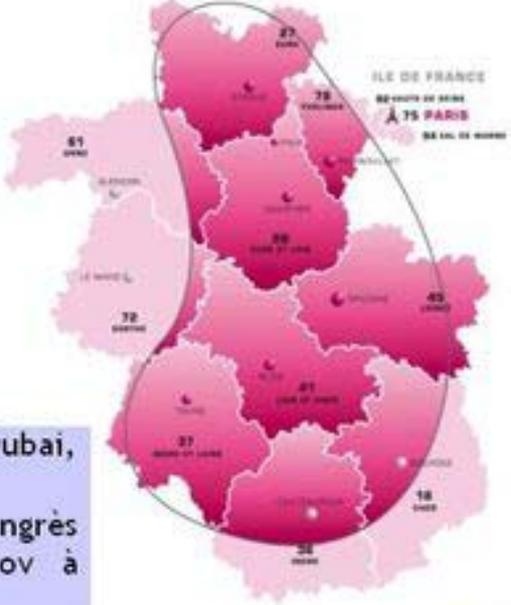
VILLE D'ORLÉANS

## → Le Pôle Cosmetic Valley

- Création de la Cosmetic Valley en 1994 par JP Guerlain au sein de l'agence de développement économique de l'Eure et Loir
- Originalité : son **ancrage industriel**
- C'est une association loi 1901
- Labellisé comme pôle de Compétitivité en **juillet 2005**

Quelques actions phares:

- Présence sur les salons internationaux (Dubai, Hong Kong...)
- Force de proposition pour des congrès valorisant le territoire (ex : Cosm'innov à Orléans)



le nouvel Orléans me sourit

**Mme BARRUEL** – *Le pôle Cosmetic Valley s'appelle en fait Science de la Beauté et du Bien-Etre. Pourquoi le dénomme-t-on facilement pôle Cosmetic Valley ? En fait, il part d'un ancrage industriel du Département de l'Eure-et-Loir. Il a été créé par une association de loi 1901 par Guerlain. En Eure-et-Loir, beaucoup d'entreprises travaillaient dans la cosmétique et dans la parfumerie. Ce pôle est déjà très médiatisé sur le plan international. En effet, il est déjà très présent dans les salons internationaux comme Dubaï et Hong Kong. Il a déjà été force de proposition pour des congrès qui ont lieu notamment à Orléans comme Cosm'innov qui a rassemblé, au mois d'octobre, énormément de chercheurs scientifiques.*

VILLE D'ORLÉANS

## → Le Pôle Cosmetic Valley



- **Des grands groupes:** Dior, Guerlain, Hermès, Reckitt-Benckiser, Pacific Creation, groupe Amore Pacific, Shiseido, Lancaster-Coty, Paco Rabanne groupe PUIG, Sederma groupe Croda, Bioeurope groupe Solabia, Merck Chimie-Estapor, YSL Beauté, Clarins, Gemey Maybelline (L'Oréal), Georgia Pacific...
- **85 % de PME**
- **Des laboratoires de recherche de renom:** ICOA, GREMI, CBM... à Orléans
- **Orléans, capitale du pôle recherche de la Cosmetic Valley**

• Nombre d'entreprises adhérentes	135
• Nombre d'emplois entreprises adhérentes	11 947
• Potentiel nb d'entreprises supplémentaires	197
• Potentiel nb d'emplois supplémentaires	12 681



le nouvel Orléans me sourit 

**Mme BARRUEL** – *Le pôle Cosmetic Valley rassemble évidemment des grands groupes très connus dans le domaine de la cosmétique, des groupes internationaux. Je ne vais pas tous vous les citer. Vous les voyez sur l'écran : Dior, Guerlain.*

*On peut dire également que dans ce pôle, déjà 85 % de P.M.E. ont adhéré. Des laboratoires de recherche de renom sont associés. Ils sont d'ailleurs situés sur le territoire orléanais, comme I.C.O.A., le G.R.E.M.I., le C.B.M. C'est pour cela qu'Orléans a été bien reconnue comme la capitale scientifique du pôle.*

*135 entreprises sont adhérentes pour pratiquement 12 000 emplois. On peut déjà trouver une projection sur l'avenir : 197 entreprises supplémentaires pourraient adhérer au pôle, avec un nombre d'emplois supplémentaires de plus de 12 000.*

VILLE D'ORLÉANS



Labellisé le 12 juillet 2005, le pôle S<sup>2</sup>E<sup>2</sup> a été mis en place le 12 septembre 2005.

Il est consacré au secteur de l'Énergie :  
**production, stockage, distribution, utilisation.**

Sur les thématiques suivantes :

- 1) Conversion d'énergie
- 2) Sources d'énergie nouvelles
- 3) Maîtrise de l'énergie dans le bâtiment
- 4) Capteurs liés à l'énergie

le nouvel Orléans me sourit 

**Mme BARRUEL** – *Le deuxième pôle de compétitivité que nous avons sur notre territoire est celui qu'on appelle communément le 2S 2 E, en fait Sciences et Systèmes de l'Énergie Électrique. Il a été labellisé en juillet 2005 et mis en place en septembre 2005.*

*Il est consacré au secteur de l'énergie sur des thématiques que vous voyez :*

- *la conversion d'énergie,*
- *la source d'énergie nouvelle,*
- *la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment,*
- *les capteurs liés à l'énergie.*

*Ce sont des thématiques liées au développement durable.*



## → Les acteurs

- **Des grandes entreprises ou leurs filiales** (Aérazur, Alombar, Auxitrol, Cire, Dalkia, EDF, Faiveley, FCI, Forclum, Hervé Thermique, HF Company, Legrand, Leroy Somer, Mecagis, Radiall, Saft Power Systems, SES, STMicroelectronics, Thermor,...)
- **Près de 30 PME** (A2E Technologies, Ainelec, Agilicom, ASB, Inel, RS Isolsec, Sorec, Vergnet, Vermon, Wirecom Technologies,..)
- **600 chercheurs au sein de 100 laboratoires et autres établissements publics et privés** (CEA, CNRS, CRESITT, GREMI, LAN, LEMA, LESI, LMP, LVR, LUSSI, Pôle capteurs...)

Le zonage R&D du pôle comprend principalement les bassins d'emploi de Tours et d'Orléans

le nouvel Orléans me sourit



**Mme BARRUEL** – On peut noter la présence de très grandes entreprises ou de leurs filiales, comme par exemple STMicroelectronics qui est l'entreprise phare de ce pôle, mais également l'adhésion de près de 30 P.M.E. On peut remarquer que ces P.M.E. sont souvent sur le territoire orléanais : Vergnet par exemple, Wirecom Technologies dont nous avons déjà parlé ici qui est né en pépinière, sur le Centre d'Innovation. Elle a aujourd'hui plus de 130 employés qui travaillent sur le bâtiment intelligent.

Au niveau de la recherche, ce sont 600 chercheurs au sein de 100 laboratoires et d'autres établissements publics et privés, avec aussi des laboratoires connus et des centres de transfert de technologies, comme le C.R.E.S.I.T.T., le G.R.E.M.I.

Le zonage du pôle est surtout situé sur les bassins de Tours et d'Orléans.



**Mme BARRUEL** – *Le troisième pôle, l'Elastopôle, travaille sur le caoutchouc et les polymères. Il vient d'être labellisé le 5 juillet 2007.*

## → Elastopôle: territoires et chiffres clés

- Pôle dédié à la filière du caoutchouc et des polymères
- 4 régions concernées :
  - ✓ Centre
  - ✓ Auvergne
  - ✓ Pays de la Loire
  - ✓ Ile de France



Orléans Capitale régionale a été choisie pour être le  
siège de l'Elastopôle

- 30 000 emplois (50% des salariés de la filière en France)
- 100 entreprises (sur 250 au total dans l'hexagone)
- Ouverture sur l'Europe

le nouvel Orléans me sourit



**Mme BARRUEL** – *A la différence des autres pôles, il s'étend sur quatre régions : le Centre, l'Auvergne, les Pays de Loire et l'Ile de France. Il est intéressant de remarquer qu'Orléans a été choisie pour être le siège de l'Elastopôle. Ce pôle travaille sur les filières du caoutchouc et des polymères, évidemment avec un très grand nombre d'entreprises, une centaine, avec déjà des ouvertures sur l'Europe.*

## → Elastopôle : grands objectifs

- Rapprocher les forces industrielles, scientifiques et universitaires
- Développer des matériaux élastomères haute performance et des applications industrielles innovantes
- Des projets inter-pôles : plasturgie, composites, mécaniques
- Créer de nouveaux avantages compétitifs
- Ancrer 30 000 emplois dans les 4 régions



le nouvel Orléans me sourit



**Mme BARRUEL** – *Les objectifs sont les suivants :*

- *rapprocher les forces industrielles, scientifiques et universitaires,*
- *développer des matériaux élastomères de haute performance avec des applications industrielles,*
- *développer des projets entre différents pôles, avec d'autres pôles de compétitivité qui peuvent exister en France, sur la plasturgie, le composite et les mécaniques,*
- *créer de nouveaux avantages compétitifs,*
- *et évidemment ancrer les 30 000 emplois qui existent sur les quatre régions dans ces thématiques.*

VILLE D'ORLÉANS

## → DREAM, une démarche originale avec des atouts majeurs

- Un cluster dédié à l'eau et aux milieux associés : **Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux (DREAM)**
- Une initiative de la Ville
  - ✓ Soutenue par l'AggLO
  - ✓ Mise en forme par la Technopole
  - ✓ Prise en main par les acteurs eux-mêmes
- Utilisant les atouts et les forces vives du territoire
  - ✓ Un site exceptionnel : la Loire, la forêt d'Orléans, la Sologne...
  - ✓ Des acteurs majeurs : BRGM, IFEN, INRA, CNRS, Université, Agence de l'eau, CEPRI, des entreprises ANTEA, Geo-HYD...
  - Une volonté politique: Orléans et le Développement Durable



le nouvel Orléans me sourit

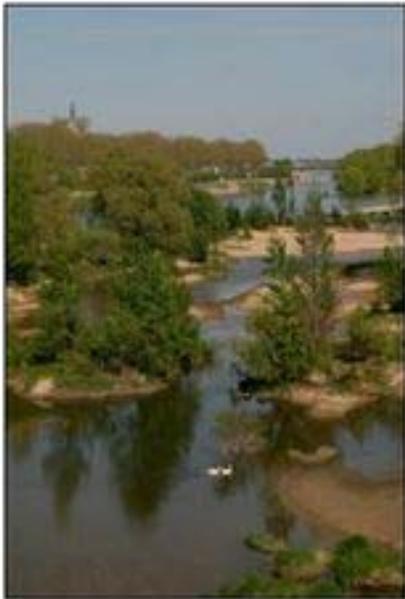
**Mme BARRUEL** – Enfin DREAM est un cluster. Il n'est pas labellisé à ce jour. C'est une démarche originale. Pourquoi ? C'est un cluster né à l'initiative de la Ville, qui a été soutenu par l'AggLO, mis en forme par la Technopole et pris en main par les acteurs eux-mêmes. Vous le voyez à l'écran, DREAM veut dire Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux. Pourquoi un pôle sur l'eau ? Nous avons évidemment un site exceptionnel, avec la Loire, la forêt d'Orléans, la Sologne. Il y avait déjà des acteurs majeurs qui existaient sur le territoire et qui travaillaient sur cette thématique, comme le B.R.G.M., l'I.F.E.N., l'I.N.R.A., des laboratoires du C.N.R.S. et de l'Université et la présence d'institutionnels comme l'Agence de l'Eau, des entreprises comme ANTEA et Géo-Hyd. D'ailleurs le Président de ce cluster est le P.D.G. de Géo-Hyd, M. Daniel PIERRE. C'est également un ancrage au niveau de l'industrie.

*Une volonté politique, vous la connaissez : Orléans et le Développement Durable.*

VILLE D'ORLÉANS

## → Cluster DREAM

- 56 acteurs issus de la recherche, de l'enseignement supérieur, du monde de l'entreprise et du milieu institutionnel engagés dans la démarche
- 18 pistes de projets collaboratifs identifiés en un an
- 7 projets en cours d'ingénierie pour un démarrage courant 2008



le nouvel Orléans me sourit



**Mme BARRUEL** –56 acteurs ont adhéré à ce cluster, qui a été initié il y a un tout petit peu plus d'un an, à la fois issus de la recherche, de l'enseignement supérieur, du monde de l'entreprise et du milieu institutionnel.

*18 pistes de projets ont été identifiées.*

*7 projets sont aujourd'hui en cours d'ingénierie, dont un projet sur la gestion de l'énergie et de l'eau dans le quartier de La Source.*

→ Une stratégie trois fois gagnante



le nouvel Orléans me sourit



**Mme BARRUEL** – *Quel est l'intérêt de l'existence de ces pôles pour notre territoire ? C'est bien sûr une stratégie trois fois gagnante.*

## → L'intérêt pour l'enseignement supérieur et la recherche

- Développement de la recherche orléanaise grâce au rapprochement opéré entre les forces industrielles, scientifiques et universitaires
- Transfert de connaissances de la recherche vers une exploitation industrielle, valorisant ainsi les savoirs universitaires
- Développement des relations avec les entreprises (stages, apprentissage, placement de thésards...)

Orléans, territoire propice :

- ✓ 897 enseignants et enseignants-chercheurs
- ✓ 2 écoles doctorales avec 450 doctorats
- ✓ 38 laboratoires publics et 50 laboratoires privés
- ✓ Plus de 100 équipes de recherche regroupant 5600 chercheurs
- ✓ 3 CRITT ou CRT



le nouvel Orléans me sourit



**Mme BARRUEL** – *C'est tout d'abord un intérêt pour l'enseignement supérieur et la recherche. Cela permet évidemment de rapprocher les forces universitaires des forces industrielles. Cela permet un rapprochement du monde industriel et du monde scientifique, avec la possibilité de placer plus facilement peut-être des étudiants dans les entreprises, de pouvoir placer des thésards dans les services de recherche et de développement.*

*Orléans a été un territoire propice pour cela, puisque nous avons près de 900 chercheurs, 38 laboratoires publics, 50 laboratoires privés, plus de 100 équipes de chercheurs.*

## → L'intérêt pour l'entreprise:

- Profite de la dynamique des autres entreprises
- Gains en termes de compétitivité et d'innovation
- Complémentarité et synergies avec d'autres entreprises de la filière et les pôles de recherche présents sur le territoire
- Recrutements facilités
- Consolidation des bases de son développement...



le nouvel Orléans me sourit



**Mme BARRUEL** – *C'est un intérêt également pour l'entreprise. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, cela permet à des petites entreprises de pouvoir profiter de la dynamique des grosses entités. Cela permet un gain en terme de compétitivité, d'innovation. Cela attire certainement du personnel qualifié et des compétences. Cela permet donc des recrutements facilités. Cela permet évidemment aux entreprises de consolider les bases de leur développement, puisque c'est quand même le but d'une entreprise.*

## → L'intérêt pour le territoire orléanais

- Renforcement de l'ancrage des activités sur notre territoire
- Accroissement de la valeur ajoutée, impliquant des créations d'emplois, une augmentation des ressources fiscales
- Une plus grande cohérence entre les acteurs et les politiques publiques
- Amélioration des conditions de vie (ex : le projet géothermie à la Source - Dream)
- Une amélioration de son image et de son attractivité, et partant une impulsion pour d'autres projets : cf. le projet architectural du nouveau bâtiment de LVMH.



le nouvel Orléans me sourit



**Mme BARRUEL** – Enfin, il faut noter un intérêt pour le territoire orléanais :

- cela permet le renforcement des activités sur notre territoire,
- cela accroît la valeur ajoutée et permet des créations d'emplois, ainsi qu'une augmentation automatique des ressources fiscales,
- c'est une plus grande cohérence entre les acteurs et les politiques publiques,
- cela entraîne une amélioration de l'image, de l'attractivité et puis certainement, comme vous allez le voir tout à l'heure, une impulsion pour d'autres projets, puisque je vais me permettre de donner la parole à M. Charles-Eric LEMAIGNEN pour qu'il vous présente le projet de recherche du nouveau bâtiment de L.V.M.H.

VILLE D'ORLÉANS

LVMH RECHERCHE  
PARFUMS & COSMETIQUES



Avec l'implantation du nouveau Centre de recherche LVMH HELIOS, Orléans confirme son statut de capitale de la Recherche et de l'innovation de la Cosmetic Valley



le nouvel Orléans me sourit 

**M. LEMAIGNEN** – *M. le Maire, chers collègues, M. Eric PERRIER, qui est le Directeur de la Recherche de L.V.M.H. a présenté hier le nouveau projet du centre de recherche mondial de L.V.M.H. sur le site Dior à Saint-Jean-de-Braye.*



## Budget et chiffres clés

- 55 hectares pour le site global
- 16 500 m<sup>2</sup>
- Jusqu'à 280 chercheurs à court terme, et des extensions possibles qui permettraient d'accueillir à terme environ 350 chercheurs (pour 250 actuellement)
- Un budget d'environ 29 millions d'euros
- ...pour un projet s'inscrivant pleinement dans une démarche de Haute Qualité Environnementale: c'est la première labellisation HQE d'un centre de R&D en France

le nouvel Orléans me sourit



**M. LEMAIGNEN** – *Le site Dior L.V.M.H. à Saint-Jean-de-Braye est extrêmement important. Il fait 55 hectares. 11 hectares 7 sont bâtis avec des très beaux bâtiments. Le centre d'accueil est remarquable d'un point de vue archéologique. C'est la plus grosse entreprise privée de notre agglomération, avec 1 350 salariés, plus à peu près 150 à 200 temporaires en moyenne. Elle produit 160 millions d'unité de parfum par an. C'est le plus gros centre de production français de cosmétique.*

*Nous avons entre 210 et 250 chercheurs actuellement sur ce site. C'est un enjeu pour nous extrêmement important.*



## Genèse du projet

### Les raisons du choix d'Orléans par LVMH

- la mobilisation des collectivités locales, des partenaires économiques locaux, et plus particulièrement d'Orléans Technopole développement autour de ce projet: le travail en commun réalisé a permis de répondre aux attentes de l'entreprise
- une main d'œuvre qualifiée
- une attractivité du territoire par rapport à la Région parisienne
- une situation au cœur du pôle de compétitivité Cosmetic Valley

Source: Dossier de presse LVMH

le nouvel Orléans me sourit



**M. LEMAIGNEN** – Or, L.V.M.H. voulait concentrer l'ensemble de ces chercheurs sur un site privilégié et le doter d'un bâtiment qui permette les collaborations transversales entre toutes les recherches de Dior. Il faut savoir que c'est 600 à 700 produits nouveaux par an. C'est énorme. Ce n'est pas uniquement pour Dior d'ailleurs. C'est en même temps pour Guerlain, Givenchy, Kenzo, Acqua di Parma. Je ne suis pas un spécialiste des parfums, ne me demandez pas toute la liste.

Nous avons effectivement quatre pistes de recherche qui sont privilégiées par le groupe L.V.M.H.

D'abord, il s'agit de tout un ensemble de recherche sur les ressources végétales et naturelles nouvelles qui pourrait servir de base aux nouveaux parfums. C'est tout un travail. Des petites P.M.E. viennent de se créer. Elles sont extrêmement dynamiques. Elles émanent souvent de l'Université. Je pense à Grenn Pharma, mais à d'autres également, qui sont sur cette même ligne de recherche que L.V.M.H.

La deuxième ligne de recherche c'est tout ce qui est biologie du vivant, comprendre la peau. Dans le cadre de la Cosmetic Valley, nous avons travaillé et continuons à travailler sur un institut de la peau qui permettrait de mettre en phase les recherches des grands groupes et celles des multiples P.M.I. et P.M.E. et des centres de recherche de notre territoire.

*La troisième piste de recherche privilégiée par le groupe L.V.M.H. est ce qu'on appelle la galénique et la texture. La galénique est la manière – je fais des progrès en termes techniques – dont un médicament ou un parfum se diffuse dans la peau. J'espère que je ne dis pas trop de bêtises. Il y a des recherches à la fois très scientifiques et en même temps des recherches sociologiques, de marketing, pour comprendre les attentes des clients. Le client chinois n'est pas du tout le même que le client japonais ou que le client européen. Il y a tout un axe de recherche très important pour L.V.M.H.*

*Enfin, il y a bien évidemment toujours des recherches fondamentales physiques ou chimiques qui sont indispensables pour un groupe comme celui-ci.*

*L.V.M.H. voulait assurer la transversalité des recherches. Un travail absolument remarquable nous a été présenté par M. Eric PERRIER sur la manière dont ce centre de recherche a été construit. On a d'abord réfléchi sur les différents pôles de recherche, les différentes équipes qui, à L.V.M.H., travaillent pour ces différents centres de recherche et voir quelles étaient leur complémentarité, pour les mettre à travailler ensemble dans un bâtiment unique qui permette constamment des croisements de l'information entre les uns et les autres. C'est l'essence même de ce bâtiment : assurer une transversalité et un regroupement de l'ensemble des fonctions de recherche du groupe L.V.M.H.*

*Ils se sont dit : où va-t-on le mettre ? On pouvait le mettre à Orléans. Il y a déjà beaucoup de chercheurs. Mais d'autres sites étaient également envisagés, en particulier dans le Val d'Oise qui présentait d'autres intérêts. Il y a eu tout un débat. On a travaillé avec l'ensemble de nos partenaires, que ce soit la Région, le Département, la Ville, l'Agglo, avec une coordination assurée par notre outil commun : Orléans Technopole Développement face au groupe L.V.M.H. afin de faciliter le fait que ce centre de recherche soit vraiment stabilisé et renforcé sur notre site orléanais.*

*On a une main d'œuvre qualifiée, une attractivité du territoire et aussi, c'est très important, le pôle de compétitivité dans lequel L.V.M.H., après un certain retard à l'allumage dans les premiers mois, s'est totalement impliqué et est maintenant un partenaire moteur qui travaille de façon très étroite avec les petites P.M.I., P.M.E. locales et l'ensemble universitaire. Je pense en particulier au Vice-Président M. Youssoufi TOURE.*

VILLE D'ORLÉANS



Architecte Arte Charpentier et Associés, Maître d'œuvre AGECA

**Etapes clés du projet :**

- Dépôt du permis de construire : 28 décembre 2007
- Obtention du permis de construire : mai-juin 2008
- Pose de la première pierre : septembre 2008
- Réception du bâtiment : dernier trimestre 2009
- Inauguration : premier trimestre 2010



le nouvel Orléans me sourit

**M. LEMAIGNEN** – *Vous voyez ce projet : un triangle va se situer entre les deux bâtiments, le bâtiment de production que vous connaissez, en bordure de la tangentielle et le bâtiment de distribution qui se trouve du côté de Charbonnière. C'est un bâtiment triangulaire qui permet aux différents chercheurs de se retrouver dans les pôles centraux. Vous voyez en haut les espaces de rencontres à tous les niveaux, avec une architecture extraordinaire. Quand on travaille sur les parfums, les maquillages, il est très important d'avoir une lumière le plus naturel possible.*

*En même temps, il est important qu'il y ait des zones ouvertes, de dialogues entre les chercheurs et des zones où on conserve le secret. Le copiage existe beaucoup en ce domaine. En discutant longuement avec M. Eric PERRIER à la fin de notre réunion, il est extrêmement prudent par rapport au développement des compétences techniques, je pense de l'Inde et de la Chine, qui n'hésitent pas à regarder partout. Ce qu'ont fait les japonais au début du XXème siècle pour copier les produits qui se font chez nous.*

*Il y a à la fois une volonté de pouvoir assurer les transversalités, donc d'ouvrir, d'avoir une lumière la plus naturelle possible et en même temps de préserver des espaces qui soient vraiment protégés.*

*C'est une couverture en téflon. Je ne rentrerai pas dans la technique. Un communiqué de presse a été fait et précise cela. M. Jean-Marie CHARPENTIER, qui est l'architecte qui a construit l'opéra de Shanghai, développerait beaucoup mieux que moi toute cette architecture très sophistiquée, pour avoir une lumière assez constante et adaptée à la luminosité extérieure. En même temps un espace central a été fait qui permet d'assurer cette convivialité et ces dialogues entre les chercheurs.*

*Le dépôt du permis de construire a été fait, avec une réception du bâtiment le dernier trimestre 2009.*

*L'investissement est de 29 000 000 €. C'est en même temps une recherche extrêmement forte à la fois architecturale, vous l'avez vu, avec un architecte mondialement connu, et ce sera au niveau mondial le premier centre de recherche qui sera labellisé H.Q.E. Cela existe beaucoup pour des bâtiments administratifs, pas encore pour les centres de recherche. Avec un process de production complètement intégré à la démarche architecturale, c'est un véritable modèle tout à fait intéressant.*



Une novation pour la Cosmetic Valley : une plate - forme de 200 m<sup>2</sup>, espace de mise à disposition de matériels à destination de l'université et des PME - PMI locales



le nouvel Orléans me sourit 

**M. LEMAIGNEN** - Un point nous intéresse tout particulièrement, nous, collectivité locale. C'est ce qu'on appelle la plate-forme collaborative. Qu'est-ce que c'est ? En fait, dans cet espace de 16 500 m<sup>2</sup>, Dior en rez-de-jardin prévoit de réserver un espace de 200 m<sup>2</sup> avec des grosses machines. La première est un microscope électronique à balayage. Je ne pourrai pas vous en dire plus. C'est une machine extrêmement sophistiquée qui coûte plus de 1 000 000 €. Il y aura une autre machine extrêmement importante pour faire de la biologie moléculaire, qui coûte à peu près dans le même ordre d'idée. Elles vont être mises à disposition par l'entreprise Dior à la fois de l'Université d'Orléans, qui ne dispose pas de ce type de matériel extrêmement sophistiqué et extrêmement coûteux, et en même temps des P.M.I. – P.M.E. qui pourraient donc bénéficier de cet équipement extrêmement performant.

Là aussi, vous avez des entrées indépendantes, donc des possibilités d'usage le plus facile possible, dans le cadre des démarches que Dior et L.V.M.H. ont initié dans la Cosmetic Valley.

C'est pour nous extrêmement intéressant. C'est dans la réflexion que j'ai mentionnée sur l'Institut de la Peau la première plate-forme technologique de rencontre entre grandes entreprises, P.M.I. – P.M.E. et centre universitaire qui est vraiment dans la ligne et dans l'énorme intérêt de ces pôles de compétitivité.

*Je terminerai par là M. le Maire. On se rend compte que, dans le territoire orléanais, les pôles marchent encore mieux que ce qu'on pouvait imaginer et, en particulier, par l'implantation très forte de petites P.M.I. – P.M.E. et l'acceptation par les grands groupes de jouer complètement le jeu de développement conjoint. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *Merci de cette présentation fort intéressante.*

**M. SUEUR** – *M. le Maire, mes chers collègues, je vais intervenir à la fois sur cette communication et sur les points 7 et 8 que nous allons bien sûr voter.*

*Je voulais intervenir parce que j'avais un petit peu envie de dire : « recherche, technologie, innovation, pourquoi venez-vous si tard ? » Cela fait environ sept années que nous avons l'honneur de siéger ensemble dans cette enceinte et voilà qu'il faut attendre les ultimes semaines pour que, tout d'un coup, cette question surgisse. Je m'en réjouis, remarquez. Mieux vaut tard que jamais. Mais puisque j'imagine sur ce sujet quelques autosatisfactions généralisées, voilà, car la recherche, qui est contre ? Nous sommes pour la technologie, la compétitivité. Nous sommes merveilleux. Nous sommes formidables et tout va très bien. C'est un petit peu le but. Je vais me permettre de faire quelques petites remarques, histoire qu'on ne sombre pas quand même dans quelque chose qui perdrait de sa densité à force d'emphases.*

*D'abord sur les pôles de compétitivité, il faut savoir qu'il n'y a pas forcément l'enthousiasme partout chez les experts, les chercheurs, les industriels par rapport à la configuration des pôles de compétitivité. Un rapport a été demandé, qui a été publié par les presses de l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm, il y a quelques semaines, et qui est extrêmement critique sur les pôles de compétitivité. Pour ma part, j'étais pour les pôles de compétitivité. Mais on reproche en gros au dispositif qui a été mis en place par le Gouvernement d'être extrêmement dispersé, c'est-à-dire qu'on a 71 pôles qui regroupent, pour un certain nombre d'entre eux, beaucoup de Départements et de Régions, et avec au total des sommes publiques assez limitées, si bien que tout le monde, dans toute la France, se réjouit des pôles de compétitivité, mais il n'est pas tout à fait sûr que la configuration retenue soit celle qui permette d'atteindre la meilleure performance pour notre pays dans la compétition internationale. Dans d'autres pays, les efforts sont davantage ciblés et concentrés. Vous savez que nous aimons tous nos territoires et que tout le monde a voulu obtenir son petit morceau ou ses morceaux de pôles de compétitivité.*

*Voilà la première remarque. Je ne développe pas. Vous savez qu'il y a un débat national sur ce sujet, auquel participent un certain nombre de personnes. Je me faisais d'ailleurs la réflexion que le rapport, qui a été commandé par le Président de la République à M. ATTALI, plaidait justement contre la dispersion et pour la concentration sur un certain nombre de cibles et de sites. Cela dit, tant mieux pour Orléans si on est retenu.*

*Ma deuxième remarque porte sur le contrat que vous nous proposez de signer et que nous approuvons bien sûr concernant Elastopôle, dont le siège sera à Orléans. Je me réjouis que le siège soit à Orléans. Je suis allé à la réunion à la Préfecture où cela a été présenté. Mais j'aurais aimé que le siège fut à Orléans parce que nous aurions fait preuve dans ce dossier d'une capacité de mobilisation, d'ingénierie, de création d'entreprises innovantes dans le domaine de l'Elastopôle et de toutes les industries afférentes : le caoutchouc et tout ce qui est dans le même secteur, avec d'ailleurs beaucoup de choses nouvelles.*

*Mais on lit dans le rapport qui nous a été présenté, Mme BARRUEL, que tout le travail a été fait par les industriels eux-mêmes et par la D.R.I.R.E., c'est-à-dire par l'Etat. Je ne suis pas sûr que le rôle de la Ville et de l'Agglomération ait été considérable, M. LEMAIGNEN, mais peut-être allez-vous me démentir ? J'ai peur, qu'en dehors de notre présence à la conférence de presse organisée par M. le Préfet, qui était fort intéressante, nous ne nous soyons pas beaucoup impliqués dans ce dossier par opposition à nos amis de Montargis qui, certes, sont particulièrement concernés avec l'entreprise Hutchinson.*

*D'ailleurs, je peux me permettre de dire que les engagements de la Ville et de l'Agglomération dans Elastopôle m'apparaissent assez mal définis. J'ai appris que, lors de la réunion du groupe de pilotage du Contrat de Projet Etat – Région - je ne sais pas qui représentait la Ville ou l'Agglomération ? M. LEMAIGNEN, peut-être était-ce vous-même ? – qui a eu lieu le 13 décembre 2007 à la Préfecture, le représentant de l'Agglomération d'Orléans a indiqué qu'aucun financement n'était prévu dans notre Agglomération pour Elastopôle. Je ne sais pas si c'est vrai ou si c'est faux, mais vous pourrez facilement me confirmer, M. LEMAIGNEN, si vous avez prévu dans l'Agglomération au moins de payer quelque chose ? Sinon, c'est quand même une implication qu'on peut trouver assez faible, mais peut-être allez-vous nous préciser les sommes prévues dans le budget de l'Agglomération pour soutenir Elastopôle ?*

*Voyez-vous dans ces réunions, il y a toujours beaucoup de personnes. On m'a dit que M. le Préfet BERARD s'était posé publiquement la question de savoir s'il ne faudrait pas trouver un nouveau siège social compte-tenu du fait que l'Agglomération n'avait pas l'air de vouloir payer. Cela dit, M. LEMAIGNEN, même si on ne paie rien, je suis à vos côtés et je le serai pour soutenir le fait que le siège soit à Orléans.*

*Qu'est-ce que vous dites, M. CARRE ?*

**M. CARRE** – *Cela changera.*

**M. SUEUR** – *Pourquoi voulez-vous que je sois contre le fait qu'un siège soit à Orléans ? Je suis toujours content quand il y a un siège à Orléans. Cela dépend naturellement le siège de quoi ?*

*La première remarque est donc qu'Elastopôle est très bien, mais ce serait pas mal de s'impliquer un peu plus. A cet égard, j'espère que M. LEMAIGNEN nous donnera des réponses sonnantes et trébuchantes, car forcément les paroles verbales nous savons tous en faire, n'est-ce pas ?*

*Cà va ? Tout le monde va bien ? Je vois que l'ambiance est bonne. Je m'en réjouis. Il est important que l'ambiance soit bonne dans ces périodes.*

*Le deuxième point, c'est la Cosmetic Valley. Je vais expliquer pourquoi je disais tout à l'heure « pourquoi venez-vous si tard ? » Il aurait fallu s'intéresser à cela comme dans toutes les capitales régionales, il y a exactement trois ans, quand le Gouvernement a annoncé que ces pôles seraient mis en place, de manière à ce que chacun puisse défendre ses atouts. A cet égard, je voulais faire une petite remarque, M. LEMAIGNEN, M. le Maire, je me demande pourquoi Orléans n'est pas le siège de la Cosmetic Valley, alors qu'elle dispose du plus grand centre de recherche privé de la Région Centre ? Vous avez indiqué qu'il y avait 200 chercheurs sur L.V.M.H. recherche à Saint-Jean-*

*de-Braye, avec le projet que vous avez présenté. Il y a à Orléans tous les laboratoires de recherche publique nécessaire.*

*Je vais vous dire très clairement que je n'ai vraiment pas compris pourquoi notre capitale régionale ne s'était pas battue - je crois, M. le Maire, qu'il y a vraiment une occasion manquée - pour être le siège de la Cosmetic Valley. Le siège de la Cosmetic Valley est maintenant à Chartres qui possède, certes, une magnifique Cathédrale, comme d'ailleurs Orléans, mais qui n'a en rien le potentiel - je ne sais pas, ce que je raconte entraîne des déplacements de population, mais c'est intéressant... J'ai demandé combien on allait... Comment ?*

**M. LEMAIGNEN** – *Je parle à mon Député-Maire préféré.*

**M. SUEUR** – *Vous avez raison. Et alors, l'autre n'est pas préféré non plus ?*

*(rires)*

**M. LEMAIGNEN** – *Il n'est pas Maire !*

**M. SUEUR** – *Je ne vais pas vous départager, je n'ai pas les capacités.*

*Il y a trois ans, il fallait absolument se battre pour que l'on ait le siège de la Cosmetic Valley, puisque nous sommes à Orléans et dans le Loiret - je le dis clairement car c'est la vérité - le premier centre mondial de production cosmétique. Avec la délibération n° 7 que propose Mme BARRUEL, nous allons décider d'attribuer 30 000 €. C'est très bien, mais enfin, alors que nous sommes le principal centre mondial de production cosmétique, nous allons contribuer à cette Cosmetic Valley, dont le siège est à Chartres. Je ne sais pas pourquoi, mais tout plaideait pour que ce fut à Orléans. Je n'ai pas tellement le sentiment qu'on ait défendu le leadership de notre Ville qui était bien placée à cet égard.*

*Je vais en rester là. J'aurais pu vous dire quelques mots sur le pôle qui s'appelle S<sup>2</sup> E<sup>2</sup>. Pour que chacun s'en souvienne, c'est Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique. C'est un domaine où des P.M.E. orléanaises sont très actives, mais je ne sais pas quelle est l'implication de la Ville ? Vous avez dit quelques mots, Mme BARRUEL. J'ai vu le slide. Je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup d'implications là-dedans. Autrement dit, ce qui est là est bien sûr positif et nous allons le voter, mais :*

*1 – la stratégie des pôles de compétitivité pose de vrais problèmes,*

*2 – Elastopôle, je ne sais pas du tout quelle est la hauteur de notre implication ?*

*3 – pour Cosmetic Valley, nous avons raté le coche d'être la Ville leader et la capitale du pôle.*

*Quand on voit les activités cosmétiques et les activités liées à Elastopôle à Orléans, c'eût été plus cohérent - et je ne sais pas si quelqu'un peut me démentir - d'être la ville siège de la Cosmetic Valley plutôt que d'Elastopôle. Quelquefois, il y a des ironies de l'histoire. Tant qu'à faire, prenons ce qu'on nous donne et aussi constatons l'état des choses au moment où vous croyez devoir nous saisir de cette question.*

**M. le Maire** – *Je suis d'accord avec vous. On a raté le coche pour la Cosmetic Valley et pour le siège de la Cosmetic Valley à Chartres. Si vous aviez bien regardé, pour vous rafraîchir la mémoire, les slides qui ont été passés, vous auriez vu que la Cosmetic Valley a été créée en 1994 et qu'à partir de cette date-là... Ne dites pas non, écoutez, c'est une méconnaissance du sujet qui devient dramatique. La Cosmetic Valley a été créée en 1994.*

**M. SUEUR** – *Pas le pôle de compétitivité.*

**M. le Maire** – *A partir de là, le siège de la Cosmetic Valley créé en 1994, ayant été créé à Chartres, le siège du pôle s'est installé logiquement à Chartres. Que vous disiez que c'est une ironie de l'histoire et qu'on a raté le coche, je ne peux qu'être d'accord avec vous, car effectivement Orléans est la capitale, comme l'a très bien expliqué Mme BARRUEL et M. LEMAIGNEN, de la recherche en matière de cosmétique et produits associés. Si en 1994, on avait effectivement pris l'initiative au lieu de la laisser prendre par d'autres, il est probable, mais pas avéré et pas certain, que le siège du pôle de la Cosmetic Valley, logiquement, avec à Orléans les pôles notamment de Dior, Shiseido, le tissu de P.M.E., les laboratoires de recherche de l'Université, se serait alors implanté naturellement à Orléans et non pas à Chartres. Voilà.*

**M. SUEUR** – *Est-ce que je peux répondre ?*

**M. le Maire** – *Non, car pour l'instant j'ai la parole. Donc je la garde.*

**M. SUEUR** – *C'est une technique qui vous caractérise, mais si je ne peux pas répondre...*

**M. le Maire** – *Je n'ai pas terminé.*

**M. SUEUR** – *Après je pourrais répondre ?*

**M. le Maire** – *Si vous voulez. Evitez de m'interrompre, je voudrais pouvoir terminer mon propos.*

*Si maintenant Mme PRAHECQ ou quelqu'un d'autre vient contester que la Cosmetic Valley a été créée en 1994, il faut nous en faire part. On sera fortement intéressé par ces apports à notre connaissance historique des événements.*

*Le deuxième point, on est habitué à votre rhétorique qui est dans la critique et le dénigrement systématique. Vous en faites preuve, une nouvelle fois. Nous arrivons dans la fin de ce mandat. Cela fait plus de six ans que cela dure. Cela ne nous étonne plus. Je dois dire également que nous n'avons pas attendu que vous entriez en campagne électorale pour nous intéresser et travailler sérieusement sur ces sujets. Quand vous dites que l'on présente ce dossier quelques semaines avant certaines échéances, vous avez la mémoire courte, car nous avons fait une présentation, ici même, lorsque le pôle de compétitivité Cosmetic Bien-Etre a été créé, il y a maintenant, Mme BARRUEL, plus de deux ans. A l'époque, nous avons dit que c'était un formidable outil qui permettait de fédérer les énergies, de permettre aux uns et aux autres de travailler ensemble et donc, par conséquent, de créer de la valeur, du potentiel, de l'innovation.*

*Deux ans plus tard, soyons sérieux, à l'échelle de ses projets, à l'échelle des grands groupes internationaux, deux ans c'est très peu. En deux ans de temps, après un travail sérieux, dans*

*la coulisse, car c'est comme cela qu'on travaille bien, grâce à l'implication, contrairement à ce que vous essayez d'accréditer, très forte d'Orléans Technopole Développement, et après avoir parlé avec les responsables de L.V.M.H., nous avons obtenu cette implantation. C'est ce qu'ils nous ont dit. C'était ouvert. C'était en conférence de presse encore hier. Ce n'étaient pas des propos de salon ou de couloir. Ce qui a été dit, c'est que le partenariat des collectivités et l'implication d'Orléans Technopole Développement avaient été déterminants.*

*Aujourd'hui, deux ans après, on a le plaisir de présenter un dossier qui est maintenant bouclé, avec un investissement de l'ordre de 30 000 000 € et la création, le renforcement d'un des principaux pôles de recherche dans le monde sur la cosmétique et les sciences du bien-être. C'est quand même une belle chose, avec qui plus est un projet architectural, je le dis, vraiment superbe. Il est très beau et l'architecte est mondialement reconnu.*

*Alors, que l'on soit fin janvier ou pas, il faut s'en réjouir. C'est aussi simple que cela. Nos échéances à nous là-dedans, par rapport aux choix d'investissement de ces grands groupes internationaux, n'ont absolument rien à voir. De grâce, ne rentrons pas dans de la petite tambouille politicienne. C'est un événement très important pour Orléans, pour conforter notre bassin économique et de recherche. Il faut s'en réjouir. Cela fait plus de deux ans que l'on travaille avec L.V.M.H. sur cette implantation ici à Orléans et, comme l'a très bien dit M. Charles-Eric LEMAIGNEN, nous étions en concurrence, comme toujours sur des investissements de cette importance, avec d'autres sites en France et ailleurs. Nous l'avons emporté. C'est important pour l'image que nous donnons, il faut tout simplement s'en réjouir.*

*Enfin, j'ajouterai quelques exemples d'investissement en matière de recherche, d'innovation, de développement d'entreprises de pointe, qui ont été réalisés dans ces dernières années, qui n'ont pas vocation, évidemment, à être exhaustifs. La liste serait beaucoup trop longue. Nous allons avoir très prochainement la présentation du superbe projet qui a été réalisé par l'entreprise Servier. C'est concret. Cela a commencé il y a plusieurs années. Nous accompagnons Servier pour poursuivre son développement. C'est un exemple.*

*Dans un domaine de très haute technologie, nous avons accueilli le siège social de la CILAS qui travaille dans les domaines des lasers, pour le laser Mégajoule. Ce n'est pas rien.*

*Nous accompagnons le développement d'une entreprise importante, puisqu'on parle beaucoup de développement durable, qui est Vergnet.*

*Nous avons vu la naissance et le développement de nouvelles entreprises grâce aux pépinières d'entreprises, notamment de l'Agglomération comme Orléans Technopole Développement. Ces entreprises il y a quelques années étaient tout simplement en gestation. Wirecom a été créé en 2004. Cela a à peine quatre ans d'âge. Wirecom est parti avec deux salariés. Ils sont à plus de 100 aujourd'hui. On pourrait parler de Géo-Hyd. On pourrait parler des entreprises qui se sont développées dans le domaine du médicament, de la santé.*

*On pourrait parler, car tout cela paraît déjà un peu loin, du regroupement qui était loin d'être avéré, de nos deux écoles d'ingénieurs avec la création de Polytech à Orléans, qui est une magnifique réussite. Aujourd'hui, Mme BARRUEL, Polytech accueille plus d'un millier d'étudiants. L'augmentation est forte chaque année. Polytech est en plein développement. C'est une école reconnue partout, et lorsque l'on en sort, on a plusieurs propositions d'emplois pour la suite.*

*Il faut se réjouir de toutes ces réussites-là. Avec nos partenaires du contrat de plan, nous avons également par exemple, et ce n'est qu'un exemple, l'arrivée à échéance maintenant de l'I.S.T.E. (Institut des Sciences et Techniques de l'Environnement). C'est une autre belle réalisation.*

*Je ne vais pas vous les égrener comme cela pendant des heures. C'est du travail de fond. C'est du travail qui se fait dans la coulisse. C'est la demande de ces entreprises que de travailler de manière confidentielle, car elles font face aussi à de la concurrence et parfois à de la concurrence déloyale. Nous, avec les différents partenaires, Etat, collectivités territoriales, partenaires publics, avec les agences de développement que sont Orléans Technopole Développement (O.T.D.) et l'Agence de Développement Economique du Loiret (A.D.E.L.), nous travaillons main dans la main sur ces sujets. Nous ne faisons pas d'effet d'annonce, car ils sont dangereux. En revanche, on travaille sérieusement. Peu importe d'autres échéances.*

*Il y a d'autres projets, je peux vous le dire qui sont en cours actuellement. Il y a quelques très beaux projets. Mais je ne vous en dirai pas plus, même si nous avons quelques échéances, cela ferait très joli de vous dire : « vous savez il y a telle et telle chose dont il est probable qu'il ou qu'elle vienne s'installer à Orléans ». Je n'en dirai pas plus, mais nous le savons bien avec M. Charles-Eric LEMAIGNEN, avec Mme Béatrice BARRUEL, qu'il y a aujourd'hui des très beaux dossiers. Ce qui est important, et je terminerai là-dessus, c'est que nous mettions tous les paramètres de notre côté pour réussir sur ces dossiers.*

*Qu'ils arrivent en janvier, en mars, en juin, en octobre, peu importe. On sait qu'il faut un certain nombre de critères pour réussir ces implantations. Il y en a un notamment sur lequel nous sommes extrêmement actifs depuis des mois. J'ai bon espoir. Ce n'est pas encore fait. Je peux vous rassurer que, si cela se fait, cela n'arrivera pas d'ici mars. On ne joue pas à ce jeu-là. C'est trop important. Dans la situation internationale actuelle, avec cette compétition renforcée, on ne joue pas à cela. On fait du boulot sérieux. On fait tout pour que cela marche. Parfois cela ne marche pas. Parfois on a des déceptions. On a bataillé pendant des mois.*

*Je peux vous dire qu'il y a un dossier sur lequel on a bataillé pendant des mois. C'est le dossier de l'installation du siège de l'I.R.D. Malgré tout ce que l'on a fait, alors qu'Orléans était bien placée, il faut dire aussi que d'autres l'étaient également, c'est la règle du jeu, l'I.R.D. nous ne l'avons pas obtenu.*

*Puis ce soir il y a L.V.M.H. On gagne, on réussit ou on perd. C'est la logique, mais on fait le maximum pour que ce soit Orléans qui en sorte confortée. Voilà les quelques éléments que je voulais vous donner. Souhaitez-vous intervenir ?*

**M. SUEUR** – *Juste deux points. D'abord, pour être très précis, par rapport au coche raté, je rappelle, parce que cela a été annoncé par le Gouvernement, que c'est le Gouvernement qui a choisi de définir les 71 sièges des différents pôles lors de l'année 2006. Vous pouvez dire non. De toute façon c'est vérifiable. Ce n'est pas la peine de dire non. Il a choisi. Pour le pôle cosmétique, il n'était en rien écrit que cela ne pouvait pas être à Orléans et dans le Loiret. Si on s'était battu pour cela, on aurait pu l'obtenir. Je dis qu'aucun combat n'est perdu d'avance dès lors qu'on veut l'obtenir.*

*Par rapport à l'association qui existait préalablement dans l'Eure et Loir, le pôle de compétitivité c'est complètement autre chose, avec d'autres crédits, un autre pilotage, un autre financement, une logique qui a été mise en œuvre par le Conseil des Ministres et par le C.I.A.T. On le sait très bien. Il n'était donc pas écrit que le pôle cosmétique ne puisse pas être à Orléans. Je fais cette remarque. De toute façon, c'est écrit, c'est vérifiable. Je vous donne tous les textes. Vous verrez que les 71 sièges de tous les pôles ont été définis en 2006 et 2007. Peut-être y en aura-t-il en 2008, mais je ne crois pas ? L'ensemble a été choisi en 2006 et 2007.*

*Deuxièmement, j'ai posé une question à M. LEMAIGNEN qui est précise, qui consiste à savoir combien l'Agglomération d'Orléans a apporté comme contribution financière pour Elastopôle. C'est tout.*

**M. le Maire** – *M. LEMAIGNEN souhaitait intervenir également.*

**M. LEMAIGNEN** – *Je vais d'abord répondre sur la première chose. Je préfère le volontarisme de l'action au volontarisme de la parole. Le volontarisme de la parole, cela fatigue.*

*M. SUEUR, c'est vrai que le pôle de la Cosmetic Valley a été créé en 1994, alors qu'effectivement Orléans avait les moyens. On avait pratiquement mis en œuvre ce concept. Avec M. Jean-Luc ANSELME et le Département d'Eure et Loir, un travail de marketing remarquable a été fait. Au moment des pôles de compétitivité, soit il y avait deux projets : un projet d'Eure et Loir et un projet du Loiret. Auquel cas, on n'était pas labellisé.*

**M. SUEUR** – *Ce n'est pas vrai.*

**M. LEMAIGNEN** – *Mais vous savez tout, M. SUEUR, c'est usant. On a travaillé d'arrache pied pendant à peu près trois ans sur ce dossier. Je me permets donc de vous dire qu'on le connaît un tout petit peu. Là dessus, très clairement, soit il y avait deux dossiers et à ce moment-là on n'avait pas le pôle. Je vous rappelle quand même que Chartres compte quand même 6 000 emplois en matière de cosmétique, le Loiret étant de 7 000 emplois. Certes, il y a beaucoup de choses à Orléans. Il y a pas mal de choses à Chartres. Ils avaient effectivement, eux aussi, le même volontarisme que celui que vous pouvez avoir. Il avait l'antériorité par un manque de volontarisme préalable. On a voulu, très pragmatiquement, faire ce pôle de compétitivité, d'autant plus qu'il y a beaucoup de synergies entre les entreprises du bassin chartrain et celles du bassin orléanais.*

*Au niveau mondial, Orléans et Chartres ne sont pas si loin que cela. Il faut travailler avec un peu de hauteur, un peu de grandeur dans nos ambitions les uns et les autres. « Un pôle cosmétique comme celui qui est fait entre le pôle chartrain et le pôle orléanais, cela a de la gueule » au niveau mondial. C'est véritablement un pôle extrêmement important qui, lui, a sa véritable réalité à l'étranger.*

*C'est le premier élément. Je pense très clairement qu'on a raté une échéance en 1994. On a travaillé ensemble dans un partenariat. Au départ, on a bien sûr essayé de défendre tous les intérêts d'Orléans le mieux possible. On est arrivé au meilleur compromis possible. Cela me semblait la meilleure des choses.*

*Deuxièmement, quant aux aides aux pôles de compétitivité, vous n'avez pas tout à fait entendu ce que j'avais dit M. SUEUR. J'avais dit que les pôles de compétitivité marchaient bien en*

*Région Centre, c'est-à-dire qu'en Région Centre l'Université joue le jeu. On peut l'en remercier. M. Gérald GUILLAUMET, M. Youssoufi TOURE ont vraiment mis les équipes universitaires dans la logique de travailler dans les pôles de compétitivité. Merci à eux, car ce n'était pas gagné. Ils ont parfaitement anticipé sur ce jeu. C'est très bien ainsi.*

*Petites boîtes et grosses boîtes arrivent à bien travailler ensemble. Je vais donner deux exemples. Il y a deux solutions pour l'aide des collectivités. Elles participent à l'aide de la structure. Honnêtement, ce n'est pas fondamental. On dit que si cela peut être fait au niveau de l'Etat, tant mieux. On participe, ainsi que la Ville, au fonctionnement de la Cosmetic Valley, au fonctionnement des S<sup>2</sup> E<sup>2</sup>. Mais effectivement pour nous ce n'est pas essentiel. Heureusement qu'en fonctionnement, dans le coût de la structure, on ne met pas des millions et des millions.*

*En revanche, tous les projets de recherche qui concernent l'Université d'Orléans et les entreprises du bassin orléanais, on aide au coup par coup. Ne vous focalisez pas sur l'aide qu'on apporte à Elastopôle, ce n'est pas le sujet. Je préfère beaucoup aider le projet Gédéloc qui est piloté en commun par Wirecom qui est une boîte que notre Député-Maire a évoquée tout à l'heure et qui fait un travail fabuleux - un petit nain qui devient plus gros et qui sera sûrement une des starts up de demain - et par S.T. Microélectronics qui est une très grosse boîte tourangelle. Le pilote de ce projet Gédéloc est bien Wirecom. Et là, nous AgglO, on finance et on se répartit entre la Ville et l'Agglomération le financement des projets. C'est beaucoup plus important de financer les projets concrets que de financer des structures. Je pense que, sur ce point, nous serons d'accord tous les deux. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *Je crains que vous ne soyez quelque peu déconnectés des réalités du domaine de l'économie et de la recherche. Aujourd'hui, ce qui compte fondamentalement, c'est de réunir les énergies, c'est de créer les synergies, les réseaux entre les acteurs et c'est d'amener de cette manière-là de la valeur ajoutée. L'objectif est de faire en sorte qu'en réunissant l'ensemble des acteurs, au travers de projets bien identifiés, on porte la capacité française au meilleur niveau mondial, si elle n'y est pas, ou qu'elle y reste.*

*C'est le cas de la cosmétique. C'est totalement dérisoire par rapport à ces enjeux internationaux, de savoir où les trois, quatre ou cinq personnes, qui gèrent le pôle de compétitivité, doivent avoir leur siège. C'est ridicule. On a parlé là de plus de 300 chercheurs pour L.V.M.H. à Orléans et vous nous faites tout un développement pour savoir où les quatre administratifs – car c'est de cela dont il s'agit, dont on parle depuis une demi-heure – qui gèrent le pôle de compétitivité se trouvent physiquement, à Chartres ou à Orléans ? Mais à l'échelle du monde d'aujourd'hui, cela n'a aucune importance. Ce qui compte, c'est qu'il y ait des projets communs. Ce qui compte, c'est que l'on ait fédéré les énergies. Ce qui compte, c'est qu'avec Chartres, le territoire chartrain et le territoire orléanais, nous travaillons la main dans la main. Ce qui compte, c'est que l'Université d'Orléans travaille la main dans la main avec l'Université de Tours. C'est ce qui compte. Ce qui compte, c'est que L.V.M.H. puisse aider des P.M.E. innovantes. Ce qui compte, c'est que les chercheurs puissent se rencontrer. Ce qui compte, c'est que nous, collectivité publique et public en général, nous puissions soutenir des projets qui sont considérés par le groupe de pilotage dans le domaine de la recherche comme des projets porteurs. C'est cela qui compte et c'est cela qui, demain, va faire la réussite du territoire.*

*Ce n'est pas de savoir si le Directeur, au demeurant très bien, et sa Secrétaire sont basés à Chartres ou à Orléans. C'est de cela dont on parle. La Cosmetic Valley, c'est la même chose que le*

*pôle de compétitivité. C'est les deux noms pour une même chose. 1994 voit la création de la Cosmetic Valley, et les très bonnes initiatives prises au niveau national par le Gouvernement permettent la création de pôles de compétitivité, donc de favoriser ces synergies. S'il n'y avait les pôles de compétitivité, il n'y aurait pas eu ces projets qui sont en train de germer et qui viennent de donner naissance à ce que l'on présente ce soir : L.V.M.H. Il n'y aurait pas cela s'il n'y avait pas eu de pôle de compétitivité. En tout cas, on peut le supposer et cela a favorisé. C'est ce qui est important et ce n'est pas de savoir si, sur un petit territoire à l'échelle du monde, on a les quatre personnes à Orléans ou pas.*

*Aujourd'hui, les enjeux de la recherche, de l'innovation, sont dans ces réseaux, dans ces synergies que nous venons de décrire. Voilà ce qui me paraît fondamental, essentiel. C'est ce que nous sommes en train de faire. C'est la raison aussi de la création du cluster D.R.E.A.M. C'est exactement la même chose. Rendez vous compte qu'avec le cluster D.R.E.A.M., qui est à l'initiative de la Ville d'Orléans, on a un potentiel formidable et on a autant de cloisonnements. Après en avoir parlé avec le Directeur de l'I.N.R.A., après en avoir parlé au B.R.G.M., après en avoir parlé avec l'Agence de l'Eau, après en avoir parlé avec certaines entreprises, dont d'ailleurs L.V.M.H., il est apparu que les uns et les autres avaient, pour le futur proche et plus lointain, des préoccupations convergentes. Là on assure notre rôle de prendre les initiatives si elles ne sont pas prises ailleurs. Si elles sont prises ailleurs, tant mieux.*

*Il y a dans le Contrat de Projets un certain nombre de thématiques et de projets de recherche clairement identifiés. Il y a un très beau projet qui s'appelle Résonate, pour lequel notamment l'I.N.R.A. est au cœur. Très bien. En complémentarité de ce projet Résonate, des sujets n'étaient pas traités. Il y a des projets de recherche qui pouvaient trouver toute leur place. On dit qu'il faut qu'il y ait une initiative. On la prend. Aujourd'hui, cela marche tellement bien, en quelques mois, que nous pouvons, nous, laisser les acteurs du monde de la recherche et du monde de l'économie, travailler ensemble, définir leurs projets, les monter, et s'il y a besoin, on les accompagne. Ce n'est pas de savoir si D.R.E.A.M. aura deux personnes en gestion administrative qui vont être à tel ou tel endroit, peu importe. C'est totalement dépassé.*

*Ce n'est même pas, comme l'a dit Charles-Eric LEMAIGNEN, la contribution financière que l'on va apporter dans le fonctionnement qui est l'essentiel. L'essentiel c'est la synergie, ce sont les projets de recherche, c'est la volonté des uns et des autres d'aboutir. En l'espace maintenant de trois années, sur ces pôles de compétitivité – et il faut le dire, il faut être positif dans notre pays – il y a une formidable émulation qui se fait au niveau de la recherche et qui porte ces projets. Dans cet univers de la recherche, de l'innovation, c'est ce que l'on entend tous les jours. Je peux vous dire qu'il y a encore d'autres initiatives à prendre, notamment dans un secteur clé très vaste qui mérite après d'être, j'allais dire pour le coup segmenté, bien identifié, je veux parler de ce formidable domaine dans la transformation de notre économie qui s'appelle le développement durable. On voit que nous avons des positions à prendre car ce sera l'économie de demain. C'est déjà en gestation l'économie d'aujourd'hui. Là aussi, je peux vous dire qu'il y a des très, très beaux projets en gestation.*

*Mme BARRUEL, je vous propose de continuer en nous proposant néanmoins, sur le point n° 7 l'attribution d'une subvention à l'association Cosmetic Valley.*

N° 7 – Pôles de compétitivité «Cosmétique, Sciences de la Beauté et du Bien-être».  
Attribution d'une subvention à l'association Cosmetic Valley.

Mme BARRUEL – *Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 30 000 € à l'Association Cosmetic Valley.*

*Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Ville d'Orléans est signataire de la convention cadre de création du pôle de compétitivité « Cosmétique, Sciences de la Beauté et du Bien-être ».

Elle est représentée à ce titre au sein des différents comités de l'Association Cosmetic Valley qui est la structure de gestion du pôle.

Depuis sa labellisation en juillet 2005, le pôle cosmétique s'est structuré pour répondre aux différents appels à projet lancés annuellement par l'Etat, tout en organisant la représentation du pôle aux différentes manifestations internationales d'envergure.

Ce travail a permis de faire émerger plus de 16 projets entre les partenaires, entreprises et universités, sur l'ensemble du territoire couvert par le pôle : les Régions Centre, Haute Normandie et Ile de France, les universités de Tours, Orléans, Versailles et Rouen, ainsi que les grands instituts de recherche comme le C.N.R.S. ou l'I.N.R.A.

Le montant total de ces projets est de l'ordre de 37 000 000 €.

Au total, les entreprises et laboratoires de recherche du Loiret sont concernés par neuf de ces 16 projets.

Le succès du congrès Cosm'innov en octobre dernier, co-organisé par Orléans-Val de Loire Développement et l'A.D.E.L. avec le soutien des collectivités, a concrétisé le rôle majeur de notre territoire dans le développement des activités scientifiques du pôle.

La Ville participe ainsi à l'action engagée de deux façons :

- versement d'une subvention de fonctionnement de 30 000 € à l'association Cosmetic Valley, qui porte le pôle ;
- participation aux projets élaborés conjointement entre les entreprises du pôle et les laboratoires publics de recherche d'Orléans.

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 30 000 € à l'association Cosmetic Valley, qui porte le pôle de compétitivité « Cosmétique, Sciences de la Beauté et du Bien-être » ;**

**2°) déléguer M. le Maire pour signer tous les documents qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de cette opération ;**

3°) **imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 23, article 65748, T.S. 222 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 8 – Nouveau pôle de compétitivité Elastopôle. Installation du siège à Orléans. Approbation du contrat cadre.

**M. le Maire** – *L'Elastopôle a son siège à Orléans. Je vous propose d'approuver, Mme BARRUEL...*

**Mme BARRUEL** – *le contrat cadre concernant ce pôle.*

*Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires du 5 juillet 2007 a accordé le label de pôle de compétitivité à Elastopôle, pôle consacré aux filières du caoutchouc et des polymères.

Il convient de rappeler que la politique des pôles de compétitivité, initiée par le Gouvernement en 2005, a pour objectif de favoriser le regroupement d'acteurs issus tant du monde de l'économie que de la recherche-entreprises, unités de recherche et centres de formation, situés sur un même territoire et qui sont orientés vers un même marché ou un même domaine d'activité.

La création d'Elastopôle a pour origine une étude conjointe du Syndicat Français du Caoutchouc et de la D.R.I.R.E. Centre sur la filière du caoutchouc en Région Centre. Cette étude fut le déclencheur et le catalyseur d'une réflexion qui a conduit à la proposition et à la labellisation de ce pôle dont le périmètre a été élargi à trois autres régions : Ile de France, Poitou Charente, Auvergne.

Même si Elastopôle couvre quatre régions, son poids est important en Région Centre et, singulièrement, dans le Loiret en raison de la place qu'y occupe l'industrie du caoutchouc. On peut noter à cet égard la présence de l'entreprise Hutchinson qui est l'une des deux entreprises françaises leaders mondiales dans ce domaine ainsi que de nombreuses P.M.E. très spécialisées. Au total, la filière du caoutchouc représente 100 000 emplois sur les 4 régions dont 30 000 dans la Région Centre.

Labellisé le 5 juillet, le pôle a tenu sa première assemblée générale le 12 septembre 2007. L'ensemble des partenaires du pôle - Etat, collectivités territoriales et chambres consulaires des quatre régions concernées - a paraphé l'accord cadre d'Elastopôle le 7 janvier dernier, lors d'une cérémonie en Préfecture de Région, en présence de M. Hervé NOVELLI, Secrétaire d'Etat chargé des Entreprises et du Commerce extérieur.

La ville d'Orléans fait partie de ses partenaires. En effet, elle va bénéficier des nombreuses retombées positives de ce pôle.

En premier lieu, le siège d'Elastopôle est situé à Orléans. Cette structure devrait rapidement comporter une dizaine de personnes.

En deuxième lieu, la concrétisation de ce projet représente pour la Région Centre, le Département, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et la Ville de nombreux atouts, en particulier une visibilité internationale accrue de la filière du caoutchouc et de ses dérivés.

De plus, le pôle et ses travaux de recherche représentent un avantage compétitif au delà du secteur du caoutchouc et, singulièrement, pour le secteur automobile, principal marché de débouché de l'industrie du caoutchouc. Sa localisation en région Centre, au cœur d'un territoire de sous-traitance automobile et à proximité des principaux centres de conception d'automobiles d'Ile de France, permettra une synergie favorable aux deux filières.

Enfin, ce pôle permettra le développement de la recherche orléanaise grâce au rapprochement opéré entre les forces industrielles, scientifiques et universitaires ainsi que le financement de certains projets de recherche dans le domaine du caoutchouc et des polymères, tout en facilitant le transfert de connaissance de la recherche vers une exploitation industrielle.

La ville d'Orléans, partenaire par ailleurs du pôle Cosmétique, a ainsi souhaité soutenir le pôle de compétitivité Elastopôle afin de pérenniser l'inscription du territoire orléanais au cœur de la problématique générale de l'innovation et d'une politique industrielle renouvelée.

Etabli sur des principes généraux définis par l'Etat, le contrat cadre signé par les Collectivités correspond à un engagement de principe à soutenir ce pôle dont chacun des projets fera l'objet de décisions financières particulières.

**Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le contrat cadre du pôle Elastopôle à passer avec l'ensemble des partenaires, tel qu'il a été paraphé le 7 janvier 2008 ;**

**2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit contrat au nom de la Ville, ainsi que tous documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération ».**

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

\*  
\*       \*  
\*

**M. le Maire** – *Si M. MARTIN me le permet, je vous propose de donner la parole à Mme MARECHAL, si vous en êtes d'accord, pour vous présenter les délibérations relatives à l'action scolaire, en commençant peut-être par la plus importante : la restructuration de l'école maternelle René Thinat, pour libérer Mme MARECHAL qui a d'autres obligations juste après. Je vous remercie de votre compréhension.*

\*  
\*       \*  
\*

## **ACTION SCOLAIRE**

N° 46 – Ecole maternelle René Thinat. Restructuration et extension. Approbation du dossier d'avant-projet sommaire.

\*  
\*       \*  
\*

*Présentation Powerpoint.*

\*  
\*       \*  
\*



## École maternelle RENE THINAT

Restructuration et extension

Avant Projet Sommaire

le nouvel Orléans me sourit



**Mme MARECHAL** – *Nous avons travaillé en bonne concertation avec l'équipe éducative et avec les parents élus de l'école maternelle pour un objectif qui était de pouvoir ramener sur le site de la rue Eugène Fousset les deux classes qui sont actuellement en annexe à l'école élémentaire Marcel Proust. Ceci nous a amené à devoir réfléchir sur un projet beaucoup plus vaste que simplement le retour des deux classes.*

*Je vais vous présenter ce soir le travail de cette concertation qui nous a amené à l'avant-projet sommaire.*



**Mme MARECHAL** – Voilà la future disposition de l'école maternelle. Vous avez ce côté ouest, à gauche sur le dessin, le faubourg Bonnier et sur le côté est la petite rue Eugène Fousset qui est la rue par laquelle entrent les enfants pour arriver dans la cour de l'école. Il y avait eu une première phase de restructuration en 1999 qui avait concerné certaines des salles, la salle polyvalente qui est en vert, et les petits bâtiments avec la véranda qui sont sur le côté dans la cour.

Nous allons donc changer de place le réfectoire qui se trouvera donc dans un espace qui est aujourd'hui pour partie disponible et pour partie occupé par des garages et installer, à l'emplacement du réfectoire, les deux salles de classes qui sont actuellement annexées à l'école élémentaire Marcel Proust, avec des sanitaires de proximité.

Puis, nous allons travailler aussi sur les logements de fonction de l'école, de façon à pouvoir accueillir une bibliothèque, toujours la classe d'intégration pour les enfants malentendants, et à l'étage une petite salle de repos et la salle de motricité.

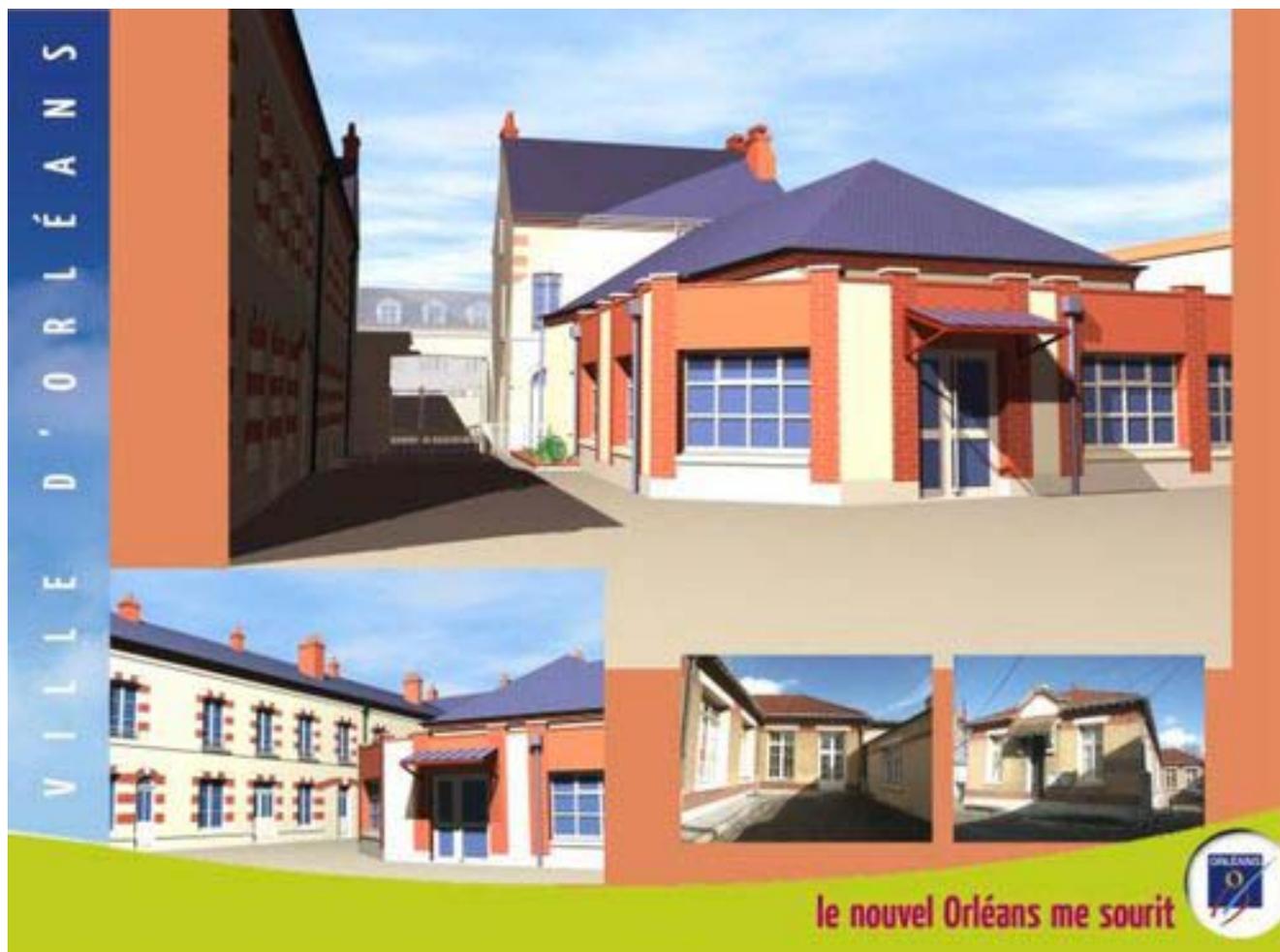


**Mme MARECHAL** – Vous voyez le nouveau restaurant scolaire avec un circuit d'entrée des aliments et de sortie qui respecte la marche en avant, avec un office aux normes actuelles et une salle à manger suffisamment grande pour pouvoir accueillir l'ensemble des enfants dans le réfectoire.

En haut à gauche, vous voyez l'actuel emplacement du réfectoire qui sera remplacé par deux salles de classes plus un sanitaire, un local d'agents, des rangements pour l'école et la chaufferie pour le bâtiment.



**Mme MARECHAL** – *C'est une école qui a à la fois du charme et du cachet. Les premiers bâtiments de l'école datent des années 1930. On retrouve des façades avec de l'enduit et des briquettes. L'objectif est de respecter ces façades. En bas, vous avez une vue des futures classes.*



**Mme MARECHAL** – *Vous avez une vue du réfectoire avec au fond le portail qui donne sur le faubourg Bonnier.*

*Après cette concertation en bonne entente avec tous les partenaires, je vous propose d'approuver l'avant-projet sommaire relatif à la restructuration et à l'extension de l'école maternelle René Thinat pour un budget de 3 300 000 €.*

**M. PELLOUX-PRAYER** – *M. le Maire, mes chers collègues, puis-je poser une simple question ?*

**M. le Maire** – *Oui, M. PELLOUX-PRAYER.*

**M. PELLOUX-PRAYER** – *Il n'y a pas très longtemps, on a appris par voie de presse que tous les bâtiments, à terme, pourraient être accessibles aux handicapés. Là je m'aperçois que des salles sont prévues au premier étage. Je pense qu'il serait bon d'intégrer cette donnée qui me paraît essentielle maintenant.*

**Mme MARECHAL** – *Nous l'avons intégrée. Je n'en ai pas parlé. Notamment dans le réfectoire, nous allons mettre une rampe. On fera un plateau pour que ce soit accessible. Les classes seront toutes accessibles. A l'étage, en fait, ce sont deux salles qui sont en doublon de deux salles qui existent aussi au rez-de-chaussée. Il y a deux salles polyvalentes : une au rez-de-chaussée, une à l'étage. On peut donc se dispenser d'installer dans la salle de l'étage les éléments nécessaires pour l'accueil d'enfants handicapés. C'est quelque chose qui a été réfléchi.*

**M. le Maire** – *Et c'est systématiquement intégré dans les équipements neufs ou rénovés.*

*Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'école maternelle René Thinat a bénéficié en 1999 d'une première tranche de restructuration. Cependant, deux classes restaient en annexe dans l'école élémentaire Marcel Proust, qu'il était nécessaire de pouvoir regrouper sur le site principal de l'école pour éviter aux enfants des déplacements quotidiens et favoriser la cohérence pédagogique.

Complémentairement et pour pouvoir répondre à cet objectif, la construction d'un nouveau restaurant scolaire et la rénovation des classes du bâtiment principal ont été ajoutées au programme.

#### LE PROGRAMME

En fonction des éléments rappelés ci-dessus, sont proposés :

- la construction d'un nouveau restaurant scolaire d'une capacité de 112 rationnaires sur la base d'une organisation de deux services pour répondre aux demandes recensées ;
- la construction de deux nouvelles classes auxquelles seront associés un petit bloc sanitaires et un local pour les A.T.S.E.M. ;
- la restructuration complète des bâtiments situés à l'ouest de la parcelle côté faubourg Bannier qui accueilleront :
  - au rez-de-chaussée : une salle d'exercices spécialisée (C.L.I.S.), une salle de repos, des locaux pour l'accueil péri-scolaire,
  - à l'étage : une salle de motricité, une bibliothèque, un local pour le réseau d'aide, des locaux pour les agents de secteurs.
- l'adaptation du bâtiment situé au nord-est de la parcelle où seront aménagés le bureau de direction, la salle des maîtres.

Le corps de bâtiment central sera complètement rénové. Il conservera les trois salles d'exercices existantes. Un local complémentaire sera aménagé pour les A.T.S.E.M.

L'espace situé au sud du corps central sera partiellement protégé des intempéries par l'installation d'un préau ouvert.

## L'AVANT-PROJET ARCHITECTURAL ET TECHNIQUE

En fonction des particularités du site, et notamment de l'implantation des bâtiments, les dispositions suivantes sont prévues :

- le nouveau restaurant sera construit sur l'emplacement actuel de boxes de stationnement, localisation permettant de faciliter la livraison des denrées sans perturber la vie de l'école ;
- les deux nouvelles classes prendront la place de l'actuel restaurant après sa démolition.

La construction des bâtiments existants remonte à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, l'école ayant été aménagée en 1930.

La modénature des façades associe pierre de taille, brique de deux couleurs et enduit ; les toitures sont constituées d'ardoises ou de tuiles.

En fonction de ce contexte, des réponses techniques ont été recherchées pour harmoniser l'aspect des constructions neuves avec les bâtiments anciens tout en prenant en compte des préoccupations environnementales.

A l'occasion de ces travaux, des aménagements importants sont prévus pour permettre l'accès des locaux aux personnes à mobilité réduite, en particulier la réfection complète de la cour ouest.

## L'ORGANISATION DES TRAVAUX

Quatre phases sont nécessaires :

- 1- construction du nouveau restaurant scolaire,
- 2- restructuration des logements de fonction (démarrage en même temps que la phase 1),
- 3- démolition de l'actuel restaurant scolaire et construction des deux classes,
- 4- rénovation du bâtiment central.

En réalisant ces phases successivement, le chantier s'étalerait sur quatre années scolaires. Afin de réduire d'une année la durée des travaux, des solutions d'accueil temporaires sont à l'étude. Une option a été proposée visant à aménager le préau de l'école élémentaire Marcel Proust, en restaurant temporaire pour les enfants de la maternelle.

## L'APPROCHE FINANCIERE

L'estimation globale de cette opération, y compris équipement des offices et laverie, mobilier de la salle à manger du nouveau restaurant et des deux nouvelles classes, aménagements extérieurs et frais annexes est de 3 300 000 € T.T.C., valeur septembre 2007.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le dossier d'avant-projet sommaire relatif à la restructuration et à l'extension de l'école maternelle René Thinat ;**

2°) autoriser M. le Maire à déposer les différentes demandes d'autorisation des droits de sols nécessaires ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à la poursuite des études en vue de l'établissement des dossiers de projet et de consultation des entreprises ;

4°) déléguer M. le Maire pour l'engagement d'études complémentaires, la présentation des demandes de droits des sols correspondantes et l'organisation des consultations des entreprises, qui pourraient être nécessaires afin de faciliter l'organisation des travaux notamment sur les sites pouvant accueillir temporairement les enfants de l'école René Thinat ;

5°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 2031, opération 06A 479, T.S. 910 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 42 – Enseignement de premier degré. Aides à la réalisation de projets.

Mme MARECHAL – *C'est pour attribuer des subventions aux écoles qui nous ont sollicité pour mener à bien leurs projets, pour un montant global de 2 736 €.*

*Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Des établissements scolaires du premier degré et organismes sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques.

Le tableau ci-dessous récapitule les activités proposées :

<b>Etablissement Scolaire bénéficiaire</b>	<b>Organisme attributaire</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant de la subvention (en €)</b>
<b>I – PROJETS PEDAGOGIQUES</b>			
<b>Maternelle Diderot</b>	Coopérative scolaire	Projet jardin Période de réalisation : mars à juin 2008	<b>160</b>
<b>Maternelle Diderot</b>	Coopérative scolaire	Projet collation Période de réalisation : année scolaire 2007/2008	<b>100</b>
<b>Maternelle Diderot</b>	Coopérative scolaire	Projet danse traditionnelle Période de réalisation : année scolaire 2007/2008	<b>600</b>
<b>Maternelle Châtelet</b>	Coopérative scolaire	Spectacle de Noël Période de réalisation : décembre 2007	<b>200</b>
<b>Elémentaire Jean Mermoz</b>	Coopérative scolaire	Spectacle de Noël Période de réalisation : décembre 2007	<b>162</b>
<b>Elémentaire Jean Mermoz</b>	Coopérative scolaire	Semaine prévention, Santé, Sécurité, Citoyenneté Période de réalisation : du 28/01 au 1 <sup>er</sup> /02/08	<b>240</b>
<b>Maternelle Louise Michel</b>	Coopérative scolaire	Projet spectacle Période de réalisation : de janvier à juin 2008	<b>224</b>
<b>Elémentaire Gaston Galloux</b>	Coopérative scolaire	Projets Contes Période de réalisation : 1 <sup>er</sup> semestre 2008	<b>200</b>
<b>Maternelle Nécotin</b>	Coopérative scolaire	Projet spectacle musical Période de réalisation : 4 février 2008	<b>330</b>
<b>Elémentaire Maxime Perrard</b>	Coopérative scolaire	Projet carnet de liaison Période de réalisation : année scolaire 2007/2008	<b>270</b>
<b>Elémentaire Jardin des Plantes</b>	Coopérative scolaire	Projet « le jardin au fil des saisons » Période de réalisation : année scolaire 2007/2008	<b>250</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>2 736</b>

**Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Action Scolaire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider d'attribuer les subventions qui figurent dans le tableau ci-dessus ;**

**2°) imputer la somme de 2 736 € concernant les subventions «projets pédagogiques» et « organismes » sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 65748, T.S. 600 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 43 – Indemnité de logement due aux instituteurs. Barème 2007. Approbation.

Mme MARECHAL – *Il s'agit de l'indemnité que la Préfecture fixe pour les instituteurs qui sont non logés par la Ville. Je vous demande d'approuver cette proposition de barème.*

*Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Selon la circulaire de M. le Préfet du 7 février 1990, la dotation spéciale instituteurs est, dans le cadre du dispositif mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1990, divisée en deux parts :

- 1<sup>ère</sup> part : attribuée aux communes en compensation des charges supportées pour les logements effectivement occupés par des instituteurs ayants droit,

- 2<sup>ème</sup> part : attribuée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) qui verse au nom de la commune, directement à l'instituteur ayant droit, l'indemnité représentative de logement (I.R.L) dans la limite du montant unitaire.

M. le Préfet fait connaître que le montant unitaire national de la dotation spéciale instituteur est fixé, pour l'année 2007, à 2 671 €.

Comme auparavant, le barème de l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs, à défaut de mettre à leur disposition un logement convenable, est fixé par arrêté préfectoral, conformément à l'article 3 du décret n° 83.367 du 2 mai 1983, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale et du Conseil Municipal.

En application des principes d'attribution de l'indemnité représentative de logement retenus les années précédentes :

- barème unique pour toutes les communes du Loiret,

- indemnité de base correspondant à 4/5<sup>ème</sup> du montant unitaire de la dotation Etat, pour les célibataires,

- indemnité de base plus 25 %, soit la totalité de la dotation Etat, pour les instituteurs mariés ou assimilés ;

M. le Préfet propose, sous réserve de l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale, d'arrêter le barème 2007 comme suit :

- 2 137 € pour un instituteur célibataire,
- 2 671 € pour un instituteur marié ou assimilé.

Pour les instituteurs bénéficiaires de l'indemnité « majorée » au titre des avantages acquis dans la commune antérieurement à la parution du décret susvisé, les montants seraient les suivants :

- 2 564 € pour un instituteur célibataire (indemnité de base + 20 %)
- 3 205 € pour un instituteur marié ou assimilé (indemnité de base + 20 %).

**Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Action Scolaire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la proposition de barème 2007 de l'Indemnité Représentative de Logement due aux instituteurs, selon les montants précités, pour l'ensemble des catégories ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 44 – Ateliers éducatifs périscolaires. Mise en œuvre des actions. Année 2007-2008. Demandes de subventions.

**Mme MARECHAL** – *Nous avons déjà validé l'ensemble des ateliers éducatifs qui ont lieu dans les écoles. Je vous propose de solliciter notamment la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour percevoir des subventions pour ces activités.*

*Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de son projet éducatif, la Ville développe des actions à destination des enfants des écoles maternelles et élémentaires d'Orléans. Elles se déroulent sur le temps périscolaire avec pour objectif de favoriser la réussite scolaire et l'apprentissage de la vie en collectivité et, de participer à l'épanouissement individuel des enfants.

Les ateliers éducatifs périscolaires sont proposés le soir après la classe ou lors de la pause méridienne, afin d'offrir aux enfants la possibilité de découvrir et de pratiquer des activités sportives, culturelles, liées à l'environnement ou aux nouvelles technologies. Ces ateliers s'adressent principalement aux élèves des écoles élémentaires et sont conduits par des référents des écoles, des animateurs spécialisés ou par des associations.

Un soutien financier est attendu de la part de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (D.D.J.S.) et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C) au titre du Contrat Educatif Local.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Action Scolaire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) autoriser M. le Maire à solliciter et à percevoir les subventions de l'Etat (D.R.A.C., D.D.J.S.) pour le développement et le financement des actions éducatives que la Ville d'Orléans mettra en place au cours de l'année scolaire 2007-2008 ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville toute convention et avenant à venir relatif à la mise en œuvre de ces actions pour l'année scolaire 2007-2008 ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8243, T.S. 600 ;**

**4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8243, T.S. 600 ».**

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**N° 45 – Actions d'éducation artistique. Programme 2007-2008. Approbation d'une convention à passer avec la Fédération des Œuvres Laïques du Loiret. Demandes de subventions.**

**Mme MARECHAL** – *Comme tous les ans, il s'agit de passer une convention avec la Fédération des Œuvres Laïques du Loiret qui met en place le programme des actions d'éducation artistique pour les écoles élémentaires.*

*Cette année scolaire, toutes les classes qui avaient déposé un dossier, c'est-à-dire au total 18 classes, ont été acceptées, avec une validation à la fois pédagogique par les Inspecteurs et les Conseillers Pédagogiques et puis par la Ville.*

*Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la Fédération des Œuvres Laïques du Loiret.*

**M. le Maire** – *Je vous consulte. C'est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup Mme MARECHAL.*

*Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

*« Le Plan d'Actions d'Education Artistique (P.A.E.A.) mis en place depuis plusieurs années dans les écoles élémentaires d'Orléans a pour but de développer les pratiques artistiques sur le temps scolaire.*

*Ce dispositif permet aux enfants de découvrir une discipline dans le cadre scolaire avec leur enseignant grâce à l'intervention d'un artiste.*

Ces actions s'adressent principalement aux élèves de Cours Moyen de façon à ce que chacun puisse en bénéficier au moins une fois au cours de sa scolarité.

Pour l'année scolaire 2007-2008, les disciplines retenues s'adressent à 18 classes de cycle 3 et 4 classes de cycle 2 comme suit :

- Calligraphie : 3 classes

La calligraphie fait appel non seulement aux techniques d'écriture, mais également dans le cas de l'enluminure aux techniques de peinture et de dorure. Deux classes découvriront ces techniques avec Eric MONTIGNY, qui pratique la calligraphie occidentale, et 1 classe avec M. SALIH pour la calligraphie arabe et latine.

- Vidéo : 1 classe

L'objectif est de sensibiliser les enfants à l'image vidéo à travers une initiation théorique et pratique à la fois. Tous les élèves participeront ensuite au tournage (image, scénario, son, lumière...) d'un petit film d'animation, fiction ou documentaire, qui sera projeté en public en fin d'année.

- Comédie Musicale : 3 classes

Les classes musicales seront conduites par Julien JOUBERT, professeur au Conservatoire.

Les enfants aborderont le travail vocal, musical, la mise en scène, la réalisation plastique de décors, la création artistique.

Chaque projet donnera naissance à de petites comédies musicales que les enfants présenteront en public, en juin lors des journées du P.A.E.A.

- Théâtre : 2 classes

Eric CENAT du Théâtre de l'Imprévu initiera les enfants à la pratique théâtrale par des exercices de concentration, mémorisation, d'expression personnelle et collective. Une visite du théâtre d'Orléans et de ses coulisses est prévue ainsi qu'une représentation théâtrale pour enfants.

Le travail s'appuiera sur des textes choisis en collaboration avec l'enseignant.

- Danse contemporaine : 4 classes

Elisabeth BERGER, professeur de danse et chorégraphe assurera l'animation de l'option. Le projet bâti à partir du thème choisi par l'enseignant permettra aux élèves la découverte, l'approche et un certain approfondissement de la danse.

Le travail aboutira à la création de phrases chorégraphiques et de représentations de fin d'année.

- Séance du vendredi 25 janvier 2008 -

- Art contemporain : 2 classes

Sébastien PONS, artiste plasticien, invitera les enfants à découvrir la démarche artistique de l'art contemporain par une visite de son atelier, d'expositions, puis la pratique en abordant différentes techniques de représentation. Une exposition à la médiathèque clôturera l'action en juin 2008.

- Photographie : 3 classes

Les élèves découvriront la photographie à travers différentes pratiques et techniques, de la pratique artisanale à la pratique artistique avec Valérie LERAY du collectif LUMEN. Les travaux des classes seront également présentés à la médiathèque en juin 2008.

- Danser la peinture : 1 classe

Cette option a pour objet la rencontre de différentes expressions artistiques, (musique, arts plastiques et danse). Autour d'œuvres choisies du musée des Beaux-Arts, les sensations, émotions ressenties par les enfants seront traduites en une chorégraphie et des réalisations en art plastique.

- Architecture : 1 classe

La découverte de l'architecture contemporaine s'appuiera sur les collections du Fonds Régional d'Arts Contemporains (F.R.A.C.) d'Orléans et comportera des ateliers d'expérimentation avec des architectes présents pour une exposition temporaire. Les créations plastiques des enfants seront exposées lors des journées du P.A.E.A.

- Art numérique : 2 classes

Philippe TARRAL, infographiste et auteur de bandes dessinées, initiera les élèves à l'utilisation de logiciels de traitement d'images et les aidera à réaliser de courtes B.D., grâce à un travail en petits groupes. Les réalisations seront présentées lors des journées du P.A.E.A.

- Album pour le cycle 2 : 11 classes

Il s'agit de réaliser un album avec des élèves du cycle 2 d'écoles de la Z.E.P. Argonne, afin de les familiariser avec le monde du livre. Nicolas MENARD et Jean-Paul VOMORIN interviennent dans les classes pour stimuler l'écriture, puis l'illustration des textes réalisés.

- Journées du P.A.E.A.

L'objectif est de valoriser les réalisations des classes du P.A.E.A., de permettre aux élèves impliqués de présenter leur travail, et de sensibiliser des enseignants non participants pour susciter de nouveaux projets l'an prochain.

Pendant deux jours, les options des arts de la représentation se produiront sur la scène du Théâtre Gérard Philipe.

En juin une semaine sera consacrée à la présentation des options arts visuels dans la salle d'exposition de la médiathèque.

La Ligue de l'Enseignement - Fédération du Loiret sera chargée de conduire l'ensemble de ces actions, et d'en assurer le suivi dans le cadre d'une convention de prestation de service.

Un soutien financier est attendu de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.).

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le programme du Plan d'Actions d'Education Artistique pour l'année 2007-2008 ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville la convention à passer avec la Fédération des Œuvres Laïques et tout avenant à venir relatif à la mise en œuvre du Plan d'Actions d'Education Artistique pour l'année 2007-2008 ;**

**3°) autoriser M. le Maire à solliciter et percevoir les subventions de la D.R.A.C. relatives à la réalisation de ce plan pour l'année 2007-2008 ;**

**4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 2553, T.S. 600 ;**

**5°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 2553, T.S. 600 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

## AFFAIRES FINANCIERES

N° 9 – Décision modificative n° 1.

**M. le Maire** – *M. MARTIN, nous reprenons le cours financier avec une D.M. 1.*

**M. MARTIN** – *C'est la première décision modificative de l'année. J'ai un seul point à signaler qui concerne l'installation des crédits pour la vidéo protection et la sécurisation des bâtiments publics, de façon à engager le plus vite possible les travaux en 2008.*

*M. MARTIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

**« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**I - AUTORISER LES TRANSFERTS DE CREDITS SUIVANTS SUR LE BUDGET PRINCIPAL:**

<u>Prélèvement</u>				<u>en €</u>	<u>Affectation</u>				<u>en €</u>
<b>322 2315</b>	<b>05A080</b>	<b>545</b>		<b>-5 000,00</b>	<b>322 2188</b>	<b>05A080</b>	<b>545</b>	<b>5 000,00</b>	
Instal., matériel & outillage techniques					Autres immobilisations corporelles				
Musées					Musées				
MUSEUM					MUSEUM				
					Erreur d'imputation				
<b>024 65748</b>		<b>250</b>		<b>-13 720,00</b>	<b>024 62321</b>		<b>250</b>	<b>13 720,00</b>	
Subv. de fonct. aux autres organismes privés					Fêtes et cérémonies - Achats de spectacles				
Fêtes de Jeanne d'Arc					Fêtes de Jeanne d'Arc				
					Versement de prestations pour un concert au lieu d'une subvention				
<b>112 2188</b>	<b>01A436</b>	<b>410</b>		<b>-100 000,00</b>	<b>020 2315</b>	<b>01A436</b>	<b>930</b>	<b>100 000,00</b>	
Autres immobilisations corporelles					Instal., matériel & outillage techniques				
Police municipale					Administr. générale de la collectivité				
VIDEO PROTECTION					VIDEO PROTECTION				
					Transfert sur la Direction opérationnelle				
<b>112 2188</b>	<b>01A437</b>	<b>410</b>		<b>-50 000,00</b>	<b>112 2315</b>	<b>01A437</b>	<b>930</b>	<b>50 000,00</b>	
Autres immobilisations corporelles					Instal., matériel & outillage techniques				
Police municipale					Police municipale				
SECURISATION DES BATIMENTS PUBLICS					SECURISATION DES BATIMENTS PUBLICS				
					Transfert sur la Direction opérationnelle				
<b>112 2188</b>	<b>01A249</b>	<b>410</b>		<b>-50 000,00</b>	<b>112 2315</b>	<b>01A249</b>	<b>930</b>	<b>50 000,00</b>	
Autres immobilisations corporelles					Instal., matériel & outillage techniques				
Police municipale					Police municipale				
EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE					EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE				
					Transfert sur la Direction opérationnelle				
<b>01 165</b>	<b>04A404</b>	<b>220</b>		<b>-473,88</b>	<b>01 275</b>	<b>04A404</b>	<b>220</b>	<b>473,88</b>	
Dépôts et cautionnements reçus					Dépôts et cautionnements versés				
Opérations non ventilables					Opérations non ventilables				
CAUTIONS ACTIONS ECONOMIQUES					CAUTIONS ACTIONS ECONOMIQUES				
					Erreur d'imputation				

## **II - AUTORISER LES OUVERTURES DE CREDITS SUIVANTS SUR LE BUDGET PRINCIPAL**

### **a) Ouvrir en dépenses et recettes les crédits pour les écritures des mouvements infra-annuels des prêts revolving**

<b><u>En dépenses :</u></b>			<b>en €</b>
<b>01 16449</b>		<b>310</b>	<b>10 257 337,04</b>
Opérations non ventilables emp. assortis ligne tres-op.ligne trésorerie			

<b><u>En recettes :</u></b>			
<b>01 16449</b>		<b>310</b>	<b>10 257 337,04</b>
Opérations non ventilables emp. assortis ligne tres-op.ligne trésorerie			

### **b) Ouvrir en dépenses et recettes les crédits concernant une subvention versée par erreur par la D.R.A.C. à reverser aux Amis du Musée**

<b><u>En dépenses :</u></b>			
<b>322 2042</b>	<b>05A067</b>	<b>548</b>	<b>4 855,00</b>
Musées Subv. équip. versées pers. droit privé ENRICHISSEMENT RESTAURATION COLLECTIONS			

<b><u>En recettes :</u></b>			
<b>322 1321</b>	<b>05A067</b>	<b>548</b>	<b>4 855,00</b>
Musées Subv. équip. non transf. état étab. nat. ENRICHISSEMENT RESTAURATION COLLECTIONS ».			

ADOPTE PAR 42 VOIX.  
IL Y A 11 ABSTENTIONS.

### N° 10 – Ligne de trésorerie. Approbation d'une convention.

**M. MARTIN** – *A la Ville d'Orléans, nous disposons d'une ligne de trésorerie d'un montant de 16 000 000 € qui nous permet de faire des arbitrages en cours d'année. Après consultation des établissements financiers, nous vous proposons, en 2008, de retenir la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre Loire et la Banque de Financement et de Trésorerie.*

*M. MARTIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Comme les années précédentes, la Ville a cherché, au cours de l'année 2007, à gérer sa dette au moindre coût et à réduire le plus possible le montant des fonds déposés sur son compte au Trésor.

Le dispositif, mis en place pour parvenir à ce résultat est fondé, pour partie, sur l'utilisation d'une ligne de trésorerie qui permet à la Ville, chaque jour, dans la limite du crédit qui lui est ouvert, soit d'appeler des fonds, soit de restituer les fonds disponibles dont elle n'a pas immédiatement l'emploi. Ses frais financiers sont ainsi limités à ses besoins strictement calculés.

La ligne de trésorerie, dont la Ville a bénéficié au cours de l'année dernière, a résulté d'une convention autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2007 avec la banque DEXIA-C.L.F. Banque, pour un montant de 16 000 000 €.

Le tableau ci-dessous retrace l'utilisation de la ligne de trésorerie au cours de l'année 2007 :

	Nombre jours utilisation	Encours maximum (M €)
Janvier	21	12,9
Février	26	8,5
Mars	20	7,3
Avril	26	7,3
Mai	31	8,5
Juin	21	5,9
Juillet	21	5,5
Août	30	5,7
Septembre	19	5,8
Octobre	19	2,4
Novembre	15	3,6
Décembre	17	12,2
<b>TOTAL</b>	<b>266</b>	

Les intérêts et frais sur la ligne de trésorerie s'élèvent à 118 104 € auxquels il faut ajouter les commissions de non utilisation sur les prêts revolving pour 3 229,69 €, soit un total de 121 333,69 €.

Les économies ainsi réalisées peuvent être estimées en calculant le montant des intérêts qu'il aurait fallu payer sur les emprunts à long terme que la Ville aurait dû contracter pour faire face aux besoins de financement apparus en cours d'année, soit 12 900 000 € en janvier. Les intérêts, calculés sur la base du taux EURIBOR un an s'élèveraient alors à environ 500 000 €.

La Ville a donc ainsi réalisé une économie de l'ordre de 380 000 €.

La convention signée avec DEXIA-C.L.F. Banque se terminant le 22 février 2008, il est envisagé de signer une nouvelle convention.

Il a été procédé à une large consultation auprès des établissements bancaires, portant sur une ligne de trésorerie d'un montant de 16 000 000 €.

Après étude des différentes offres, la proposition de convention de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre Loire et de Banque de Financement et de Trésorerie est la plus intéressante. Les conditions en sont les suivantes :

- ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie de 16 000 000 € destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre Loire qui participe en risque, et auprès de la Banque de Financement et de Trésorerie (B.F.T.), filiale du groupe Crédit Agricole, qui intervient en tant que prêteur et gestionnaire, pour une durée d'un an à compter de la date qui figurera à l'article 3 de la convention, utilisable par tranches minimales de 15 000 € ;

- les intérêts sont calculés sur la base d'une année de 360 jours et selon l'indice choisi sur la base :

\* de la moyenne arithmétique des Taux Moyens Pondérés en Euros au jour le jour de la période d'utilisation,

\* du T4M ;

- à ces taux s'ajoute une marge de 0,10 % ;

- les intérêts sont payables mensuellement au plus tard le 15 du mois d'émission de la facture ;

- les frais engagés pour le versement des fonds par virement à la Commune d'Orléans et les remboursements de fonds à la B.F.T. sont à la charge de la Commune d'Orléans ;

- la période ou la durée pour le calcul des intérêts s'étend du jour d'envoi des fonds jusqu'au Jour Ouvré exclu de réception des fonds sur le compte de la B.F.T. ouvert à la Banque de France de Paris ;

- la Ville d'Orléans recevra les fonds par virement ;

- une commission de réservation égale à 0,02 % du montant de la ligne de crédit sera payée par la Commune d'Orléans à la B.F.T. dans un délai de 10 jours à compter de l'envoi de la facture.

Les mouvements en capital que la ligne de crédit générera seront inscrits dans les comptes financiers de la classe 5.

Les frais financiers et les intérêts figureront au budget, puis au compte administratif de la Commune d'Orléans.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) retenir la proposition de ligne de trésorerie de 16 000 000 € présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre Loire et la Banque de Financement et de Trésorerie ;**

**2°) approuver les termes de la convention à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre Loire et la Banque de Financement et de Trésorerie réglant les modalités d'utilisation de cette ligne de trésorerie pour une durée d'un an ;**

**3°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;**

**4°) autoriser M. le Maire, sans autre délibération, à procéder aux opérations nécessaires prévues dans la convention ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 11 – Gestion de la dette. Contrats de couverture de risque de taux d'intérêt. Autorisation à donner.

**M. MARTIN** – *Par rapport aux risques et à la gestion des risques, c'est d'actualité, nous essaierons d'utiliser ces contrats avec le plus de prudence possible. C'est ce que nous faisons. Vous avez pu voir que, par rapport à la dette de la Ville qui est de 95 000 000 € au 31 décembre 2007 - et c'est une dette qui je dirais me convient et qui conviendra, je pense à M. le Maire - nous gérons une opération d'encours en SWAP de 1 600 000 €. C'est donc une proportion très faible. Néanmoins, il faut renouveler le contrat car cela peut nous être utile sur les taux variables.*

*M. MARTIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La circulaire interministérielle du 15 septembre 1992 a confirmé la légalité des contrats de couverture de risque de taux d'intérêt qui seraient contractés par les collectivités locales.

En effet, l'évolution des marchés financiers conduit les communes à se protéger du risque lié aux variations des taux d'intérêts ou de change auxquelles elles sont confrontées.

Plusieurs catégories de contrats peuvent être proposées. Ils permettent :

- de modifier le type de taux :  
contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP) ;
- de figer un taux :  
contrat d'accord de taux futurs (F.R.A. ou Future Rate Agreement) ;
- de garantir un taux :  
contrats de garantie de taux plafond (CAP),  
contrats de garantie de taux plancher (FLOOR),  
contrat de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR ou TUNNEL),  
contrats d'option sur taux d'intérêt.

La Ville a actuellement en cours une opération de SWAP réalisée en 2003 et retracée dans le tableau joint en annexe. Cette opération porte sur un encours de 1 617 109,59 € au 1er janvier 2008.

Afin de prémunir la Ville contre une évolution défavorable des taux d'intérêt, il est proposé d'autoriser, à nouveau, la conclusion et la réalisation de contrats de couverture de risque de taux au cours de l'année 2008.

L'encours de la dette de la Ville s'établit au 1er janvier 2008 à 95 894 392 €, dont 52 646 584 € à taux fixe et 43 247 807 € à taux variable.

La mise en place des instruments de couverture se fera dans les conditions suivantes :

- la durée maximale de chaque opération conclue ne devra pas être supérieure à la durée d'amortissement résiduelle des emprunts sur lesquels porteront les contrats de couverture ;
- la réalisation des contrats de couverture du risque de taux ne pourra porter au maximum que sur 10 % de l'encours existant au 1er janvier 2008, soit 9 589 439 € ;
- les index de référence de ces contrats seront le taux fixe, le T4M, le T.A.G., le T.A.M., l'EURIBOR 3, 6 ou 12 mois, ou tout autre taux parmi ceux communément usités sur les marchés concernés.

**Considérant l'intérêt que représente pour la Ville la mise en place de contrats de couverture de risque de taux d'intérêt, il est proposé au Conseil Municipal, si les conditions du marché s'y prêtent et en fonction des opportunités, de bien vouloir, dans les limites fixées ci-dessus :**

**1°) autoriser M. le Maire à conclure ces opérations et à résilier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction de la fluctuation des taux d'intérêts ou de change, aux fins de se prémunir contre, ou de tirer partie de cette fluctuation.**

**Cette autorisation de conclure est valable jusqu'au 31 décembre 2008 et il sera rendu compte au Conseil Municipal de chaque opération ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer, au nom de la Ville, les documents se rapportant aux opérations de marché ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 12 – Société Immobilière Val de Loire. Garantie d'un emprunt de 439 931,02 €. Approbation d'une convention.

**M. MARTIN** – *Pour financer une opération qui est menée par la Société Immobilière Val de Loire, c'est un prêt destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de logements individuels rues Charles Louis Vassal et des Chabassières à Orléans. Le montant de la garantie est de 219 900 € pour un emprunt de 439 900 €.*

*M. MARTIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par lettre en date du 12 décembre 2007, la Société Immobilière Val de Loire sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 439 931,02 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 5 logements individuels situés 16, 19, 20, 23, rue Charles Louis Vassal et 38, rue des Chabassières à Orléans.

La présente garantie, si elle est accordée, portera le capital garanti restant dû de la Société Immobilière Val de Loire à 20 367 145,85 € représentant une annuité de 1 641 681,26 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 8).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la Société Immobilière Val de Loire,

Vu l'article R. 221-19 du Code monétaire et financier,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

**D E C I D E**

## **I - GARANTIE D'EMPRUNT**

**ARTICLE PREMIER** : La Ville accorde sa garantie financière à la Société Immobilière Val de Loire à hauteur de 219 965,51 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 439 931,02 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 5 logements individuels situés 16, 19, 20, 23, rue Charles Louis Vassal et 38, rue des Chabassières à Orléans.

**ARTICLE 2** : Les caractéristiques du « Prêt PEX » consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée d'amortissement : 35 ans
- Echéances : Annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,80 %
- Taux annuel de progressivité : 0,00 %
- Durée de préfinancement : 18 mois maximum
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Le taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

**ARTICLE 3** : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 18 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 35 ans, à hauteur de la somme de 219 965,51 €, représentant 50 % du prêt d'un montant de 439 931,02 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

ARTICLE 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Ville.

## II - RESERVATION DE LOGEMENTS

ARTICLE 7 : La Société Immobilière Val de Loire s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 1 logement, en application des articles L. 441-1 et R. 441-10 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les candidats locataires seront choisis sur une liste établie par la Ville sans que la Société Immobilière Val de Loire puisse se prévaloir d'autres dispositions que celles retenues par le titre IV, chapitre 1er - section 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives aux conditions d'attribution de logements (articles R. 441-1 et suivants).

ARTICLE 8 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la Société Immobilière Val de Loire et la Ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 13 – Société Immobilière Val de Loire. Garantie d'un emprunt de 87 986,20 €.  
Approbation d'une convention.

M. MARTIN – *C'est un principe identique pour une opération d'un montant de 88 000 000 €.*

*M. MARTIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par lettre en date du 12 décembre 2007, la Société Immobilière Val de Loire sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 87 986,20 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition et l'amélioration d'un logement individuel situé 7, rue Michel Adam à Orléans.

La présente garantie, si elle est accordée, portera le capital garanti restant dû de la Société Immobilière Val de Loire à 21 159 021,68 € représentant une annuité de 1 662 148,46 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 8).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la Société Immobilière Val de Loire,

Vu l'article R. 221-19 du Code monétaire et financier,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

**D E C I D E**

### **I - GARANTIE D'EMPRUNT**

**ARTICLE PREMIER** : La Ville accorde sa garantie financière à la Société Immobilière Val de Loire à hauteur de 43 993,10 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 87 986,20 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration d'un logement individuel situé 7, rue Michel Adam à Orléans.

**ARTICLE 2** : Les caractéristiques du « Prêt PEX » consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée d'amortissement : 35 ans
- Echéances : Annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,80 %
- Taux annuel de progressivité : 0,00 %
- Durée de préfinancement : 18 mois maximum
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du

Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Le taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

**ARTICLE 3** : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 18 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 35 ans, à hauteur de la somme de 43 993,10 €, représentant 50 % du prêt d'un montant de 87 986,20 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

**ARTICLE 4** : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en

effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Ville.

## II - RESERVATION DE LOGEMENTS

ARTICLE 7 : La Société Immobilière Val de Loire s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 1 logement, en application des articles L. 441-1 et R. 441-10 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les candidats locataires seront choisis sur une liste établie par la Ville sans que la Société Immobilière Val de Loire puisse se prévaloir d'autres dispositions que celles retenues par le titre IV, chapitre 1er - section 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives aux conditions d'attribution de logements (articles R. 441-1 et suivants).

ARTICLE 8 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la Société Immobilière Val de Loire et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 14 – Société Immobilière Val de Loire. Garantie d'un emprunt de 527 917,22 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN – *C'est une garantie d'emprunt à hauteur de 263 900 € pour une opération rue Nicolas Flamel à Orléans.*

*M. MARTIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par lettre en date du 12 décembre 2007, la Société Immobilière Val de Loire sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 527 917,22 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements individuels situés 2,6,8,11,16 et 24 rue Nicolas Flamel à Orléans.

La présente garantie, si elle est accordée, portera le capital garanti restant dû de la Société Immobilière Val de Loire à 20 895 063,07 € représentant une annuité de 1 655 441,87 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 8).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la Société Immobilière Val de Loire,

Vu l'article R. 221-19 du Code monétaire et financier,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

## **I - GARANTIE D'EMPRUNT**

**ARTICLE PREMIER** : La Ville accorde sa garantie financière à la Société Immobilière Val de Loire à hauteur de 263 958,61 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 527 917,22 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements individuels situés 2,6,8,11,16 et 24 rue Nicolas Flamel à Orléans.

**ARTICLE 2** : Les caractéristiques du « Prêt PEX » consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée d'amortissement : 35 ans
- Echéances : Annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,80 %
- Taux annuel de progressivité : 0,00 %
- Durée de préfinancement : 18 mois maximum
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du

Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Le taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

**ARTICLE 3** : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 18 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 35 ans, à hauteur de la somme de 263 958,61 €, représentant 50 % du prêt d'un montant de 527 917,22 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

**ARTICLE 4** : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et

Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Ville.

## II - RESERVATION DE LOGEMENTS

ARTICLE 7 : La Société Immobilière Val de Loire s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 1 logement, en application des articles L. 441-1 et R. 441-10 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les candidats locataires seront choisis sur une liste établie par la Ville sans que la Société Immobilière Val de Loire puisse se prévaloir d'autres dispositions que celles retenues par le titre IV, chapitre 1er - section 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives aux conditions d'attribution de logements (articles R. 441-1 et suivants).

ARTICLE 8 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la Société Immobilière Val de Loire et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

### N° 15 – Société Immobilière Val de Loire. Garantie d'un emprunt de 175 972,41 €. Approbation d'une convention.

**M. MARTIN** – *C'est une garantie d'emprunt à hauteur de 87 000 € pour des logements situés allée Cousinot et rue Cardon à Orléans.*

*M. MARTIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par lettre en date du 12 décembre 2007, la Société Immobilière Val de Loire sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 175 972,41 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 2 logements individuels situés 4, allée Cousinot et 40, rue Cardon à Orléans.

La présente garantie, si elle est accordée, portera le capital garanti restant dû de la Société Immobilière Val de Loire à 21 071 035,48 € représentant une annuité de 1 659 855,02 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 8).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la Société Immobilière Val de Loire,

Vu l'article R. 221-19 du Code monétaire et financier,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

**D E C I D E**

## **I - GARANTIE D'EMPRUNT**

**ARTICLE PREMIER** : La Ville accorde sa garantie financière à la Société Immobilière Val de Loire à hauteur de 87 986,21 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 175 972,41 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 2 logements individuels situés 4, allée Cousinot et 40, rue Cardon à Orléans.

**ARTICLE 2** : Les caractéristiques du « Prêt PEX » consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée d'amortissement : 35 ans
- Echéances : Annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,80 %
- Taux annuel de progressivité : 0,00 %
- Durée de préfinancement : 18 mois maximum
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Le taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

**ARTICLE 3** : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 18 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 35 ans, à hauteur de la somme de 87 986,21 €, représentant 50 % du prêt d'un montant de 175 972,41 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

**ARTICLE 4** : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Ville.

## II - RESERVATION DE LOGEMENTS

ARTICLE 7 : La Société Immobilière Val de Loire s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 1 logement, en application des articles L. 441-1 et R. 441-10 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les candidats locataires seront choisis sur une liste établie par la Ville sans que la Société Immobilière Val de Loire puisse se prévaloir d'autres dispositions que celles retenues par le titre IV, chapitre 1er - section 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives aux conditions d'attribution de logements (articles R. 441-1 et suivants).

ARTICLE 8 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la Société Immobilière Val de Loire et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 16 – Société d'H.L.M. France Loire. Compactage de 6 prêts garantis par la Ville en une garantie d'emprunt de 4 182 196,09 €. Approbation d'un contrat.

**M. le Maire** – *C'est une autre technique financière : un compactage.*

**M. MARTIN** – *La Société d'H.L.M. France Loire nous propose de garantir des prêts dont elle bénéficiait antérieurement, mais qu'elle renégocie. A l'heure actuelle, beaucoup de sociétés d'H.L.M. renégocient leurs crédits. La Société d'H.L.M. France Loire le fait. Nous allons reporter nos garanties sur des nouveaux prêts pour un montant de 4 100 000 €.*

*M. MARTIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par lettre en date du 26 octobre 2007, la Société d'H.L.M. France Loire informe la Ville qu'elle a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement de 6 contrats de prêts par le regroupement sous forme d'un contrat de compactage, selon de nouvelles caractéristiques financières.

En conséquence, la Ville est appelée à délibérer en vue d'accorder une nouvelle garantie financière pour 100 % d'un emprunt de 4 182 196,09 €.

La garantie de ce nouvel emprunt maintiendra le capital garanti restant dû de la Société d'H.L.M. France Loire à 6 304 479,32 €, représentant une annuité de 538 369,57 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la Société d'H.L.M. France Loire,

Vu l'article R. 221-19 du Code monétaire et financier,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

**D E C I D E**

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie financière à la Société d'H.L.M. France Loire pour le remboursement de la somme de 4 182 196,09 €, représentant 100 % d'un emprunt regroupant 6 prêts (voir annexe 1) garantis par la Ville, que cet organisme a contracté auprès de La Caisse des Dépôts et Consignations.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du contrat de compactage consenti par la Caisse des dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 19 ans et 6 mois
- Echéances : semestrielle (1<sup>ère</sup> échéance au 5 septembre 2007)
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,35 %
- Index de révision : I.P.C. (Indice des Prix à la Consommation)
- Taux annuel de progressivité de l'amortissement : 5,30 %

Concernant les prêts à taux révisibles indexés sur le taux de l'I.P.C., les taux d'intérêt actuariel annuel et de progressivité mentionnés sont calculés sur la base d'un taux de l'inflation de 2 %. Ce taux correspond à la variation sur douze mois de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages hors tabac, calculé par l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques en France, publié au journal officiel et est actualisé chaque année le 1<sup>er</sup> février, sur la base du chiffre de l'inflation du mois de décembre, et le 1<sup>er</sup> août sur la base du chiffre de l'inflation du mois de juin. Les taux d'intérêt actuariel annuel sont susceptibles d'être révisés si une actualisation de l'indice de révision intervient avant la date d'effet du réaménagement.

Les caractéristiques ainsi modifiées s'appliquent au montant total du capital réaménagé, ainsi que, le cas échéant au montant des intérêts compensateurs dus au titre du présent réaménagement et maintenus jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des emprunts réaménagés, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Les réservations de logements restent aux mêmes conditions que dans les délibérations concernant les garanties des 6 prêts d'origine.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de compactage qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 17 – Société d'H.L.M. France Loire. Réaménagement d'un prêt de 2 591 159,32 €. Approbation d'un avenant au contrat de prêt.

M. MARTIN – *C'est la même technique : le réaménagement de prêts pour un montant en garantie de 1 295 000 €.*

*M. MARTIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par lettre en date du 26 octobre 2007, la Société d'H.L.M. France Loire informe la Ville qu'elle a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement du contrat de prêt n° 443585 (voir annexe 1), selon de nouvelles caractéristiques et modalités financières.

En conséquence, la Ville est appelée à délibérer en vue d'accorder une nouvelle garantie financière pour 50 % d'un emprunt de 2 591 159,32 €, soit 1 295 579,66 €.

La garantie de ce nouvel emprunt maintiendra le capital garanti restant dû de la Société d'H.L.M. France Loire à 6 304 479,32 €, représentant une annuité de 538 369,57 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la Société d'H.L.M. France Loire,

Vu l'article R. 221-19 du Code monétaire et financier,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie financière à la Société d'H.L.M. France Loire pour le remboursement de la somme de 1 295 579,66 €, représentant 50 % du capital restant dû d'un emprunt garanti par la Ville, que cet organisme a renégocié auprès de La Caisse des Dépôts et Consignations.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt réaménagé consenti par la Caisse des dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 21 ans et 6 mois
- Echéances : semestrielles (1<sup>ère</sup> échéance au 1<sup>er</sup> décembre 2007)
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,35 %
- Index de révision : I.P.C. (Indice des Prix à la Consommation)
- Taux annuel de progressivité de l'amortissement : Amortissement déduit

Concernant les prêts à taux révisibles indexés sur le taux de l'I.P.C., les taux d'intérêt actuariel annuel et de progressivité mentionnés sont calculés sur la base d'un taux de l'inflation de 2 %. Ce taux correspond à la variation sur douze mois de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages hors tabac, calculé par l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques en France, publié au journal officiel et est actualisé chaque année le 1<sup>er</sup> février, sur la base du chiffre de l'inflation du mois de décembre, et le 1<sup>er</sup> août sur la base du chiffre de l'inflation du mois de juin. Les taux d'intérêt actuariel annuel sont susceptibles d'être révisés si une actualisation de l'indice de révision intervient avant la date d'effet du réaménagement.

Les caractéristiques ainsi modifiées s'appliquent au montant total du capital réaménagé, ainsi que, le cas échéant au montant des intérêts compensateurs dus au titre du présent réaménagement et maintenus jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des emprunts réaménagés, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Les réservations de logements restent aux mêmes conditions que celles définies dans les délibérations des garanties d'origine.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir à l'avenant de réaménagement au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 18 – Société d’H.L.M. France Loire. Réaménagement d’un prêt de 1 489 620,01 €.  
Approbation d’un avenant au contrat de prêt.

**M. le Maire** – *Enfin le dernier point financier, c’est également un réaménagement d’un prêt.*

**M. MARTIN** – *Pour un montant en garantie de 744 000 €, toujours pour la Société d’H.L.M. France Loire.*

*M. MARTIN, Adjoint au Maire, s’exprime ainsi :*

« Par lettre en date du 26 octobre 2007, la Société d’H.L.M. France Loire informe la Ville qu’elle a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement du contrat de prêt n° 863181 (voir annexe 1), selon de nouvelles caractéristiques et modalités financières.

En conséquence, la Ville est appelée à délibérer en vue d’accorder une nouvelle garantie financière pour 50 % d’un emprunt de 1 489 620,01 €, soit 744 810,01 €.

La garantie de ce nouvel emprunt maintiendra le capital garanti restant dû de la Société d’H.L.M. France Loire à 6 304 479,32 €, représentant une annuité de 538 369,57 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la Société d’H.L.M. France Loire,

Vu l’article R. 221-19 du Code monétaire et financier,

Vu l’article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu l’article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

**D E C I D E**

**ARTICLE PREMIER** : La Ville accorde sa garantie financière à la Société d’H.L.M. France Loire pour le remboursement de la somme de 744 810,01 €, représentant 50 % du capital restant dû d’un emprunt garanti par la Ville, que cet organisme a renégocié auprès de La Caisse des Dépôts et Consignations.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt réaménagé consenti par la Caisse des dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 25 ans
- Echéances : Annuelle (1<sup>ère</sup> échéance au 1<sup>er</sup> septembre 2007)
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,30 %
- Index de révision : Taux fixe
- Taux annuel de progressivité de l'amortissement : Amortissement déduit

Les caractéristiques ainsi modifiées s'appliquent au montant total du capital réaménagé, ainsi que, le cas échéant au montant des intérêts compensateurs dus au titre du présent réaménagement et maintenus jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des emprunts réaménagés, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Les réservations de logements restent aux mêmes conditions que celles définies dans la délibération de la garantie d'origine.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir à l'avenant de réaménagement au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

## PERSONNEL

N° 19 – Régime indemnitaire. Création d'une prime de sujétions techniques pour les agents ayant des contraintes spécifiques dans leurs fonctions.

M. KAFTANJIAN – *Sont concernés par ce dispositif les agents travaillant dans des équipes techniques du Palais des Sports et de la Régie de la rue Moine à la Direction de la Culture et de l'Événementiel, ainsi que les chauffeurs des élus.*

M. le Maire – *Merci. C'est une délibération importante qui est attendue par un certain nombre d'agents de la Ville d'Orléans dont je salue le travail.*

*M. KAFTANJIAN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La participation habituelle à l'organisation de manifestations de grande ampleur sportives ou culturelles est génératrice de contraintes spécifiques pour les personnes.

Après avis du Comité Technique Paritaire (C.T.P.), qui a été saisi le 20 décembre 2007, il est proposé de valoriser leur régime indemnitaire en prenant en compte les sujétions auxquelles ils sont confrontés dans leurs fonctions.

I - Attribution d'une prime de sujétions techniques aux agents travaillant dans des équipes techniques du Palais des Sports et de la Régie de la Rue Moine à la Direction de la Culture et de l'Évènementiel

Les exigences de ces fonctions peuvent être définies selon les critères suivants :

- contraintes horaires en dehors des plages habituelles de travail, y compris de nuit, de week-end et de jours fériés,
- travaux de manutentions pénibles et fréquents,
- responsabilités importantes en matière de sécurité des publics accueillis,
- technicité particulière permettant la mise en œuvre logistique infaillible dans des manifestations prestigieuses, dans des délais contraints,
- tenue exemplaire vis-à-vis du public, des prestataires extérieurs et des associations.

Sont concernés des adjoints techniques territoriaux occupant leurs fonctions dans les équipes suivantes :

- les agents affectés au Palais des Sports, à la Direction des Sports, des Loisirs et de la Jeunesse,
- les agents affectés à l'équipe régie de la Direction de la Culture et de l'Évènementiel.

Ces agents pourront percevoir une prime mensuelle de sujétions techniques, dont le montant serait de 45 € bruts par mois.

Cette prime serait versée par imputation sur l'indemnité d'administration et de technicité versée aux agents de l'Etat en vertu du décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002.

Par ailleurs, les agents continueront d'être rémunérés pour les heures supplémentaires qu'ils seraient amenés à réaliser dans ce cadre.

II - Attribution d'une prime de sujétions techniques aux chauffeurs des Elus

L'équipe des chauffeurs est composée de deux chauffeurs titulaires rattachés au Cabinet du Maire et de sept chauffeurs suppléants qui occupent un poste dans une autre direction et assurent en plus cette mission. Ces agents sont astreints aux mêmes contraintes que les agents ci-dessus, en dehors des tâches de manutention.

Il est proposé d'adopter un dispositif financier analogue, selon les taux suivants :

Pour les chauffeurs titulaires :

- octroi d'une prime de sujétions techniques dont le montant serait fixé par référence à l'indemnité d'administration et de technicité, dans la limite du taux maximum fixé par les textes.

Pour les chauffeurs suppléants :

- octroi d'une prime de sujétions techniques dont le montant serait fixé à 23 € bruts mensuels. Cette prime serait versée par imputation sur l'indemnité d'administration et de technicité.

**En conséquence, après avis de la Commission du Personnel, et dans le respect des conditions énoncées dans le présent rapport, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :**

**1°) autoriser le versement de primes de sujétions techniques au titre du régime indemnitaire du personnel municipal, selon les modalités indiquées précédemment, en faveur des personnels de catégorie C remplissant les conditions ;**

**2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, articles 64111 et 64131, T.S. 320.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 20 – Direction de la Culture et de l'Événementiel. Recrutement d'un chargé d'événements. Autorisation de pourvoir le poste par voie contractuelle.

*M. KAFTANJIAN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Direction de la Culture et de l'Événementiel s'appuie sur plusieurs pôles parmi lesquels le service « organisation des manifestations ».

Un poste de chargé d'événements est actuellement vacant au sein de cette unité. Il convient donc de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Conformément à la procédure légale, une déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Les missions de ce poste consistent à élaborer, mettre en œuvre et assurer le suivi administratif et financier des manifestations de la Ville et se déclinent comme suit :

- Proposer des programmes détaillés pour les manifestations suivies,
- Piloter en mode projet les manifestations attribuées et notamment :
  - Mobiliser et fédérer les acteurs du projet (dont les acteurs associatifs),
  - Rendre compte des décisions prises,
  - S'assurer du bon phasage des opérations de communication et relire les supports de communication,
  - Impliquer les services régie et programmation au montage de projet et collaborer sur le terrain si nécessaire,
  - Travailler en concertation avec les autres directions de la Ville d'Orléans,
- Veiller à la bonne exécution des différentes phases des marchés publics et autres contrats,
- Suivre le budget régulièrement au fur et à mesure de son exécution,

- Prendre les mesures nécessaires au respect de la législation, en lien avec les services d'appui,
- Rédiger les courriers, compte-rendu de réunion, suivi des comités de pilotage.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste serait donc pourvu par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

La rémunération indiciaire est fixée par référence à la grille d'Attaché à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade (I.B. 500, 5<sup>ème</sup> échelon, rémunération brute mensuelle de 2 272,94 €), ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée de un an, assortie d'une période d'essai de trois mois. Il est renouvelable dans la limite de trois ans.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de chargé d'événements au sein du service conception des manifestations de la Direction Culture et de l'Événementiel, selon les modalités définies précédemment ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer le contrat ou l'avenant correspondant ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 024, article 64131, T.S. 320 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 21 – Direction de l'Information et de la Communication. Recrutement d'un webmestre multimédia. Autorisation de pourvoir le poste par voie contractuelle.

*M. KAFTANJIAN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le nouveau site Internet de la ville d'Orléans a été mis en ligne en janvier 2006. Le développement et la mise à jour de ce nouvel outil à la disposition des Orléanais nécessitent la présence de deux webmestres multimédia.

L'un de ces deux postes étant vacant au tableau des effectifs suite à la mobilité d'un agent (déclaration de vacance de poste effectuée dans le cadre d'emplois de technicien en décembre 2008), il convient de le pourvoir dans les meilleurs délais, compte-tenu de l'ampleur des nouveaux projets et de la migration du site Internet sur PHP.

- Séance du vendredi 25 janvier 2008 -

Rattaché au responsable de l'Information et en binôme avec le webmestre en poste, il travaillera en liaison avec les services de la Ville et ses partenaires extérieurs et sera chargé :

- de l'amélioration et du développement du site Internet de la ville d'Orléans et de ses satellites,
- de la mise en place et du suivi des normes d'accessibilité sur le site ainsi que du soutien aux projets de la Direction des Systèmes de l'Information en matière d'accessibilité,
- du suivi et de la veille sur les nouvelles technologies,
- de la gestion de l'animation,
- de la réalisation technique et des mises à jour du plan interactif de la Ville.

Ce poste de catégorie B requiert de solides compétences dans le développement de sites Internet en langage PHP et CSS 2, et une grande maîtrise des techniques en matière d'accessibilité.

Malgré une large publicité, l'appel à candidatures statutaires est infructueux et ce poste serait donc pourvu par voie contractuelle, dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires.

Un contrat d'un an serait proposé. Il pourra être renouvelé pour une période de deux ans.

La rémunération serait fixée par référence à la grille indiciaire des techniciens supérieurs avec le régime indemnitaire y afférant et la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de webmestre multimédia au sein de la Direction de l'Information et de la Communication selon les modalités définies précédemment ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer le contrat ou l'avenant correspondant ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 023, article 64131, T.S. 320 ».**

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

N° 22 – Direction de la Prévention, de la Réussite et de la Solidarité. Poste de responsable du service du quotient familial. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

*M. KAFTANJIAN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Direction de la Prévention, de la Réussite et de la Solidarité a pour principale mission d'optimiser le service rendu à la population.

Les services de l'action sociale font partie intégrante de ladite direction. Notamment, l'équipe du quotient familial et son responsable veille au bon fonctionnement de ce dispositif et à la qualité de l'accueil du public.

Par délibération du 31 mars 2006, le Conseil Municipal a autorisé de pourvoir ce poste par la voie contractuelle, dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, l'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux.

Le contrat en cours arrive à expiration le 10 avril 2008. Une déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret en date du 14 décembre 2007, conformément aux règles de publicité en vigueur.

Compte tenu des impératifs de service liés à l'accueil des familles, il convient de pourvoir ce poste dans les meilleurs délais.

Les missions restent définies comme suit :

- Encadrement de l'équipe du Quotient Familial :
  - animation de l'équipe et organisation du travail,
  - mise en place d'une démarche qualité ;
  
- Participation à la mission accueil du public :
  - organisation de cet accueil, de sa continuité et de sa qualité,
  - accueil des usagers en cas de litiges ou de situations particulières,
  - proposition d'améliorations du service rendu et adaptation du service aux évolutions à venir ;
  
- Missions transversales :
  - appui juridique à la responsable du service de l'Action Sociale sur des dossiers spécifiques,
    - aide au montage de projets (mise en place de la carte de vie quotidienne, refonte du mode de calcul du quotient familial),
    - conception de nouveaux outils et refonte des procédures ;
  
- Mise en place et suivi de tableaux de bord :
  - proposition d'outils permettant un suivi de l'activité,
  - accompagnement de leur mise en œuvre,
  - mise en place d'une procédure de vérification des déclarations faites.

Ce poste requiert une formation supérieure en action sociale ainsi que de solides connaissances juridiques.

En l'absence de candidatures statutaires répondant au profil, il est proposé de reconduire le contrat de l'agent en poste, en application des dispositions réglementaires sus énoncées, et ce, pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de trois ans.

Il appartiendrait à l'agent de se présenter aux concours de la Fonction Publique Territoriale.

Eu égard aux compétences requises, la rémunération resterait fixée sur la base de la grille des attachés territoriaux. L'intéressé(e) percevrait en outre un régime indemnitaire afférant à ce cadre d'emplois, ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider d'utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de responsable du service du quotient familial, au sein de la Direction de la Prévention, de la Réussite et de la Solidarité, pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de trois ans ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant au nom de la Ville ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits de budget de la Ville, fonction 022, article 64131, T.S. 320 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 23 – Direction Générale des Services Techniques. Poste de chargé de missions. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

*M. KAFTANJIAN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le poste de chargé de missions auprès du Directeur Général des Services Techniques (D.G.S.T.) étant vacant au tableau des effectifs (déclaration de vacance de poste effectuée dans le cadre d'emplois des ingénieurs le 27 décembre 2007), il convient de le pourvoir dans les meilleurs délais, compte-tenu des impératifs de service liés à l'ampleur des projets menés, et notamment du lancement des travaux concernant la deuxième ligne du tramway (projet C.L.E.O.).

Rattaché au Directeur Général des Services Techniques et en concertation étroite avec l'ensemble des directions techniques, les missions de ce poste sont les suivantes :

1) Coordonner, en lien avec le D.G.S.T., les actions à réaliser par les directions techniques pour les opérations transversales, en particulier pour l'opération C.L.E.O., 2<sup>ème</sup> ligne du tramway

- Participer à la bonne mise en œuvre du projet ( partenariat indispensable),
- Préparer et suivre les opérations Ville dans le cadre de ce projet,

- Suivre les plannings et les relations avec les différents intervenants ;

2) Apporter une assistance technique aux directions fonctionnelles :

- Participer aux études pré-opérationnelles,
- Réaliser des études particulières, en interface avec les autres services,
- Participer aux réflexions sur l'organisation de l'activité technique de la Ville ;

3) Assurer le suivi de la concession de l'eau potable et les relations avec les concessionnaires :

- Elaborer les documents contractuels et les tableaux de bord de l'activité de la concession ;

4) Coordonner les actions inter services techniques en liaison avec la Direction de la Culture et de l'Évènementiel pour l'aide à l'organisation des principales manifestations :

- Festival de Loire,
- Marché de Noël.

Ce poste de catégorie A requiert de solides compétences techniques en génie civil et une réelle expérience en conduite de projets transversaux similaires.

Malgré une large publicité, l'appel à candidatures statutaires est infructueux et ce poste serait donc pourvu par voie contractuelle, dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires.

Un contrat d'un an renouvelable serait proposé. Il pourra être renouvelé pour une période de deux ans.

La rémunération serait fixée par référence à la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux avec le régime indemnitaire y afférant et la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de chargé de missions auprès du Directeur Général des Services Techniques, pour une durée d'une année, renouvelable deux ans ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer le contrat ou l'avenant correspondant ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 023, article 64131, T.S. 320 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 24 – Association de Gestion du Restaurant Inter-Administratif d'Orléans Centre. Approbation de nouveaux statuts et de la convention de mise à disposition des locaux et installations à l'association.

*M. KAFTANJIAN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'Association de gestion du Restaurant Inter-Administratif (R.I.A.) d'Orléans Centre a été créée le 23 septembre 2002 afin de permettre aux employés des administrations coordinatrices et associées, de déjeuner dans les locaux municipaux mis à disposition de l'association et de bénéficier de la T.V.A. à taux réduit.

L'audit de fonctionnement réalisé en janvier 2006 par un comité interministériel auprès des 7 R.I.A. de la Région Centre a conduit l'association à entreprendre une mise en conformité de son montage juridique et fiscal avec la réglementation en vigueur.

Le décret n° 2001-237 du 20 mars 2001, modifiant l'article 85 bis de l'annexe III du Code Général des Impôts, instaure un taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée aux recettes provenant de la fourniture des repas dans les cantines d'entreprise ou d'administration, sous réserve du respect de certaines conditions.

Ces conditions sont les suivantes :

- l'objet du restaurant consiste à fournir de façon habituelle des repas au personnel de chaque organisme membre, qui doit être en mesure de justifier son appartenance audit organisme ;
- le restaurant est géré par le comité d'entreprise, ou par l'employeur, ou par une association ou un groupement de comités d'entreprises ou d'employeurs ;
- le prix des repas doit être sensiblement inférieur à celui pratiqué, pour des prestations similaires, par les restaurants ouverts au public ;
- les opérations réalisées dans le cadre du restaurant font l'objet d'une comptabilité distincte par le gestionnaire ;
- dans le cas où il est fait appel à un prestataire extérieur, le gestionnaire doit conclure avec ce dernier un contrat, prévoyant les conditions de fourniture des repas, qui doit être déposé auprès du service des impôts ;
- une commission de contrôle composée des représentants du personnel doit être mise en place.

En application des dispositions précitées, les statuts prévoient que l'association gestionnaire est composée de l'ensemble des employeurs qui signeront les statuts de ladite association.

Les convives qui seraient admis au restaurant, mais dont l'employeur ne serait pas membre de l'association, sont considérés comme tiers et à ce titre, se verraient appliquer une T.V.A. au taux normal, soit 19,6 %.

Une convention spécifique permet à la ville d'Orléans, propriétaire, de mettre à disposition de l'association les locaux et installations du restaurant afin que les salariés de chaque adhérent puissent y prendre leurs repas. Elle permet à l'association de mettre les locaux du restaurant à la disposition de la société de restauration sous-traitante pour les besoins de ses prestations.

Les nouveaux statuts apportent une plus grande transparence sur la répartition de la prise en charge du prix du repas.

La prestation de restauration sous traitée qui comprend l'admission et les denrées est en principe prise en charge par le convive. L'employeur peut décider de verser une subvention. Les charges communes du restaurant (gestion administrative, charges locatives, fluides, assurances, entretien, maintenance...) sont réparties entre les employeurs membres de l'association au prorata du nombre effectif de convives.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les statuts de l'Association de Gestion du Restaurant Inter-Administratif d'Orléans Centre ;**

**2°) approuver la convention de mise à disposition des locaux et installations du restaurant au profit de l'association de gestion du R.I.A. d'Orléans Centre ;**

**3°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;**

**4°) donner délégation à M. le Maire pour désigner les représentants de la Ville au sein des instances de cette association ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

## SYSTEMES D'INFORMATION

N° 25 – Logiciels SIGAGIP et HRACCESS. Maintenance. Approbation d'un marché négocié.

**M. CARRE** – *Il s'agit d'approuver la décision de la Commission d'Appel d'Offres qui a validé la Société HRACCESS pour cette prestation.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La Ville exploite le progiciel SIGAGIP depuis janvier 1996 pour la gestion de ses ressources humaines et de la paie. Par délibération du 15 juin 2001, le Conseil Municipal a approuvé le marché négocié à passer avec la Société I.B.M. Global Services pour la réalisation de prestations d'assistance et de maintenance pour une durée maximale de 5 ans, afin de faire évoluer le système d'information des ressources humaines existant. Ce marché avait pour objet la maintenance du logiciel SIGAGIP et l'assistance pour prendre en compte les demandes d'évolution des fonctionnalités et les éventuelles conséquences des changements de la réglementation. Un avenant approuvé au Conseil Municipal du 25 février 2005 étendait la prestation initiale à la production, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la déclaration annuelle des données sociales selon la norme réglementaire « Déclaration Automatisée des Données Sociales-Unifiée (D.A.D.S.-U.) », avec la location de l'application HRACCESS.

Ce marché étant arrivé à échéance, la Ville a donc consulté la Société HRACCESS Fidelity, éditeur des logiciels SIGAGIP et HRACCESS, dans le cadre d'un marché négocié, en application de l'article 35-II- 8<sup>ème</sup> alinéa du Code des Marchés Publics, portant d'une part sur la maintenance du logiciel SIGAGIP et d'autre part sur la redevance annuelle du module logiciel HRACCESS. La Société HRACCESS Fidelity, propriétaire des sources, est par conséquent la seule société en mesure d'effectuer la maintenance desdits logiciels.

Le montant du marché s'élève à 38 240,54 € T.T.C. Il est conclu pour une période d'un an, éventuellement reconductible deux fois, pour une durée maximale de trois ans.

**Après décision de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le marché négocié relatif à la maintenance des logiciels SIGAGIP et HRACCESS, à passer avec la Société HRACCESS Fidelity pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse sans que la durée totale ne puisse excéder trois ans, moyennant la somme de 38 240,54 € T.T.C. pour la première année ;**

**2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;**

**3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 6156.6, T. S. 340 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

## CULTURE ET EVENEMENTIEL

N° 26 – Label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire ». Approbation du dossier de candidature de la Ville.

M. le Maire – *C'est un point important qui porte sur le label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire ».*

\*  
\*       \*  
\*

*Présentation Powerpoint.*

\*  
\*       \*  
\*

VILLE D'ORLÉANS

# LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE



## DOSSIER DE CANDIDATURE

DCE - Conseil Municipal - 25 janvier 2008

le nouvel Orléans me sourit



**M. CHAMPIGNY** – *M. le Maire, merci de me passer la parole. Effectivement « Ville et Pays d'Art et d'Histoire », ce n'est pas que les quelques plaques que vous voyez surajoutées sur certaines Villes de France lorsque celles-ci sont d'un intérêt particulier. Mais aujourd'hui, je vous présente le dossier.*

*Nous allons faire le point d'aboutissement de ce dossier qui nous tient à cœur.*

*C'est l'aboutissement d'un travail très efficace de notre Direction de la Culture et d'une chargée de mission également très efficace.*

*La candidature d'Orléans, à l'obtention du label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire », est le résultat d'une volonté concertée entre les divers acteurs oeuvrant pour la valorisation du patrimoine de la Ville.*

*Les chantiers de restauration, les travaux d'aménagement et de rénovation urbaine, le travail mené pour acquérir et dispenser une connaissance approfondie de l'histoire patrimoniale, les démarches variées de diffusion de l'histoire et de l'actualité du patrimoine permettent aujourd'hui à la Ville d'Orléans de postuler à cette labellisation.*

- Séance du vendredi 25 janvier 2008 -

*Les services municipaux, les partenaires institutionnels et associatifs ont élaboré et partagé une vision commune d'une ville riche de son passé qui se tourne vers son avenir.*

*Le socle du projet de label de la Ville d'Orléans émane de cet échange constant entre culture, patrimoine et urbanisme à l'échelle d'une Ville qui ne se réduit pas à son cœur historique, mais qui embrasse l'ensemble des quartiers et s'adresse à tous les Orléanais.*

*C'est ainsi que le souhaite le Ministère de la Culture, étroitement associé à ce projet.*

*Nous allons vous montrer quelques slides pour bien préciser ce que nous avons fait, quels sont les éléments de soutien de cette candidature, ensuite un échéancier et enfin les conditions de mise en place financières de ce dossier.*

VILLE D'ORLÉANS

## LA RECONNAISSANCE D'UN PATRIMOINE CONNU ET VALORISÉ

Le label valorise l'architecture et le patrimoine dans toute sa diversité, de ses aspects historiques aux réalisations les plus récentes. Il s'inscrit dans une véritable démarche d'accompagnement à la compréhension du développement urbain, de la ville historique à la ville contemporaine.

Initié par le Ministère de la Culture et de la Communication en 1985, il vise trois objectifs:

- Présenter et promouvoir le patrimoine d'une ville dans toutes ses composantes,
- Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement,
- Initier le jeune public à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine,
- Offrir des visites de qualité au public touristique.



le nouvel Orléans me sourit



**M. CHAMPIGNY** – *Il s'agit de reconnaître un patrimoine connu et valorisé. Le label valorise l'architecture et le patrimoine dans toute sa diversité, de ses aspects historiques aux réalisations les plus récentes. Il s'inscrit dans une véritable démarche d'accompagnement à la compréhension du développement urbain, de la ville historique à la ville contemporaine.*

*Le Ministère a insisté. Il ne s'agit pas simplement de faire le recensement, il s'agit de vivre cette architecture et également de préparer l'avenir.*

*Initié par le Ministère de la Culture et de la Communication en 1985, il vise trois objectifs :*

- *présenter et promouvoir le patrimoine d'une ville dans toutes ses composantes,*
- *sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement,*
- *initier le jeune public à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine,*
- *offrir des visites de qualité au public touristique.*

VILLE D'ORLÉANS

## L'ELABORATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

### CONCERTATION AU SEIN DU COMITE DE PILOTAGE

Ce comité, mis en place au cours de l'année 2007, a réuni sous la présidence de l'Adjoint délégué à la culture les représentants de différentes administrations, institutions et associations dont les missions et compétences sont en correspondance avec le projet de label :

Partenaires :

- Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine - Architecte des Bâtiments de France,
- Rectorat : Délégation Académique à l'Action Culturelle,
- Conseil Régional du Centre : Service Régional de l'Inventaire,
- Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre,
- Office du Tourisme.



le nouvel Orléans me sourit



**M. CHAMPIGNY** – *Naturellement, un comité de pilotage a été constitué et réuni. Il a travaillé à plusieurs reprises au cours de l'année 2007, sous la présidence de l'Adjoint délégué à la Culture, avec les représentants de différentes administrations que nous allons vous citer :*

*- le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, l'Architecte des Bâtiments de France,*

*- le Rectorat, par sa délégation académique à l'Action Culturelle,*

*- le Conseil Régional du Centre, grâce au Service Régional de l'Inventaire,*

*- la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre,*

*- enfin l'Office de Tourisme.*

**VILLE D'ORLÉANS**

## LE DOSSIER DE CANDIDATURE, 1<sup>er</sup> LIVRE :

### ORLEANS, CAPITALE REGIONALE DYNAMIQUE

Le cœur du Val de Loire : situation géographique, démographie, économie.

Une ville racontée par son évolution urbaine : des origines de la ville à aujourd'hui.

Le patrimoine: une architecture historique remarquable, une architecture tournée vers le contemporain, les Monuments Historiques, le patrimoine paysager.

La vie culturelle et intellectuelle : les établissements culturels, la vie associative, les événements phares, les équipements scolaires et universitaires, le tourisme.

Un urbanisme conciliant patrimoine historique et développement contemporain: le projet centre-ville, le grand projet Loire, la ZPPAUP, le GPV La Source et « Orléans demain ».

La protection de l'environnement et le développement durable.



**le nouvel Orléans me sourit**



**M. CHAMPIGNY** – *Deux livres ont été constitués qui viennent juste de sortir.*

*Le premier présente le cœur du Val de Loire, sa situation géographique, sa démographie, son économie.*

*Le chapitre est consacré ensuite à la ville racontée par son évolution urbaine : des origines de la Ville à aujourd'hui.*

*Le patrimoine : une architecture historique remarquable, une architecture tournée vers le contemporain, les Monuments Historiques, le patrimoine paysager.*

*La vie culturelle et intellectuelle : les établissements culturels, la vie associative, les événements phares, les équipements scolaires et universitaires, le tourisme.*

*Un urbanisme conciliant patrimoine historique et développement contemporain : le projet centre ville, le grand projet Loire, la Z.P.P.A.U.P., le Grand Projet de Ville de La Source et « Orléans demain », référence à l'année 2015, objectif affiché.*

*Enfin, en associant de façon tout à fait quotidienne et prégnante : la protection de l'environnement et le développement durable.*

VILLE D'ORLÉANS

## LE DOSSIER DE CANDIDATURE, 2<sup>nd</sup> LIVRE :

### UN PROJET CULTUREL POUR UN PROJET DE VILLE

Un label vécu sur tous les quartiers et par l'ensemble des habitants.

La transversalité des projets entre établissements culturels, acteurs institutionnels et associatifs agissant dans les domaines de l'architecture et du patrimoine.

L'établissement d'un lien étroit entre patrimoine et création artistique.

Un pôle patrimonial au sein de la Direction de la Culture et de l'Événementiel, géré par un animateur de l'architecture et du patrimoine recruté pour mener l'ensemble des actions définies.

Une réflexion portant sur le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.



le nouvel Orléans me sourit



**M. CHAMPIGNY** – *Le deuxième livre associe le projet culturel avec le projet de ville. C'est un label qui doit être vécu sur tous les quartiers et par l'ensemble des habitants.*

*La transversalité des projets n'est pas un vain mot. Elle existera entre les établissements culturels, acteurs institutionnels et associatifs agissant dans les domaines de l'architecture et du patrimoine.*

*Il y aura un lien très étroit entre le patrimoine et la création artistique.*

*Un pôle patrimonial sera créé au sein de la Direction de la Culture et de l'Événementiel, géré par un animateur de l'architecture et du patrimoine recruté pour mener l'ensemble des actions définies.*

*Enfin, une réflexion portera sur le centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.*

VILLE D'ORLÉANS

## DES ACTEURS AU QUOTIDIEN

### MISSIONS DU POLE PATRIMONIAL

- Diffuser l'information auprès de l'ensemble des publics,
- Acquérir les données historiques, architecturales et urbanistiques,
- Coordonner l'ensemble des manifestations patrimoniales organisées sur le territoire de la Ville,
- Définir les programmes des visites patrimoniales en lien avec les professionnels du tourisme.

### MISSIONS DE L'ANIMATEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

- Élaborer l'ensemble des actions qui seront développées au sein du pôle patrimonial,
- Coordonner et former l'équipe des guides-conférenciers agréés « Ville d'art et d'histoire »,
- Recenser les différents acteurs pouvant enrichir les actions du pôle patrimonial,
- Proposer ses connaissances aux professionnels de l'architecture, du patrimoine, de l'urbanisme,
- Assurer la communication des actions dans le respect de la charte « Ville d'art et d'histoire ».

6

le nouvel Orléans me sourit



**M. CHAMPIGNY** – *Nous parlons maintenant des acteurs au quotidien.*

*Les missions du pôle patrimonial sont :*

- *de diffuser l'information auprès de l'ensemble des publics,*
- *d'acquérir les données historiques, architecturales et urbanistiques,*
- *de coordonner l'ensemble des manifestations patrimoniales organisées sur le territoire de notre ville,*
- *de définir les programmes des visites patrimoniales en lien avec les professionnels du tourisme.*

*Quant aux missions de l'animateur de l'architecture et du patrimoine, elles sont :*

- *d'élaborer l'ensemble des actions qui seront développées au sein du pôle patrimonial,*
- *de coordonner et de former l'équipe des guides-conférenciers agréés « Ville d'Art et d'Histoire »,*

- Séance du vendredi 25 janvier 2008 -

- *de recenser les différents acteurs pouvant enrichir les actions du pôle patrimonial,*
- *de proposer ses connaissances aux professionnels de l'architecture, du patrimoine et de l'urbanisme,*
- *d'assurer la communication des actions dans le respect de la charte « Ville d'Art et d'Histoire ».*

LA PROCEDURE DE CANDIDATURE	
2d semestre 2007	Élaboration du dossier en lien avec le Ministère de la Culture et de la Communication: Direction de l'Architecture et du Patrimoine et Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre.
Fin janvier 2008	Transmission du dossier au Ministère de la Culture et de la Communication
Courant 2008 (sous réserve)	Présentation du dossier de candidature devant le Conseil National Ville et Pays d'Art et d'Histoire par la Direction de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture
2008-2009	Avis consultatif rendu par le Conseil National Ville et Pays d'Art et d'Histoire et soumis pour décision au Ministre de la Culture et de la Communication
2009-2014	Demandes de subventions annuelles formulées par la Ville auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre

VILLE D'ORLÉANS

7

le nouvel Orléans me sourit



**M. CHAMPIGNY** – *La procédure de candidature est mise au point soigneusement par le Ministère de la Culture. Il se réunit une à deux fois par an et étudie les dossiers présentés par les villes et également les pays d'art et d'histoire. Nous sommes, je peux vous l'assurer, pas loin du haut de la pile et nous devrions passer dans la session du mois de novembre prochain.*

*Le calendrier est le suivant :*

- *deuxième semestre 2007 : élaboration du dossier en lien avec le Ministère de la Culture et de la Communication. C'est fait,*
- *fin janvier 2008 : transmission du dossier au Ministère de la Culture et de la Communication. Ce sera fait dès le vote de cette délibération ce soir,*
- *courant 2008 : je viens de vous le dire, présentation du dossier de candidature devant le Conseil National Ville et Pays d'Art et d'Histoire,*
- *2008 – 2009 : nous recueillons l'avis consultatif qui est rendu par le Conseil National précité. Il est soumis pour décision au Ministère de la Culture et de la Communication,*
- *en cas d'obtention de ce label, au cours des années 2009 à 2014, nous demanderons des subventions annuelles auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre, pour une participation à 50 – 50.*

*Voilà M. le Maire. Je voudrais finir cette présentation en vous disant tout l'intérêt que ce dossier a suscité à Paris, à l'issue de plusieurs visites que nous avons effectuées. Elles n'ont pas été simplement des visites de courtoisie, mais des visites de travail. Le Ministère attend notre candidature. Elle est faite. J'ai vraiment bon espoir, même plus que cela, dans l'obtention de ce label. Nous y avons mis toutes nos forces.*

**M. le Maire** – *Merci M. CHAMPIGNY. Merci à la Direction de la Culture. C'est un beau dossier.*

**M. COUTURIER** – *M. le Maire, merci. Mon collègue M. CHAMPIGNY l'a bien souligné dans son exposé, mais je voulais attirer effectivement l'attention sur le fait que c'est un enjeu important pour la Ville sur le plan notamment de son rayonnement. Je prends le volet touristique de ce label, qui porte, pour les villes qui le possèdent, un intérêt majeur et un développement touristique, donc économique absolument certain. Je dois féliciter moi aussi l'Office de Tourisme, puisqu'il est associé à cette opération, pour la collaboration qui a existé avec les Services. Je dois dire que c'est un dossier qui a été pris en main très sérieusement. Je dois féliciter le Service de l'Action Culturelle qui a porté ce projet afin d'en arriver où il est aujourd'hui.*

*M. CHAMPIGNY, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire », initié par le Ministère de la Culture en 1985, vise trois objectifs :

- présenter et promouvoir le patrimoine d'une ville dans toutes ses composantes,
- sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale urbaine,
- initier le jeune public à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine, offrir des visites de qualité au public touristique.

L'architecture historique de la Ville y a toute sa place. Les évolutions connues par le label ces dernières années marquent également un intérêt affirmé pour l'architecture contemporaine et l'évolution urbaine de la ville (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, zones de rénovations urbaines). Le socle du projet de label de la Ville d'Orléans émane de cette démarche constante entre culture, patrimoine et urbanisme. Les spécificités architecturales et historiques de la ville d'Orléans ont été redécouvertes par le développement urbain. Celui-ci n'est pas envisagé comme un simple calque du passé, mais comme un accompagnement à la compréhension de la ville historique et de la ville contemporaine.

Le dossier comprend deux volets. La première partie est une véritable carte d'identité de la ville (les données locales existantes, le patrimoine dans toute sa diversité, les réalisations et projets d'urbanisme).

La seconde partie expose :

- le projet culturel qui sera mené par la Ville au sein du pôle patrimonial, service de la Direction de la Culture et de l'Événementiel en charge du label (transversalité des projets entre les divers établissements culturels et les acteurs institutionnels et associatifs agissant dans les domaines de l'architecture et du patrimoine).

Le projet de label est fondé sur l'idée de croisement des approches et des lectures urbaines conjuguant patrimoine, histoire, urbanisme, architecture et usages. Le label se vit dans un esprit de curiosité donnant à voir les aspects du passé et l'actualité du patrimoine. Le but sera de sensibiliser le public à l'architecture et au patrimoine, en lui permettant de concilier mémoire des lieux et mutations urbaines, d'aiguiser son œil critique sur son environnement quotidien et sa protection.

Il a également pour volonté d'établir un lien entre le patrimoine et la création artistique. Le label de la ville d'Orléans se veut un label vécu dans tous les quartiers et par l'ensemble des habitants ;

- les projets de médiation à destination de tous les publics qui seront mis en œuvre ;
- l'intégration du label de la ville d'Orléans dans le réseau régional et national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire,
- le projet d'organisation du service de pôle patrimonial au sein de la Direction de la Culture et de l'Événementiel porteuse du label avec la création du poste de l'animateur de l'architecture et du patrimoine ;
- une première phase d'implantation avec le lieu dédié aux ateliers pédagogiques, puis une seconde phase avec la création du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (C.I.A.P).

Dès l'obtention de ce label, la convention qui contractualise les relations entre la Ville et le Ministère de la Culture et de la Communication sera signée. Cette convention reprend les éléments essentiels du projet culturel dans lequel s'inscrit le label et pose le principe des relations financières entre l'Etat et la Ville (aide à parité des actions) sur une période de cinq ans qui feront l'objet d'une demande de subvention annuelle auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) du Centre.

Secteurs d'actions	Actions aidées	Parité Etat Commune	Année Signature	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Animateur de l'architecture et du patrimoine	Création de poste	50%	A compter du recrutement	Année pleine	X mois	Non	Non	Non
Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine	Mise en place de la scénographie et conception du projet	50%	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Guides Conférenciers	Formation initiale et continue	50%	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Ateliers pédagogiques	Dotation outils pédagogiques	50%	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Communication, Documents de présentation de la Ville <sup>1</sup>	Edition H.T	50%		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Secteurs d'actions	Actions aidées	Parité Etat Commune	Année Signature	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Communication, Opérations spécifiques <sup>2</sup>	Soutien des projets au cas par cas	50%		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

(1) Seront pris en compte les projets d'édition portant sur les documents publics disponibles non vendus tels que la plaquette de présentation historique et générale, les affiches, le programme annuel des visites et des actions, les activités pédagogiques, les plans, circuits et itinéraires, notamment à l'exclusion des plaquettes monographiques ou thématiques (voir opérations spécifiques).

(2) Participation à des salons, projets de signalétique, de publication notamment de plaquettes monographiques ou thématiques.

Afin que le dossier de candidature de la Ville soit l'émanation d'une véritable concertation, un comité de pilotage a été constitué. Sous la présidence de l'Adjoint au Maire délégué à la Culture, il réunit les représentants de différentes administrations dont les missions et compétences sont en correspondance avec ce projet : l'Architecte des Bâtiments de France, le service culturel du Rectorat, le Service Régional de l'Inventaire, la D.R.A.C. Centre, les établissements culturels de la Ville : médiathèque et réseaux des bibliothèques, musées des Beaux-Arts, Service Archéologique, et les services de la Ville : Direction de l'Aménagement et de la Planification Urbaine, Direction des Relations Publiques, Office du Tourisme. Ce comité de pilotage a permis de recenser les avis et propositions.

La présentation du dossier de candidature devant le Conseil National Villes et Pays d'Art et d'Histoire est organisée par la Direction de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture et de la Communication. Ce Conseil rend un avis consultatif soumis pour décision au Ministre de la Culture et de la Communication.

Le dossier sera transmis en janvier 2008 à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) du Centre et à la Direction de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture et de la Communication. Celles-ci se sont engagées à soumettre le dossier au Conseil National Villes et Pays d'Art et d'Histoire en 2008.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Action Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le dossier de candidature de la Ville à déposer auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre et de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture et de la Communication pour l'obtention du label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville toute convention éventuelle à intervenir dans le cadre de ce dossier ».**

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

N° 27 – Orléans Jazz 2008. Billetterie, produits commerciaux et redevances d'occupation du domaine public. Fixation des tarifs. Approbation de conventions à passer avec l'Office de Tourisme, la F.N.A.C. et TICKETNET et d'une convention type d'occupation du domaine public.

**M. CHAMPIGNY** – *M. le Maire, nous avons travaillé toute la matinée sur ce prochain festival Orléans Jazz.*

*Il vous est proposé :*

*1°) d'approuver les tarifs de la billetterie et des produits commerciaux,*

*2°) de décider que ces tarifs s'appliqueront pour le Festival de l'année 2008,*

*3°) d'approuver les conventions à passer avec l'Office de Tourisme, la F.N.A.C. et TICKETNET,*

*4°) d'approuver les tarifs de redevance pour occupation temporaire du domaine public à appliquer aux exploitants des stands commerciaux,*

*5°) d'approuver le contrat type d'occupation temporaire et révocable du domaine public, à passer avec chacun des exposants lors du Festival Orléans Jazz 2008.*

*M. CHAMPIGNY, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Depuis 1998, le Festival de Jazz est organisé en régie directe par la Direction de l'Action Culturelle, puis depuis deux ans par la Direction de la Culture et de l'Événementiel de la Ville.

La programmation proposée par Stéphane KOCHOYAN et les partenaires programmeurs associés se décline ainsi :

- Tremplin du Festival d'Orléans'Jazz

- Concert d'ouverture : le mercredi 11 juin

Le Festival de Jazz débutera par un concert d'ouverture programmé par Stéphane KOCHOYAN et sera situé Place de la République.

- « Place au Jazz » (Place du Temple) : du jeudi 12 au samedi 14 juin

La programmation sera assurée par Pierre RICHARD.

- « Jazz Bourgogne » : organisé par l'association Le Nuage en Pantalon dans le quartier Bourgogne.

- Jardin de l'Evêché : du mardi 17 au samedi 21 juin

- Campo Santo : 4 concerts en deux parties du mercredi 25 au samedi 28 juin (sous réserve).

## BILLETTERIE

La billetterie des spectacles produits par la Ville est notamment déposée auprès de la F.N.A.C., de l'Office de Tourisme. Le réseau TICKETNET complète le dispositif depuis 2004.

Afin de permettre la mise en place de la billetterie des spectacles organisés par la Ville auprès de ces points de vente au titre de l'année 2008, il est proposé d'adopter les conventions respectives avec chacun de ces partenaires, définissant les conditions financières et les modalités de vente des billets.

## TARIFS ORLEANS JAZZ 2008

Pour faciliter l'accès des concerts payants, les tarifs et leurs modalités sont définies ainsi :

1) Quatre catégories de tarifs unitaires pour le Campo Santo :

- Plein,
- Collectivités/groupe à partir de 10 billets achetés pour le même concert,
- Jeunes – de 26 ans,
- JPASS/P.A.C. ;

2) Deux catégories de forfaits pour le Campo Santo :

- Forfait deux jours au choix,
- Forfait quatre jours ;

- la gratuité pour les moins de 12 ans.

La Ville est également amenée à vendre des produits de promotion du festival.

L'ensemble des tarifs est présenté dans le tableau joint.

## REDEVANCES POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Dans le cadre du Festival Orléans' Jazz, afin d'accueillir les festivaliers dans un esprit festif et de convivialité, la Ville souhaite mettre en place des espaces commerciaux au Jardin de l'Evêché et au Campo Santo.

Compte tenu des surfaces mises à disposition et des moyens techniques mis en œuvre par la Ville facilitant l'accueil des commerces ou activités temporaires dans le cadre de l'organisation de l'événement, il est proposé de mettre en place des redevances d'occupation du domaine public pour le Festival Orléans' Jazz 2008.

Un contrat d'occupation temporaire et révocable du domaine public sera proposé à la signature de chaque exposant, définissant les engagements de chacune des parties.

Redevances pour occupation du domaine public pour le Festival d'Orléans' Jazz 2008 :

➤ Exploitants du Jardin de l'Evêché selon les surfaces suivantes :

- Espace stands commerciaux à compter de 15 m<sup>2</sup> :

\* avec abri fourni par la Ville : 12 € T.T.C. / jour

\* sans abri fourni par la Ville : 10 € T.T.C. / jour

➤ Exploitants du Campo Santo selon les surfaces suivantes :

- Espace stands commerciaux (espace couvert sous arcades) par surface de 15 m<sup>2</sup> : 30 € T.T.C./jour

- Espace stands commerciaux à compter de 15 m<sup>2</sup> :

\* avec abri fourni par la Ville : 32 € T.T.C. / jour

**Après avis de la Commission de l'Action Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les tarifs de la billetterie et des produits commerciaux pour Orléans'Jazz 2008 détaillés dans le tableau ci-joint ;**

**2°) décider que ces tarifs s'appliqueront pour le Festival de Jazz de l'année 2008 ;**

**3°) approuver les conventions à passer avec l'Office de Tourisme d'Orléans, la F.N.AC et TICKETNET relatives à la vente de billets pour les spectacles organisés dans le cadre du Festival de Jazz ;**

**4°) approuver les tarifs de redevance pour occupation temporaire du domaine public à appliquer aux exploitants des stands commerciaux du Jardin de l'Evêché et du Campo Santo lors du Festival Orléans' Jazz 2008 ;**

**5°) approuver le contrat type d'occupation temporaire et révocable du domaine public à passer avec chacun des exposants lors du Festival Orléans' Jazz 2008 ;**

**6°) déléguer M. le Maire signer au nom de la Ville lesdites conventions et contrats correspondants ;**

**7°) imputer les recettes correspondant aux redevances pour occupation du domaine public sur les crédits du budget annexe de la Ville, fonction 331, article 7336, T.S. 540 et les recettes correspondant à la vente des billets sur les crédits du même budget annexe, fonction 331, article 70623, T.S. 540 ».**

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

## ORLEANS'JAZZ 2008 - TARIFICATION

### I – BILLETTERIE DU CAMPO SANTO

TARIFS PAR CONCERT (en €)				
Nature	2007		2008	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
- Plein tarif	18,96	20,00	21,80	23,00
- Groupes/collectivités 5 billets achetés simultanément	14,22	15,00	18,00	19,00
- Jeunes (moins de 26 ans)	9,48	10,00	11,37	12,00
- Jeunes J PASS, P.A.C.	4,74	5,00	6,64	7,00

TARIFS FORFAITS (en €)				
Nature	Forfait 2 jours		Forfait 4 jours	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
- Forfaits tout public	36,01	38	64,45	68
- Forfaits Collectivités	31,27	33	61,61	65
- Forfaits jeunes	18,96	20	34,12	36

#### Modalités de la tarification 2006

\* Tarif collectivités ou achats groupés :  
A partir de 10 billets commandés pour le même concert

\* Forfaits

- Composé de deux soirées au choix
- Composé des quatre soirées

\* Forfaits collectivités

A partir de 10 forfaits commandés sur le même forfait

Les forfaits ne seront vendus que sur les points de vente en amont du Festival.

\* Jeunes

Moins de 26 ans

\* JPASS/PAC

Sur présentation de la carte JPASS/PAC

Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans

II – PRODUITS DE PROMOTION

Nature	TARIFS (en €)		
	2007	2008	
	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
Tee-Shirt (années passées)	8,00	6,69	8,00
Tee-Shirt 2008	12,00	10,03	12,00
2 tee-shirts (antérieur + 2008)	15,00	12,54	15,00
Imperméable de poche	1,00	0,84	1,00

N° 28 – Conservatoire et Maison des Arts et de la Musique. Approbation de conventions type d’occupation temporaire du domaine public.

**M. CHAMPIGNY** – *M. le Maire, nous avons profité de l’inauguration toute récente de la Maison des Arts et de la Musique pour toiletter la convention qui s’applique à l’utilisation du Conservatoire et rédiger une nouvelle convention pour cette Maison des Arts et de la Musique.*

*Il vous est donc proposé d’approuver ces deux conventions à titre d’occupation temporaire et révocable du domaine public.*

*M. CHAMPIGNY, Adjoint au Maire, s’exprime ainsi :*

« 1) Le Conservatoire gère une salle de concerts : la salle de L’Institut, située dans le bâtiment 4, Place Sainte-Croix, et des salles de cours réparties sur l’ensemble des bâtiments du centre ville ainsi que dans les quartiers de La Source et des Blossières.

Ces salles peuvent être mises à disposition de demandeurs orléanais ou non-orléanais, associations, autres organismes et particuliers, moyennant application de redevances .

Un nouveau règlement intérieur sera pris par arrêté du Maire, remplaçant celui de 1995 et une convention type d’occupation temporaire du domaine public est proposée pour les locaux du Conservatoire .

2) La Maison des Arts et de la Musique, inaugurée les 19 et 20 janvier, est un établissement dédié à la pratique amateur et à sa diffusion dans les différentes disciplines artistiques.

Les salles composant cet équipement font l’objet de mises à disposition, en priorité auprès de structures artistiques ou culturelles, moyennant la signature d’une convention d’occupation temporaire et révocable du domaine public et l’application de redevances

Un règlement d’utilisation des salles est pris parallèlement par arrêté du Maire.

Les tarifs de redevances applicables aux salles du Conservatoire et de la Maison des Arts et de la Musique ont été adoptés par délibération du Conseil Municipal du 14 décembre dernier.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission de l’Action Culturelle, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les conventions type d’occupation temporaire et révocable du domaine public, pour le Conservatoire et la Maison des Arts et de la Musique, à passer avec chaque utilisateur des salles mises à disposition ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville lesdites conventions à intervenir ».**

**ADOPTE A L’UNANIMITE.**

N° 29 – Collégiale Saint-Pierre le Puellier. Exposition Gilles GHEZ « Contes de la mer intérieure ». Réalisation du catalogue et tirage photographique d'une œuvre. Approbation d'une convention à passer avec le Palais Bénédicte de Fécamp.

**M. CHAMPIGNY** – *M. le Maire, j'attire votre attention sur la prochaine exposition à la Collégiale Saint-Pierre le Puellier. C'est une exposition que nous avons voulue, que nous avons vraiment façonnée de nos petites mains avec l'aide de la Ville de Fécamp, qui suit tout ce que nous avons fait sur l'exposition narrative, qui sera également présentée prochainement au Grand Palais. Gilles GHEZ est quelqu'un qui se sent maintenant à Orléans comme chez lui et qui va nous faire une exposition formidable à laquelle je vous convie. Le vernissage a lieu le 8 février prochain en fin d'après-midi.*

*Il vous est proposé d'approuver les termes de la convention à passer avec le Palais Bénédicte de Fécamp pour la réalisation du catalogue de l'exposition et d'en fixer le prix de vente à 12 € T.T.C.*

*M. CHAMPIGNY, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'exposition « Gilles GHEZ – contes de la mer intérieure » a été présentée au Palais Bénédicte de Fécamp d'octobre à décembre 2007. Elle sera accueillie dans le cadre de la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier du 8 février au 9 mars 2008.

Cette exposition permet de faire découvrir un univers artistique de grande qualité. La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville d'Orléans et le Palais Bénédicte de Fécamp se sont associés pour la réalisation du catalogue et du tirage photographique d'une installation particulièrement intéressante.

Le Palais Bénédicte de Fécamp et la Ville d'Orléans organisent et supportent de façon indépendante les transports liés à cette exposition, ainsi que les frais d'assurance spécifique à chaque lieu.

La conception du catalogue : graphisme, frais de cromalins et impression sont répartis entre les parties. A charge de la Ville d'Orléans d'acquitter auprès du Palais Bénédicte les montants correspondants au nombre d'exemplaires souhaités, le tirage complet ayant été réalisé pour l'ouverture de l'exposition à Fécamp.

Les frais de tirage photographique de l'œuvre « L'Inde fantôme » sont également répartis entre les parties ; la Ville d'Orléans s'acquittant auprès du Palais Bénédicte des frais avancés par celui-ci.

L'ensemble des frais sont pris en charge par le Palais Bénédicte et la Ville le remboursera de sa quote-part pour un montant de 3 329 € T.T.C.

Il est proposé de fixer le prix de vente du catalogue à 12 € T.T.C.

Chaque lieu prend à sa charge la scénographie ainsi que la conception et l'impression du carton d'invitation et des affiches.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Action Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les termes de la convention à passer avec le Palais Bénédicte de Fécamp pour la réalisation du catalogue de l'exposition « Gilles GHEZ – Contes de la mer intérieure » et du tirage photographique de l'œuvre « L'Inde fantôme » ;**

**2°) fixer le prix de vente du catalogue à 12 € T.T.C. ;**

**3°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;**

**4°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur le budget de la Ville, fonction 33, articles 611 et 7088, T.S. 554 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 30 – Musée des Beaux-Arts. Exposition « Olivier DEBRE, paysages de Loire ».  
Approbation d'une convention de mécénat à passer avec la Société des Laboratoires Servier.

**M. CHAMPIGNY** – *M. le Maire, comme j'ai l'habitude toujours de vous le dire, nous avons hier soir verni cette exposition consacrée à Olivier DEBRE. Bien des journalistes parisiens étaient là. Un beau parterre était passionné par cette nouvelle, belle et je dirais très inventive exposition, puisque vous pouvez vous mettre devant tous ces tableaux. C'est une très belle exposition, vous en conviendrez.*

*Il vous est également proposé de travailler avec les Laboratoires Servier dans le cadre du mécénat et d'accepter une convention à passer avec eux pour une soirée au Musée.*

*M. CHAMPIGNY, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Société des Laboratoires Servier propose de soutenir l'exposition « Olivier DEBRE, paysages de Loire », organisée au Musée des Beaux-Arts du 24 janvier au 11 mai 2008, afin de favoriser son rayonnement et ce en application des dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au développement du mécénat culturel.

Dans le cadre de cette opération de mécénat, la Ville s'engage à associer la Société des Laboratoires Servier à la promotion de l'exposition, objet du mécénat culturel. En contrepartie, la Société des Laboratoires Servier organisera une manifestation privée au Musée des Beaux-Arts le mercredi 6 février 2008.

Le montant du mécénat engagé par la Société des Laboratoires Servier s'élève à 1 500 € (mille cinq cent euros) T.T.C.

Une convention a été établie afin de préciser les conditions du mécénat culturel entre la Ville au profit du Musée des Beaux-Arts et la Société des Laboratoires Servier.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Action Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les termes de la convention à passer avec la Société des Laboratoires Servier dans le cadre du mécénat de l'exposition « Olivier DEBRE, paysages de Loire » qui se déroule au musée des Beaux-Arts du 24 janvier au 11 mai 2008 ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;**

**3°) imputer la dépense et la recette correspondante sur les crédits à ouvrir au budget de la Ville, fonction 322, articles 611 et 7478, T.S. 548 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 31 – Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Acquisition d'œuvres d'art par la Société des Amis des Musées. Reversement d'une subvention de la D.R.A.C. à cette association.

**M. CHAMPIGNY** – *M. le Maire, une somme n'a pas été tout à fait versée où il le fallait. Il vous est proposé le reversement de la subvention de la D.R.A.C. à la Société des Amis des Musées à hauteur de 4 855 €. Il s'agit d'une régularisation comptable.*

*M. CHAMPIGNY, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Société des Amis des Musées d'Orléans occupe une place essentielle dans la vie culturelle de la Ville et contribue à l'enrichissement des collections des musées. Ainsi sept verreries de Bernard PERROT ont été acquises par la Société des Amis des Musées d'Orléans en vente publique à Paris chez Christie's le 16 avril 2007 pour un montant de 15 250 € hors frais et versées dans les collections du musée Historique et Archéologique de l'Orléanais.

La Société des Amis des Musées a adressé un dossier de demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) et il leur a été attribué une subvention de 4 855 € pour cette acquisition. Or, il se trouve que cette somme a été versée, par erreur, à la Trésorerie Municipale d'Orléans, car comprise dans la subvention attribuée à la Ville d'Orléans.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Action Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) autoriser le reversement de la subvention de la D.R.A.C. à la Société des Amis des Musées à hauteur de 4 855 €, pour l'acquisition d'œuvres d'art pour le musée Historique et Archéologique de l'Orléanais ;**

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 322, article 1328, T.S. 548 ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 322, article 1321, T.S. 548 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 32 – Muséum. Exposition « Du Soleil à la Terre ». Approbation d'une convention à passer avec la Société Hartmann Event.

M. CHAMPIGNY – *Le Muséum expose « du Soleil à la Terre ». Il vous est proposé d'approuver la convention à passer avec la Société Hartmann Event, précisant les conditions de location, pour un montant de 6 000 € net de T.V.A. de l'exposition précitée.*

*M. CHAMPIGNY, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le muséum a initié une politique d'expositions temporaires diversifiées se renouvelant à un rythme soutenu visant à augmenter encore la fréquentation de l'établissement et à diversifier le public.

Dans cette perspective, faisant suite à une exposition ayant trait aux relations entre langage et animaux, le muséum présentera du 2 février au 16 mars 2008 une exposition intitulée « Du Soleil à la Terre » en continuité de l'année 2007 déclarée « Année internationale de l'héliophysique » par l'O.N.U.

Cette exposition à laquelle ont été associés l'Observatoire de Paris et le C.N.R.S. - Laboratoire de physique et chimie de l'environnement, est constituée de panneaux didactiques, de maquettes, de modules de présentation interactifs et même d'un important fragment de météorite.

Tous ces éléments seront loués, pour la durée de présentation, auprès de la Société Hartmann Event 16, Industriestrasse, Zug, SUISSE, avec laquelle il convient de passer une convention de location précisant les modalités pratiques de cette opération dont le montant s'élève à 6 000 € net de T.V.A.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Action Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) approuver la convention à passer avec la Société Hartmann Event 16, Industriestrasse Zug, SUISSE précisant les conditions de location pour un montant de 6 000 € net de T.V.A. de l'exposition « Du Soleil à la Terre », présentée au muséum du 2 février au 16 mars 2008 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

**3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 322, article 6135, T.S. 545 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 33 – Théâtre Gérard Philipe. Convention avec la Compagnie Articule. Approbation d'un avenant.

**M. CHAMPIGNY** – *Vous suivez également régulièrement les activités de la Compagnie Articule au Théâtre Gérard Philipe.*

*Il est nécessaire de toletter de temps en temps la convention d'occupation. C'est ce que nous vous demandons ce soir.*

*M. CHAMPIGNY, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le local de stockage situé en sous-sol du Théâtre Gérard Philipe, occupé précédemment par le Canoë-kayak-club d'Orléans, a été restitué à la Ville. La Compagnie Articule en résidence au Théâtre Gérard Philipe ne disposant d'aucun lieu de stockage pour l'ensemble de ses décors, a sollicité la mise à sa disposition de cet espace pendant la durée de la convention pluriannuelle approuvée par une délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2005.

Un avenant modifie et complète la convention initiale au regard des conditions de mise à disposition de ces nouveaux locaux .

**Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Action Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle du 8 juillet 2005, à passer avec l'association Articule, afin de définir les conditions de mise à disposition de locaux situés en sous-sol du Théâtre Gérard Philipe ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer ledit avenant au nom de la Ville ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 34 – Institut d'Arts Visuels. Association Cercle du Design et de la Marque. Adhésion de la Ville.

**Mme BARRUEL** – *Il vous est proposé d'accepter l'adhésion de la Ville au Cercle du Design et de la Marque, afin de pouvoir permettre à l'Institut d'Arts Visuels de profiter de tous les avantages proposés par cette association. Le design est une des formations phares de l'Institut d'Arts Visuels.*

*Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le Cercle du Design et de la Marque, dont le siège social est situé 15/17, rue de Rivay – 92300 Levallois Perret, est une association Loi 1901 créée début 2005 par des designers responsables d'agences, designers managers en entreprise, consultants en stratégie de marques, chercheurs, représentants d'autres associations, responsables d'écoles, enseignants et étudiants.

C'est un lieu d'expression entre professionnels permettant des débats sur l'avenir des professions du design, l'évolution des compétences et des activités, entraînant le recours à des formations spécifiques.

Les objectifs de cette association sont les suivants :

- valoriser la profession en France et à l'International, la faire exister auprès d'un large public tant dans ses dimensions stratégiques, créatives qu'économiques ;
- affirmer la dimension stratégique du design, sa capacité à créer de la valeur ;
- être une aide à la réflexion pour faire avancer les métiers du design et leurs relations à la marque entreprise et à la marque produit.

Il paraît particulièrement intéressant pour l'Institut d'Arts Visuels (I.A.V.) d'adhérer à l'association Cercle du Design et de la Marque, afin de bénéficier des avantages suivants :

- des relations privilégiées avec des dirigeants d'agences de design ;
- une information sur les préoccupations professionnelles dans le domaine du design ;
- la possibilité de suivre des débats sur le développement des nouveaux outils et des nouvelles attentes.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Action Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider de l'adhésion de la Ville à l'association Cercle du Design et de la Marque, dont la cotisation annuelle s'élève à 200 € net de T.V.A. en 2008 ;**

**2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 312, article 6281, T.S. 551 ».**

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

N° 35 – Fêtes de Jeanne d'Arc 2008. Approbation d'une convention à passer avec l'association Orléans Jeanne d'Arc. Attribution d'une subvention.

**M. le Maire** – *Fêtes de Jeanne d'Arc 2008. Mme HEAU.*

**Mme HEAU** – *M. GABELLE est là. Je pense qu'il va pouvoir...*

- Séance du vendredi 25 janvier 2008 -

**M. GABELLE** – *Je ne suis pas encore parti, M. le Maire.*

**M. le Maire** – *C'est vrai. M. GABELLE, que faites-vous ici ?*

**M. GABELLE** – *Cela ne va pas tarder.*

*L'Association Orléans Jeanne d'Arc a pour objet de contribuer à l'animation des fêtes. Comme les années passées, il est proposé d'attribuer une subvention de l'ordre de 30 000 € à l'Association Orléans Jeanne d'Arc.*

*M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'association Orléans Jeanne d'Arc a pour objet de contribuer par son action au maintien, à la défense et au développement des traditions johanniques.

Elle organise :

- la désignation de la jeune fille figurant Jeanne d'Arc (en janvier),
- le pèlerinage des villes johanniques auquel participe la jeune fille figurant Jeanne d'Arc et ses deux pages (en février),
- la Cérémonie de Remise de l'Epée (le 29 avril),
- l'Entrée de Jeanne d'Arc par la Porte Bourgogne et le spectacle ou les animations qui suivent place de la République (le 29 avril),
- la Chevauchée de Jeanne d'Arc (le 1<sup>er</sup> mai).

Elle accompagne la Ville d'Orléans pour les commémorations des 7 et 8 mai.

La Ville d'Orléans soutient les activités de cette association.

Dans le cadre de l'organisation des Fêtes de Jeanne d'Arc 2008, la Ville souhaite formaliser les conditions de ce soutien par la signature d'une convention et attribuer à l'association Orléans Jeanne d'Arc une subvention d'un montant de 30 000 € T.T.C.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Action Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention à passer avec l'association Orléans Jeanne d'Arc – Les Bordes – Route d'Olivet – 45160 ARDON, précisant les engagements des parties dans l'organisation des fêtes de Jeanne d'Arc 2008 ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention, au nom de la Ville ;**

**3°) attribuer une subvention à l'association Orléans Jeanne d'Arc pour un montant de 30 000 € net de T.V.A. ;**

4°) **imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonctions 0241, article 65748, T.S. 250 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 36 – Fêtes de Jeanne d'Arc 2008. Organisation du marché médiéval et des ripailles médiévales. Approbation d'un marché après procédure allégée.

**M. le Maire** – *Vous êtes toujours là ?*

**M. GABELLE** – *Je suis encore là. Je vous reçois 5 sur 5 !*

*Pour l'organisation du marché médiéval, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché à passer, selon la procédure allégée, avec la Société Festiléo, pour un montant de 44 483,02 € T.T.C. relatif à l'organisation du marché médiéval et des ripailles médiévales dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc, se décomposant comme suit :*

*- Organisation du marché : 42 795,02 € T.T.C.,*

*- Organisation des ripailles : 1 688 € T.T.C.*

*Les ripailles se dérouleront sur la place de l'Etape, comme il y a deux ans.*

*M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Du 29 avril au 8 mai, la Ville d'Orléans commémore la délivrance de la ville par Jeanne d'Arc par des événements commémoratifs et festifs.

Le Marché Médiéval, organisé du vendredi 2 au dimanche 4 mai 2008 au Campo Santo, est l'un des points d'orgues des festivités.

Les Ripailles Médiévales, organisées le dimanche 4 mai, place de l'Etape, constitue un évènement festif et convivial.

Une attention toute particulière est donc portée à l'organisation de cette manifestation.

Compte-tenu de la nature des prestations à réaliser, une consultation en procédure allégée a été lancée conformément à l'article 30 du Code des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offres du 16 janvier 2008 a procédé au jugement des offres compte tenu des critères d'attribution et de leur pondération définis à l'article 9 du règlement de la consultation, à savoir :

1 – Qualité de la proposition en terme : 35 %

- de répartition des échoppes (artisans, produits de bouche, tavernes),
- de scénographie envisagée,
- d'animations proposées,

- de moyens humains et matériels mobilisés,
- 2 – Prix des prestations : 35 %
- 3 – Garanties professionnelles du candidat en particulier : 30 %
- son expérience dans l'organisation de marchés à thème ou de manifestations similaires,
- sa capacité à mobiliser des exposants potentiels.

**En conséquence, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le marché à passer selon une procédure allégée avec la Société Festiléo, pour un montant total de 44 483,02 € T.T.C. relatif à l'organisation du marché médiéval et des ripailles médiévales dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc, se décomposant comme suit :**

- **Organisation du marché médiéval pour un montant de 42 795,02 € T.T.C.,**
- **Organisation des ripailles médiévales pour un montant de 1 688,00 € T.T.C. ;**

**2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;**

**3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 241, article 611, T.S. 250 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

## **TOURISME - RELATIONS PUBLIQUES - VIE ASSOCIATIVE**

N° 37 – Relations internationales. Appels et bourses à projets. Attribution d'aides.

*Mme MAUROY, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :*

« La Ville est régulièrement sollicitée par des associations ou des porteurs de projets individuels dans le domaine des relations internationales.

**Après avis de la Commission « Culture-Relations Publiques », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider d'attribuer les subventions et bourses aux porteurs de projets individuels, de groupes ou associatifs indiqués dans le tableau ci-après ;**

**2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonctions 041, 043 et 044, articles 65748 et 6714, T.S. 252 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Nom du porteur de projet	Activités poursuivies	Montant de la subvention/bourse (en €)	
		2007	2008
Association France-Etats-Unis	Aide à l'activité courante de l'association : organisation de conférences, concerts ; aide à l'accueil de militaires américains lors des cérémonies patriotiques du 8 mai et du 16 août, accueil d'étudiants américains.	1 000	800
A.F.O.R.PRO.BA. B.T.P. LOIRET – Centre de Formation des Apprentis (C.F.A.) des Métiers du Bâtiment « Jean Fontaine »	Le C.F.A. du bâtiment « Jean Fontaine » d'Orléans et l'Association Apprentis Bâtiment du Monde Division Europe (A.B.M.E) sont partenaires pour favoriser la construction d'infrastructures en pays africains et sud-américains. Ils se sont engagés depuis 1996 au Mali pour des constructions liées à la petite enfance, l'éducation et la santé. Ce sont de petites unités, étudiées avec les acteurs locaux et directement opérationnelles, qui peuvent être gérées sans problème par les structures locales. Le projet 2008 consiste en la construction, par les apprentis, d'une école à Bougouni (Mali) qui permettra de scolariser 300 enfants.	500	1 000
<b>TOTAL</b>		<b>1 500</b>	<b>1 800</b>

N° 38 – Coopération décentralisée Orléans-Parakou. Programme d'actions 2008. Modalités de financement.

**M. le Maire** – *Mme MIGNOTY-GONZALEZ. M. GABELLE est toujours là.*

**M. GABELLE** – *Je vais être obligé de partir, car tout le monde me cherche.*

*Dans le cadre de la coopération décentralisée et par rapport à la convention triennale, le programme d'actions élaboré en concertation entre les deux collectivités sera mis en œuvre sur la base d'échanges réciproques du savoir-faire notamment. Il est essentiellement centré sur la gestion locale, la coopération sanitaire et sociale, l'aménagement urbain et l'appui à l'économie locale.*

*Il est proposé :*

- *d'approuver le programme d'actions pour l'année 2008,*
- *de solliciter une subvention auprès du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes pour un montant de 20 000 €,*
- *de solliciter également une subvention auprès de la Région Centre pour un montant de 16 317 €,*
- *d'attribuer la participation de la Ville ainsi qu'il suit :*
  - *7 000 € en février 2008, c'est-à-dire bientôt,*
  - *3 280 € en avril 2008, après présentation, bien évidemment, des comptes et du bilan trimestriel,*
  - *2 000 € en juin 2008,*
  - *et le solde d'un montant maximum de 36 317 €, sous réserve de l'obtention des subventions du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, ainsi que de la Région Centre, ce dont nous ne doutons pas un instant.*

*M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

*« En 1993, les Villes de Parakou et d'Orléans unissent leurs efforts en terme de coopération décentralisée et signent une convention de partenariat triennale. Devant les résultats positifs obtenus, les deux villes renouvellent régulièrement leur partenariat dont les objectifs principaux sont :*

- *accompagner une collectivité du sud, dans son projet de développement et de décentralisation par le biais de soutiens sur le plan institutionnel, de conseils en maîtrise d'ouvrage, d'appuis ponctuels à l'investissement et de partenariats et échanges divers ;*
- *permettre les échanges entre populations, via le tissu associatif et les structures diverses locales, pour une meilleure connaissance réciproque.*

En 2005, de nouvelles orientations apparaissent. La Ville d'Orléans s'engage dans un Agenda 21 et souhaite immédiatement associer la Ville de Parakou à cette démarche « Développement Durable ». Dans ce cadre, les deux villes s'impliquent dans un projet d'aide à la création d'entreprises, par le biais de la micro finance, en lien direct avec une O.N.G., implantée localement.

A partir du constat réalisé et en raison de l'évolution des projets de développement de notre partenaire (225 000 habitants aujourd'hui –RGPH3-), les deux Villes de Parakou et Orléans décident en mars 2007 de s'engager dans une nouvelle convention triennale 2007/2009, dont les programmes d'actions annuels sont déclinés dans le respect de la coopération française menée au Bénin.

Le programme d'actions 2008, élaboré en concertation entre les deux collectivités, sera mis en œuvre sur la base d'échanges réciproques de savoir-faire. Il est essentiellement centré sur la gestion locale, la coopération sanitaire et sociale, l'aménagement urbain et l'appui à l'économie locale, selon le tableau récapitulatif ci-joint.

Pour la Ville de Parakou, ce nouveau programme permettra de poursuivre et d'adapter ses efforts en terme de réponses aux besoins locaux, tant sur le plan de la décentralisation institutionnelle et des services publics qui en découlent, que sur la compréhension du rôle de la collectivité et son acceptation par la population.

Cela permettra également à la Ville de Parakou de conforter sa position de 3<sup>ème</sup> ville du Bénin et d'être un modèle ou un relais pour les collectivités de la région nord.

Par le biais de ce nouveau projet, la Ville d'Orléans, quant à elle, accentuera sa participation à l'amélioration des conditions de vie des populations locales :

- en développant les potentialités de formation et de travail,
- en favorisant les divers secteurs pris en compte,
- en proposant les normes et l'expérience françaises en matière de décentralisation.

Pour financer ce nouveau programme, un crédit de 24 820 € a été ouvert au budget 2008 de la Ville, dont 12 820 € seront à transférer sur le compte du partenariat à Parakou.

Parallèlement, la Ville d'Orléans sollicite des subventions auprès :

- du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes, d'un montant de 20 000 € dont la totalité sera à transférer sur le compte du partenariat ;
- de la Région Centre, d'un montant de 16 317 € dont la totalité sera à transférer sur le compte du partenariat.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le programme d'actions pour l'année 2008 ;**

**2°) désigner pour la double signature les personnes suivantes :**

**- M. Soulé ALAGBE, Maire de Parakou,**

**- M. Cyrille MANINDJI ALIHONOU, Receveur Percepteur de Parakou ;**

**sur le compte intitulé : "Convention de Partenariat Orléans-Parakou, n° 01712021486, de la Bank of Afrika, Agence de Parakou, domiciliée : BP 44, PARAKOU, République du Bénin" ;**

**3°) solliciter une subvention auprès du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes pour un montant de 20 000 € ;**

**4°) solliciter une subvention auprès de la Région Centre pour un montant de 16 317 € ;**

**5°) attribuer la participation de la Ville sur le compte ci-dessus, ainsi qu'il suit :**

**- 7 000 € en février 2008,**

**- 3 820 € en avril 2008 après présentation du bilan trimestriel,**

**- 2 000 € en juin 2008,**

**- le solde, d'un montant maximum de 36 317 €, soit respectivement 18 000 € en juin 2008 et 18 317 € en novembre 2008 (correspondant au solde des subventions du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et de la Région Centre), sous réserve de l'obtention des dites subventions et après présentation, par la Ville de Parakou, des bilans trimestriels ;**

**6°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 043, T.S. 252 :**

**- en dépenses, articles 6232, 6236, 6248, 62881, 6532, 65748 et 6714,**

**- en recettes, articles 74718 et 7472.**

**Les ouvertures de crédits complémentaires seront reprises lors d'une prochaine décision modificative ».**

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Coopération décentralisée entre Parakou et Orléans  
Programme d'actions 2008**

n° action	Domaines / Actions retenues	Coût global du projet	Participations (€)			
			Ville d'Orléans	Parakou	Conseil Régional	Ministère
<b>Appui Institutionnel</b>						
<b>Gestion locale</b>						
1	Renforcement des formations du personnel local	7 620	1 320	1 300	1 000	4 000
2	Echanges d'expériences entre cadres des 2 collectivités	7 500	4 000	1 000	-	2 500
3	Appui à l'information et à la documentation	850	350	-	-	500
<b>Coopération sanitaire et sociale</b>						
4	Echanges d'expériences dans le milieu infirmier	2 287	150	1 137	-	1 000
5	Accompagnement des différents acteurs locaux avec l'envoi d'un conteneur de matériels adaptés aux projets	9 000	8 000	1 000	-	-
6	Soutien au milieu associatif parakois et orléanais qui œuvre dans les domaines du social, de la santé et de l'éducation	4 400	2 900	500	-	1 000
<b>Développement durable</b>						
<b>Aménagement urbain</b>						
7	Réalisation d'un ouvrage de franchissement	27 439	6 000	9 439	6 000	6 000
<b>Développement économique</b>						
<b>Appui à l'économie locale</b>						
8	Manifestation visant la promotion économique, culturelle et touristique de la ville de Parakou	38 262	5 500	18 445	9 317	5 000
<b>Sous-totaux</b>		<b>97 358</b>	<b>28 220</b>	<b>32 821</b>	<b>16 317</b>	<b>20 000</b>
<b>Valorisation</b>						
9	Personnels, moyens techniques et frais généraux	16 173	8 552	7 621		
<b>Total</b>		<b>113 531</b>	<b>36 772</b>	<b>40 442</b>	<b>16 317</b>	<b>20 000</b>
En %		100	32,39	35,62	14,37	17,62



**2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 025, article 65748, T.S. 255 ».**

ADOPTE PAR 48 VOIX.  
IL Y A 6 NON PARTICIPATIONS  
(M. KAFTANJIAN,  
Mme MAUROY, M. SUEUR,  
Mme SUIRE, M. CHAMPIGNY,  
Mme BEAUVALLET)

N° 40 – Associations d’Anciens Combattants. Attribution de subventions.

*M. KAFTANJIAN, Adjoint au Maire, s’exprime ainsi :*

« Diverses associations d’anciens combattants sollicitent l’aide de la Ville dans le cadre de leurs activités, pour entretenir le souvenir de ceux qui ont combattu et sont souvent morts pour la France.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) attribuer les subventions suivantes en faveur des associations présentées dans le tableau ci-dessous :**

Associations	Objet	Montant de la subvention 2008 en €
Fédération Nationale des Combattants de moins de 20 ans – Section du Loiret	Aide aux adhérents en difficulté et aux veuves. Représentation de l’association aux manifestations patriotiques et transmission du devoir de mémoire.	155
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie – Comité d’Orléans	Défense des droits moraux et matériels des anciens combattants en A.F.N.	700
Association Nationale des Croix de Guerre des T.O.E. et de la Valeur Militaire – Section du Loiret	Aide aux adhérents en difficulté et aux veuves. Représentation de l’association aux manifestations patriotiques et transmission du devoir de mémoire.	155
<b>TOTAL</b>		<b>1 010</b>

**2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 025, article 65748, T.S. 255 ».**

ADOPTE A L’UNANIMITE.

**DEVELOPPEMENT,  
ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE,  
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

N° 41 – Colloques universitaires et scientifiques. Participation de la Ville.

**Mme BARRUEL** – *Il vous est proposé d'attribuer :*

- un montant de subventions de 8 400 € pour des colloques organisés par des laboratoires de l'Université d'Orléans, dont vous avez la liste dans la délibération,

- une subvention de 1 500 € au profit de l'Association Hyperbole de l'I.U.T. d'Orléans. Cette association participe à l'Eco Marathon Shell, où il faut faire le plus de kilomètres possibles avec le moins de carburant. Ils espèrent pouvoir faire 1 200 kms avec un litre, en sachant que les premiers font plus de 3 000 kms.

**M. le Maire** – *1 000 kms avec un litre, cela fait quand même rêver. Nous, on ne fait pas un kilomètre avec 1 000 litres, heureusement.*

*Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« I – COLLOQUES ET CONFERENCES

La Ville est sollicitée par l'Université d'Orléans, après validation du Conseil Scientifique et du Conseil d'Administration, pour participer aux colloques et rencontres scientifiques suivants :

1. Le Laboratoire de Mathématiques et Applications Physique Mathématique d'Orléans (M.A.P.M.O.), Unité Mixte de Recherche Université - CNRS 6628, membre de la Fédération Denis Poisson, organise 4 colloques mathématiques sur le site de l'Unité de Formation et de Recherche Sciences.

Ces colloques prévoient les interventions de jeunes chercheurs et de doctorants.

- Equation dispersives sur les variétés D

Dates : 9 au 11 avril 2008

Nombre de participants attendus : 40

Budget prévisionnel : 8 400 € dont 900 € de droits d'inscription

Ce colloque est consacré à l'étude des propriétés dispersives des équations d'évolution linéaire.

- Techniques fractales

Dates : 29 et 30 mai 2008

Nombre de participants attendus : 40

Budget prévisionnel : 7 000 €

- Séance du vendredi 25 janvier 2008 -

Ce colloque est consacré à l'étude des ensembles fractals présents dans toutes les disciplines scientifiques.

- Mathématiques pour l'image
- Dates : 1<sup>er</sup> au 3 avril 2008
- Nombre de participants attendus : 60
- Budget prévisionnel : 10 700 €

Ce colloque est consacré aux mathématiques utilisées dans le traitement des images, notamment celles utilisées dans la tomographie, reconstruction du volume d'un objet à partir de mesures pouvant être prises à distance, utilisées en particulier en médecine, géosciences ou thermique.

- Mathématiques et Billards
- Dates : 17 au 19 mars 2008
- Nombre de participants attendus : 50
- Budget prévisionnel : 8 200 €

Ce colloque est consacré aux modèles mathématiques des systèmes dynamiques, allant du monde presque périodique au monde chaotique. Ces questions concernent l'existence de trajectoires périodiques, la stabilité du système et le comportement statistique des trajectoires.

Il est proposé une subvention de la Ville de 1 500 € pour ces quatre colloques.

2. Colloque « Journées Internationales de Micro-intermédiation » organisé par l'Unité Mixte de Recherche 6221 - Laboratoire d'Economie d'Orléans - Unité de Formation et de Recherche de Droit, Economie, Gestion.

- Dates : 13 et 14 mars 2008
- Lieu : Université d'Orléans
- Nombre de participants attendus : 50
- Budget prévisionnel : 22 000 €

Ces journées sont organisées sur le thème de la micro-finance, du micro-crédit et de la micro-assurance. Ces thèmes nouveaux s'inscrivent dans les compétences du Laboratoire d'économie, en relation avec les différents réseaux d'échanges entre les universités du nord et du sud.

Il est proposé une subvention de la Ville à hauteur de 1 000 €.

3. Colloque « 13<sup>èmes</sup> Journées d'Histoire de la Comptabilité et du Management » organisé par l'Equipe Associée 2635 – Laboratoire Orléanais de Gestion – Unité de Formation et de Recherche Droit, Economie, Gestion.

- Dates : 26 au 28 mars 2008
- Lieu : Université d'Orléans
- Nombre de participants attendus : 50
- Budget prévisionnel : 8 400 €

- Séance du vendredi 25 janvier 2008 -

Le thème de ce colloque est l'échec des créations d'entreprise, et les raisons de l'échec. Ce thème sera décliné dans les différentes disciplines de la gestion, la comptabilité, le contrôle de gestion, les ressources humaines, mais aussi le marketing et la stratégie.

Il est proposé une subvention de la Ville à hauteur de 700 €.

4. Colloque « 29<sup>ème</sup> Colloque du G.E.R.A.S. – La recherche en anglais de spécialité : distance et proximité » organisé par l'Equipe Associée 3850 – Unité de Formation et de Recherche Lettres, Langues et Sciences Humaines.

- Dates : 13 au 15 mars 2008
- Lieu : Université d'Orléans
- Nombre de participants attendus : 150
- Budget prévisionnel : 14 342 €

Le Groupe d'Etudes et de Recherche en Anglais de Spécialité (G.E.R.A.S.) a placé ce colloque sous le thème de la distance et de la proximité (distances interculturelles et les problèmes d'incompréhension) sur quatre axes de travail :

- la linguistique,
- l'approche culturelle,
- le plan didactique,
- l'axe technologique,

permettant une meilleure approche de l'enseignement de l'anglais de spécialité de plus en plus nécessaire dans l'environnement international.

Il est proposé une subvention de la Ville à hauteur de 1 000 €.

5. Colloque « Ouvrir les Bibliothèques au public à l'aube des Lumières », organisé par l'Equipe Associée 3272 – Laboratoire Savoir et Pouvoirs (SAVOURS) – Unité de Formation et de Recherche En Lettres, Langues et Sciences humaines.

- Dates : 16 et 17 mai 2008
- Lieu : Université d'Orléans et Médiathèque
- Nombre de participants attendus : 70
- Budget prévisionnel : 7 000 €

Ce colloque s'intéresse à l'ouverture de plusieurs bibliothèques publiques à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle et au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle, en France et en Europe, à l'image de celle d'Orléans en 1714, et aux conditions d'ouverture de ces bibliothèques.

Il est proposé une subvention de la Ville à hauteur de 700 €.

6. « 8<sup>ème</sup> Ecole d'Eté – Modélisation et Vérification des processus parallèles (MOVEP 2008) », organisé par le Laboratoire d'Informatique Fondamentale d'Orléans (L.I.F.O.) - Unité de Formation et de Recherche Sciences.

- Dates : 23 au 27 juin 2008
- Lieu : Université d'Orléans – Nouan-le-Fuzellier

- Séance du vendredi 25 janvier 2008 -

Nombre de participants attendus : 110

Budget prévisionnel : 56 300 €

MOVEP est une école de jeunes chercheurs qui s'intéresse à la modélisation et la vérification des systèmes informatiques, contrôlant des applications en temps réel permettant de répondre à l'évolution rapide des recherches en ce domaine, et le manque de formation académique.

Ces thématiques sont nécessaires pour la sécurité informatique, la sécurité des systèmes embarqués et l'intelligence ambiante.

Il est proposé une subvention de la Ville à hauteur de 500 €.

7. Colloque « La Résurgence, 48<sup>ème</sup> Congrès de la Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur», organisé par Equipe Associée 3851, Laboratoire Transférer et Traduire dans l'Interculturalité (INTERTRAD) - Unité de Formation et de Recherche Lettres, Langues et Sciences Humaines.

- Dates : 16 au 18 mai 2007

Lieu : Université d'Orléans

Nombre de participants attendus : 500

Budget prévisionnel : 66 900 €

Ce congrès est organisé annuellement sous l'égide de la Société Française des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur. Le congrès 2007 s'est déroulé en Avignon avec plus de 600 participants.

L'organisation 2008 en a été confiée au laboratoire Intertrad de l'Université.

Le thème fédérateur retenu par le laboratoire est celui de la résurgence en adéquation avec le génie du lieu, et en relation avec l'histoire de l'université d'Orléans, fondée en 1306 et refondée en 1960 à la Source.

Ce thème a été illustré par les élèves de l'Institut d'Arts Visuels (I.A.V.) à qui il a été demandé un projet graphique.

Il permet l'exploration de phénomènes linguistiques, culturels et littéraires entre présent et passé.

La tenue de ce congrès à Orléans valorise la recherche et l'enseignement de l'anglais dispensé à l'Université.

Il est proposé une subvention de la Ville à hauteur de 3 000 €.

## II – SUBVENTION PARTICULIERE

Eco Marathon Shell – « Soutien à l'association Hyperbole de l'I.U.T. d'Orléans » – Département Génie Mécanique et Productique.

- Dates du prochain marathon : 22, 23 et 24 mai 2008

Lieu : Circuit de Nogaro

Nombre de participants attendus : plus de 200 équipes

Budget de l'Association pour 2006 : 6 000 €

La participation d'Hyperbole à l'Eco Marathon Shell est soutenue par la Ville d'Orléans. L'aide de la Ville a permis à l'association, qui œuvre dans un cadre tuteuré, de lancer en 2007 la fabrication d'une nouvelle coque et de faire évoluer techniquement le prototype. Ce travail s'est traduit par une amélioration des performances avec une 17<sup>ème</sup> place catégorie essence au classement général 2007, avec 973 kilomètres parcourus pour 1 litre d'essence, soit très proche de l'objectif de l'association des 1 000 kilomètres.

Les étudiants ont par ailleurs engagé le travail d'analyse technique pour une évolution de la motorisation du véhicule, actuellement assurée par un moteur thermique, vers une propulsion électrique et une production d'énergie par pile à combustible, dont le développement sera engagé en 2008.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'évolution des enseignements du département Génie Mécanique et Productique sur les énergies renouvelables.

Pour 2008, la nouvelle motorisation du type essence, adaptée à la nouvelle coque, devrait permettre à Hyperbole d'atteindre 1 200 kilomètres au litre.

Il est proposé une subvention de la Ville à hauteur de 1 500 €.

Le soutien de la Ville à ces manifestations sera mentionné sur les documents, publications et sites Internet relatifs à ces événements.

\*\*\*

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) attribuer une subvention de 1 500 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation par le M.A.P.M.O. de quatre colloques (Equations dispersives, Techniques Fractales, Mathématiques pour l'image, Mathématiques et Billards) ;**

**2°) attribuer une subvention de 1 000 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du colloque « Journées Internationales de micro-intermédiation » ;**

**3°) attribuer une subvention de 700 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation des 13<sup>èmes</sup> Journées d'Histoire de la Comptabilité et du Management» ;**

**4°) attribuer une subvention de 1 000 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du colloque « 29<sup>ème</sup> Colloque du G.E.R.A.S. – la Recherche en Anglais de spécialité : Distance et Proximité» ;**

**5°) attribuer une subvention de 700 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du Colloque « Ouvrir les Bibliothèques au public à l'aube des Lumières» ;**

**6°) attribuer une subvention de 500 € au profit de l'Université d'Orléans pour la « 8<sup>ème</sup> Ecole d'été – Modélisation et Vérification des Processus Parallèles» ;**

7°) attribuer une subvention de 3 000 € au profit de l'Université d'Orléans pour le Congrès « La Résurgence, 48<sup>ème</sup> Congrès de la Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur » ;

8°) attribuer une subvention de 1 500 € au profit de l'association Hyperbole de l'I.U.T. d'Orléans, pour la participation à l'Eco Marathon Shell 2008 ;

9°) imputer des dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 23, article 65738, T.S. 222 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**M. le Maire** – *Puisque nous avons fait les délibérations relatives à l'Action Scolaire, nous arrivons au point important n° 47 : Convention Territoriale de l'Argonne, que nous allons proposer d'approuver.*

## VIE DES QUARTIERS

N° 47 – Quartier de l'Argonne. Rénovation Urbaine. Concours financiers. Approbation d'une convention à passer avec les différents partenaires.

**M. CARRE** – *C'est une convention particulièrement importante, puisqu'elle concerne la deuxième zone urbaine sensible, comme on appelle tout simplement les quartiers qui connaissent et qui ont connu un certain nombre de difficultés. Cette convention territoriale a été négociée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (A.N.R.U.) depuis un certain nombre d'années. Aujourd'hui, je suis particulièrement content qu'on ait pu aboutir non seulement à sa présentation, mais surtout à sa validation par l'A.N.R.U., puisqu'elle va permettre d'engager un certain nombre d'opérations essentielles pour le développement, la reprise, la confiance dans ce quartier.*

*Ce quartier est assez différent du quartier de La Source, puisque, par rapport à tout ce que l'on connaît dans les autres projets A.N.R.U., celui-ci est un peu atypique. C'est un quartier dans lequel l'habitat social, essentiellement collectif, se mélange à un tissu pavillonnaire qui, lui, est très dispersé. C'est donc sur le papier un quartier tout à fait ordinaire, comme tous les quartiers de France. Pourtant, il a rencontré toutes les difficultés que l'on connaît, toutes les caractéristiques sociales que l'on connaît.*

\*  
\*     \*  
\*

*Présentation Powerpoint.*

\*  
\*     \*  
\*



# CONVENTION TERRITORIALE DE L'ARGONNE

---

## CONVENTION D'ENGAGEMENT AVEC L'ANRU

Conseil Municipal  
25 janvier 2008

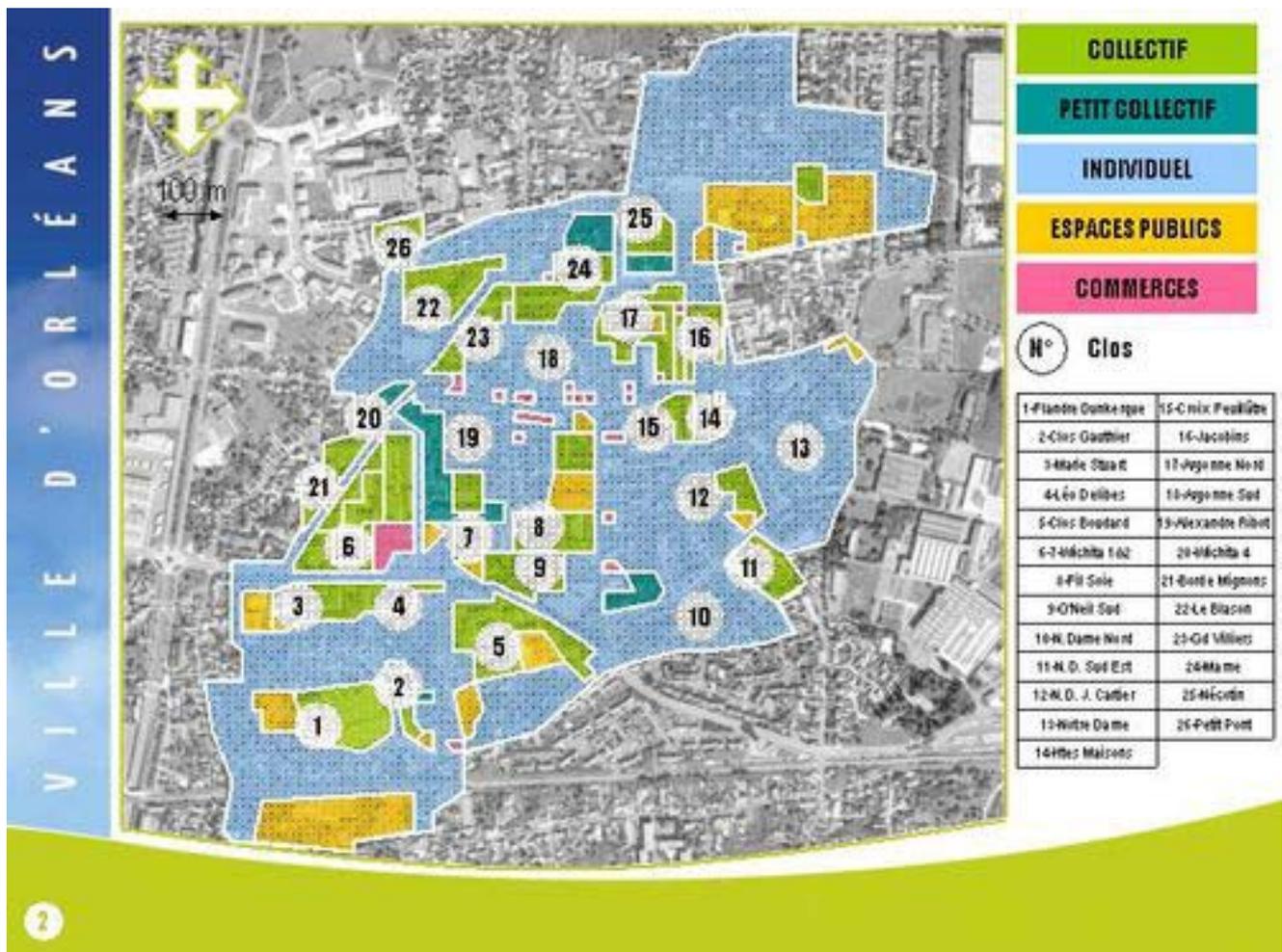


**M. CARRE** – *Aujourd'hui, on présente la convention de l'A.N.R.U. Cela fait suite à la convention territoriale de l'Argonne, qui avait été elle-même signée en mars 2004. On l'avait exposée ici. Elle avait deux volets : un volet humain et un volet urbain.*

*On va revenir sur le volet urbain, parce que c'est l'essentiel de la convention territoriale de l'Argonne, mais avant de passer à toute la convention A.N.R.U., je voudrais tout de même rappeler que tout un travail a été fait avec le milieu associatif, avec les institutions. Il y a eu aussi un très gros travail avec les équipes enseignantes, dans le domaine scolaire et avec les associations sportives, dédié en particulier à la jeunesse. Je pense à l'A.J.L.A., à l'Union Pétanque Argonnaise qui a pris, à partir de la pétanque, toute une série d'initiatives pour justement essayer de canaliser, dynamiser toute cette jeunesse. C'est un des quartiers les plus jeunes d'Orléans par sa démographie.*

*Tous ces éléments-là sont essentiels. En matière d'emploi, une association qui s'appelle Initiative et Développement a été une des premières à faire un forum de l'emploi en Z.U.S. à l'intérieur d'Orléans. C'est toute une série de points sur lesquels je ne reviendrai pas, mais qui sont évidemment essentiels.*

*Comme pour tous les quartiers, on ne peut pas travailler dans l'urbain, sans y associer un volet humain lourd, qui est traité avec quelques-uns de mes collègues ici, à travers le contrat urbain de cohésion sociale que nous avons signé l'année dernière.*

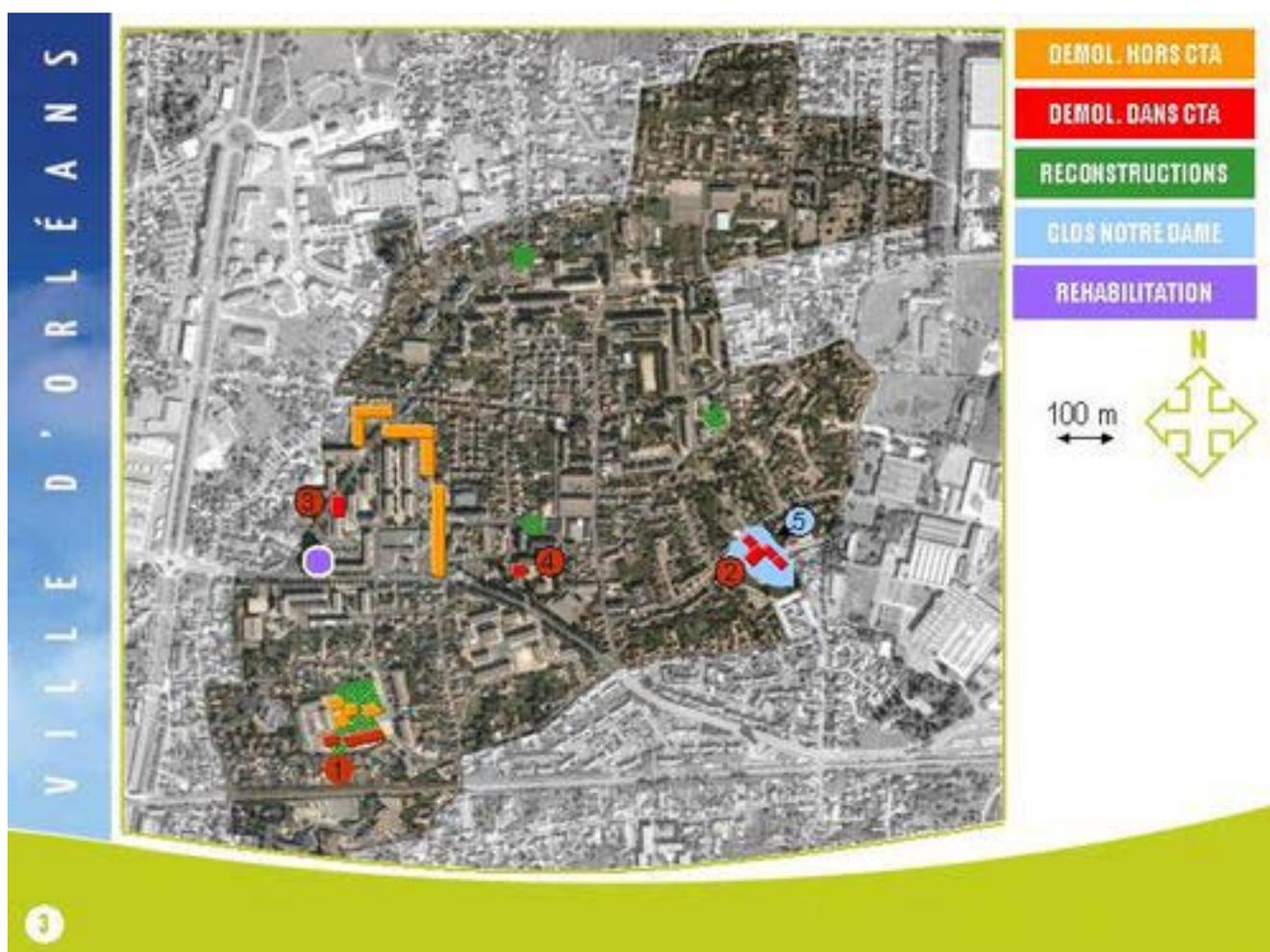


**M. CARRE** – On va venir tout de suite au volet urbain. Le plus simple est de déterminer un certain nombre de points sur la carte qui sont toute une série d'actions.

L'élément fort de l'action est d'abord de rappeler que ce quartier qui s'est trouvé, comme je l'ai dit, au départ un quartier populaire, pavillonnaire, a connu les premiers logements sociaux de l'histoire de l'O.P.H.L.M., peut-être pas les premiers, mais dans les années 20 – 30. C'est là que sont d'ailleurs apparues ces petites maisons dédiées aux ouvriers et qui étaient construites à base d'argent publique venant en grande partie de l'Etat et de la municipalité.

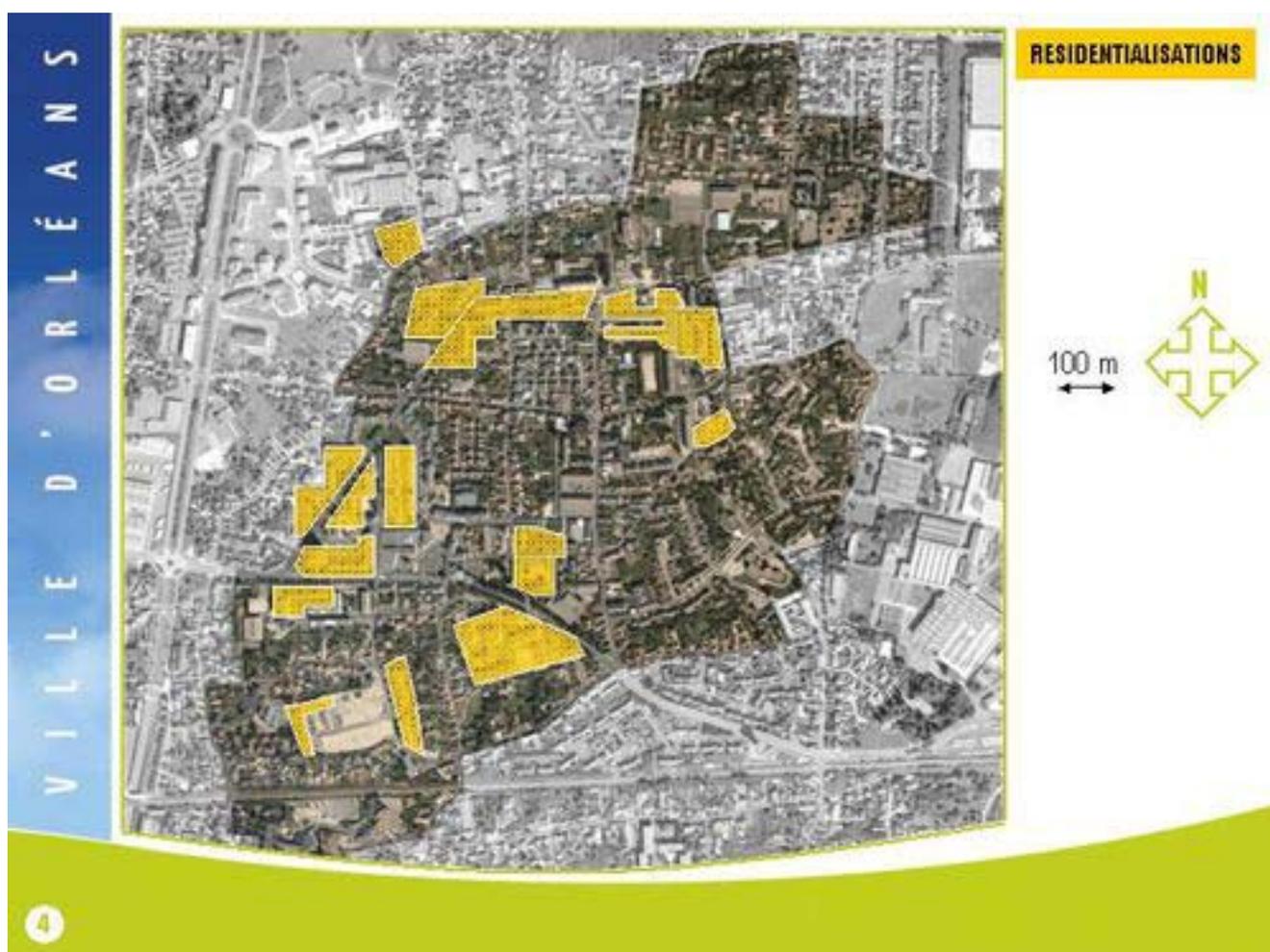
C'est un quartier qui a toujours eu cette connotation populaire, quartier horticole avec beaucoup de cœurs d'îlots qui étaient autant de terrains maraîchers, horticoles, arboricoles. Ce sont ces clos – c'était la dénomination – qui ont progressivement été des zones que l'on a urbanisé, essentiellement pour y faire construire du logement collectif, puisque tout autour c'était du pavillonnaire, des petites maisons. Essentiellement des bâtiments collectifs ont vu le jour, aussi dans les années 70 – 80, donc qui ne sont pas toujours si vieux que cela. Ce sont des clos dans lesquels on arrivait à avoir une voie complètement enclavée, d'où la nécessité d'aérer cet urbanisme-là, de faire en sorte qu'on désenclave ces clos, qu'on les résidentialise car de fait, ils sont bien délimités. Si jamais on les ouvre et qu'on les désenclave, il faut qu'ils retrouvent une forme d'entité, qu'ils soient résidentialisés. Puis, il faut donner tout ce qu'il y a autour d'une résidentialisation pour eux : l'accès, mais aussi la sécurité, des embellissements, tout ce qui fait l'appropriation de ces différents logements.

*J'oublie de dire que ces éléments de résidentialisation suivront un très important programme de réhabilitation qui avait déjà commencé en 2002 – 2003, notamment du fait de la première convention territoriale, qui avait déjà amené à remettre d'aplomb plus de 2 000 logements dans l'ensemble du secteur, à la fois par des interventions à l'intérieur de chacun des logements et en même temps par les sécurisations, la remise en état de tous les halls, dont beaucoup d'entre eux étaient dans un état jugé par les habitants indigne. C'est notre Conseil qui a d'ailleurs voté beaucoup de crédits dédiés à l'O.P.H.L.M. de l'époque, puis à l'O.P.A.C., pour faire ce travail dans l'urgence qui allait apporter conjointement, dignité dans le logement, avec tout le travail sur la sécurité, puisque c'est un des quartiers où la tranquillité publique a, au quotidien, le plus progressé à Orléans. Cette restauration était évidemment essentielle par rapport au cadre de vie.*



**M. CARRE** – *Donc l'objectif est de redonner une attractivité à l'habitat. La diversité existe relativement. Il faut ponctuellement dédensifier ces clos. Cela a déjà été fait par exemple pour le Clos de la Borde démolé en 2003. Cela a été fait et cela va continuer à être fait pour le Clos Notre-Dame, qui est au milieu d'un secteur pavillonnaire, mais qui n'allait plus du tout à cet endroit-là. Puis cela continuera avec la cité du Colonel O'Neil, située le long du boulevard Marie Stuart. Reste un point d'interrogation pour le Clos Boudard. Au tout départ, on avait d'ailleurs fait une réunion de concertation avec les habitants pour s'interroger sur l'évolution du Clos Boudard il y a maintenant deux ans et demi. Eux-mêmes nous indiquaient qu'ils ressentaient cette densité au quotidien, à l'intérieur du Clos Boudard. Pour l'instant, la démolition n'a pas été retenue, mais c'est un point qui sera susceptible d'évoluer au fur et à mesure que la convention se déroulera.*

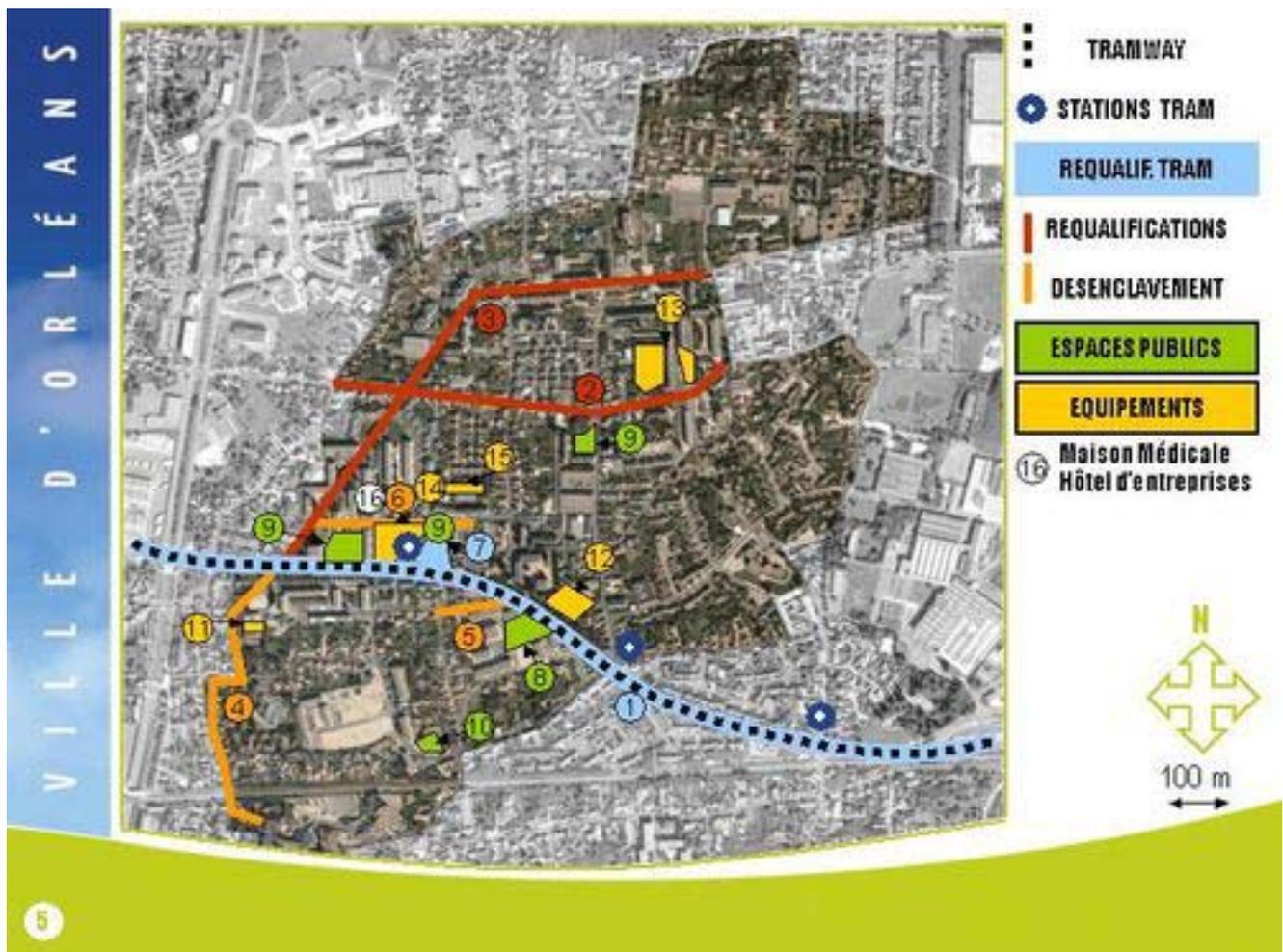
*Après quelques dédensifications, il y a aussi des constructions, puisque l'on reconstruit un tout petit peu plus que l'on ne démolit dans ce secteur. Puis il y aura aussi sur certaines parcelles la possibilité de faire du logement en accession sociale, puisqu'on veut – il y a cette culture d'accédants à l'Argonne, et notamment parce que c'est l'atmosphère du quartier que d'avoir des accédants plutôt dans l'individuel – qu'ils aient la possibilité de le faire à travers les programmes locatifs sociaux d'accession.*



**M. CARRE** – *Après l’habitat, l’attractivité, la diversité dans l’habitat, le deuxième grand sujet de cette convention concerne les équipements structurants à travers deux grandes familles d’équipements avec en premier lieu les voiries et tout ce qui correspond au transport – elle est évidemment citée dans la convention – avec notamment l’arrivée de la deuxième ligne de tramway, puisque son tracé passe à l’intérieur de ce quartier. Je souligne par ailleurs qu’il passe aussi à l’est de l’agglomération, tout au sud du quartier des Salmoneries. Il contribue au désenclavement des deux quartiers Z.U.S. du nord de l’agglomération. Cet élément va permettre de revoir le fonctionnement du boulevard Marie Stuart. Pour les personnes qui sont au sud, il est légèrement au-dessus, et pour elles qui sont au nord de plain-pied légèrement en-dessous. On aura la nécessité de devoir reconfigurer l’ensemble du boulevard à l’occasion de l’arrivée de cette deuxième ligne.*

*Pour avoir fait un certain nombre de réunions de concertation, il est évident que le problème des transports en commun, leur fréquence, les heures auxquelles ils passent, notamment le matin très tôt – car beaucoup de personnes travaillent de très bonne heure dans le quartier et n’ont pas de moyens de transport en commun autonomes – sont des questions extrêmement importantes dans ce quartier. Il est évident que la deuxième ligne va apporter un plus pour l’ensemble du quartier. Elle va considérablement contribuer à son désenclavement. Je rappelle tout simplement que, par rapport au tracé qui est voté et qui a été approuvé dans la Déclaration d’Utilité Publique, on est à quatre stations de la station de la place de l’Etape – Cathédrale. M. le Maire est en train de chercher à confirmer. A Marie Stuart, on est à une station du Palais des Sports et des lycées, ce qui est quand même très important. Une station, cela fait à peu près 5 – 6 minutes de trajet. On est à moins de 10*

*minutes du Palais des Sports et on est à 10 minutes du centre-ville. Cet outil va être très efficace. Je le compare à La Source pour lequel, du fait de l'éloignement uniquement géographique de ce quartier, le tramway n'amène pas un confort énorme, de ce point de vue-là. On reste à 40 minutes du centre-ville. On a ce problème souligné par les sourciens au quotidien que le temps de trajet par rapport au centre-ville reste extrêmement long. A l'Argonne, on n'est pas du tout dans la même configuration. On est vraiment dans une logique de porte à porte. Dans ce cadre-là, le T.C.S.P. est vraiment efficace.*



**M. CARRE** – *Le deuxième élément structurant, ce sont les principaux axes. Le boulevard Marie Stuart est un axe majeur du quartier. C'est aussi un axe de transfert de population. Deux rues sont fondamentales pour le quartier. Je rajouterai aussi la rue du Grand Villiers. Elles sont vraiment fondamentales, car elles drainent l'ensemble du quartier, qu'il soit en collectif ou en individuel. La rue de l'Argonne a commencé à être reprise. Là aussi, il y a eu beaucoup d'échanges, M. KAFTANJIAN, avec la population. Cela reste le noyau très populaire de l'ensemble du quartier avec sa dynamique commerçante et des commerces de proximité qui demandent à être valorisés pour que les chalands viennent plus facilement et pour qu'il y ait cette vie dans l'ensemble du quartier, ce brassage qui s'effectue spontanément. Il y avait la nécessité de reprendre tout cela en mains.*

*Il y avait aussi de l'ordre à mettre en place entre le stationnement privé et le stationnement public. Ce sont tous les embellissements, mais en même temps les aménagements qui sont faits autour de l'église Don Bosco. C'est l'avenue de Wichita. Encore une fois, je rajouterai la rue du Grand Villiers. Ce sont des axes fondamentaux nord – sud qui permettent justement de mailler l'ensemble du quartier.*

*La deuxième famille d'équipements publics, après les voiries, et je mets les transports en commun dedans, sont les espaces et les équipements publics. Le premier espace public qui va suivre la rue de l'Argonne est la place du marché qui doit être bien délimitée. C'est un des plus gros marchés d'Orléans, en terme de fréquentation et en terme de chalands. Il se déroule aujourd'hui au pied des immeubles de l'O.P.A.C., sur Jean Louvé et dans ce qu'on appelle la cité de l'Argonne. Il*

*faut mettre un certain nombre d'équipements qui permettent à ce marché de se dérouler dans de très bonnes conditions, aussi bien pour les marchands ambulants que pour leurs clients. Cela nécessitera aussi que le marché puisse déborder, on a parlé de la place Don Bosco tout à l'heure. Aujourd'hui, c'est peu éloigné en mètres, mais il n'y a pas énormément de brassage. Il faut absolument que cela s'accroisse.*

*Le deuxième élément important est constitué de tout ce qui est autour de la place Mozart et de l'arrière de la place César Franck, ce que l'on ne voit pas ou mal quand on passe sur le boulevard Marie Stuart. C'est ce qui est au pied des immeubles de l'O.P.A.C. avec un élément important : tout l'espace autour de la friche Stenuick et des différentes acquisitions auxquelles on procède très régulièrement. On va encore en faire, si j'ose dire, quand un des bâtiments de la rue du Colonel O'Neill sera démoli. Il y aura tout un espace dans lequel on pourra réaliser un équipement public polyvalent qui accueillera à la fois des activités culturelles et sportives. Mais n'oublions pas, par rapport à La Source, que ces éléments doivent être relativement en complément de ce qui se fait, comme je l'ai dit tout à l'heure, à 10 minutes du quartier.*

*A La Source, il faut imaginer la complémentarité en terme d'équipements théâtral, sportif, avec une logique presque d'agglomération, mais en incluant aussi le fait que, si les bâtiments doivent être complémentaires à l'échelle de l'agglomération, ils doivent en même temps se satisfaire en tant que tel pour les habitants du quartier de La Source, car il est relativement éloigné de la majorité des équipements qui sont au nord de la Loire.*

*On n'est pas du tout dans cette configuration-là à l'Argonne. Si, par exemple, on imagine une activité culturelle musicale, on est à 12 minutes du Conservatoire de la place de l'Etape, on est à peine 15 minutes de la place de la République. On est donc dans une logique qui doit faire en sorte qu'il y ait une complémentarité entre tous ces équipements, de façon à créer une chaîne dans laquelle l'Argonne, en revanche, a toute sa place. Non seulement elle a sa place, mais ce n'est pas ici qu'on va développer la question, car elle l'a été antérieurement et qu'elle fait l'objet d'un très grand consensus. Cette complémentarité amène un brassage et aide progressivement les quartiers, avec cette diversité à Orléans, à refusionner et à faire que la Ville ne soit plus qu'une et non pas une mosaïque de quartiers séparés les uns des autres.*

*Voilà pour l'essentiel. J'ai oublié les chiffres. M. MARTIN, toutes mes excuses.*

## REPARTITIONS PREVISIONNELLE DES COUTS PAR FINANCEURS

N°	OPERATIONS	BASE DE FINANCEMENT	VILLE	Agglo	Conseil Général	Conseil Régional	OPAC	CDC	Autres	ANRU
1	Démolitions	2 973 512 (TTC)							310 982	2 662 530
2	Constructions	17 831 861 (TTC)	80 000	267 168		178 112	15 601 767			1 704 814
5	Réhabilitations	1 379 422 (TTC)					827 653			551 769
6	Résidentialisation	11 447 387 (TTC)	1 453 662			4 498 899	2 131 551			3 363 272
7	Sécurisation	2 160 817 (TTC)	205 161				895 217			1 060 442
8	Aménagements	11 244 510 (HT)	6 662 282	1 559 750	242 475	735 600				2 044 404
9	Équipements	5 902 007 (HT)	2 494 802		1 400 501	851 386				1 155 317
10	Espaces commerciaux	575 000 (HT)	225 000		100 000				150 000	100 000
11	Habitat privé	1 350 000 (TTC)					1 250 000			100 000
12	Ingénierie	1 705 920 (HT/TTC)	643 060				83 960	90 000		888 900
13	Autres opérations	2 000 000 (HT)		2 000 000						
<b>TOTAL :</b>		<b>58 570 437 (HT/TTC)</b>	<b>11 763 966</b>	<b>3 826 918</b>	<b>1 742 976</b>	<b>6 263 997</b>	<b>20 790 148</b>	<b>90 000</b>	<b>460 982</b>	<b>13 631 449</b>



**M. CARRE** – Cela représente 58 000 000 € pour l'ensemble de la convention. Ces chiffres, comparés à ceux que l'on verra dans un instant pour le G.P.V., peuvent paraître faibles. Ce sont des sommes très importantes. C'est vous qui riez M. MARTIN et pas moi sur ces chiffres.

En effet, le volet logement dans le cadre du G.P.V. est inclus dans l'intégralité de cette convention, alors que là beaucoup de choses ont été faites. Je n'ai plus les chiffres en mémoire, mais cela avoisine les 20 à 25 000 000 € qui ont été dépensés dans le cadre des réhabilitations et qui sont en dehors de cette convention pour des raisons techniques et de chronologie, notamment quant à la façon dont ce quartier a été repris.

Sur les 58 000 000 €, l'A.N.R.U. est appelé à participer à hauteur de 13 600 000 €, l'O.P.A.C. à hauteur de 21 000 000 €, la Région à hauteur de 6 000 000 €, le Département à hauteur de 1 800 000 €, l'Agglomération à hauteur de 3 800 000 €. Je rappelle que la Région participe à hauteur de 6 000 000 € mais ce sont des éléments inclus – je regarde Mme PRAHECQ – dans le Contrat d'Agglomération. Je ne crois pas me tromper en disant cela. C'est autant de moins dans le Contrat d'Agglomération. La Ville participe à hauteur de 11 700 000 €. C'est donc un montant tout à fait significatif, puisqu'il est quasiment équivalent à celui de l'A.N.R.U. qui est de 13 600 000 €.

**M. MARTIN** – *Bien sûr je souriais car c'est un beau projet. On voit l'ampleur des sommes. C'est quand même des sommes d'un montant... Lorsqu'on dit « c'est plus faible que... », on a l'impression finalement que c'est une petite opération. Ce n'est pas parce que le G.P.V. sera réhaussé aux alentours de 180 000 000 € à La Source – tout du moins ce sont les projets que nous avons – que 64 000 000 € hors taxes ramenés aujourd'hui aux alentours de 60 000 000 € et un peu plus avec la T.V.A., pour l'Argonne, ne sont rien. C'est évidemment une somme colossale. C'est pratiquement une année et demie d'investissement du budget de la Ville.*

*Le deuxième élément : la part de la Ville est particulièrement importante, puisqu'elle est de 11 700 000 €. Dans le G.P.V., la part de la Ville était de l'ordre de 20 000 000 €.*

*Je rappelle peut-être aussi, pour voir un peu le déroulement dans le temps des opérations G.P.V., que nous sommes à la moitié des réalisations. Ces projets portés par la Ville sont vraiment très, très lourds à mener. Pour le G.P.V., nous en sommes à un peu plus de la moitié des crédits dépensés aujourd'hui.*

*Pour la convention territoriale de l'Argonne, nous avons déjà commencé à mandater des sommes, ce qui a été rappelé précédemment. C'est une bonne chose.*

*En ce qui concerne le financement par la Région, une partie des financements régionaux viendront par le Contrat d'Agglomération, mais aussi dans le cadre de la performance qui a été maintenant octroyée en supplément, puisque l'Agglomération avait la possibilité, si elle investissait vite, d'avoir une mesure de financement supplémentaire de 7 000 000 €, ce à quoi elle peut prétendre maintenant, dont 5 000 000 € viendront sur les projets de revitalisation urbaine.*

**M. le Maire** – *Absolument. Merci.*

**M. KAFTANJIAN** – *En tant que Président du Conseil de Quartier de l'Argonne, je me réjouis aujourd'hui de cette délibération qui a été attendue par les habitants. Tout à l'heure, en écoutant M. Olivier CARRE, j'avais l'impression qu'il habitait le quartier de l'Argonne. Il décrivait très bien les choses et je tiens à le remercier.*

*Nous avons commencé la rue de l'Argonne et nous avons vu ce matin que c'est une belle réalisation dans sa première partie. Nous voulions créer un cœur de village. Ce qui m'a choqué il y a quelques temps, c'est que certains médias parlaient de banlieue d'Orléans. Cela me choque profondément. L'Argonne est un quartier d'Orléans. En voiture, c'est à 7 minutes de la mairie. Quand on parle de banlieue, il faut faire très attention.*

*Ce qui m'a fait le plus plaisir c'est que des jeunes du quartier, issus de différents milieux, de différentes origines, ont été en Argonne, c'est-à-dire dans la Meuse, à la recherche de l'histoire du mot Argonne. Je trouve très, très bien que des jeunes s'intéressent à l'histoire du quartier. Contrairement à ce que l'on peut penser, les habitants de l'Argonne sont très attachés à leur quartier. Merci.*

**M. le Maire** – *Merci M. KAFTANJIAN.*

**Mme PRAHECQ** – *Il y a un point sur lequel nous sommes d'accord, M. le Maire, c'est qu'il s'agit d'un projet de délibération extrêmement important pour le quartier et pour notre Ville.*

*Vous me permettrez de regretter, en l'absence de M. Philippe LEGRAND, le peu de temps que nous avons eu pour étudier ce texte de convention. Depuis mercredi, ce n'est pas très, très long.*

*Malheureusement, ce projet arrive quand même extrêmement vite, alors que vous avez pris beaucoup de temps, vous avez dit, M. CARRE, un certain nombre d'années, pour le mettre au point. Plusieurs fois, M. Philippe LEGRAND vous a demandé de mettre en place une concertation sur ce sujet. Tout cela n'a pas été fait.*

*Je vous prie de m'excuser, M. CARRE. Pour le moment c'est moi qui parle. Si vous voulez bien m'écouter, vous saurez ce que je peux dire.*

*Cette concertation n'a pas eu lieu ou insuffisamment eu lieu. Je constate que, quand vous parlez vous parlez beaucoup d'urbanisme, de voies, de bâtiments. Vous parlez bien peu des habitants. Ceux que nous rencontrons ne se souviennent pas.*

*Puisque vous ne vous souvenez pas des dates, je vous rappellerai que le Contrat de Ville a été signé le 22 mai 2000. La convention territoriale, ce n'est pas en janvier, Monsieur, mais en juin 2004. C'est d'ailleurs dans la délibération.*

**M. le Maire** – 19 mars 2004.

**Mme PRAHECQ** – *Il a donc fallu quatre ans pour passer du Contrat de Ville à la convention territoriale. C'est quand même beaucoup quatre ans, surtout qu'il s'agit d'un quartier prioritaire, vous l'avez dit vous-même. C'est un quartier prioritaire au niveau du Contrat de Ville.*

*Pour la mise en œuvre de la convention territoriale, une étude a été faite, une étude un peu secrète, je ne sais pas pourquoi. Je l'ai là. Elle s'appelle « opération de renouvellement urbain du secteur de l'Argonne ». Elle a été réalisée par le cabinet d'architectes urbanistes Benoît Julien en février 2005. Je ne sais pas pourquoi on n'en a pas eu connaissance, puisqu'elle a été faite par la Ville ? Je ne sais pas comment elle a été payée ? En tout cas, vous en avez tiré profit puisque vous avez repris deux des points importants de cette étude qui est le transport déficitaire dans ce quartier et l'axe structurant de Marie Stuart.*

*Pour le projet A.N.R.U. , vous êtes allés un peu plus vite, puisque vous n'avez mis que trois ans. Enfin, quatre ans pour la convention territoriale, trois ans pour l'A.N.R.U., cela fait quand même sept ans. Vous me permettrez de trouver, même si je reconnais que ce projet est important et intéressant pour le quartier, que cela a quand même été très long.*

*Vous dites qu'il y a 13 600 000 € en provenance de l'A.N.R.U. - j'espère qu'on ne les attendra pas trop longtemps – et 6 300 000 € de la Région. Vous êtes un peu restrictif en disant : « C'est pris sur le Contrat d'Agglo, ce ne sera pas pour faire autre chose ». Evidemment, si c'est pour l'Argonne, vous ne ferez pas autre chose. En revanche, j'ai modifié mon agenda, M. MARTIN, puisque vous annoncez que la clause de performance étant acquise, je n'ai plus besoin de venir à la réunion à laquelle M. LEMAIGNEN m'a convié le 14 février. Ceci dit, étant donné que c'est mathématique, effectivement, vous pouvez tout à fait pré-supposer que ce sera fait, mais ce n'est pas encore acté, puisque la réunion est le 14 février. J'ai eu la convocation aujourd'hui.*

*Certes, vous avez fait quelques réalisations pendant ces années. Vous avez vous-même dit, M. CARRE, que la rue de l'Argonne a commencé à être reprise. J'ai vu qu'elle était faite, c'était votre grosse opération. J'ai lu cela dans un document que vous connaissez mieux que moi sans doute.*

*Le chantier de l'aménagement de la place Don Bosco démarre maintenant. Il est vrai que l'O.P.A.C. a poursuivi des opérations d'amélioration. Ceci dit, c'est ponctuel. L'image du quartier n'a malheureusement pas encore suffisamment changé. Pour la préparation de la convention A.N.R.U., de la même façon que pour la convention territoriale, vous avez passé commande d'une mission d'assistance pour l'élaboration d'un schéma de résidentialisation des groupes H.L.M. On le retrouve à la page 12 de la convention. Cette étude a été confiée au Centre Scientifique et Technique du Bâtiment. Là aussi, vous n'en avez jamais parlé. Pourquoi, lorsqu'il y a des études, on ne peut pas être destinataire et informé ? Je ne comprends pas pourquoi il y a ce silence.*

*Venons-en au fond de la convention A.N.R.U. Vous affichez votre volonté de transformer en profondeur le quartier et de le désenclaver en profitant de l'arrivée du tramway. On ne peut qu'être d'accord, tout en regrettant quand même qu'il faudra attendre 2011 ou 2012. Le jour où cela fonctionnera, effectivement, cela pourra être très bien pour le quartier, mais il faudrait que cela fonctionne.*

*Vous annoncez un certain nombre de démolitions. Vous-même avez été obligé de dire quand même oralement que certaines étaient déjà faites. Flandres Dunkerque, Clos Notre-Dame et d'autres ont été votées lors de précédents Conseils Municipaux, comme Max Jacob et Colonel O'Neill.*

*Un petit trait d'humour : René CLAIR faisait un film qui disait « c'est arrivé demain ». Vous, vous êtes en train de nous jouer : c'est arrivé hier.*

*La nouveauté en matière de démolition, en fait, se limite donc à 16 logements avenue de Wichita. Voilà un programme. De quel programme s'agit-il ? Je peux m'interroger.*

*Donc peu de nouveautés dans ce texte de convention, sauf ce qui résulte des obligations imposées par l'A.N.R.U., comme par exemple l'obligation de mettre en place des mesures d'insertion. Je ne sais pas franchement si je ne vous ai pas bien écouté, c'est possible, mais je ne vous ai pas entendu parler des clauses économiques d'insertion dans cette convention. Je vais y revenir, mais cela m'inquiète quand même beaucoup.*

*En fait, dans cette convention, même s'il y a des choses intéressantes, il y a surtout des manques. J'ai l'impression que, pendant six ans, il y a eu des opérations au coup par coup et que l'on cherche le plan de restructuration global.*

*Un point sur lequel on a l'unanimité : c'est le Clos Boudard. Il n'y a pas de projet de restructuration complet du Clos Boudard. Il y a une voie de désenclavement, c'est vrai. Il y a le square Boudard, mais le Clos a besoin d'une restructuration profonde. Les habitants l'attendent. Vous avez dit vous-même que vous aviez rencontré des habitants qui vous disaient qu'il fallait absolument faire quelque chose pour le Clos Boudard.*

*Bien évidemment, il faut que cette opération soit conduite en symbiose avec la friche Stenuick et y intégrer, comme vous le proposez, le gymnase Rouget de Lisle. Nous sommes tout à fait d'accord. Franchement, concernant le Clos Boudard, attendre que la convention évolue pour faire quelque chose, c'est tout à fait regrettable.*

*Un autre point sur lequel nous restons sur notre faim, c'est sur l'amélioration de la gestion urbaine de proximité. Vous écrivez dans la convention que les maîtres d'ouvrage s'engagent à une convention spécifique dans les six mois. D'accord, mais tout d'un coup il faut que ce soit fait dans les six mois, vous croyez que vous allez réussir à mobiliser la population et les partenaires sur cet objectif fondamental d'amélioration de la vie quotidienne dans ce laps de temps. Surtout comment allez-vous le faire ? Je ne sais pas.*

*En matière de logement, vous annoncez la résidentialisation de 70 immeubles. Très bien. Nous y sommes favorables. Nous voulons en savoir plus sur les modalités de sa réalisation et de la gestion qui en découlera. Or, il n'y a rien dans la convention. Je vous l'ai déjà dit, mais je vous le répète, pourquoi l'étude qui a été donnée au C.S.T.B. n'est-elle pas jointe au dossier ?*

*Une chose me surprend : vous parlez de la sécurisation de 100 immeubles, qui représentent – vous l'avez écrit – 2 213 logements, c'est-à-dire la quasi totalité de l'Argonne. Je m'étonne. Cela veut-il dire que, chaque fois que vous nous avez fait voter les sécurisations d'immeubles, cela n'a pas été au point, puisqu'il faudrait le refaire maintenant ? Certes, faire et défaire c'est toujours travailler. Je me dis que, si on compte les sécurisations d'immeubles, quand on a parlé dans chaque Conseil Municipal, et si on les recompte maintenant dans la convention, je finirai pas comprendre pourquoi autant d'immeubles ont été sécurisés.*

*Un autre manque important, je vous avais dit que j'y reviendrai, concerne des mesures d'insertion par l'économique. M. CARRE, vous n'avez rien dit à ce sujet. Dans la convention, l'article 11 à la page 19, compte 10 lignes. C'est tout. Cela ne m'étonne pas que vous les ayez oubliées. Pourtant c'est extrêmement important pour les habitants de ce quartier, en particulier pour les jeunes. Je veux bien qu'on affiche des bonnes intentions, mais quand on voit que déjà, par exemple, l'antenne emploi a été fermée et qu'elle n'a plus qu'une permanence à l'Argonne, je pense que c'est tout à fait dommage.*

*La charte nationale pour l'insertion de l'A.N.R.U. fait obligation aux signataires d'un certain nombre de réalisations et, en particulier, de définir un plan local d'application de la charte, autour duquel il faut mobiliser l'A.N.P.E., la Mission Locale, tous les acteurs économiques et les structures d'insertion. Je ne vous ai pas du tout entendu en parler. Les habitants entendent cela. Il faut absolument, si vous voulez qu'un projet de cette ampleur puisse aboutir, beaucoup de conviction, beaucoup d'ambition, mais aussi impliquer la population très rapidement. Vous prévoyez aussi de mettre en place une équipe projet, d'accord, dans laquelle vous mettrez l'animateur de la Z.F.U. (Zone Franche Urbaine).*

*Pour conclure, je remarque que la Région finance ce projet. Je trouve que le Département est quand même bien léger, parce qu'il met 1 700 000 €. C'est vrai que les Villes, ce n'est pas exactement ce qui l'intéresse.*

*C'est un quartier pour lequel, vous comme nous, mais on ne s'y prend pas pareil, il faut de l'ambition, et nous en avons. Cela va peut-être vous surprendre, mais malgré l'opacité d'un certain nombre de choses - je vous ai dit qu'il y a plein de sujets sur lesquels vous nous avez rien dit, vous ne nous avez pas montré les dossiers - c'est déjà un premier pas et nous voterons, malgré tout, cette délibération.*

**Mme BARANGER** – *Mme PRAHECQ, vous dites qu'on met beaucoup de temps. Mais je pense qu'un travail bien fait c'est un travail de fond. Un travail de fond ne se fait pas en quelques jours.*

*Après la signature de la convention en mars 2004, je pense que c'est vraiment un coup d'envoi pour que les habitants espèrent et pour réduire les exclusions que l'on connaît tous. Le volet humain n'est évidemment pas passé sous silence, quoi que vous en disiez.*

*En ce qui concerne les clauses d'insertion, la Maison de l'Emploi travaille avec la Ville justement sur ces clauses d'insertion pour aboutir à la signature d'une charte avec l'A.N.R.U. Cela aussi ne se fait pas en quelques jours.*

*Quant à toute l'insertion par l'économique, vous savez très bien comment cela se dessinait dans le quartier. Là aussi, cela ne s'est pas fait en quelques jours. Vous savez tout ce qui est fait avec la Z.F.U. La Maison de l'Emploi n'est pas active seulement par une permanence d'accueil, mais travaille sur le terrain.*

**M. MONTILLOT** – *M. le Maire, mes chers collègues, j'aurai deux, trois réactions par rapport à ce dossier, pour reprendre ce que disait M. Jean-Claude KAFTANJIAN, qui est quand même essentiel, pour ne pas dire existentiel à l'avenir de ce quartier. Après le G.P.V. de La Source, c'est le deuxième grand projet urbain à la ville d'Orléans. Cela relativise d'ailleurs ce qui est souvent dit sur le fait qu'à l'exception du centre-ville la ville d'Orléans ne s'intéresserait pas à ces quartiers qui sont périphériques.*

*Selon telle ou telle intervention précédente, il semblerait, pour reprendre l'expression, que l'on ne parlerait pas des habitants. Effectivement, nous ne parlons pas des habitants parce que nous nous en occupons. Il y a ceux qui parlent des habitants et ceux qui s'en occupent. En l'occurrence, on s'en occupe au quotidien, aussi bien d'ailleurs dans le cadre de cette convention territoriale que dans les autres éléments de la vie quotidienne des habitants. Quelques exemples.*

*Le premier élément, l'action fédératrice, philosophique également de la convention territoriale de l'Argonne, c'est d'abord le désenclavement d'un quartier. C'est un quartier extrêmement proche du centre-ville. Il l'est tout autant que le quartier Madeleine ou plus encore que le quartier Blossières. Simplement, sa caractéristique effectivement c'est qu'à cause de cette addition de Clos, le quartier est enclavé. L'élément moteur, fédérateur par rapport à l'ensemble de la communauté de vie, de la communauté de ville, c'est effectivement de pouvoir désenclaver. Les traductions sont très importantes dans le cadre de la convention :*

*- la rue de l'Argonne va devenir un axe structurant du quartier. M. Jean-Claude KAFTANJIAN évoquait tout à l'heure cette rue qui devient une rue de village et qui donne une âme à l'Argonne,*

*- le tramway qui est évidemment l'axe majeur sur Marie Stuart,*

*- mais également les passages entre les clos et les réouvertures à l'intérieur des clos. Je voudrais simplement rappeler par exemple – ce n'est pas une anecdote – la liaison entre la rue Marie Stuart et le Centre d'Action Sociale Marie Stuart sur lequel, depuis maintenant deux ans, il y a eu un énorme travail de fait, y compris bien sûr avec l'A.S.E.L.Q.O. et les autres partenaires.*

*Voilà quelques exemples de ces actions de désenclavement qui vont permettre à la population, donc aux habitants - c'est bien d'eux dont il s'agit, on ne désenclave pas des murs – de pouvoir circuler dans les deux sens : à la fois ceux qui n'habitent pas le quartier de l'Argonne pour s'y rendre plus facilement et puis ceux qui habitent le quartier de l'Argonne pour se rendre dans le centre-ville ou dans d'autres secteurs géographiques de la Ville. Acte I.*

*Acte II – On ne parle pas de l'emploi. Je rappelle que la convention territoriale n'a pas pour vocation de parler de l'emploi. En revanche, il y a un an et demi, le travail fait par l'ensemble de cette municipalité avec le Gouvernement, à donné naissance à une nouvelle Zone Franche Urbaine qui a bien sûr pour vocation d'ancrer de nouvelles activités, de les fixer dans le secteur de l'Argonne, mais en même de les attirer comme un aimant dans ce quartier et d'aider tant les entreprises que les salariés dans ce secteur.*

*Nous avons multiplié les chantiers d'insertion. Chaque année maintenant depuis trois ou quatre ans, nous avons un chantier d'insertion. Ce sont plusieurs dizaines de personnes qui habitent entre autres l'Argonne, pas exclusivement, qui bénéficient de ces chantiers et qui, grâce à ce travail d'insertion, se voient concrétiser l'issue du chantier par un C.D.I. J'insiste, puisque la majorité des personnes qui travaillent dans le cadre des chantiers d'insertion, notamment dans le secteur de l'Argonne, sortent ensuite par le biais de C.D.I. plus encore que de C.D.D., sans compter les autres projets à venir en matière d'emploi.*

*Puis on parle des habitants. On va parler aussi de leurs conditions de vie au quotidien. Là dessus, puisque vous évoquiez, je crois à un moment, les questions de sécurité, notamment sur l'habitat social - c'est M. Olivier CARRE qui répondra bien naturellement - je voudrais simplement vous indiquer la lecture d'un document qui nous a été adressé par la Préfecture cette semaine et qui nous permet de voir l'évolution sur la Z.U.S. de l'Argonne. Je n'aime pas trop ce terme, on en reparlera dans les semaines à venir, à l'occasion du débat sur la réforme de la politique de la Ville.*

- *délinquance générale : 960 crimes et délits en 2001, 528 en 2007, moins 45 %,*
- *délinquance de voie publique : 670 en 2001, 302 en 2007, moins 55 %,*
- *véhicules incendiées : 26 en 2001, 10 en 2007, moins 62 %,*
- *ensemble des atteintes aux biens : 762, 354, moins 54 %,*
- *indicateur des atteintes volontaires à l'intégrité physique, ces fameuses violences aux personnes : 128 en 2001, 116 en 2007, moins 9,4 %,*

*L'ensemble des indicateurs sont effectivement en très forte baisse, voire même en chute libre, notamment pour les violences urbaines qui sont quasiment résiduelles à l'heure où nous parlons.*

*Mais puisqu'il a été évoqué les actions passées, j'avais entendu parler du Contrat de Ville 2000, et puis des actions antérieures, permettez-moi simplement cette dernière anecdote qui concerne le secteur Marie Stuart. Lorsque nous sommes arrivés en 2001, effectivement, dans ce secteur Marie Stuart, notamment du centre commercial, l'ensemble des commerces était en déshérence. Je rappelle d'ailleurs deux ans et demi plus tard la fermeture de la supérette qui se trouvait à l'intérieur du centre commercial Marie Stuart. Depuis la convention territoriale de l'Argonne, c'est-à-dire depuis*

2004, 2005, avec la Ville et la S.E.M.D.O., je voudrais rappeler tout le travail de requalification du centre et de sécurisation du centre, y compris les parkings qui se trouvent à proximité, qui ont permis que depuis maintenant un an et demi nous ayons une nouvelle locomotive, une nouvelle supérette dans ce secteur qui, selon l'aveu même du responsable du gérant de ce centre, fonctionne mieux que les meilleures perspectives qu'il envisageait au moment de son ouverture. Je vous rappellerai également, pour ceux qui de temps en temps s'y déplacent, cette pharmacie centrale qui se trouve dans le centre commercial et qui, elle en vaut le détour, est sans doute la plus belle, et en tout cas sur le plan économique l'une des plus fortes de tout le Département du Loiret - je ne parle pas de la Ville d'Orléans, je ne parle pas de l'Agglomération -, je parle du Département du Loiret, avec ses 25 employés et la qualité de ce centre.

Je voudrais terminer par ce que nous avons trouvé dans l'urbain qui n'était pas fait pour l'humain, c'est clair, notamment lorsqu'en 1994, vous inaugurez en grande pompe le bâtiment sur la rue Camille Saint-Saens, ce bâtiment même qui, je voudrais le rappeler, en 1999, moins de cinq ans après son inauguration, était vidé de tous ces occupants pour de simples raisons de sécurité. Cinq ans, un immeuble neuf, vide de ses occupants.

C'est vrai qu'aujourd'hui, tout ce travail, y compris dans le cadre de la convention territoriale, puisqu'il faut requalifier le bâtiment, va nous permettre notamment cette réalisation de maison médicale avec l'ensemble des partenaires, et d'autres projets dans ce bâtiment, notamment sur le plan de l'emploi et de l'entreprise, c'est toute cette réappropriation par les habitants de leur quartier. C'est une amélioration considérable de leurs conditions de vie. C'est ce qui permet d'ailleurs aujourd'hui de pouvoir porter ce projet de la convention A.N.R.U., car elle n'aurait aucun sens si nous n'avions pas fait avant, pendant les six années qui ont précédé, tout ce travail en faveur de l'humain, pour permettre aux habitants d'y vivre dans de meilleures conditions. Je vous remercie.

**M. le Maire** – Ne me demandez pas à chaque fois la parole. Je fais un dernier tour. Qui souhaite s'exprimer ? On a encore beaucoup de délibérations. Mme SUIRE, Mme d'AUX, M. CARRE, s'il n'y a pas d'autre intervention, qui conclura.

**Mme SUIRE** – Mme PRAHECQ, vous avez dit que ce projet A.N.R.U. avait mis quatre ans à sortir.

Je voudrais vous dire quand même qu'en 2001 nous avions 200 logements de vide. Tous les rez-de-chaussée étaient vides, pour certains depuis plus de 10 ans, alors que normalement, quand un logement est vide, on réattribue le logement un ou trois mois après, tout dépend des travaux. Cela veut dire qu'un travail a été fait. Nous n'avons même pas mis un an à réattribuer 200 logements. C'est donc moins de quatre ans.

**Mme d'AUX** – Très rapidement je veux aussi répondre à Mme PRAHECQ qui a l'impression que le côté humain n'est pas forcément pris en compte. Sachez qu'il y a un élément important à l'Argonne, c'est la Régie Argonne Service Plus. Nous travaillons avec la régie pour voir avec elle quelle implication la future convention territoriale aura sur le travail de toutes ces personnes. Tout est pris en amont. On fait cela en concertation avec elles.

**M. CARRE** – J'apporterai quelques illustrations pour confirmer tout ce qui a pu être dit par M. Florent MONTILLOT et par Mme Thérèse SUIRE. Souvenez-vous, concernant l'attractivité des logements, je vous l'ai montré quand il y a eu l'exposé sur la situation de l'O.P.A.C. C'est un indicateur qu'on peut interpréter, mais qui est significatif des raisons pour lesquelles les personnes

quittaient leur logement. Vous vous souvenez, je l'avais dit ici, en 2001, une personne sur quatre du secteur de l'Argonne quittait son logement du fait de l'environnement. Quand on dit environnement, ce sont les pressions en terme de sécurité, la situation du logement, tous ces éléments-là. Aujourd'hui, ces motifs de départ représentent moins de 5 %. Ces éléments-là ont considérablement évolué.

Je rappelais tout à l'heure les deux éléments fondamentaux : ce n'est pas moi qui le dis, évidemment que notre conscience républicaine ne fait que confirmer cette parole d'un gamin de 7 ans dans un hall du Clos Gauthier qui me disait : « Monsieur, maintenant, c'est sûr et c'est propre ». C'est tout, il n'y a rien d'autre à dire. On ne peut être que satisfait que l'évolution ait été là.

En revanche, il est vrai qu'on peut s'interroger de savoir pourquoi on en est arrivé là ? C'est un autre débat. Pourquoi on a laissé faire un certain nombre de choses ?

Je voudrais revenir sur le fait que, par rapport à cette situation d'urgence décriée par M. Florent MONTILLOT, il a parlé de l'immeuble Saint-Saens. Je parlerai aussi de cet immeuble, qui a été inauguré quasiment en même temps, vide, pris d'assaut par force de frappe et dont la seule réponse a été de murer les issues, alors qu'il était à 10, 15 mètres du commissariat. Là où on fait de grandes incantations sur les besoins de logements sociaux, on en mure, parce que justement on ne se donne pas les moyens d'assurer et d'assumer notre fonction républicaine, et notamment l'ordre républicain, la liberté d'habiter en toute tranquillité là où on paie son loyer, tout simplement, où on a acheté sa maison.

Tous ces éléments fondamentaux ne vont pas commencer, Mme PRAHECQ. Ils ont commencé à être mis en œuvre dès le mois d'avril 2001 en terme de réflexions et en actions extrêmement rapidement, uniquement après avoir fait le tour des choses. Dès 2002, il y avait des gestes importants : au Clos de la Borde, des immeubles vides ont été démolis ; à côté à Flandres Dunkerque, des immeubles étaient dans une situation épouvantable pour des dizaines de personnes qui étaient dedans. Elles ont été relogées par ailleurs et on n'a pas attendu que cette convention soit signée pour les démolir. Pourquoi les efforts considérables qui ont été consentis par la Ville, M. MARTIN sur le plan financier, et par l'Agglomération M. LEMAIGNEN, ont été justement d'abord fléchés sur le quartier de l'Argonne ? Parce qu'on savait qu'il y avait cette urgence qui devait être menée. Effectivement, on n'a pas attendu ces conventions territoriales, comme d'ailleurs on aurait pu ne pas attendre antérieurement de laisser aller la situation. On aurait pu aussi s'en donner les moyens dans cette collectivité. Cela n'avait pas été fait. Effectivement, il y avait urgence. Les moyens ont été pris.

Ensuite, puisque vous avez un peu parlé d'histoire, je rappelais qu'il n'y avait pas de volet humain dans cette convention parce qu'il avait déjà été abordé par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale l'année dernière, je ne fais que le répéter. Je veux bien qu'on joue sur le fait qu'avec un cœur de pierre, vous ne parlez que d'urbain, alors que j'ai le monopole du cœur, donc je parle de l'humain. Ce n'est pas vrai, ce n'est pas le même texte. Il ne faut pas jouer sur les mots.

Il y a le volet insertion. Il est tellement évident que je n'en ai pas parlé, mais il coule de source. Comme l'a dit Mme Isabelle BARANGER, de toute façon l'emploi, ce n'est pas que signer un papier. C'est aussi tout un travail individuel pour chacune des situations, comme cela a déjà été initié dans l'opération emploi grands travaux et comme la Maison de l'Emploi est en train de le reprendre en relais à travers des chantiers d'insertion, des clauses de formation et tout simplement une gestion de l'emploi direct qui est faite différemment et sur laquelle d'ailleurs les choses vont s'accélérer dans peu de temps.

*Mais surtout de votre part, je suis quand même un tout petit peu étonné, car pour la convention territoriale de l'A.N.R.U., vous avez parlé d'études qui ont été faites il y a trois, quatre ans, vous avez raison, parce que la Ville et l'Etat étaient prêts à signer une convention territoriale il y a trois ou quatre ans. Je connais un acteur qui n'était pas prêt et qui a même refusé la convention territoriale, une collectivité, Mme PRAHECQ, qui s'appelle la Région. Qu'est-ce qui s'est passé ? La Région, et notamment la Région Centre - parce que d'autres Régions ont pris d'autres positions - à attendre je ne sais pas combien de temps de négocier avec l'A.N.R.U. pour finalement effectivement considérer qu'elle devait puiser dans l'enveloppe budgétaire - excusez-moi d'être un peu technique, mais c'est quand même assez éclairant - déléguée au Contrat d'Agglomération sur lequel il y avait d'autres axes qui étaient prévus, alors qu'auparavant elle avait des lignes de politique de la Ville et de soutien au renouvellement urbain. Tout s'est volatilisé. La Région, en tout cas le nouvel exécutif élu en 2004, a mis trois ans - et j'ai la lettre signée par M. SAPPIN - pour effectivement considérer en juillet 2007 qu'elle pouvait consentir à financer les opérations de renouvellement urbain. Effectivement, vous avez raison. Cela a mis beaucoup à mal l'organisme par exemple que j'ai l'honneur de présider et que nous conduisons tous collectivement, parce que nous en sommes en partie la tutelle.*

*Effectivement, de mois en mois, on s'inquiétait de savoir comment on allait pouvoir continuer à financer, sur nos fonds propres, un certain nombre d'opérations dont il était essentiel, pour la population, qu'elle en bénéficie. Par rapport à cela, les discussions, excusez-moi, de ronds de cuir, n'avaient pas beaucoup d'intérêt par rapport à l'urgence des situations, Mme PRAHECQ. Et c'était bien la Région Centre, car d'autres Régions, saisies par l'A.N.R.U., compte-tenu de l'urgence des différentes situations dans notre pays, avaient décidé de voter et de déléguer des crédits spécifiques pour ces politiques et d'accompagner effectivement le travail de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain qui commençait déjà, en 2005 - 2006, à porter ses fruits. Ici nous en sommes tous convaincus parce qu'on voit les résultats, notamment spectaculaires à La Source. C'est un des points phares de la Région Centre. Ceci étant dit, à l'époque, des personnes faisaient confiance et d'autres moins, quels que soient les bords politiques. Vous le savez très bien.*

*En l'occurrence, à la Région Centre, le nouvel exécutif a dit stop. On ne finance plus et on attend de pouvoir signer un document. Là on prend énormément de temps et trop de temps, on en est bien d'accord. A partir de là, c'est vrai qu'il n'y a que depuis l'été 2007 - évidemment période particulièrement propice pour faire travailler tous les autres partenaires - donc finalement l'automne 2007 où on peut commencer à faire redémarrer toute la mécanique de signatures, de négociations finales de documents. Il faut arriver à finaliser tout cela, car des crédits sont en suspens. L'O.P.A.C. a engagé des financements, parce que je lui en ai donné l'ordre. En effet, ce qui primait, était ce qui se passait sur le terrain et non pas la sécurité des financements, car j'ai quand même confiance dans les différents partenaires. Je lui ai justement dit de s'engager dans la voie et de faire, même s'il allait recevoir les crédits plus tard. Pour l'organisme, ce sont des choses particulièrement lourdes à supporter, qui peuvent mettre à mal sa situation. Il se trouve que, grâce au soutien, grâce à son redressement, les choses peuvent se faire plus confortablement, si j'ose dire. Il est évident que, par rapport à cela, les signaux qui sont donnés sont très mauvais.*

*Ce qui a primé dans cette action, c'est :*

*1 - de continuer le travail,*

*2 - de permettre à tous ceux qui y habitent d'avoir des milliers de logements qui ont été réhabilités, donc pour le manque de cohérence dont vous parliez, ils comprendront votre discours.*

*M. Jean-Claude KAFTANJIAN a eu la gentillesse de dire que je connaissais un tout petit peu le quartier, je ne vous fais pas l'injure de croire que vous ne le connaissez pas. Pour avoir rencontré beaucoup de locataires de l'O.P.A.C., ils n'ont pas tout à fait les mêmes propos que vous sur la façon dont les choses se sont passées concrètement pour eux. Il y a toujours des choses à améliorer. Sinon, on ne serait pas là pour continuer d'engager, comme l'a souligné M. MARTIN, 60 000 000 €, pour continuer d'avancer et matérialiser, concrétiser, marquer, passer ce cap. On a commencé à monter des marches. Il faut passer à un étage supérieur. C'est tout l'enjeu de cette convention.*

*Je vais finir en positivant, parce que franchement les propos étaient assez navrants. J'en suis désolé, mais par rapport à quelque chose sur lequel on devrait tous être positifs, il est dommage de toujours en revenir à des choses qui sont uniquement conventionnelles. Mais je comprends, tout ce qui vous intéresse c'est ce qu'il y a sur le papier, mais ce n'est pas la réalité. Le plus important, c'est ce qui se fait sur le terrain. A partir de là, on va marquer une étape supplémentaire. Celle-là va être faite à travers tout ce que je vais proposer, qui coordonne, donne une cohérence à l'ensemble des actions antérieurement engagées. Par rapport à cela, si on vote unanimement cette convention, ce sera un bon signe pour les personnes de ce quartier. C'est ce qu'il faudra retenir.*

**M. le Maire** – *Merci. Je ne relance pas le débat. Mme PRAHECQ, j'ai demandé qui voulait s'exprimer et j'ai donné la parole à M. CARRE pour conclure, comme il est d'usage.*

**Mme PRAHECQ** – *Ce n'est pas un débat, je voudrais répondre sur trois points, M. le Maire.*

**M. SUEUR** – *Un débat, c'est un débat.*

**M. le Maire** – *Un débat se conclut M. SUEUR.*

**Mme PRAHECQ** – *Vous le concluez si vous voulez, mais je voudrais bien dire ce que je pense.*

**M. le Maire** – *Mme PRAHECQ. Vous n'avez pas la parole, M. SUEUR.*

**Mme PRAHECQ** – *Ce que je trouve absolument extraordinaire, c'est que chaque fois qu'il y a des propos qui ne sont pas complètement ceux que vous voulez, vous cherchez un coupable. Tout à l'heure, lorsque l'on parlait de la Cosmetic Valley, c'était de notre faute. Maintenant, si vous n'avez pas fait plus vite, c'est de la faute de la Région.*

**M. CARRE** – *Ce ne sont pas des propos...*

**Mme PRAHECQ** – *Cela suffit, sinon je vais vous dire des choses fort désagréables.*

**M. CARRE** – *Soyez désagréable si vous voulez. Il y a des lettres.*

**Mme PRAHECQ** – *Vous êtes amnésiques. Je vous signale que, dans ce quartier, des bâtiments ont quand même été détruits : Couperin, Rameaux, Massenet. Ces bâtiments ont été remplacés par de petits bâtiments, des pavillons. Vous le savez très bien. Et le jour où je suis venue, à la première démolition que vous avez faite, vous avez essayé de me dire que les Services m'avaient dit des choses fausses dans le discours que vous disiez par-dessus mon épaule, car ils disaient qu'il y*

*avait déjà eu des démolitions et que ce n'était pas vrai, alors que bien évidemment elles avaient eu lieu, j'étais présente. Ne cherchez pas à me dire le contraire, j'y étais, c'est vous qui m'avez raconté cette salade.*

*Vous oubliez une chose. Vous oubliez quand même que la Région met beaucoup d'argent dans les Contrats d'AgglO et que vous avez beaucoup de Régions qui n'ont même pas de Contrat d'Agglomération. Il faut quand même prendre la totalité.*

*Et puis pardonnez-moi, car je trouve que c'est très grave. J'ai envie quand même de vous dire quelque chose. Vous ne cessez de nous parler d'humain. J'ai très mal d'entendre parler d'immeubles qui étaient soi disant vides quand vous en videz en mettant des personnes dehors et qu'on les retrouve mortes sur les bancs. C'est malheureusement...*

*(protestations provenant des bancs de la majorité municipale)*

**M. le Maire** – *C'est assez lamentable.*

**Mme PRAHECQ** – *Je n'en aurais pas parlé si vous n'aviez pas été agressif.*

**M. CARRE** – *C'est de l'exploitation. Je vous demanderai des excuses.*

**M. le Maire** – *Cela ne vous grandit pas, Mme PRAHECQ. Mes chers collègues, quand on est à court d'argument et que les faits sont là, malheureusement, une fois de plus, vous ne connaissez pas vos dossiers, et qu'en tant qu'élue de la Région, vous ne savez même pas, visiblement, que pendant trois ans, nous avons bataillé pour qu'effectivement nous puissions signer cette convention financière. Je suis désolé de confirmer en tous points ce que vient de dire M. Olivier CARRE : nous nous heurtions à un refus de la Région. Ce n'est quand même pas de ma faute. Je ne vais pas dire l'inverse, puisque c'est la réalité. Pardon ?*

**Mme PRAHECQ** – *de l'argent dans le Contrat d'AgglO.*

**M. le Maire** – *Vous plaisantez. Vous n'avez rien compris à la manière dont cela se passe. Enfin, c'est quand même consternant.*

*Je vais vous expliquer en un mot, mes chers collègues, comment se passe une convention territoriale avec l'accord de financement signé par les différents partenaires.*

*Nous avons un programme global. Nous avons des tours de table multiples qui nous permettent de focaliser sur un certain nombre de projets, de les réunir dans un document qui s'appelle convention territoriale, qui est cohérent et qui engage, sur plusieurs années, un certain nombre de réalisations. C'est simple. Quand on a ce programme, on l'évalue financièrement et on est dans l'ajustement entre le besoin financier pour financer ce programme et la réalité financière. Tout cela se fait en même temps en parallèle. Et c'est là que l'on a les tours de table financiers. On réunit les différents acteurs que sont bien sûr la Ville, qui a la maîtrise d'ouvrage de ces programmes, les collectivités territoriales que sont le Département, la Région, l'Agglomération et, bien sûr, fondamentalement l'Etat, puisqu'il porte cette logique au travers de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain, comme son nom l'indique, de restauration de qualité de vie dans les quartiers.*

*C'est exactement le processus qui s'est passé pour le G.P.V. qui a correctement fonctionné, même si, vous en conviendrez, les financements - pour le G.P.V. La Source, cela représente 183 000 000 € dont parlait M. Michel MARTIN, ce qui est quand même une somme – sont essentiellement le fait de la Ville d'Orléans, de l'Etat via l'A.N.R.U. et des bailleurs sociaux dont pratiquement en totalité de l'O.P.A.C. d'Orléans, lui-même financé par la Ville et l'Agglo. Puis viennent abonder le Département qui se polarise sur un certain nombre de programmes, notamment sportifs, équipements, culturels. Par exemple, le Département a été le premier financeur du Grand Equipement Sportif à La Source, ainsi que la Région. De mémoire, je ne veux pas vous faire injure, mais quand vous dites que la Région est particulièrement active sur ces questions-là, je crois, M. MARTIN, M. CARRE, que sur le G.P.V. La Source, soit sur 180 000 000 €, la participation de la Région est de l'ordre de 4 ou 5 000 000 €. Alors n'exagérons pas quand même la participation financière. C'est le premier élément.*

*Sur la convention territoriale de l'Argonne, ce qui s'est passé, c'est exactement ce qu'a dit M. CARRE. Et je vais conclure là-dessus, si vous le permettez.*

*Avant même que l'on ait signé cette convention financière d'engagement des différents partenaires, car cela coïncitait, la Ville a pris l'initiative et la responsabilité de porter des opérations lourdes dans le quartier de l'Argonne. Quand on dit : « on attend maintenant pour le faire », c'est une contre-vérité notoire. Plus de 1 200 logements réhabilités dans le seul quartier de l'Argonne, je ne sais pas si vous mesurez ce que cela veut dire, mais c'est énorme.*

*Les démolitions que vous évoquez, Mme PRAHECQ, dans les années 90, ont porté sur une centaine de logements. Nous sommes à 1 200.*

**M. SUEUR** – *Mais non.*

**M. le Maire** – *Mais si. Les démolitions.*

**M. SUEUR** – *Les démolitions de Couperin, Massenet et Rameau, ce n'est pas 100 logements.*

**M. le Maire** – *C'est 150.*

**M. SUEUR** – *C'étaient trois ensembles de barres de 10 étages de haut et de 100 mètres de long.*

**M. le Maire** – *Je vous donne le chiffre.*

**M. SUEUR** – *C'étaient plusieurs centaines de logements...*

**M. le Maire** – *Plusieurs centaines de mètres de long.*

**M. SUEUR** – *Je dis que c'étaient trois immeubles de chacun 100 mètres de long et 10 étages de haut, pour Jean-Philippe Rameau, Massenet et Couperin. Arrêtez de dire des chiffres... On peut tout à fait vérifier. C'est contraire à la réalité. Cela a été des démolitions énormes. Cela avait l'air d'une forteresse. Jean-Philippe Rameau...*

**M. le Maire** – *Je vous en donne acte.*

**M. SUEUR** – *C'était très important. C'est tout.*

**M. le Maire** – *Ne vous sentez pas agressé. Que ce fut important, j'en suis d'accord. Ce n'est pas la question. Je reprends mon raisonnement : 1 200 logements réhabilités en l'espace de 4 à 5 ans, c'est énorme. C'est le premier élément.*

*Le deuxième élément : un certain nombre d'actions importantes dans la structuration urbaine ont été menées comme, par exemple, l'opération Clos de la Borde.*

*Le troisième élément : un certain nombre d'actions de préparation de la suite ont été menées, comme cette friche abandonnée de longue date qui est la friche Stenuick dont nous avons fait l'acquisition et sur laquelle maintenant nous pouvons agir. Avant, cela ne nous appartenait pas. Il fallait donc bien l'acheter et il a fallu négocier tout cela. Cela a été compliqué.*

*Le quatrième élément : ce qu'a dit M. MONTILLOT, je veux bien mais j'ai quand même en mémoire ce qui se passait il y a un certain nombre d'années dans le quartier de l'Argonne. J'ai en souvenir, et on ne l'a pas inventé, cet immeuble tout près du Commissariat de Police, totalement vidé de ses occupants, tout simplement parce qu'il y avait la peur dans le quartier. Je ne dis pas que tout est parfait, mais je dis que cela s'est sacrément amélioré.*

*Nous n'avons pas attendu cette convention territoriale pour engager des actions lourdes. La Z.F.U., citée par Mme BARANGER notamment, est extrêmement importante. Pourquoi croyez-vous que nous avons réussi à rouvrir une supérette dans ce centre Marie Stuart totalement mal conçu, invraisemblablement mal conçu, complètement enclavé lui aussi ? C'est par miracle qu'on a fait venir un supermarché pour s'installer là ? Non, c'est parce qu'il y a des éléments attractifs et la Z.F.U. y contribue. C'est le premier point.*

*Le deuxième point, il nous fallait néanmoins poursuivre et conclure cette convention territoriale, avec ces engagements financiers des uns et des autres. Cela s'est décoincé du côté de la Région. J'en remercie le Président, M. François BONNEAU qui, je pense, a contribué à permettre effectivement que l'on en sorte. Ce n'est pas de ma faute quand même si cela a mis plus de trois ans. Dieu sait si j'ai eu des réunions à ce sujet. Dieu sait si j'ai rencontré l'exécutif pour décoincer tout cela. A chaque fois, on me renvoyait : « on est d'accord sur le principe bien sûr, mais il faut qu'on se mette d'accord avec l'Etat. Quand on se sera mis d'accord avec l'Etat, vous pourrez, vous Ville d'Orléans, revenir et on signera ». Donc conclusion, en matière très policée, j'en conviens, « attendez donc un peu et on verra plus tard ». Cela a pris les trois années dont il est question. J'en suis désolé, ce sont des faits.*

*J'ajoute que la Ville d'Orléans a fait l'avance financière, M. MARTIN, de tous les projets qui ont été portés.*

**M. MARTIN** – *Plusieurs millions d'euros.*

**M. le Maire** – *Plusieurs millions d'euros.*

*Ce matin, nous avons vu l'état d'avancement, comme l'a dit M. KAFTANJIAN, de la première tranche de la rue de l'Argonne qui est finie. La rue de l'Argonne fait partie de la convention territoriale. Elle a été financée par qui et comment ? Par nous. C'est aussi simple que cela. Nous avons démontré notre volonté d'agir et de porter ces projets. Il fallait que l'on concrétise*

*effectivement tout cela. Aujourd'hui je m'en réjouis parce que c'est fait. On n'a pas mis quatre ans à négocier cette convention territoriale. On a attendu trois ans que d'autres se mettent d'accord. Nous avons porté tout à bout de bras pendant quatre ans. Je veux bien qu'on me dise qu'on n'a rien fait, mais il ne faut quand même pas pousser le bouchon trop loin.*

*Aujourd'hui, je me réjouis effectivement parce que, M. KAFTANJIAN l'a dit, c'est une extrêmement bonne nouvelle pour les habitants de l'Argonne et c'est cela qui nous importe. Maintenant nous allons pouvoir amplifier les actions. Cela va soulager M. MARTIN d'un poids, car il aura des recettes de l'autre côté, ces recettes qu'on attend.*

**M. MARTIN** – *J'espère, mais ce soir j'ai presque eu un doute en entendant Mme PRAHECQ intervenir. J'ai parlé tout à l'heure de la réserve de performance de la Région. Pour nous c'est essentiel. C'est 7 000 000 € de financements supplémentaires.*

**M. le Maire** – *C'est l'essentiel du financement que l'on a vu tout à l'heure.*

**M. MARTIN** – *Sur les 7 000 000 €, il y a 5 000 000 € pour la rénovation urbaine. Or, j'ai entendu Mme PRAHECQ dire tout à l'heure : « Je ne vois pas pourquoi M. MARTIN en parle, puisque cela viendra en débat dans 15 jours ». Cela m'inquiète.*

**M. le Maire** – *Il faut vous rassurer, M. MARTIN, parce que, pour ce qui me concerne, je ne négocie pas avec Mme PRAHECQ et M. LEMAIGNEN non plus. Je discute et je négocie avec le Président, M. François BONNEAU, à qui d'ailleurs je rends hommage sur la manière dont il a traité les différents sujets en suspens. Je l'en remercie. Je l'ai remercié personnellement, car effectivement maintenant nous avons ces éléments que je considère comme étant validés, actés par l'exécutif régional. Après, il y aura les procédures, bien naturellement, de vote qui auront lieu, comme nous le faisons d'ailleurs ce soir. Je sais bien quels sont les souhaits et les engagements des uns et des autres.*

*C'est une bonne nouvelle. Ces 60 000 000 €, comme l'a dit M. MARTIN, c'est plus que la totalité d'un budget d'investissement annuel de la Ville d'Orléans. Cela va nous permettre de poursuivre et d'amplifier les actions qui ont été commencées au travers de ce que M. Olivier CARRE a présenté, qui vont nous permettre également de poursuivre les concertations, discussions, avec les habitants, pour améliorer, chacun des projets, et de prendre en compte tout simplement leurs attentes et leurs demandes.*

*Pour le Clos Boudard, je suis d'accord, et M. Olivier CARRE l'a dit aussi, une convention territoriale cela évolue et vous allez le voir dans la prochaine délibération sur le G.P.V. Je pense effectivement, je l'ai dit, et nous l'avons dit lors du comité d'engagement de l'A.N.R.U., que le Clos Boudard sera destiné, lui aussi, à évoluer, et je pense d'ailleurs à évoluer assez rapidement. C'est une nécessité pour le quartier de l'Argonne.*

*Mes chers collègues, si vous le voulez bien, nous en avons longuement discuté. Je vais maintenant vous consulter, puisque je crois qu'à l'arrivée nous sommes tous d'accord sur cette convention territoriale.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Au Conseil Municipal du 19 mars 2004, était présenté la « Convention Territoriale de l'Argonne », signée le 15 juin 2004 établie sur la base d'un diagnostic et d'un travail partenarial.

Cette convention qui marquait ainsi l'engagement d'une action volontariste en matière de rénovation urbaine et de développement social, constituait un préalable à l'élaboration d'un dossier à présenter au financement de l'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine (A.N.R.U.).

Le projet de Renouvellement Urbain a été établi avec l'ensemble des partenaires et notamment l'O.P.A.C. d'Orléans, bailleur social concerné par ce quartier. Il a été validé par le comité d'engagement de l'A.N.R.U. le 29 novembre 2007.

La convention pluriannuelle présentée aujourd'hui a pour objectif de fixer le contenu de ce projet, le calendrier des opérations et les participations financières.

Il doit être précisé toutefois que certaines actions ont déjà été conduites par anticipation :

- les démolitions (un premier bâtiment sur la friche Stenuick, 48 logements à Flandre Dunkerque),
- les reconstructions (40 logements à Fil Soie),
- la réhabilitation de 1272 logements,
- l'aménagement d'une aire de jeux au clos de la Borde,
- le démarrage de la requalification de la rue de l'Argonne et de la place Don Bosco.

L'ambition de ce projet est d'achever la transformation en profondeur du quartier pour le rendre plus vivant et attractif, intégré au fonctionnement de l'agglomération, proche du coeur d'Orléans.

Cet objectif nécessite de désenclaver le quartier en profitant de l'opportunité de l'arrivée du tramway, en créant une trame viaire hiérarchisée et ouverte sur la Ville, de dédensifier et d'ouvrir les clos fermés sur eux-mêmes, de mettre en œuvre un programme de résidentialisation, d'aménagements d'espaces publics et de constructions d'équipements structurants.

La convention d'engagement couvre la période 2007-2012, pour un montant de dépenses globales T.T.C. s'élevant à 62 599 734 €, comprenant notamment les participations financières suivantes :

- A.N.R.U.....	13 631 449 €
- O.P.A.C. d'Orléans.....	20 790 148 €
- Région.....	6 263 997 €
- Ville .....	11 763 966 €

Elle prévoit des investissements dans les domaines suivants :

- Logement :
  - démolition de 171 logements sociaux,
  - construction de 181 logements sociaux, dont 105 hors site,
  - réhabilitation de 81 logements (Tour Marie Stuart),

- Séance du vendredi 25 janvier 2008 -

- résidentialisation de 70 immeubles concernant 1 740 logements,
- sécurisation de 100 immeubles concernant 2 213 logements.

- Aménagements et création d'espaces publics :
  - voirie de désenclavement (désenclavement du clos Boudard, création de la Voie des écoles, maillage du centre commercial),
  - requalification des voies (Argonne, Wichita, Marne),
  - aménagement d'espaces publics (place Mozart, place César Franck, square Boudard, place de l'église Don Bosco, place et cours du Marché, parking Clos Gauthier, démolition Rouget de Lisle).

- Equipements :
  - un équipement culturel (Maison de la Musique),
  - un équipement sportif,
  - aires de jeux.

- Equipements commerciaux :
  - requalification du centre commercial Marie Stuart.

- Contreparties cédées à la Foncière Logement :
  - accession à la propriété prévue sur l'emprise laissée par la démolition du clos Notre-Dame Collectif.

Même si l'objet principal de la convention concerne en priorité un programme d'investissement, la réussite du projet est liée à la mise en place et à la poursuite d'actions à caractère social. Cela concerne l'établissement d'un plan de relogement, des mesures en matière de développement économique et social et de gestion urbaine de proximité.

Par ailleurs, il est indispensable que la réalisation du projet prenne en compte l'expertise d'usage de tous les habitants. Tous les modes de concertation (ateliers, réunions d'immeubles, réunions publiques) actuellement pratiqués à la Ville d'Orléans seront utilisés, programme par programme pour recueillir au plus près les avis de l'ensemble des acteurs du quartier.

**En conséquence, après avis de la Commission de l'Aménagement, de l'Urbanisme, de la Revitalisation urbaine et du Logement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les bases de la convention à passer avec l'Etat, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (A.N.R.U.), la Foncière Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'O.P.A.C. d'Orléans, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », ainsi que tout partenaire susceptible d'y être associé, précisant leurs concours financiers pour la rénovation urbaine du quartier de l'Argonne ;**

**2°) déléguer M. le Maire pour signer au nom de la Ville ladite convention dans sa version définitive ».**

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

N° 48 – Grand Projet de Ville de La Source. Concours financiers. Convention passée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. Approbation d'un avenant.

**M. le Maire** – *C'est important, puisque là aussi c'est un avenant à la convention initiale, notamment sur les aspects financiers, à passer avec l'A.N.R.U., cette fois-ci pour le G.P.V. de La Source, dont M. MARTIN a déjà dit à quelle hauteur il se portait maintenant.*

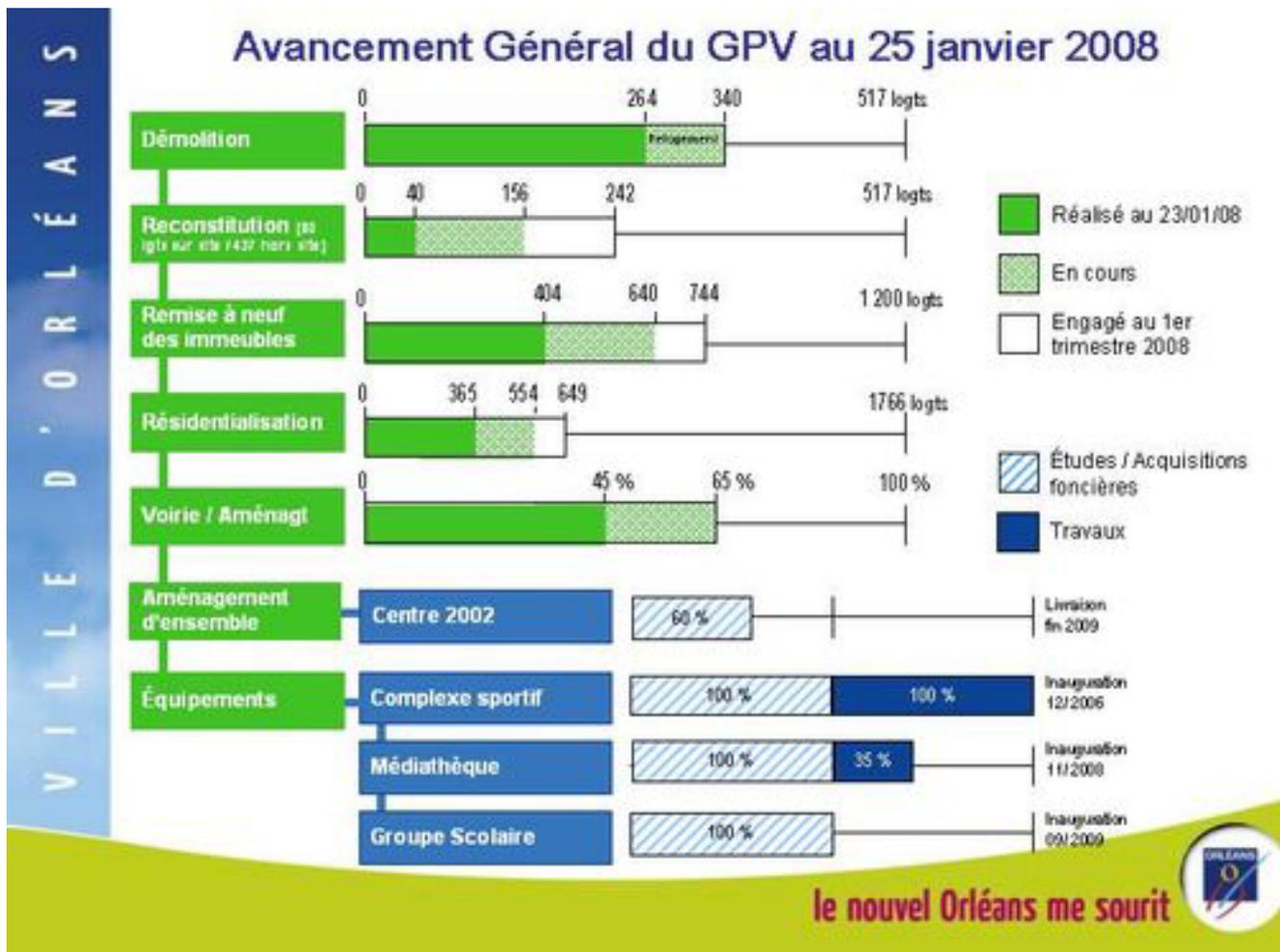
**M. CARRE** – *J'espère plus de sérénité, mais la conclusion de la délibération précédente était heureuse.*

*Il s'agit d'un avenant assez technique. C'est l'opération phare depuis deux ans, M. MARTIN, puisque c'est le premier poste budgétaire d'investissement de la Ville d'Orléans. Quand on sait la progression des investissements pour notre Ville, ce sont des montants tout à fait considérables.*

\*  
\*       \*  
\*

*Présentation Powerpoint.*

\*  
\*       \*  
\*



**M. CARRE** – On voit très concrètement à la fois le rôle des aménagements et à la fois les équipements. Je rappelle que le complexe sportif a déjà été entièrement livré. La médiathèque se construit progressivement. Cela se voit au niveau des voisins. Un tiers est fait. Au niveau des équipements, on en est là.

Au niveau des logements, on a aussi des résultats spectaculaires, que ce soit pour les logements à résidentialiser, que ce soit pour les démolitions, les reconstructions. On est sur un rythme qui a pris une excellente dynamique.

On a fait plus de la moitié des démolitions. Personnellement, c'est toujours l'élément le plus délicat. C'est donc une bonne chose.

Les reconstructions, par définition, vont plus lentement. On s'était déjà expliqué ici. Mais ce qui est le plus important, et j'ai pu le confirmer à l'A.N.R.U. l'autre jour, c'est que tout le foncier est disponible, ce qui est rarement le cas dans les conventions territoriales. Ce qui a été dit qui serait reconstruit, sera reconstruit. Il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus. Cela commence à aller beaucoup plus vite. Concernant la remise en état des logements, aujourd'hui, on va rénover la moitié des logements et les livrer à la fin de l'année. C'est un élément très important pour l'ensemble du quartier. Ce sont des restructurations qui ont lieu à vide. Cela veut dire qu'on va vider moins de logements qu'on aura de nouveaux habitants dans les logements complètement restructurés.

*Le quartier recommence à connaître une démographie positive dans le courant de cette année, alors que pendant une dizaine d'années il a subi une démographie négative, d'abord parce qu'on en parlait naturellement, on n'avait plus envie d'y vivre et puis deuxièmement du fait des différentes opérations qui ont été initiées et qui sont lourdes pour la population.*

*A partir de cet état d'avancement, on regarde la convention qui a été signée il y a deux ans, mais élaborée il y a trois, quatre ans. Il était nécessaire de faire cet avenant. Il se traduit principalement par le fait que le montant des investissements, initialement arrêté à 143 000 000 €, se retrouve aujourd'hui être à 174 700 000 €. On est donc sur des montants tout à fait considérables.*

*Dans ces grandes lignes, le montant qui a le plus évolué c'est la réhabilitation des logements. Suite à un gros travail de concertation, ce n'est pas M. Michel LANGUERRE qui me démentira, il y a eu une révision complète de ce que demandaient les habitants, qui a conduit à augmenter très significativement le budget des logements. Il a quasiment doublé par logement. Ceci étant dit, quand on voit aujourd'hui le retour de ceux qui y habitent, on est tout à fait satisfait de ce qui a été fait, parce qu'on est dans du logement quasiment neuf. On a un confort pour les nouveaux locataires à un prix de loyer qui reste le tiers, après augmentation, après réhabilitation, etc., du loyer moyen d'Orléans et quasiment 60 % d'un loyer moyen de l'O.P.A.C.*

*C'est pour dire qu'on a un rapport qualité – prix à La Source qui reste imbattable, malgré les différentes évolutions financières. C'est fondamental pour structurer l'habitat à l'échelle de notre agglomération et surtout pour commencer une diversification de l'habitat dans le secteur.*

*On a ensuite des équipements qui ont évolué. Je rappellerai simplement que l'école, par exemple, qui était prévue au départ comme étant une maternelle, sera aujourd'hui un groupe scolaire, puisqu'à l'issue des échanges avec les enseignants, les habitants et la direction de l'Action Scolaire, c'est ce qui a été décidé. C'est par définition plus cher. Cela se traduit par une plus-value.*

*Parmi ceux qui participent davantage en termes significatifs, il y a l'organisme H.L.M. évidemment, puisque les réhabilitations, aussi bien dans leur coût que dans leur mise en forme, font qu'on passe d'une participation de près de 25 000 000 € à une participation proche de 51 000 000 €. Le niveau est quasiment doublé, pour les raisons que j'ai évoquées. Mais c'est l'habitat qui en profite. Concernant l'attractivité du quartier, on reste bien sur les fondamentaux qui avaient été posés par M. Alain SARFATI : diversification de l'habitat, désenclavement du quartier, retour d'une attractivité pour tous ceux qui veulent s'y installer.*

*Les autres partenaires, l'AggLO, le Département, on parlait de la Région, rajoutent 130 000 €, donc on a bien une augmentation du financement de tous les partenaires, mais c'est surtout la Ville, avec près de 4 000 000 € qui est la plus sollicitée avec l'O.P.A.C., à travers deux éléments : le premier concerne l'école au niveau de ses équipements et le deuxième apparaît à travers le soutien qu'elle apporte à l'organisme pour s'engager et effectuer cette restructuration de l'habitat.*

*Je conclurai juste sur un point que j'ai déjà évoqué ici, mais qui pour moi me paraît fondamental : c'est le fait qu'aujourd'hui on a des demandes d'accession privée sur l'ensemble du secteur Romain Rolland, Henri Troyat, anciennement Camille Flammarion. Tout le secteur qui était très stigmatisé attire aujourd'hui.*

*A partir du moment où on veut réconcilier un morceau de la Ville avec des projets que portent les habitants, le premier de ces projets, étant d'amener sa famille en sécurité, de l'élever.*

*C'est ce que des personnes veulent faire aujourd'hui à l'intérieur de ce quartier, alors qu'il y a à peine 5 ou 6 ans, la seule chose qu'ils espéraient était de pouvoir en partir.*

**M. le Maire** – *Merci.*

**M. LANGUERRE** – *Merci M. le Maire. Je n'ajouterais rien à ce qu'a dit M. Olivier CARRE. Il a quasiment tout dit. J'espère que l'avenant à cette convention A.N.R.U. sera adopté comme on vient d'adopter la convention territoriale de l'Argonne, ce qui est une bonne chose pour notre Ville. Cet avenant permet de franchir une nouvelle étape qui s'est construite en concertation avec les habitants. Le G.P.V., pas à pas, se construit avec les habitants et il s'enrichit. On franchit aujourd'hui une nouvelle étape. Je ne rappellerai pas les différentes actions qui ont été modifiées. Le volet financier prouve que les actions ont été renforcées.*

*Je confirme que la résidentialisation concernera l'ensemble des secteurs de La Source : Henri Troyat, Adélaïde de Savoie et Les Genêts. La nécessité aussi d'une intervention sur la dalle est affirmée. On y a travaillé avec les cinq co-propriétés de la dalle et un bailleur social. C'est un point très important, car la dalle est dans le périmètre G.P.V. Elle doit être traitée de la même façon.*

*Pour conclure, la charte d'insertion sur laquelle travaille la Maison de l'Emploi concerne à la fois le quartier de La Source, mais aussi le quartier de l'Argonne, puisque cela concerne les deux Z.U.S. Cette charte d'insertion, j'en suis convaincu, est attendue par les entreprises d'insertion notamment. J'espère qu'elle aboutira dans de bonnes conditions et dans un délai raisonnable.*

*Le quartier de La Source est en marche. Il n'y a qu'à venir sur le terrain voir ce qui s'y passe. On est convaincu que les choses sont en train de changer. Les habitants en témoignent. C'est vraiment très satisfaisant pour nous de voir que nos efforts de 6 ans commencent à payer, à donner des résultats.*

**M. le Maire** – *Merci M. LANGUERRE.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

*« La signature avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (A.N.R.U.) de la convention pluriannuelle du Grand Projet de Ville (G.P.V.) du quartier de La Source est intervenue le 13 décembre 2004 pour des investissements à hauteur de 143 000 000 € (base de calcul de la subvention, soit 151 000 000 € T.T.C.), avec notamment des participations de l'A.N.R.U. de 43 900 000 € et de la Ville de 16 700 000 €.*

*Près du tiers des réalisations est aujourd'hui atteint. L'article 15 de la convention A.N.R.U. prévoit la possibilité d'un premier avenant afin de prendre en compte les évolutions du projet et ses conditions de financement. Diverses séances de travail préparatoires ont donc été menées avec les services de la Direction Départementale de l'Equipement, de l'A.N.R.U., et avec les divers autres financeurs et maîtres d'ouvrage.*

*Le projet d'avenant n°1 ici présenté correspond ainsi au résultat de ces discussions partenariales et fait également suite aux différentes concertations menées avec les habitants. Il est noté l'augmentation de l'enveloppe du G.P.V. atteignant près de 175 000 000 € (base de calcul de la subvention, soit plus de 183 000 000 € T.T.C.). Il est également souligné l'effort supplémentaire consenti par les partenaires permettant une intervention encore plus large et ambitieuse (réf. tableau de*

synthèse de l'évolution des participations). La réaffectation des crédits de l'A.N.R.U., en particulier ceux issus des opérations abandonnées, permet le maintien de l'engagement global de l'Agence. La Ville porte pour sa part sa participation à 20 300 000 €.

Du fait des différents niveaux d'instruction, la préparation de cet avenant a pris du temps et sa passation doit désormais intervenir rapidement pour ne pas risquer de bloquer l'avancement des travaux et le versement des subventions.

## 1/ PRINCIPALES EVOLUTIONS DANS CHAQUE FAMILLE D'OPERATION

- démolition de logements sociaux  
⇒ nombre de logements démolis passant de 589 à 517 avec l'abandon par la S.A. Pierres et Lumières de la démolition de 72 logements rue Bossuet ; recalage des forfaits de subvention et changement du montage financier de valorisation foncière des terrains libérés par les démolitions.
- construction de logements sociaux  
⇒ nombre de logements construits passant de 589 à 517 (lié au recalage des démolitions).
- réhabilitation – restructuration lourde de 1 200 logements sociaux et Qualité de Service  
⇒ mise à jour du coût des réhabilitations de l'O.P.A.C. d'Orléans en fonction d'une part du niveau d'intervention choisi équivalent à une remise à neuf des immeubles, et d'autre part de la hausse constatée des prix du B.T.P. ; ajout de l'individualisation des consommations de chauffage ; ajout d'une reprise des halls de la Résidence des Genêts.
- opérations d'aménagement / V.R.D. / acquisitions / démolitions  
⇒ intégration de la première tranche de transformation de l'avenue Kennedy permettant la création d'activités économiques ; repositionnement de l'opération du Centre 2002 en opération d'aménagement (hypothèse d'une opération de démolition partielle du Centre 2002 avec réaménagement du site permettant de réaliser une première action significative pour la dalle).
- opérations de résidentialisation de 1 766 logements  
⇒ nouvelles lignes pour le retournement de certains halls de l'O.P.A.C. d'Orléans et pour une résidentialisation de la Résidence des Genêts.
- programme d'équipements publics  
⇒ recalage des plans de financement, notamment en lien avec le projet de construction d'un groupe scolaire complet et celui de construire une nouvelle médiathèque.
- conduite de projet  
⇒ Un chargé d'opération G.P.V. supplémentaire pour l'O.P.A.C. d'Orléans.
- diversification de l'offre de logement, contreparties à Foncière Logement et projet de cession de logements sociaux  
⇒ intégration d'une nouvelle subvention A.N.R.U. à l'accession sociale à la propriété, en lien avec la diversification déjà amorcée des typologies de logements ; modifications des contreparties à Foncière Logement (terrains devant être cédés gratuitement conformément aux termes de la convention A.N.R.U.) ; et, afin de renforcer cette diversification de l'offre de logement,

l'O.P.A.C. d'Orléans prépare la cession de quelques-uns de ses immeubles, en donnant la priorité aux locataires

- préparation d'un futur projet sur les parties publiques et privées de la dalle 2002

⇒ comme convenu lors de la signature de la convention, un projet de requalification et de désenclavement de la dalle 2002 est à l'étude et a déjà fait l'objet de premières réunions de concertation ; le projet de réaménagement du site du Centre 2002 et celui prévu autour du Théâtre, qui sont inclus dans la programmation du G.P.V., peuvent déjà être reliés à cette logique.

## 2/ SIGNATURES PROCHAINES DE CONVENTIONS LIEES A CET AVENANT

### Convention de Gestion urbaine de proximité :

En plus du travail habituel réalisé sur la proximité et sur la réponse apportée aux demandes des habitants, des actions particulières sont menées sur le périmètre du G.P.V.

Il est en effet apparu indispensable dans ce secteur en mutation d'avoir une gestion partenariale renforcée et coordonnée, à l'écoute des habitants, pour à la fois améliorer les conditions de vie quotidienne et entretenir de manière durable et qualitative les réalisations.

Afin de formaliser et de pérenniser cette démarche, une convention de Gestion Urbaine de Proximité (G.U.P.) sera signée prochainement entre les différents acteurs de la gestion du secteur G.P.V.

### Conventions tripartites pour l'accession sociale à la propriété :

Conformément aux règles de l'A.N.R.U., les promoteurs intervenant sur le site du G.P.V. pourront choisir de s'inscrire ou non dans les dispositifs de l'accession sociale et ainsi faire bénéficier à leurs acquéreurs des nouvelles aides de l'A.N.R.U. (aides déduites du prix de vente des logements, conditionnées au respect des clauses prévues par l'A.N.R.U.).

Pour permettre l'application de ces aides, des conventions tripartites devront être signées entre les promoteurs, l'A.N.R.U. et la Ville (en tant que porteur de projet).

## 3/ TRAVAIL ACTUELLEMENT PILOTE PAR LA MAISON DE L'EMPLOI SUR UN PROJET DE CHARTE D'INSERTION

Un accord a été signé le 16 juillet 2007 entre la Fédération Française du Bâtiment (F.F.B.), l'A.N.R.U., et le Ministère du Logement et de la Ville pour favoriser la mise en œuvre de la Charte A.N.R.U. pour l'insertion.

Le travail actuellement piloté par la Maison de l'Emploi sur un projet de Charte d'insertion, en lien notamment avec les services de la Ville, a pour objectif de s'inscrire dans cette démarche, dans la continuité des actions déjà menées, notamment l'opération emploi grands travaux. Il s'agit de favoriser l'insertion professionnelle des personnes domiciliées dans les Zones Urbaines Sensibles en réservant un nombre d'heures travaillées dans les marchés de travaux d'investissement des opérations de renouvellement urbain financées par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine : le G.P.V. sur le quartier de La Source et le Projet de Renouvellement Urbain de l'Argonne.

Il pourra aussi être choisi localement d'en dépasser le cadre pour en augmenter encore davantage l'efficacité.

**En conséquence, après avis de la Commission de l'Aménagement, de l'Urbanisme, de la Revitalisation Urbaine et du Logement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention A.N.R.U. du Grand Projet de Ville de La Source, à passer avec l'Etat, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, la Foncière Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », le Département du Loiret, l'O.P.A.C. d'Orléans, l'O.P.A.C. du Loiret, les S.A. d'H.L.M. Pierres et Lumières, Bâtir Centre et Nouveau Logis, et tout partenaire susceptible d'y être associé ;**

**2°) déléguer M. le Maire pour signer l'avenant n° 1 définitif au nom de la Ville ainsi que les conventions qui y sont liées : convention de Gestion Urbaine de Proximité et conventions tripartites pour l'accession sociale à la propriété ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

## PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

N° 49 – A.S.S.E.P.H. « Le Levain ». Soutien de la Ville. Approbation d'un avenant.

**M. DABAUVALLE** – *Cela va être beaucoup plus court. Il s'agit d'un avenant à passer avec l'Association « Le Levain », afin de fixer la participation de la Ville à 9,16 € par jour et par enfant accueilli.*

*M. DABAUVALLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2000, la Ville a approuvé les termes d'une convention avec l'ASSociation d'Entraide pour les Personnes Handicapées « Le Levain », renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Son article 5 prévoit que : « un avenant annuel fixe le montant de la participation de la Ville d'Orléans pour chaque année ». En conséquence, il est proposé de fixer cette participation pour 2008 à 9,16 € par jour et par enfant orléanais accueilli dans la structure.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'avenant à la convention à passer avec l'ASSociation d'Entraide Pour les Personnes Handicapées « Le Levain », fixant la participation de la Ville au titre de l'année 2008 à 9,16 € par jour et par enfant accueilli ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer ledit avenant au nom de la Ville ;**

**3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 520, article 611, T.S. 510 ».**

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**N° 50 – Réussite éducative. Action « Accompagnement éducatif individuel ». Partenariat avec l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville. Approbation d'une convention.**

**Mme BARRUEL** – *Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, relative à la mise en œuvre de tutorat par les étudiants dans les quartiers de l'Argonne et de La Source, qui fixe la contribution de la Ville à hauteur de 42 700 €.*

*Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, au nom de Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'organisation de l'accompagnement éducatif individuel dans les quartiers de l'Argonne et de la Source est formalisée tous les ans par une convention entre la Ville et l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (A.F.E.V.).

Cette convention définit les obligations de chacune des parties et plus particulièrement les conditions de développement des actions de tutorat du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré ainsi que les modalités de participation financière de la Ville.

Elle définit également le public visé et les principes d'intervention que doit appliquer l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville dans la mise en œuvre des actions de tutorat du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré dans les quartiers de l'Argonne et de La Source.

L'action de tutorat s'adresse en effet aux jeunes en difficulté ou en rupture avec leur environnement.

Pour l'exercice 2008, la contribution de la Ville d'Orléans s'élève à 42 700 €, soit 9 % du montant global de Contrat de la Réussite Educative.

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention à passer avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, relative à la mise en œuvre de l'action d'accompagnement éducatif individuel dans les quartiers de l'Argonne et de La Source, fixant la contribution de la Ville à hauteur de 42 700 € ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget du Centre Communal d'Action Sociale, fonction 5220, article 6574, T.S. 014 ».**

ADOpte A L'UNANIMITE.

## JEUNESSE

N° 51 – Aide en faveur d'un groupement de jeunesse.

*Mme LABADIE, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :*

« L'association LABOMEDIA souhaite créer un espace permanent « WEB TV » au sein de la Maison Bourgogne.

Il s'agit de mettre en place des ateliers permanents autour de la création audiovisuelle en France et à l'étranger pour les jeunes Orléanais. Ces actions les conduiront à produire des documentaires et des fictions. Les émissions réalisées seront diffusées en ligne avec la possibilité d'impliquer les structures étrangères.

Ces ateliers permettront d'obtenir une expérience semi-professionnelle et qualifiante pour les jeunes.

Aussi, la Ville souhaite apporter son soutien financier à la mise en place de cette action qui s'élève à 7 000 €.

**Après avis de la Commission des Sports, de la Jeunesse et des Loisirs, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider de l'attribution d'une subvention de 7 000 € à l'association LABOMEDIA, au titre de la répartition du crédit annuel ;**

**2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 422, article 65748, T.S. 532 ».**

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 52 – Animations jeunesse. Attribution de subventions annuelles à des associations.

**Mme LABADIE** – *Il vous est proposé d'attribuer les subventions annuelles aux associations de jeunesse au titre des actions qu'elles mènent dans le domaine de l'animation, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 511 875 €.*

**M. le Maire** – *C'est une somme.*

*Mme LABADIE, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de sa politique en faveur de l'animation jeunesse, la Ville travaille en partenariat avec les associations de jeunesse afin de mettre en œuvre l'ensemble des actions concernées.

Pour mémoire, l'A.S.E.L.Q.O. est le partenaire institutionnel et reçoit une subvention d'un montant de 2 705 200 €.

Pour sa part, l'association Polysonik qui gère et anime les nouveaux locaux de répétition reçoit une subvention de 90 000 €.

En complément, et parce qu'il s'agit de partenaires reconnus par les institutions et par les jeunes, les associations ESCALE, A.J.L.A., DEFI, JEUNESSE ET ARTS MARTIAUX, A.E.S.C.O., C.R.I.J., AUBERGE DE JEUNESSE/C.R.J.S. et Le 108 sont soutenues par la Ville, en contrepartie des actions qu'elles conduisent dans le domaine de la jeunesse.

**En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider d'attribuer les subventions annuelles aux associations de jeunesse de la Ville au titre des actions qu'elles mènent dans le domaine de l'animation, selon le tableau ci-après ;**

**2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 422, article 65748, T.S. 532 ».**

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Association	Activités poursuivies	Montant de la subvention (en €)	
		2007	2008
JEUNESSE ET ARTS MARTIAUX	Subvention annuelle de fonctionnement Association qui œuvre dans le domaine de la prévention de la délinquance par le biais de la pratique des arts martiaux.	81 000	83 000
ESCALE	Subvention annuelle de fonctionnement Association qui œuvre dans le domaine de l'animation jeunesse au sein du quartier de La Source.	135 000	144 000
DEFI	Subvention annuelle de fonctionnement Association qui œuvre dans le domaine de l'animation et de l'insertion des jeunes par la musique (gestion de deux locaux de répétition pour le compte de la Ville).	108 000	110 000
A.J.L.A.	Subvention annuelle de fonctionnement Association qui œuvre dans le domaine de l'animation jeunesse au sein du quartier de l'Argonne.	35 000	36 000
A.E.S.C.O.	Subvention annuelle de fonctionnement Association qui œuvre dans différents quartiers de la Ville d'Orléans (Argonne, La Source, Saint-Marceau, Blossières...) par la mise en place d'ateliers de sciences et techniques et d'une plate forme d'insertion professionnelle pour les jeunes.	15 000	15 000
AUBERGE DE JEUNESSE – C.R.J.S.	Subvention annuelle de fonctionnement Association dont l'objet est l'accueil et l'hébergement des jeunes (stages sportifs, séjours de courte durée pour formation professionnelle et/ou tourisme...).	22 000	22 000

Association	Activités poursuivies	Montant de la subvention (en €)	
		2007	2008
C.R.I.J.	Subvention annuelle de fonctionnement Association dont la mission est l'accueil et l'information des jeunes (Centre de Ressources, animation du Réseau Régional Information Jeunesse, Info Point Europe, Point Cyb ...). Adhésion 2008 : 2,30 € par jeune x 22 554 jeunes de 15 à 25 ans (selon le recensement I.N.S.E.E.).	48 500	51 875
Le 108	Subvention annuelle de fonctionnement Association qui gère et anime la Maison Bourgogne.	50 000	50 000
	TOTAL .....	494 500	511 875

## AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

N° 53 – Aide à des associations pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel.

*Mme GRIVOT, Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

**« Après avis de la Commission des Sports, de la Jeunesse et des Loisirs, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider de l'attribution d'une subvention pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel, aux associations selon le tableau ci-après ;**

**2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, T.S. 520 ».**

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2008**

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention (en €)	
		2007	2008
<b>I - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES</b>			
JEUNESSE ET ARTS MARTIAUX	Coupe de France de Lutte Contact Samedi 2 février 2008 Palais des Sports	1 000 (en 2006)	1 100
CERCLE D'ESCRIME ORLEANAIS	Coupe du Monde de Sabre Dames en Individuel Vendredi 8 et Samedi 9 février 2008 Coupe du Monde de Sabre Dames par équipes Dimanche 10 février 2008 Palais des Sports	15 000	17 000
ORLEANAIS TRIATHLON CLUB 45	Run and Bike "Course des As" et "Découverte" Dimanche 9 mars 2008 Domaine du Donjon à Olivet	400	400
C.L.T.O. BADMINTON	15ème Tournoi International de Badminton des Volants de l'Orléanais Samedi 29 et Dimanche 30 mars 2008 Palais des Sports	3 000	3 200
COMITE REGIONAL DU SPORT UNIVERSITAIRE ACADEMIE ORLEANS- TOURS	Championnat de France Universitaire de Judo Mercredi 2 et Jeudi 3 avril 2008 Complexe Sportif de La Source	1 500 (en 2006)	1 500
COMITE D'ORGANISATION DU TOUR DU LOIRET CYCLISTE	Tour du Loiret Cycliste 30ème anniversaire du Vendredi 16 au Dimanche 18 mai 2008 Départ 1ère étape devant l'Hôtel du Département	1 000	1 000
A.S.P.T.T. ORLEANS Section Athlétisme	11ème Ekiden de l'Indien Samedi 31 mai 2008 Départ et Arrivée Stade ASPTT Orléans de l'Allée de Limère	1 400	1 400
A.S.P.T.T. ORLEANS Section Athlétisme	34èmes Courses de l'Indien Dimanche 19 octobre 2008 Départ et Arrivée Place Albert Camus à La Source	2 100	2 100
UNION CYCLISTE ORLEANS	Championnat du Loiret de Cyclo-Cross Dimanche 13 avril 2008 Ile Charlemagne Course du Quartier Madeleine Vendredi 6 juin 2008	1 100	1 100

- Séance du vendredi 25 janvier 2008 -

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention (en €)	
		2007	2008
UNION CYCLISTE ORLEANS	Championnat de France Cycliste du Sport en Entreprise Dimanche 28 septembre 2008 Circuit de La Saussaye	500	500
<b>Sous-total I</b>			<b>29 300</b>
<b>II - AIDE A TITRE EXCEPTIONNEL</b>			
C.L.T.O. HOCKEY SUR GAZON	Aide à titre exceptionnel saison 2007-2008 (frais de déplacements des équipes masculine et féminine en Championnat de Nationale 1)	5 000 (en 2005)	2 500
RACING CLUB 45 FOOTBALL	Aide à titre exceptionnel (difficultés financières début de saison sportive 2007-2008)	500	2 000
DEPORTIVO ESPAGNOL	Tournoi International de San Sébastien du 7 au 12 juillet 2008 Participation de deux équipes de joueurs de 8 à 11 ans de l'école de football	700	700
U.S.O. BOWLING	Championnats de France Vétérans de Bowling du 14 au 16 mars 2008 à Nîmes Participation de 3 joueurs à la Phase Nationale		500
<b>Sous-total II</b>			<b>5 700</b>
<b>III - SPORT POUR TOUS :</b>			
U.S.O. KENDO	Acquisition de deux armures	800 (en 2006)	850
JEUNESSE ET ARTS MARTIAUX	Acquisition de 2 tenues de lutte contact	1 100 (en 2004)	400
<b>Sous-total III</b>			<b>1 250</b>
<b>Total I + II + III</b>			<b>36 250</b>

N° 54 – A.S.P.T.T. Voile. Mise à disposition de matériel nautique au profit de la Ville. Approbation d'une convention.

*Mme GRIVOT, Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La Ville a parmi ses objectifs prioritaires, le développement d'activités nautiques à la Base de Loisirs de l'Ile Charlemagne lors des temps scolaires et extrascolaires dans le cadre de l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive (E.M.I.S.).

Dans ce but et afin d'augmenter le potentiel d'intervention, il est nécessaire de passer une convention entre la Ville et l'A.S.P.T.T. Voile.

Celle-ci a pour objet de définir :

- Les engagements de l'A.S.P.T.T. Voile en matière de prêt de matériel, à savoir :
  - 3 Catamarans Newcat F1
  - 5 Catamarans Newcat 12
  - 1 Dériveur Collectif Caravelle

- Les engagements de la Ville en terme

- d'utilisation de ce matériel :

\* le respect de la réglementation,

\* la prise en charge des coûts de réparation en cas de dégradation lors des activités de la

Ville,

- d'assistance lors des activités organisées par l'A.S.P.T.T. Celle-ci se fera en cas de problème technique ou d'avarie sur le plan d'eau de l'Ile Charlemagne lors de la présence des éducateurs et des périodes de surveillance.

**En conséquence, et après avis de la Commission des Sports, de la Jeunesse et des Loisirs, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les termes de la convention à passer avec l'A.S.P.T.T. Voile, précisant les conditions de mise à disposition du matériel nautique de l'association au profit de la Ville ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer la dite convention au nom de la Ville ».**

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 55 – Collège Alain Fournier. Mise à disposition de matériels sportifs au profit de la Ville. Approbation d'une convention.

*Mme GRIVOT, Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Le Collège Alain Fournier a fait l'acquisition de matériels sportifs qui sont entreposés au Complexe Sportif de la Source.

Par ailleurs, le Collège est prêt à les mettre gracieusement à la disposition de la Ville d'Orléans pour les activités scolaires, périscolaires et de l'E.M.I.S.

Il convient de formaliser ce prêt dans le cadre d'une convention à passer avec le Collège.

Celle-ci a pour objet de définir :

- les engagements du Collège Alain Fournier en matière de prêt de matériels, à savoir :
  - 7 tables de tennis de tables,
  - 3 tapis de chute,
  - 1 tapis de réception et deux poteaux de saut en hauteur,
  - 30 tapis de gymnastique ;
- les engagements de la Ville en matière de stockage et d'utilisation de ce matériel, à savoir :
  - la mise à disposition d'un local au Complexe Sportif de la Source,
  - la réparation ou le remplacement des matériels détériorés dans le cadre des activités organisées par la Ville.

**En conséquence, et après avis de la Commission des Sports, de la Jeunesse et des Loisirs, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les termes de la convention à passer avec le Collège Alain Fournier précisant les conditions de la mise à disposition des matériels sportifs du collège au profit de la Ville ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer la dite convention au nom de la Ville ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 56 – Stade Omnisports de La Source. Travaux de rénovation du terrain d'honneur. Demandes de subventions.

**Mme GRIVOT** – *C'est une délibération importante. Il s'agit des travaux de rénovation du terrain d'honneur du stade omnisports et des demandes de subventions correspondantes.*

*La Ville d'Orléans dispose d'un stade depuis 1976, dédié au football dans le quartier de La Source, qui ne répond plus aux attentes du club et du public.*

*La première phase de cette opération consiste à rapprocher le terrain d'honneur des tribunes existantes afin d'améliorer la qualité d'accueil et la visibilité des spectateurs.*

*Les travaux à entreprendre concernent :*

- *la réalisation d'un éclairage permettant une homologation jusqu'à la Ligue 2,*
- *la réalisation d'un terrain en herbe, drainé et disposant de l'arrosage intégré,*

- la rénovation des assises de la tribune pour améliorer la visibilité selon les angles de vues,

*Il est à signaler que, dans le cadre du développement durable, il y aura également une citerne enterrée pour la récupération des eaux de pluie.*

*Il est donc demandé au Conseil Municipal :*

- de solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès de l'Etat, Ministère de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre du Comité National pour le Développement du Sport, de la Région Centre, du Département du Loiret et de la Fédération Française de Football pour la rénovation du terrain d'honneur du stade omnisports,

- de solliciter ces mêmes entités pour bénéficier de la possibilité de préfinancer les opérations considérées.

*Mme GRIVOT, Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

#### « I -PRESENTATION

La Ville d'Orléans dispose d'un stade dédié au football situé dans le quartier de La Source.

Ce stade, inauguré en 1976, ne répond plus maintenant aux attentes de son club résidant et du public orléanais. C'est pourquoi, il nécessite une rénovation complète pour répondre aux ambitions d'une capitale régionale.

La première phase de cette opération consiste à rapprocher le terrain d'honneur des tribunes existantes afin d'améliorer la qualité d'accueil et de visibilité pour les spectateurs.

Une étude de faisabilité a été réalisée afin de disposer d'un programme cohérent de réhabilitation et de positionner au mieux l'aire de jeux et les mâts d'éclairage.

#### II - DESIGNATION DES OPERATIONS A REALISER

##### 2-1 – Réalisation d'un éclairage permettant une homologation jusqu'à la Ligue 2

L'éclairage actuel du terrain d'honneur est réalisé par quatre mâts de 33 m comprenant 78 projecteurs permettant d'atteindre un niveau d'éclairement de 230 lux. Dans ces conditions, le stade ne peut accueillir que des compétitions jusqu'au championnat de France amateur. Or, l'objectif est d'offrir au club résidant les conditions nécessaires pour accéder au championnat national, voire au championnat de Ligue 2.

Pour ce faire, il est indispensable que les conditions d'éclairement correspondent aux normes de la Fédération Française de Football, soit un éclairement de 1200 lux.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de 525 000 € T.T.C.

2-2 – Réalisation d'un terrain en herbe, drainé et disposant de l'arrosage intégré

Actuellement, du fait de la présence antérieure d'une piste d'athlétisme, la ligne de touche du terrain est située à 25 mètres de la tribune d'honneur. La visibilité pour les spectateurs est, par conséquent, insuffisante.

L'état et les caractéristiques techniques du terrain, en particulier l'absence de drainage et d'arrosage automatique, imposent sa réfection totale.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de 420 000 € T.T.C.

2-3 – Rénovation des assises de la tribune

La tribune d'honneur qui compte 1726 places assises a subi l'usure du temps. Environ 200 sièges ont dû être retirés pour des raisons de sécurité. Il importe donc, dans un souci d'harmonie architecturale, de changer la totalité des sièges actuels, d'autant que le déplacement du terrain implique un nouveau positionnement des assises pour améliorer la visibilité en fonction des angles de vues.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de 65 000 € T.T.C.

**Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) solliciter une subvention au taux le plus élevé, auprès de l'Etat, Ministère de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre du Comité National pour le Développement du Sport, de la Région Centre, du Département du Loiret et de la Fédération Française de Football pour la rénovation du terrain d'honneur du stade omnisports de La Source ;**

**2°) solliciter l'Etat, Ministère de la Jeunesse et des Sports, la Région Centre, le Département du Loiret et la Fédération Française de Football pour bénéficier de la possibilité de préfinancer les opérations considérées ;**

**3°) déléguer M. le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ce projet ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 57 – Stade Omnisports de La Source. Travaux de rénovation du terrain d'honneur. Approbation de marchés après appel d'offres.

*Mme GRIVOT, Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La Ville dispose d'un stade dédié au football situé dans le quartier de La Source. Ce stade, inauguré en 1976, ne répond plus maintenant aux attentes de son club résidant et du public orléanais. C'est pourquoi, il nécessite une rénovation complète pour répondre aux ambitions d'une capitale régionale.

Le programme des travaux consiste d'une part à réhabiliter le terrain d'honneur qui se situera à 10 mètres de la tribune d'honneur afin d'améliorer la qualité d'accueil et de visibilité pour les spectateurs.

A cet effet, la Ville d'Orléans a lancé un appel d'offres ouvert comportant deux lots, conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics ( Décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004), comportant une tranche ferme et une tranche conditionnelle ainsi que des travaux optionnels :

- lot n° 1 : Rénovation du terrain y compris drainage, arrosage et clôture,
- lot n° 2 : Eclairage (permettant une homologation jusqu'à la ligue 2)

Lors de sa réunion du 16 janvier 2008, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres, selon les critères d'attribution définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- 1 - valeur technique : 50 %,
- 2 - prix de prestations : 50 %.

**Dans ces conditions et suite au jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les marchés après appel d'offres, relatifs aux travaux de rénovation du terrain d'honneur du stade Omnisports de La Source à passer avec les entreprises suivantes :**

- lot n° 1 – Entreprise RICHARD-EXPRESS GAZON pour un montant de 417 130,59 € T.T.C. comprenant les travaux des tranches ferme et conditionnelle et de l'option n° 4 (récupération d'eau enterrée),
- lot n° 2 – Entreprise FORCLUM-INEO pour un montant de 524 587,02 € T.T.C. comprenant la solution de base et l'option n° 7 (éclairage de secours) ;

**2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 4141, article 2318, opération 03C472, T.S. 820 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 58 – Domaine de Soulaire. Mise à disposition des installations sportives à l'A.S.P.T.T. Orléans. Approbation d'une convention.

*Mme GRIVOT, Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« 1 - Contexte

L'A.S.P.T.T. Orléans, club omnisports le plus important de l'agglomération, compte près de 3 300 adhérents et 23 sections.

Ses activités se déroulent principalement au sud d'Orléans et dans de nombreuses installations sportives. Elles sont historiquement organisées autour de 3 pôles principaux : le domaine de Soulaire, le site de la Pomme de Pin (comprenant le Stade Fernand Saugé) et les installations sportives des Chèques Postaux.

Suite aux réorganisations et restructurations des activités de La Poste et de France Télécom, ces entreprises ont décidé, d'une part de ne plus subventionner les A.S.P.T.T., et d'autre part de se séparer de l'ensemble de leur patrimoine sportif.

Ainsi, la Ville d'Orléans s'est portée acquéreur du domaine de Soulaire dont elle est propriétaire depuis le 21 décembre 2007.

Ce site, d'environ 7 hectares et jusque là propriété de la Poste, permet de développer deux types d'activités différentes :

- Un centre de loisirs sans hébergement

Les bâtiments permettent d'accueillir dans de bonnes conditions environ 250 enfants, primaires et maternels confondus qui peuvent également profiter du parc.

- Des activités sportives

Le domaine dispose de six courts de tennis, dont deux couverts par une bulle et un abrité dans un gymnase, d'un terrain de football et de deux vestiaires.

L'ensemble de ces installations sportives étant principalement utilisé par l'A.S.P.T.T. Orléans, cette association a sollicité la Ville d'Orléans afin de poursuivre l'occupation du domaine de Soulaire et de pérenniser ses activités.

Ainsi, il a été décidé de conclure une convention de mise à disposition entre la Ville d'Orléans et l'A.S.P.T.T. Orléans pour une durée de trois ans maximum à compter de janvier 2008.

Celle-ci a pour objet de définir les conditions selon lesquelles la Ville d'Orléans met à disposition de manière précaire, révocable et non exclusive, les installations sportives du domaine.

2 – Désignation des lieux mis à disposition

La Ville d'Orléans s'engage à mettre à disposition de l'A.S.P.T.T. Orléans, les installations sportives suivantes :

- les 3 courts de tennis couverts (2 sous la bulle et un dans le gymnase) et les 3 courts de tennis découverts,
- le terrain de football et les vestiaires
- le Boulodrome,
- les allées et le parc du domaine de Soulaire.

### 3 – Engagements de l’A.S.P.T.T. Orléans

#### 3-1 Conditions d’occupation :

L’A.S.P.T.T. Orléans s’engage à n’utiliser les lieux que dans le respect du règlement des installations sportives de la Ville d’Orléans. Il ne sera pas admis à apporter une quelconque modification à la destination des installations qui lui sont confiées, sans l’accord express de la Ville d’Orléans.

#### 3-2 Entretien à réaliser :

L’occupant s’engage à fournir l’ensemble des consommables et à utiliser du matériel adapté pour réaliser l’entretien des lieux mis à disposition dans les conditions suivantes :

- assurer l’entretien de la totalité des espaces verts, conformément à l’annexe 2, des terrains de tennis dont trois courts couverts et trois courts extérieurs (avec le démoissage et l’entretien de la bulle), des terrains de pétanque et des allées à l’exception du terrain de football, y compris de la main courante et des vestiaires,

- assurer la surveillance et la sécurité de la totalité du domaine et informer la Ville de tout incident qui viendrait à se produire. Assurer les petits travaux de maintenance,

- être l’interlocuteur technique des services de la Ville et assurer les interventions d’urgence dans l’hypothèse où des incidents viendraient à se produire sur le domaine.

Pour mener à bien ces activités, l’A.S.P.T.T. Orléans s’engage à mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires.

### 4 - Engagements de la Ville

Compte tenu des coûts de fonctionnement induits par l’étendue du domaine de Soulaire et la diversité des missions à accomplir, la Ville d’Orléans s’engage à verser une participation annuelle à hauteur de 40 000 €.

Cette somme sera versée sous forme de subvention au plus tard le 30 avril de chaque année considérée.

La subvention attribuée par la Ville sera affectée exclusivement aux objectifs définis dans la présente convention.

#### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le principe de l’instauration de cette forme de partenariat entre l’A.S.P.T.T. Orléans et la Ville d’Orléans ;**

**2°) approuver les termes de la convention à passer avec l’A.S.P.T.T. Orléans, relative à la mise à disposition des installations sportives du domaine de Soulaire, pour les années 2008, 2009 et 2010 ;**

**3°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;**

**4°) décider d'attribuer une subvention annuelle de 40 000 € à l'A.S.P.T.T. Orléans, afin de participer aux coûts de fonctionnement ;**

**5°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, T.S. 520 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 59 – Domaine de Soulaire. Mise à disposition du terrain de football au Football Club de Saint-Pryvé – Saint-Hilaire en échange de son entretien. Approbation d'une convention.

*Mme GRIVOT, Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« 1 - Contexte

La Ville d'Orléans s'est portée acquéreur du domaine de Soulaire dont elle est propriétaire depuis le 21 décembre 2007.

Ce site, d'environ 7 hectares et jusque là propriété de la Poste, permettra de développer 2 types d'activités différentes :

- Un centre de loisirs sans hébergement

Les bâtiments permettront d'accueillir dans de bonnes conditions environ 250 enfants, primaires et maternels confondus qui profiteront également du parc.

- Des activités sportives

Le domaine dispose de 6 cours de tennis, dont 2 couverts par une bulle, d'un gymnase couvert, également aménagé en terrains de tennis, d'un terrain de football et de deux vestiaires.

L'ensemble de ces installations sportives est principalement utilisé par l'A.S.P.T.T. Orléans.

Au cours de l'année 2007, le Football Club de Saint-Pryvé-Saint-Hilaire avait passé une convention avec l'A.S.P.T.T. Orléans. Cette dernière prévoyait la mise à disposition du terrain de football du domaine de Soulaire, à raison de 15 à 20 heures par semaine, en échange de l'entretien de celui-ci par cette association.

Compte tenu des besoins de ce club en matière de terrains d'entraînement, il a sollicité la Ville d'Orléans pour obtenir la mise à disposition de ce terrain de football.

Ainsi, il a été décidé de passer une convention de mise à disposition du terrain de football du domaine de Soulaire, à titre précaire, révocable et non exclusif en échange de son entretien, pour une durée de trois ans maximum à compter de janvier 2008.

## 2 – Engagements du Football Club

### 2-1 Conditions d'occupation :

Le Football club de Saint-Pryvé-Saint-Hilaire s'engage à n'utiliser le terrain que dans le respect du règlement des installations sportives de la Ville d'Orléans. Il ne sera pas admis à apporter une quelconque modification à la destination des installations qui lui sont confiées, sans l'accord express de la Ville d'Orléans.

### 2-2 Entretien à réaliser :

L'occupant s'engage à maintenir les lieux mis à disposition en bon état d'entretien, dans les conditions ci-dessous définies.

Dans le cadre de la politique initiée par la Ville d'Orléans dans les domaines de l'environnement, de l'économie et du social, à travers l'agenda 21, il est demandé au Football Club de Saint-Pryvé-Saint-Hilaire de s'inscrire, dans la mesure du possible, dans cette démarche de développement durable.

L'occupant s'engage à fournir l'ensemble des consommables et à utiliser du matériel adapté pour réaliser l'entretien des lieux mis à disposition dans les conditions suivantes :

- Tonte de la pelouse : 60 tontes par an (2 fois par semaine de mars à octobre et pour le reste de l'année selon la pousse de la végétation (1 fois par semaine du 15 juin au 15 août),
- Passage du fil sous les mains courantes : 1 fois par semaine,
- Rebouchage des trous sur le terrain,
- Passage de la traîne sur le terrain : 1 fois par semaine,
- Fourniture et épandage d'engrais gazon : 4 fois sur le terrain d'entraînement,
- Fourniture et passage de désherbant sélectif : 2 fois par an,
- Passage du vertidrain : 1 fois par an en juin,
- Sablage des surfaces : 1 fois par an, soit 40 tonnes,
- Regarnissage du terrain à raison de 25g/m<sup>2</sup>,
- Tracé du terrain : chaque semaine, et suivant les demandes du club utilisateur, soit environ 44 interventions par an,
- Gestion de l'arrosage en fonction des besoins.

L'occupant s'engage à assurer l'entretien et le ménage des vestiaires, le lendemain de chaque jour d'utilisation, soit le lundi matin, le mardi matin, le jeudi matin et le samedi matin.

### 2-3 Participation financière :

L'occupant s'engage à rembourser à la Ville au titre de sa participation aux charges et aux frais d'électricité et de chauffage la somme forfaitaire annuelle de 1 500 €.

Cette somme sera due dès réception du titre de recette émis au mois d'octobre de chaque année.

### 3 – Engagements de la Ville

La Ville s'engage à mettre à la disposition du Football Club de Saint-Pryvé-Saint-Hilaire le terrain de football et les vestiaires du domaine de Soulaire dans les conditions ci-après :

- le lundi de 18h00 à 21h00, soit 3h00,
- le mercredi de 14h00 à 19h30, soit 5h30,
- un vendredi sur deux de 18h00 à 21h00,
- le samedi de 14h00 à 17h00, soit 3h00,
- le samedi soir et le dimanche après-midi en fonction de la programmation des matchs,

D'un commun accord entre la Ville et l'occupant, le planning pourra être modifié afin de répondre aux besoins ponctuels de l'une ou l'autre des parties.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le principe de l'instauration de cette forme de partenariat entre le Football Club de Saint-Pryvé-Saint-Hilaire et la Ville d'Orléans ;**

**2°) approuver les termes de la convention à passer avec ce club, relative à la mise à disposition du terrain de football du domaine de Soulaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 ;**

**3°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;**

**4°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 60 – Stade Fernand Sauget et site de la Pomme de Pin. Attribution d'une subvention à l'A.S.P.T.T. Orléans. Approbation d'une convention.

*Mme GRIVOT, Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« L'A.S.P.T.T. Orléans, club omnisports le plus important de l'agglomération, compte près de 3 300 adhérents et 23 sections.

Ses activités se déroulent principalement au sud d'Orléans et dans de nombreuses installations sportives.

C'est ainsi que le club utilise le Stade Fernand Sauget et le site de la Pomme de Pin, propriétés de France Télécom, situés sur les communes d'Ardon et de Saint-Cyr-en-Val dans le cadre d'un bail emphytéotique expirant en 2024.

Ce site, outre quatre sections utilisatrices régulières, abrite également le siège social et les bureaux réservés aux permanents de l'association.

Suite à des restructurations internes, la Poste et France Télécom ont décidé de ne plus subventionner l'A.S.P.T.T. Orléans. Compte tenu du rôle joué par cette association pour la promotion et le développement du sport à Orléans, la Ville a souhaité lui apporter une aide spécifique afin de lui permettre de poursuivre ses activités et de faire face à ses obligations contractuelles liées à l'entretien du Stade Fernand Sauget et du site de la Pomme de Pin, selon les termes du bail.

Ainsi, il a été décidé de conclure une convention entre la Ville d'Orléans et l'A.S.P.T.T. Orléans, permettant de subventionner l'association pour l'année 2008.

Celle-ci a pour objet de définir les conditions selon lesquelles la Ville apporte son concours financier à l'A.S.P.T.T. Orléans pour lui permettre de remplir sa mission d'entretien du stade Fernand Sauget et du site de la Pomme de Pin appartenant à France Télécom.

#### 1. Engagements de l'A.S.P.T.T. Orléans :

En contrepartie de l'aide financière de la Ville, l'A.S.P.T.T. Orléans s'engage à poursuivre, conformément à son objet social et aux lois et règlements en vigueur, les actions suivantes :

➤ l'entretien du stade Fernand Sauget et du site de la Pomme de Pin tel que défini dans le bail emphytéotique liant l'A.S.P.T.T. Orléans et France Telecom.

Dans le cadre de l'agenda 21, l'association s'efforcera, dans la mesure du possible, à faire appel à une entreprise d'insertion locale pour l'entretien du site dont elle a la charge.

➤ les activités régulières et habituelles des sections de l'A.S.P.T.T. Orléans :

En accord avec la Ville, l'A.S.P.T.T. Orléans s'engage à assurer le fonctionnement général de ses sections dans le domaine de l'animation et de la promotion du sport.

#### 2. Engagements de la Ville :

➤ Au titre de l'entretien du stade Fernand Sauget et du site de la Pomme de Pin, la Ville d'Orléans s'engage à verser à l'A.S.P.T.T. Orléans une subvention de 50 000 € afin de permettre à l'association de faire face à ses charges d'entretien que France Télécom a cessé de couvrir.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le principe du renouvellement de cette forme de partenariat entre l'A.S.P.T.T. Orléans et la Ville d'Orléans pour l'année 2008 ;**

**2°) approuver les termes de la convention à passer avec l'A.S.P.T.T. Orléans précisant le concours financier de la Ville à hauteur de 50 000 € afin que l'A.S.P.T.T. puisse remplir sa mission d'entretien du stade Fernand Sauget et du site de la Pomme de Pin ;**

**3°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;**

**4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, T.S. 520 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 61 – Rugby Club Orléans. Renouvellement du contrat d'objectifs. Approbation. Locaux de la tribune du Parc des Sports des Montées. Approbation d'une convention de mise à disposition.

*Mme GRIVOT, Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Le contrat d'objectifs conclu entre la Ville d'Orléans et le Rugby Club Orléans (R.C.O.) pour la période 2004-2007 est arrivé à son terme. Il convient de le renouveler.

Le contrat d'objectifs établi pour les années 2008, 2009, 2010 et 2011 précise les obligations réciproques du Rugby Club Orléans et de la Ville.

#### I. Historique

Le R.C.O. a été créé en 1966 et compte à ce jour près de 480 licenciés.

Le club évolue aujourd'hui en Championnat de France de Rugby Fédérale 1 qui est le plus haut niveau amateur avant de passer dans la catégorie des clubs professionnels.

Le club s'est doté d'une structure administrative et sportive solide animée par quatre salariés en contrats à durée indéterminée et 1 stagiaire en formation ainsi que par quatre entraîneurs salariés diplômés du Brevet d'Etat 2<sup>ème</sup> degré, trois entraîneurs diplômés du Brevet d'Etat 1<sup>er</sup> degré, et près de vingt éducateurs qualifiés et diplômés.

Le R.C.O. dispose également d'une structure médicale composée d'un kinésithérapeute salarié, d'un médecin officiel référent, d'un préparateur physique et d'un réseau étendu de médecins spécialisés de l'agglomération orléanaise.

Le R.C.O. a pour objectif prioritaire la formation des jeunes joueurs en pérennisant et développant :

- ❖ Un Centre de formation labellisé par la Direction Technique Nationale de Rugby (des moins de 15 ans aux moins de 20 ans),
- ❖ Un Centre d'initiation et de perfectionnement pour les moins de 15 ans.

## II. Engagements des co-contractants

### 2.1. Engagements du club :

Sur la base des résultats obtenus ces dernières années par le Rugby Club Orléans au titre notamment de l'accueil des licenciés et de la formation des jeunes, des critères ont été définis afin d'évaluer le niveau du club. Ces critères indiquent trois niveaux :

- le niveau d'ensemble actuel auquel le Rugby Club Orléans s'engage à se maintenir avec les moyens dont il dispose ;
- un niveau inférieur, qui constitue un indicateur de contre-performance sur la base duquel la Ville sera en droit de réviser sa subvention si cette baisse se confirmait ;
- un niveau supérieur de performances qui, pour être atteint, suppose des compétences, des efforts particuliers de la part du club, et qui pourrait alors justifier la mise en œuvre de moyens supplémentaires de la part de la Ville.

Le contrat fixe, par ailleurs, les engagements du club vis-à-vis de la Ville dans les domaines de l'animation, des manifestations, de la gestion et de la communication.

Afin d'assurer un suivi régulier de la situation financière, un échéancier précis devra être respecté pour la transmission et la présentation des documents budgétaires et comptables.

### 2.2. Engagements de la Ville :

La Ville s'engage pour sa part :

- à assurer la mise à disposition des installations municipales nécessaires aux besoins du club, et notamment à titre exclusif et gratuit, les locaux de la tribune du Parc des Sports des Montées, dans le cadre d'une convention de mise à disposition annexée à la convention d'objectifs ;
- à apporter une aide financière annuelle selon les modalités définies dans le contrat : échéancier de versements, évolution en fonction des critères d'évaluation et du respect des engagements du club ;
- à soutenir les actions de promotion du club.

Le montant de la subvention pour 2008 s'élèvera à 270 000 €.

**En conséquence et après avis de la Commission des Sports, de la Jeunesse et des Loisirs, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le renouvellement du contrat d'objectifs, complété de la convention de mise à disposition des locaux de la tribune du Parc des Sports des Montées entre le Rugby Club Orléans et la Ville ;**

**2°) approuver les termes du nouveau contrat d'objectifs à passer avec le Rugby Club Orléans, pour les années 2008, 2009, 2010 et 2011 ;**

3°) approuver la convention de mise à disposition des locaux de la tribune du Parc des Sports des Montées à passer avec ledit club ;

4°) autoriser M. le Maire à signer ledit contrat et ladite convention au nom de la Ville ;

5°) décider de fixer le montant de la subvention 2008 au Rugby Club Orléans à 270 000 € ;

6°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, T.S. 520 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

## REGLEMENTATION - SECURITE

N° 62 – Fourrière automobile municipale. Rapport annuel d'activité du délégataire de service public au titre de l'exercice 2005-2006.

**M. le Maire** – *Il s'agit du rapport annuel classique de la fourrière automobile.*

**M. MONTILLOT** – *Effectivement, chaque année, nous avons à présenter ce rapport annuel d'activité du délégataire.*

*En ce qui concerne la fourrière, les éléments sont fournis en annexe. Ils déterminent un déficit pour l'exercice 2005 – 2006 de 59 611 € par rapport à un déficit sur l'exercice précédent de 35 142 €.*

**M. le Maire** – *S'il n'y a pas de remarque, je vous demande d'en prendre acte.*

*M. MONTILLOT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit que les délégataires de service public doivent produire, chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service, assortie d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du Service Public.

Dès réception de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochain séance de l'Assemblée délibérante.

La S.A.R.L. A.F.D. – D.E.P. EXPRESS, délégataire du service public pour la gestion de la fourrière automobile municipale, a remis son rapport pour l'exercice 2005-2006.

**En application de ces dispositions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte-rendu d'activités au titre de l'exercice 2005-2006 de la S.A.R.L. A.F.D. – D.E.P. EXPRESS, délégataire de service public pour la gestion de la fourrière automobile municipale ».**

LE CONSEIL MUNICIPAL  
PREND ACTE.

## **FOURRIERE AUTOMOBILE MUNICIPALE**

### **Compte-rendu d'activités 2005/2006**

#### **(du 1<sup>er</sup>/09/2005 au 31/08/2006)**

#### **1 - L'activité**

	<b>1<sup>er</sup>/09/04 AU 31/08/05</b>	<b>1<sup>er</sup>/09/05 AU 31/08/06</b>	<b>ECART</b>
Enlèvement fourrière Police Municipale	4 052	3 018	- 1 034
Enlèvement fourrière + 7 jours	371	306	- 65
Destruction	364	273	- 91
Enlèvement fourrière Police Nationale	377	418	+ 41
Enlèvement fourrière + 7 jours	12	5	- 7
Destruction	139	121	- 18

#### **2 - Le résultat d'exploitation**

	<b>2004 - 2005</b>	<b>2005 - 2006</b>
1 - Produits d'exploitation	424 130	490 439
2 - Charges d'exploitation	459 272	550 050
DEFICIT	35 142	59 611

#### **OBSERVATIONS**

La fourrière automobile municipale ne fait pas l'objet d'une comptabilité spécifique, mais est intégrée à l'activité de la S.A.R.L. A.F.D. qui l'exploite.

Le montant des charges et des produits affectés à la fourrière résulte d'une clef de répartition.

N° 63 – Prévention et lutte contre la délinquance. Bilan 2007.

**M. le Maire** – *Comme à l'accoutumée, le bilan 2007 de la sécurité.*

\*  
\*     \*  
\*

*Présentation Powerpoint.*

\*  
\*     \*  
\*



**M. MONTILLOT** – *M. le Maire, mes chers collègues, j'ai quelques éléments importants à vous indiquer sur ce bilan, à la fois pour l'exercice 2006 – 2007 et pour la période 2001 – 2007.*

## DES RESULTATS SENSIBLES

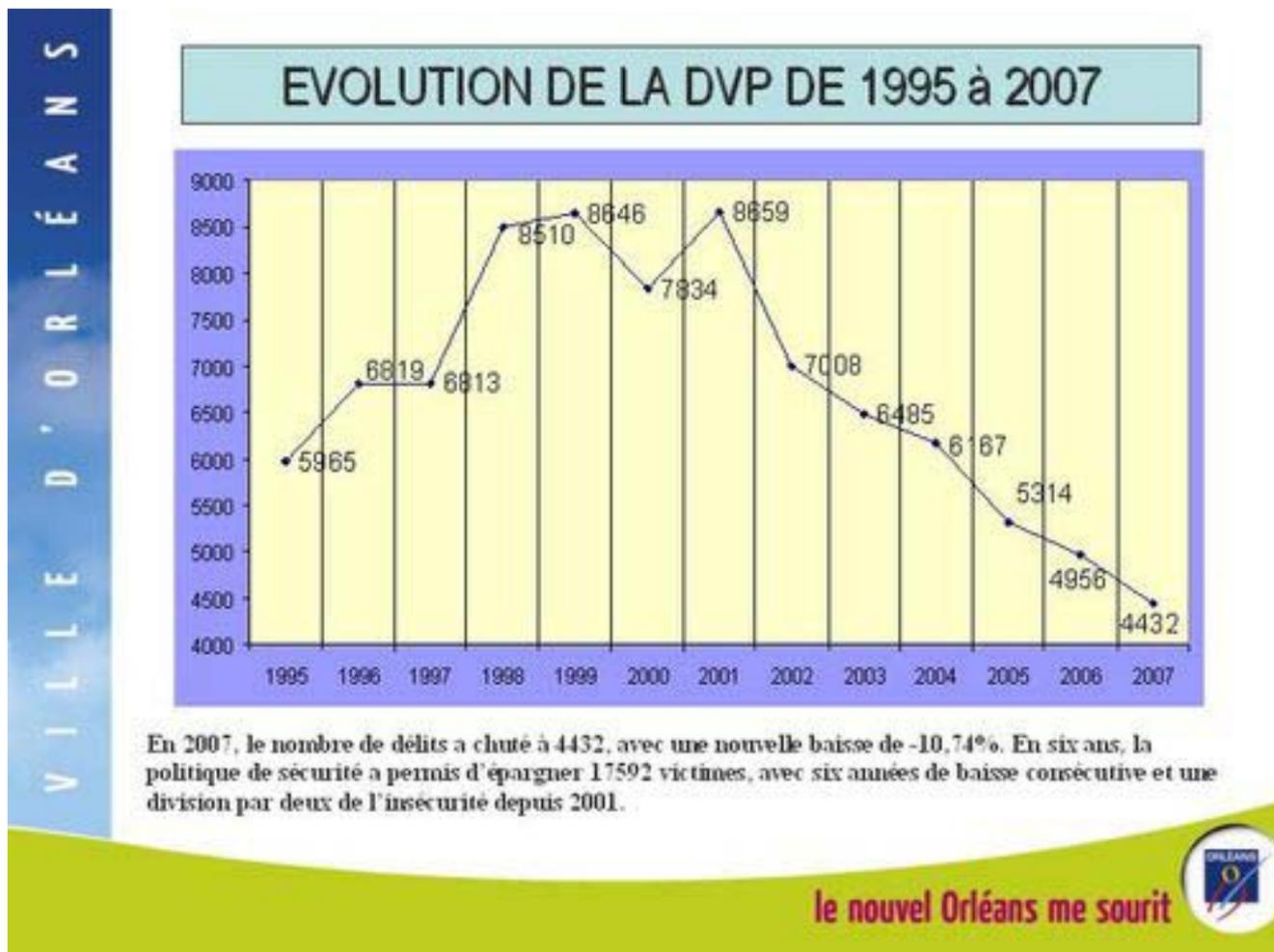
- La délinquance de voie publique a plongé de façon permanente depuis 2001. Après avoir atteint son paroxysme au cours du **1er trimestre 2001, avec 826 délits** recensés en moyenne **par mois**, la délinquance est retombée à **369 délits/mois en 2007**.
- Le nombre de délits est retombé en moyenne à **12/jour** en 2007 (**11/jour** au 2<sup>ème</sup> semestre) contre **28/jour** au premier trimestre 2001 (**soit une baisse de -60%**).
- En 6 ans, ces résultats ont permis **d'épargner 17592 victimes**.

le nouvel Orléans me sourit

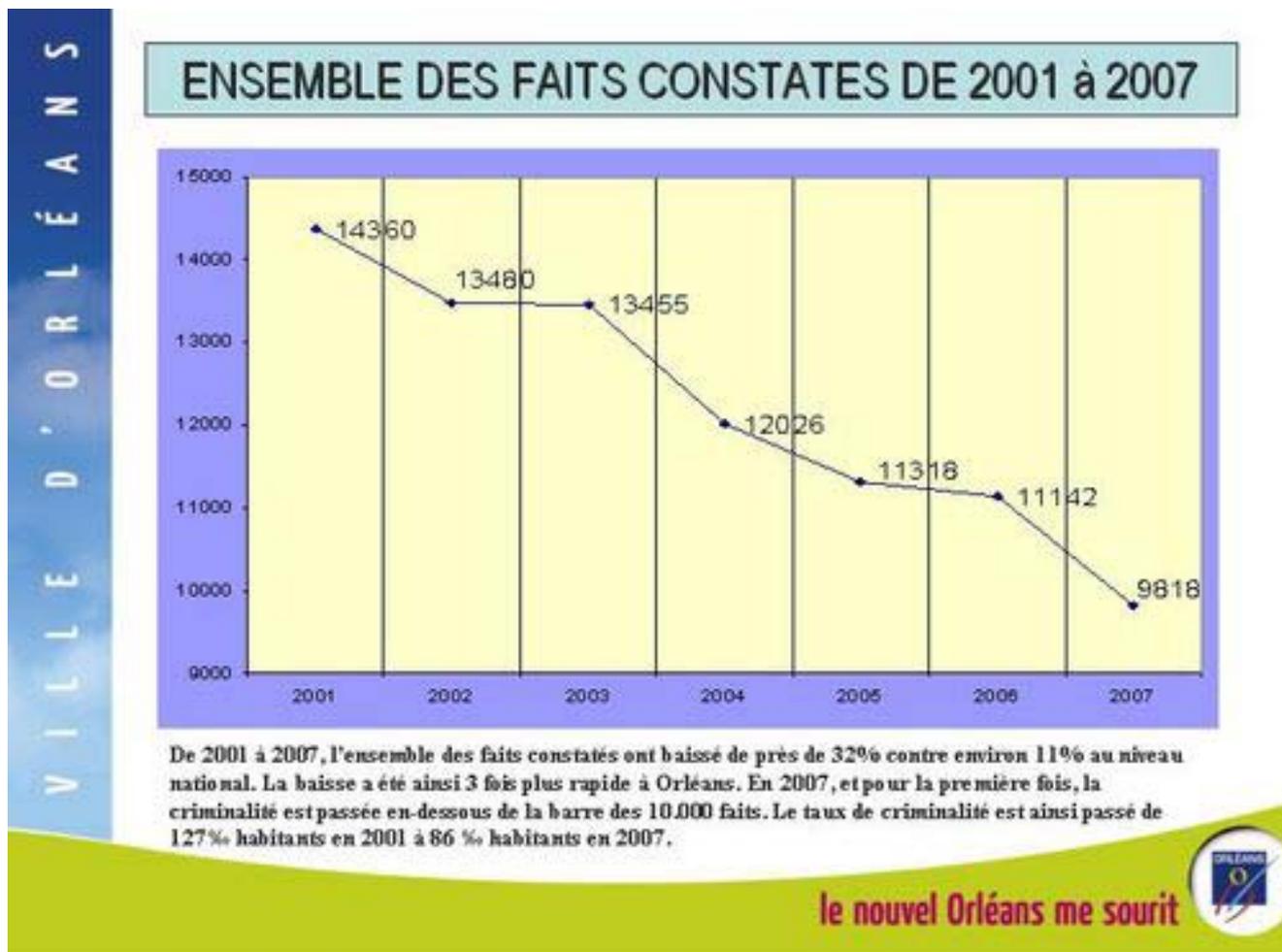


**M. MONTILLOT** – Deux premières informations concerne les évolutions : entre 2001, avec 826 délits par mois, retombés à 369 délits par an en 2007, ce qui représente une baisse de moins 60 %, puisqu'on est passé de 28 dépôts de plaintes par jour début 2001 à 11 par jour au cours du deuxième semestre 2007.

*L'ensemble de cette politique et de ces résultats ont permis d'épargner – et c'est peut-être le chiffre le plus important – puisque nous parlions tout à l'heure de l'humain, 17 592 victimes. S'il y a un chiffre à retenir, bien au-delà de pourcentage, c'est bien évidemment ces 17 592 personnes épargnées entre 2001 et 2007.*



**M. MONTILLOT** – Vous voyez la courbe relative à la délinquance de voie publique que vous connaissez, sauf que bien naturellement se rajoute l'année 2007. Nous partons de 1995 sur votre gauche, avec le cap tout en haut pour 1999 – 2000 – 2001 où cela culmine à 8 510, 8 646, 8 659. Puis ensuite, nous assistons à cet effondrement constant avec une baisse de 4 956 à 4 432 entre 2006 et 2007, soit une baisse de 10,74 % de la D.V.P. (Délinquance de Voie Publique).



**M. MONTILLOT** – *On passe sur l'ensemble de la criminalité, c'est-à-dire la délinquance de voie publique et les autres item. Vous voyez cette baisse constante de 2001 jusqu'à 2007, avec pour la première fois en 2007 le fait que nous sommes passés en-dessous du seuil de 10 000 crimes et délits par an, à 9 818 très précisément.*

*Il faut savoir qu'en 2001, lorsque nous avons été élus, le taux de délinquance à la Ville d'Orléans était de 127 délits pour 1 000 habitants. Nous sommes passés à 86 délits et crimes pour 1 000 habitants en 2007.*

## DVP-EFC à ORLEANS TABLEAU COMPARATIF 2006/2007

	2006	2007	Evolution
<b>DVP</b>	<b>4965</b>	<b>4432</b>	<b>-10,73%</b>
Vols avec violence	421	397	-5,7%
Cambriolages	854	709	-16,98%
Vols à la tire	205	205	0
Vols d'automobiles	377	340	-9,81%
Vols roulottes et accessoires	1517	1344	-11,4%
Vols de motos	237	203	-14,35%
Destructions et dégradations	1351	1227	-9,18%
	2006	2007	Evolution
<b>EFC</b>	<b>11 142</b>	<b>9 818</b>	<b>-11,88%</b>
Usage de stupéfiants	483	436	-9,73%
Affaires de mœurs	138	126	-8,70%
Infractions éco. et financières	786	790	0,51%
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (A VIP)	1880	1711	-9%

A noter en 2007 une baisse de l'ensemble des actes délictuels et criminels par rapport à 2006 (à l'exception des infractions économiques en hausse infime).

le nouvel Orléans me sourit



**M. MONTILLOT** – *Les tableaux sont peut-être un petit peu difficiles à lire de loin, mais il y a quelque chose d'important. En 2006, 2007, quels que soient les items, que ce soit en délinquance de voie publique (D.V.P.) ou sur l'ensemble de la criminalité (E.F.C.), nous sommes en baisse qu'il s'agisse des vols avec violence, des cambriolages, des vols à la tire, des vols d'automobiles, des vols roulottes et accessoires, des vols de motos, des destructions et dégradations, qu'il s'agisse également des stupéfiants, des affaires de mœurs. Seules les infractions économiques et financières progressent de 0,5 %. Une baisse de 9 %, constitue la baisse la plus spectaculaire depuis 2001, sur les atteintes volontaires à l'intégrité physique, les fameuses violences aux personnes.*

## DVP-EFC à ORLEANS TABLEAU COMPARATIF 2001/2007

	2001	2007	Evolution
<b>DVP</b>	<b>8641</b>	<b>4425</b>	
Vols avec violence	408	397	-2,70
Cambriolages	1359	709	-47,83
Vols à la tire	117	205	75,21
Vols d'automobiles	1260	340	-73,02
Vols roulottes et accessoires	2917	1344	-53,93
Vols de motos	438	203	-53,65
Destructions et dégradations	2142	1227	-42,72
	2001	2007	Evolution
<b>EFC</b>	<b>11 142</b>	<b>9 818</b>	
Usage de stupéfiants	228	436	91,23
Affaires de mœurs	136	126	-7,35
Infractions éco. et financières	1234	790	-35,98
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)	1647	1711	3,8

On note entre 2001 et 2007 une baisse très forte de la quasi-totalité des indicateurs, à l'exception de l'usage des stupéfiants qui révèle une activité importante des forces de police sur le terrain.

le nouvel Orléans me sourit



**M. MONTILLOT** – Sur le comparatif 2001 – 2007, vous avez également pour la délinquance de voie publique l'ensemble des indicateurs qui sont en baisse, qu'il s'agisse des vols avec violence : - 2,5 %, cambriolages : - 47 %. Seuls les vols à la tire, et j'y reviendrai, sont en hausse. Vols d'automobiles : - 73 %, vols roulottes et accessoires : - 53 %, vols de motos : - 53 %, destructions et dégradations : - 42 %. On va revenir dans un instant sur le nombre que cela représente en économie de victimes par item.

Sur l'ensemble de la criminalité, seul monte de façon très importante l'usage des stupéfiants. Rassurez-vous, ce n'est pas qu'entre 2001 et 2007, les usagers de stupéfiants aient été augmenté de 100 %. C'est simplement que la Police Municipale et la Police Nationale sont sur le terrain, puisqu'il est assez rare que des usagers de stupéfiants aillent déposer plainte au Commissariat pour dire qu'ils ont consommé du cannabis ou de l'héroïne sur la voie publique. En l'occurrence, c'est ce qu'on appelle la bonne graisse quand il s'agit de ce genre d'augmentation.

Les affaires de mœurs, c'est très important, sont en diminution, les infractions économiques et financières également. Vous voyez une très, très légère augmentation – nous allons y revenir – sur les atteintes volontaires à l'intégrité physique de + 3,8 %.

## EVOLUTION DE LA DVP TABLEAU COMPARATIF PAR QUARTIER 2007/2001

	Année 2001	Année 2007	Evolution
LA SOURCE	1806	570	-68,44%
CHÂTEAUDUN	645	304	-52,87%
MADELEINE	648	315	-51,39%
BARRIERE ST MARC-ARGONNE NORD	820	427	-47,93%
CARMES	753	394	-47,68%
REPUBLIQUE-BOURGOGNE	1256	662	-47,29%
DAUPHINE ST MARCEAU	1052	581	-44,77%
GARE	529	296	-44,05%
ST MARC-ARGONNE SUD	595	362	-39,16%
ACACIAS-BLOSSIERES	421	370	-12,11%

le nouvel Orléans me sourit



**M. MONTILLOT** – *Par quartier maintenant, c'est très important puisque chacun d'entre nous, tous les habitants vivent évidemment dans un des quartiers, concernant la délinquance de voie publique, vous avez le palmarès, avec une très forte baisse sur l'ensemble des quartiers. Tous les quartiers enregistrent des baisses à deux chiffres, entre – 12,11 % à Acacias – Blossières et – 68,44 % à La Source, soit quasiment une délinquance qui a été divisée par quatre dans ce quartier de La Source. Puisque nous parlions de la qualité de vie, de l'humain, il y avait 1 806 victimes à La Source en 2001, dans un quartier de 23 000 habitants, alors que l'on compte 570 victimes en 2007. Cette la différence est majeure. Tous les autres quartiers enregistrent de très fortes baisses. On est toujours à une moyenne de - 50 % à Châteaudun, Madeleine, Barrière Saint-Marc – Argonne, Carmes, République – Bourgogne, Dauphine – Saint-Marceau, Gare, Saint-Marc – Argonne, toutes les baisses si situent entre 40 et 70 %. Acacias – Blossières – 12 %, c'est beaucoup plus faible. Vous aurez constaté que Acacias – Blossières était le quartier dans lequel il y avait le plus faible nombre de délits. Il arrivait en dernière position en 2001 avec 421. Il y a une baisse, on arrive à 370, une baisse bien plus faible de – 12 %. En revanche, La Source était dans un secteur totalement en explosion : 1806. Il faut savoir qu'il y avait 600 délits de plus que dans le deuxième quartier qui était le secteur République – Bourgogne. Il avait 800 délits de plus que le troisième qui était Dauphine – Saint-Marceau. Or, Dauphine – Saint-Marceau et La Source sont deux quartiers qui se touchent, qui ont exactement la même population. On avait quasiment un rapport de 1 à 2 entre La Source et Saint-Marceau. On est passé à La Source à 570, à Dauphine – Saint-Marceau à 581. On a deux quartiers aujourd'hui avec la même population qui sont au même niveau, ce qui est tout à fait normal, puisque La Source est redevenu un quartier comme un autre sur le plan de la criminalité et de la délinquance.*

VILLE D'ORLÉANS

### EVOLUTION DE L'ENSEMBLE DES FAITS CONSTATES TABLEAU COMPARATIF PAR QUARTIER 2007/2001

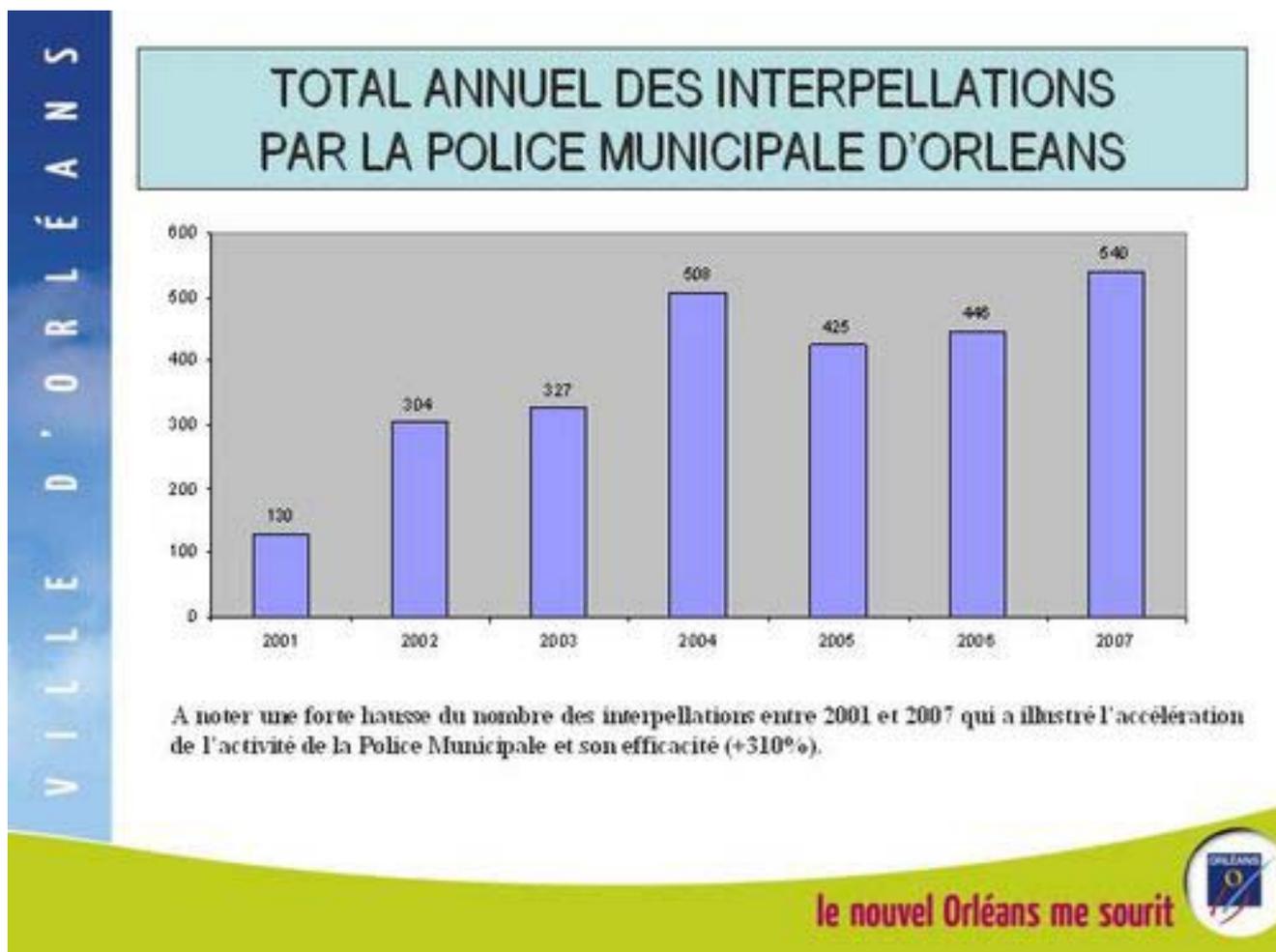
	Année 2001	Année 2007	Evolution
LA SOURCE	2501	1155	-53,82%
BARRIERE ST MARC-ARGONNE NORD	1211	771	-36,33%
CHATEAUDUN	932	612	-34,33%
DAUPHINE ST MARCEAU	1605	1087	-32,27%
CARMES	1193	816	-31,60%
ST MARC-ARGONNE SUD	837	625	-25,33%
MADELEINE	1033	775	-24,98%
GARE	1050	816	-22,29%
REPUBLIQUE-BOURGOGNE	2087	1739	-16,67%
ACACIAS-BLOSSIERES	635	604	-4,88%

le nouvel Orléans me sourit 

**M. MONTILLOT** – *Sur l'ensemble des faits constatés, on a une baisse également dans tous les quartiers, qui est beaucoup plus forte, là encore, à La Source qu'ailleurs, mais on enregistre une baisse dans tous les secteurs géographiques.*

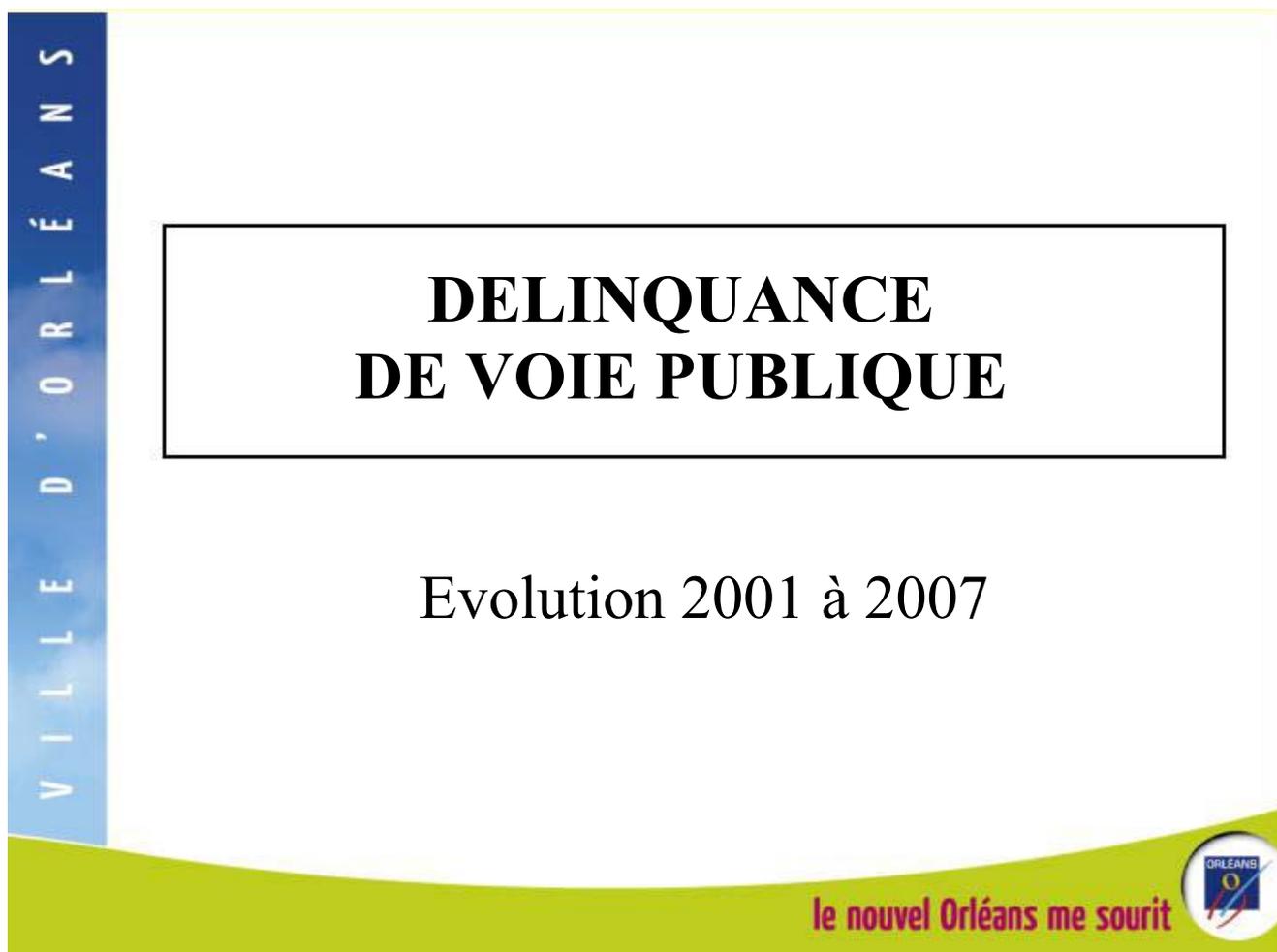


**M. MONTILLOT** – *Un indicateur intéressant est le rôle de la Police Municipale, puisqu'elle concourt et participe à cet effort en matière de sécurité. 163 000 appels téléphoniques et radiophoniques entre les patrouilles de Police Nationale et Municipale en 2001 ont été comptés. Il y en a 405 000 en 2007, soit plus de 1 110 appels téléphoniques et radiophoniques par jour en plus. Je rappelle que c'est plus important que ce que nous recevons au standard téléphonique de la mairie. 1 110 appels téléphoniques et radiophonique par jour au C.S.O., le P.C. Sécurité de la Police Municipale.*



**M. MONTILLOT** – *Le total des interpellations, en 2001, était de 130 contre 540 en 2007, soit une hausse de 310 % des interpellations réalisées par la Police Municipale. Sur les 130 de 2001, on vous épargne les chiffres mois par mois, mais très précisément sur les 130 de 2001, 128 du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre et 2 du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> avril.*

*Voilà pour le travail de la Police Municipale.*



**M. MONTILLOT** – *Cela va aller très vite. Ce sont simplement les indicateurs.*



**M. MONTILLOT** – *Pour les vols à main armée, on constate une baisse de 61 % entre 2001 et 2007, c'est un vol à main armée qui faisait le titre de l'actualité en première page des journaux en 2001, un de moins chaque mois.*

## Vols avec violence

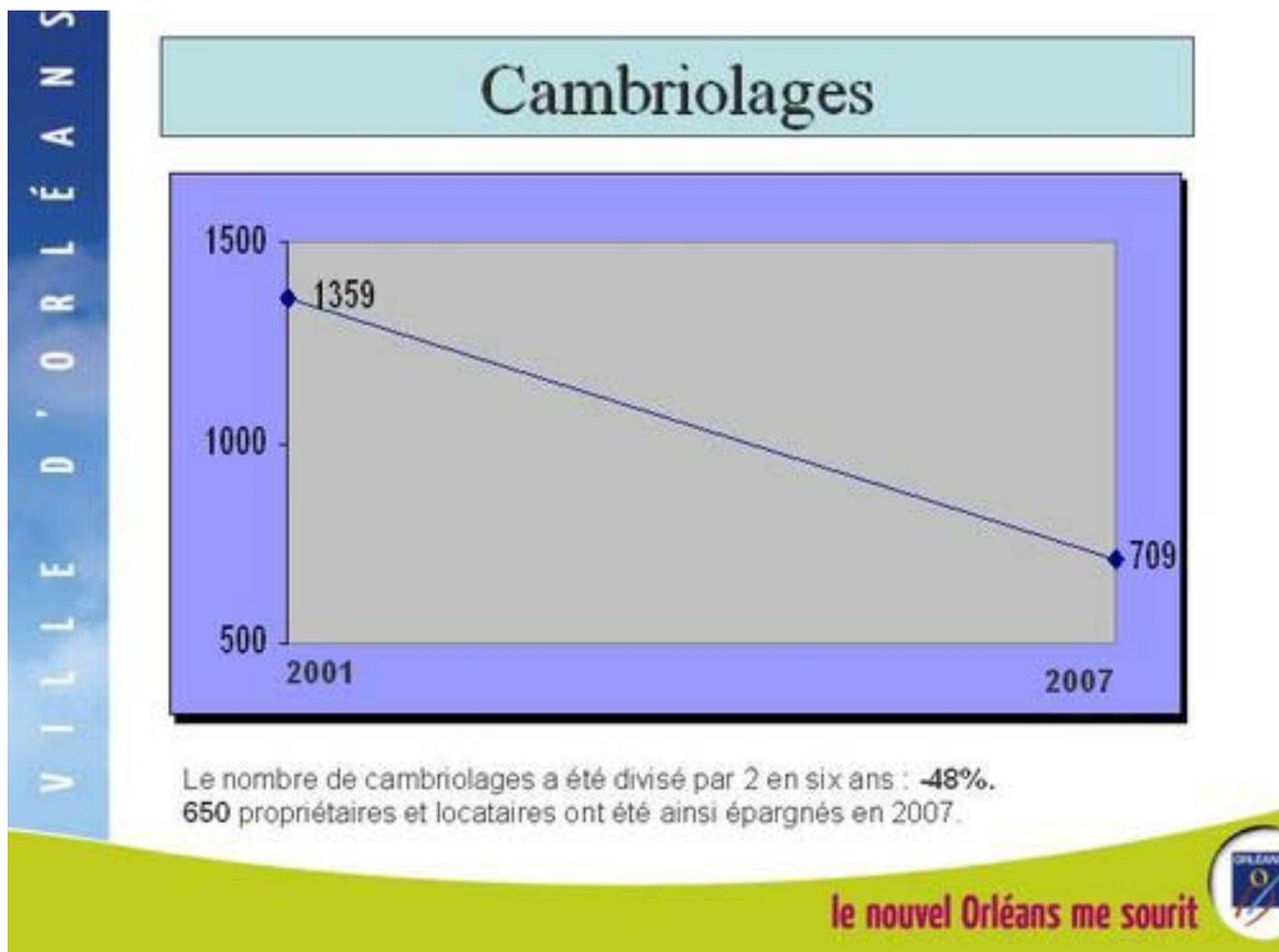


En six ans, la baisse est de -2,7% à Orléans, alors que la France a enregistré une hausse de ce type de vols.

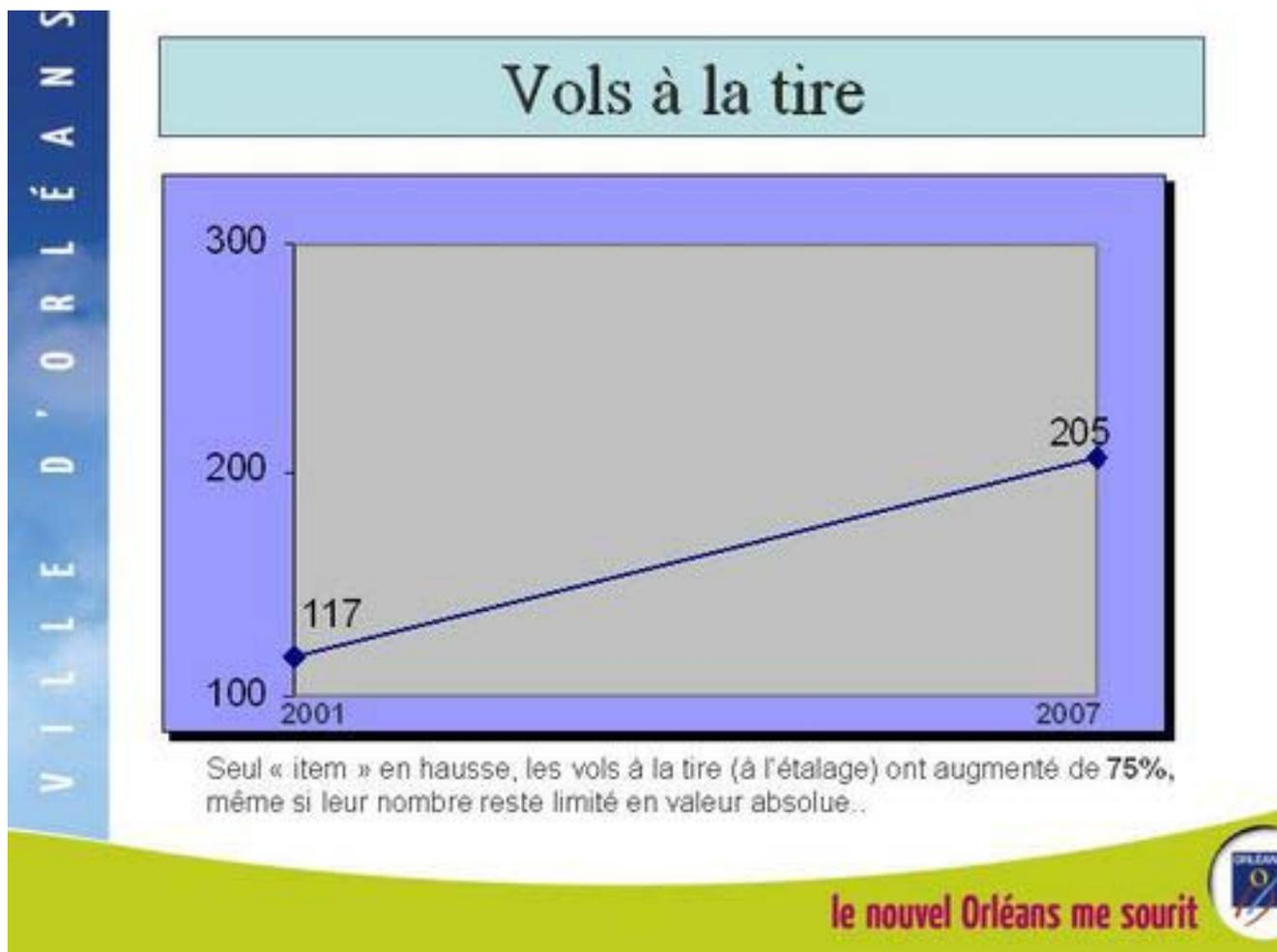
le nouvel Orléans me sourit



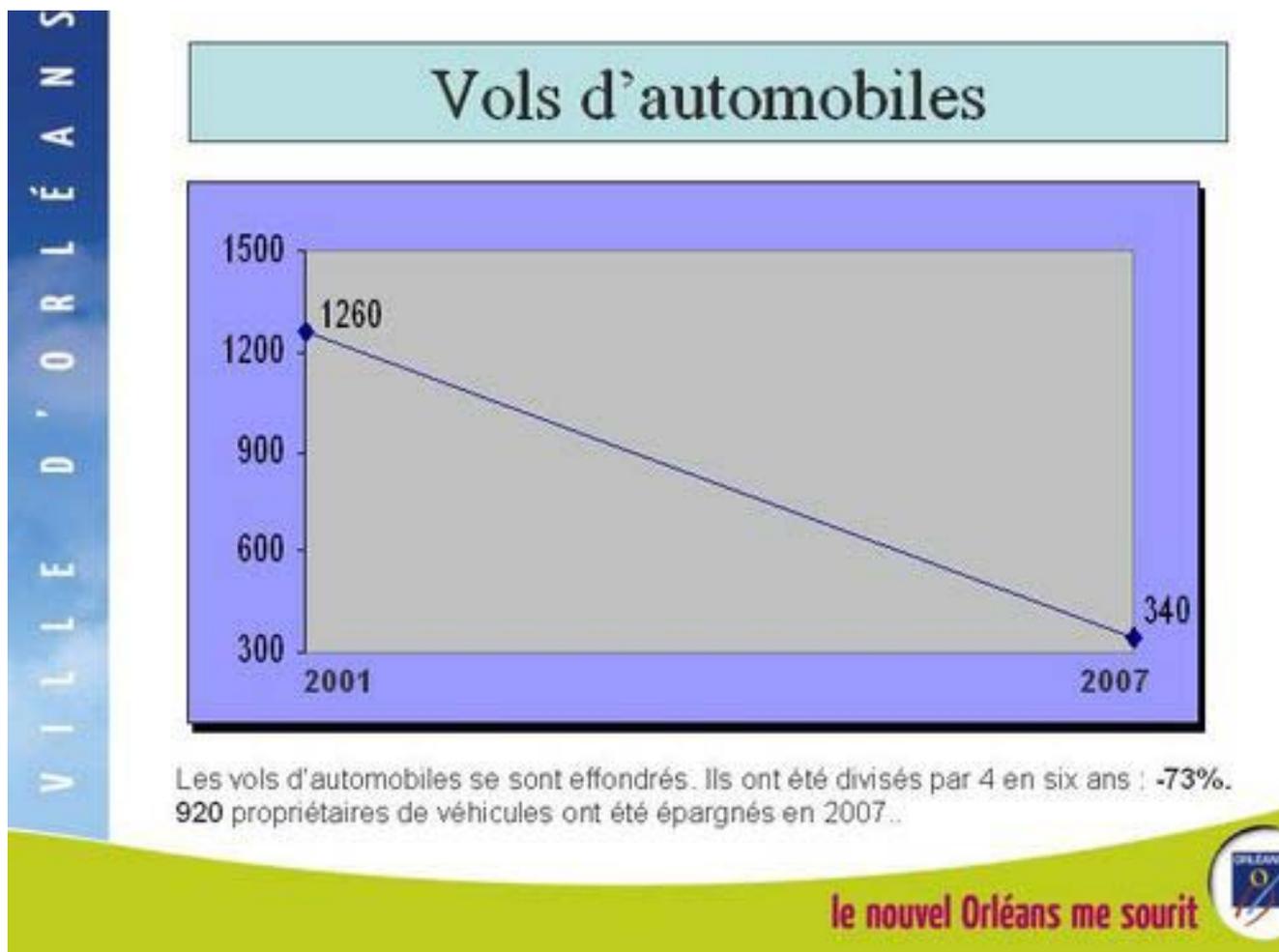
**M. MONTILLOT** – *Les vols avec violence, une baisse de 2,7 %.*



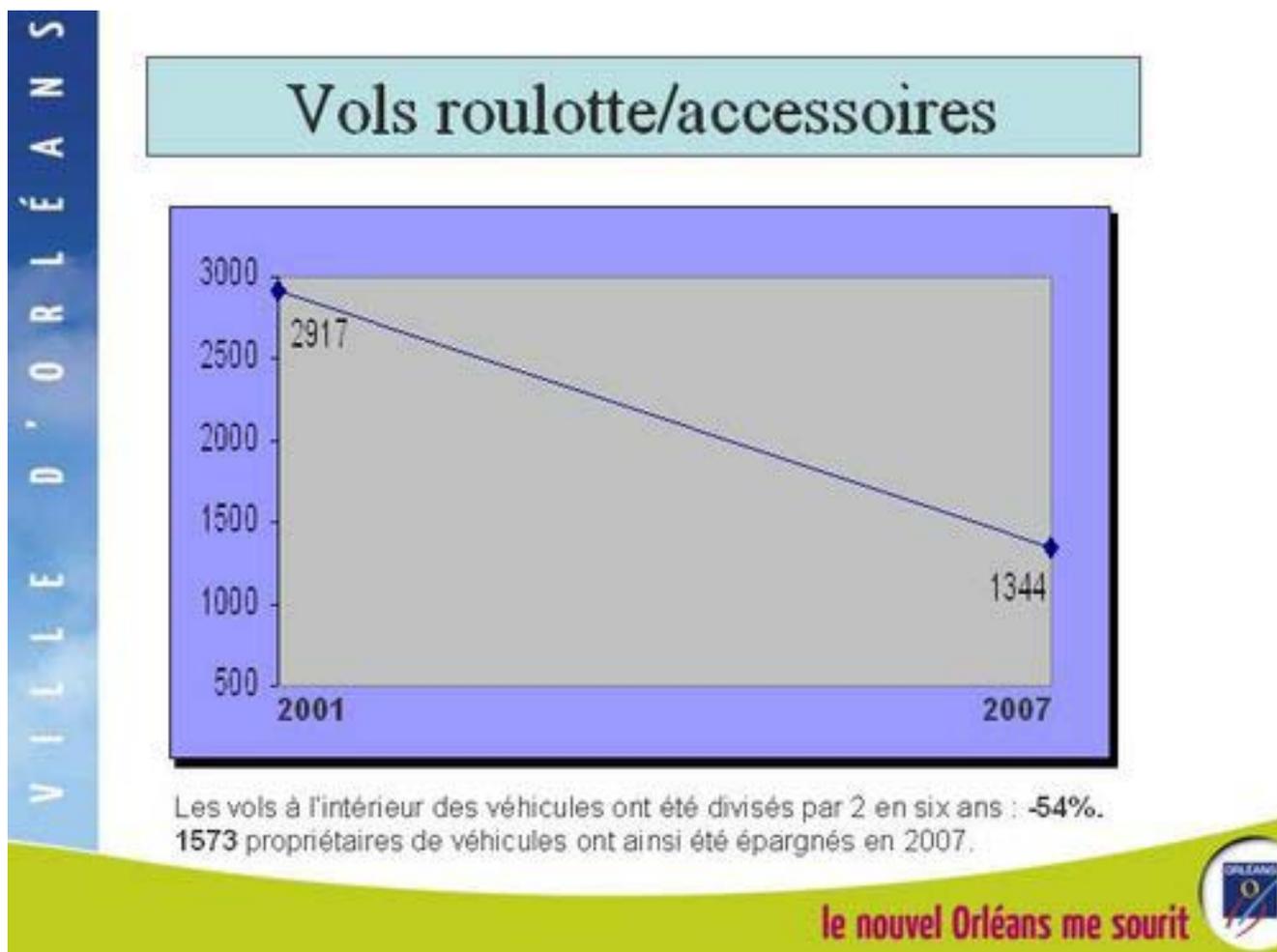
**M. MONTILLOT** – *Les cambriolages, je crois que les chiffres sont parlants. C'est non seulement une baisse en pourcentage de 48 %, mais quand on passe de 2 à 1, on baisse de 50 %. Là on passe de 1 359 à 709, c'est-à-dire que cette année – je ne parle que de l'année 2007 – 650 propriétaires ou locataires à Orléans ont été épargnés d'un cambriolage. C'est évidemment parlant.*



**M. MONTILLOT** – Les vols à la tire sont eux en augmentation - je l'avais indiqué – de 75 %. On est sur des toutes petites unités puisqu'on passe de 117 à 205. Je rappelle qu'il s'agit des vols à l'étalage dans les commerces. Il faut savoir que bien entendu cela traduit un fait tout à fait particulier. Entre 2001 et 2007, la Ville d'Orléans attire – prenez le centre-ville puisque c'est surtout concentré dans le centre-ville – une population qui a quasiment doublé dans les commerces, sans compter le Festival de Loire et autres et vous avez les éléments de l'explication.

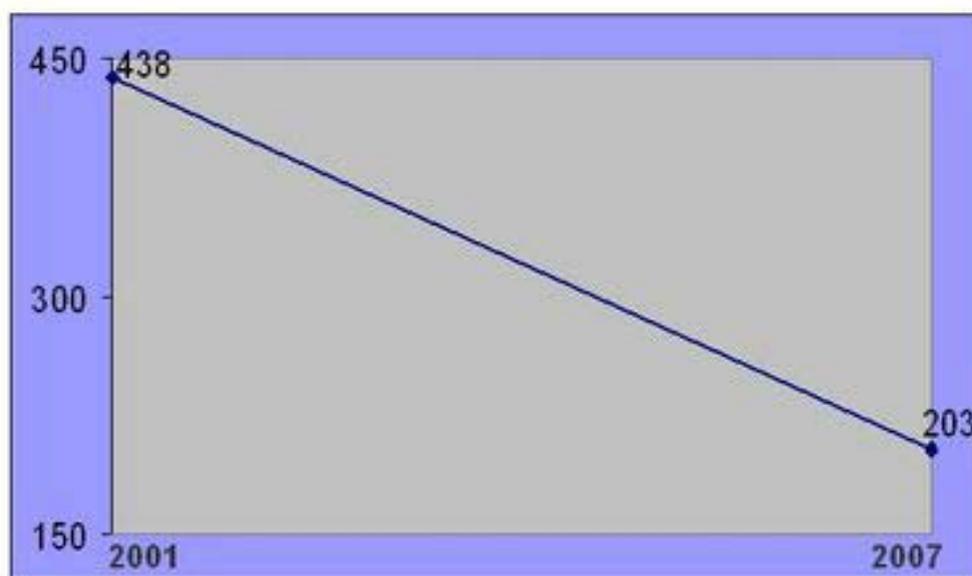


**M. MONTILLOT** – *Pour les vols d'automobiles, nous sommes passés entre 2001 et 2007 de 1 260 propriétaires de véhicules qui s'étaient faits voler leur véhicule en 2001 à 340 en 2007, soit 920 propriétaires de véhicules épargnés. C'est évidemment très, très marginal que de se faire voler sa voiture, vous l'imaginez bien, au pied de son immeuble ou de son pavillon. Quasiment un millier d'Orléanais auront été épargnés en 2007.*



**M. MONTILLOT** – *Les vols à la roulotte : ce ne sont pas les vols de roulotte, pour que tout le monde comprenne bien, vous avez votre véhicule, on casse la vitre et on prend à l'intérieur l'autoradio, le G.P.S. Vous êtes doublement contents : vous vous êtes faits piquer à l'intérieur votre sac à main, votre G.P.S., votre autoradio, et en plus vous avez une vitre cassée. On passe de 2 917 à 1344, c'est-à-dire que 1 573 propriétaires, vous rajoutez les 950 qui n'ont pas eu de véhicule volé, cela représente 2 500 Orléanais qui n'ont pas eu leur voiture volée ou dévalisée.*

## Vols de motos

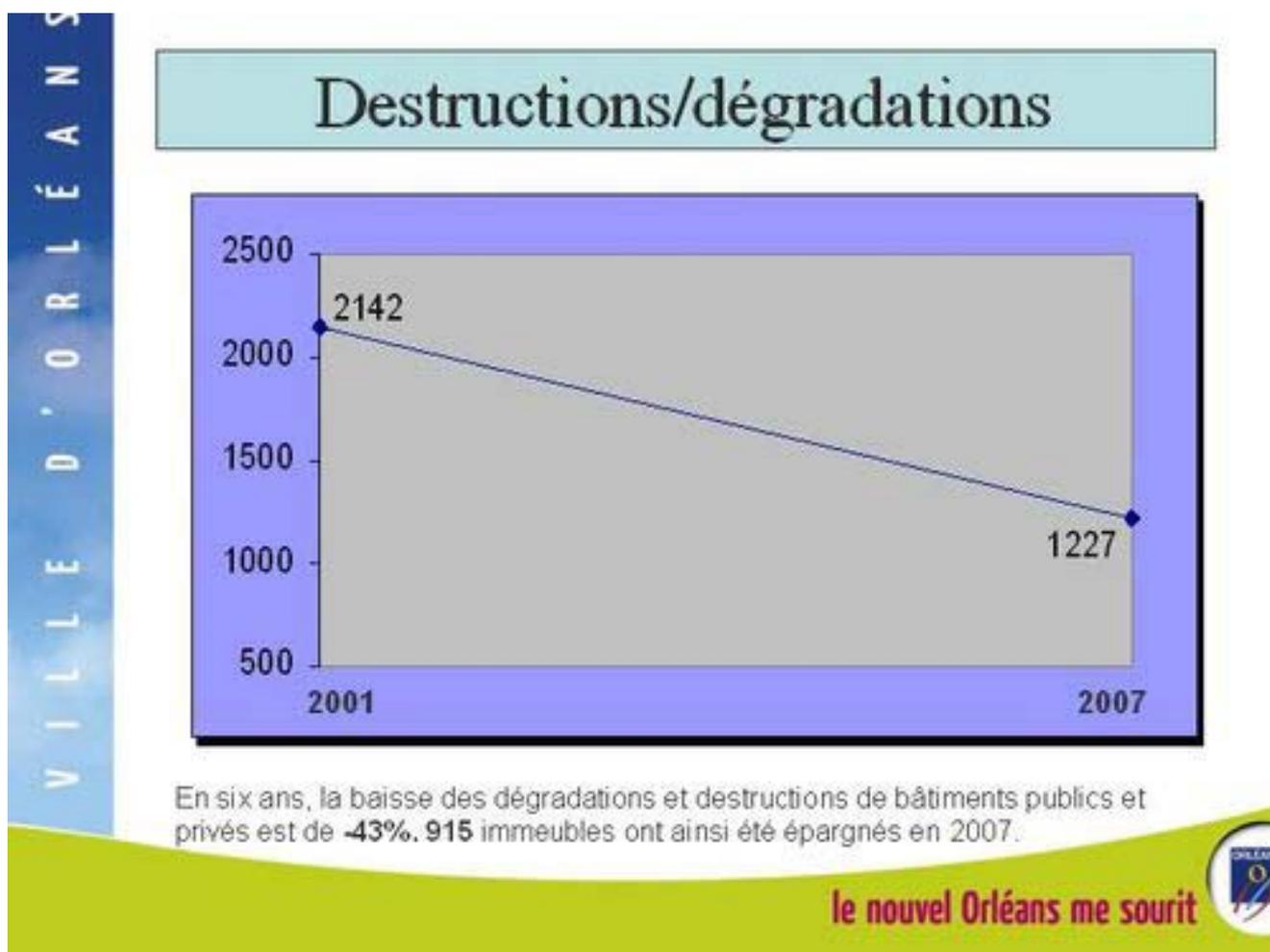


En six ans, le nombre de motos volées a été divisé par 2 : -54%.  
235 motards ont été ainsi épargnés en 2007.

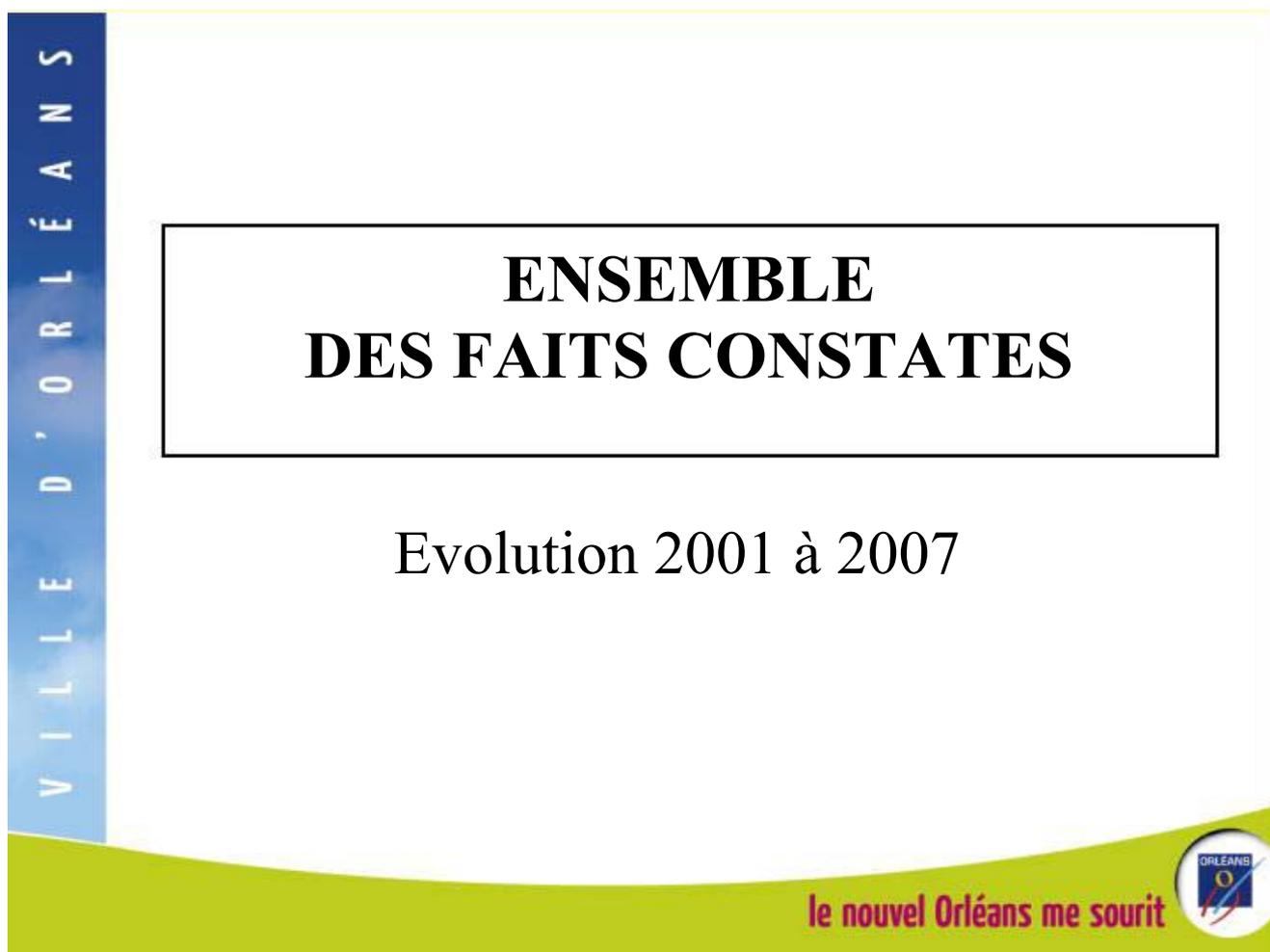
le nouvel Orléans me sourit



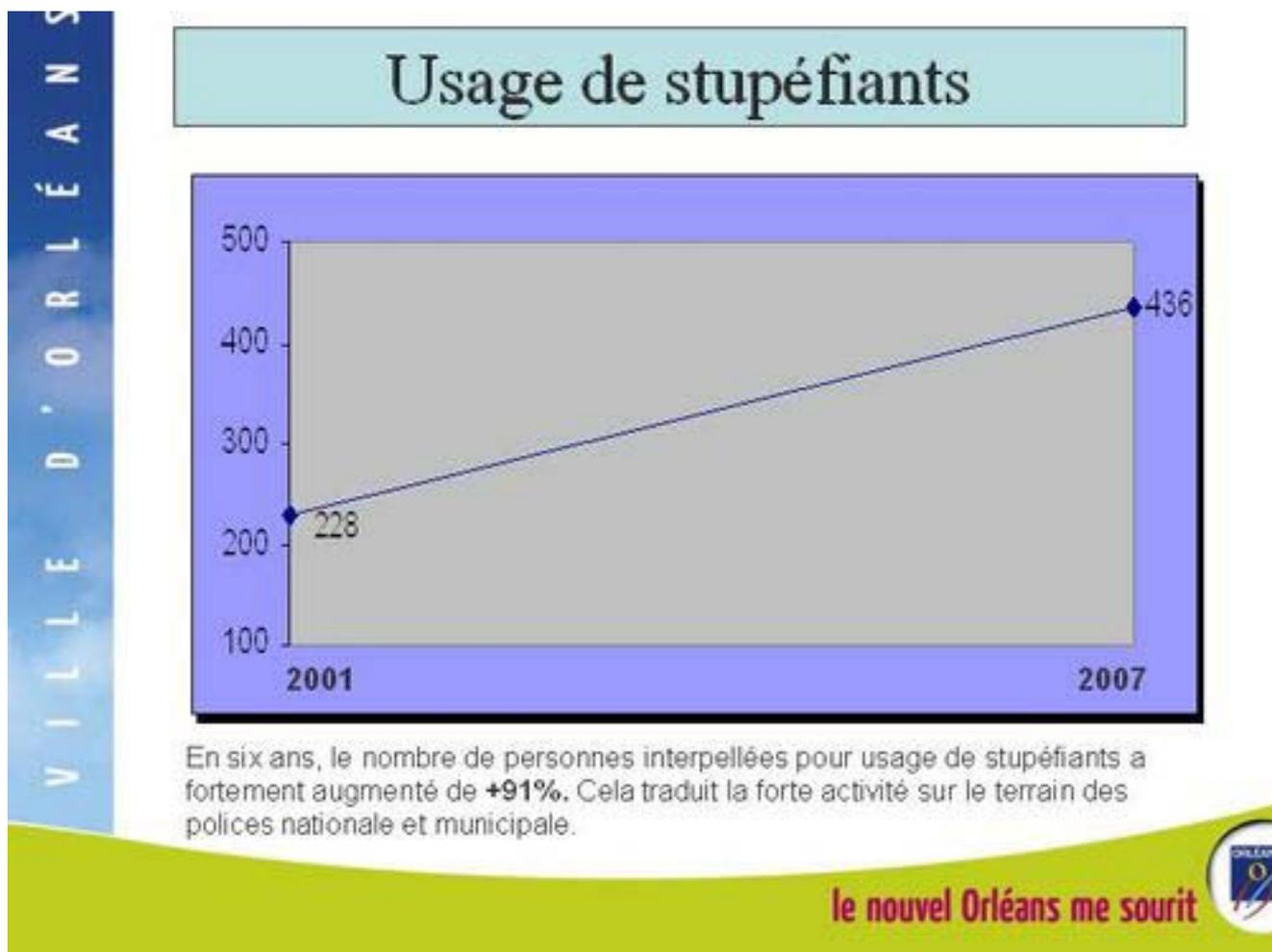
**M. MONTILLOT** – Vous y rajoutez maintenant les vols de motos, où on enregistre une baisse de 438 à 203, soit 235 motards qui ont été aujourd'hui épargnés. Pour M. le Maire, c'est évidemment très important. D'ailleurs, lui-même n'a pas eu sa moto volée en 2007. Je ne suis pas sûr qu'il l'avait eu de volée en 2001.



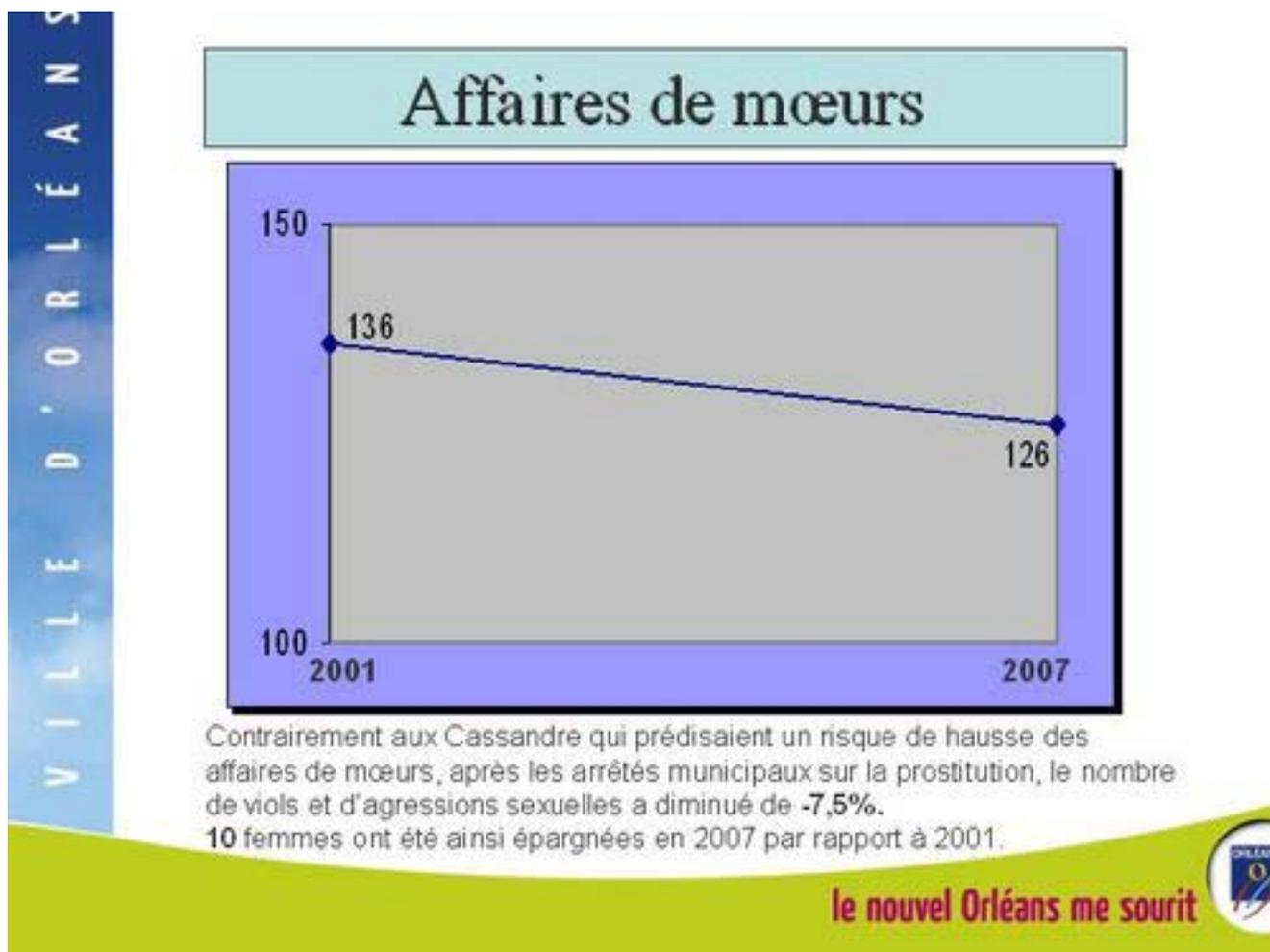
**M. MONTILLOT** – *Les destructions et les dégradations, c'est tout ce qui affecte le patrimoine à la fois public, Ville d'Orléans qui impacte sur le coût des réparations, et puis également les propriétaires privés. On est passé de 2 142 à 1 227, c'est-à-dire en l'occurrence 915 propriétaires ou locataires d'immeubles qui ont été épargnés.*



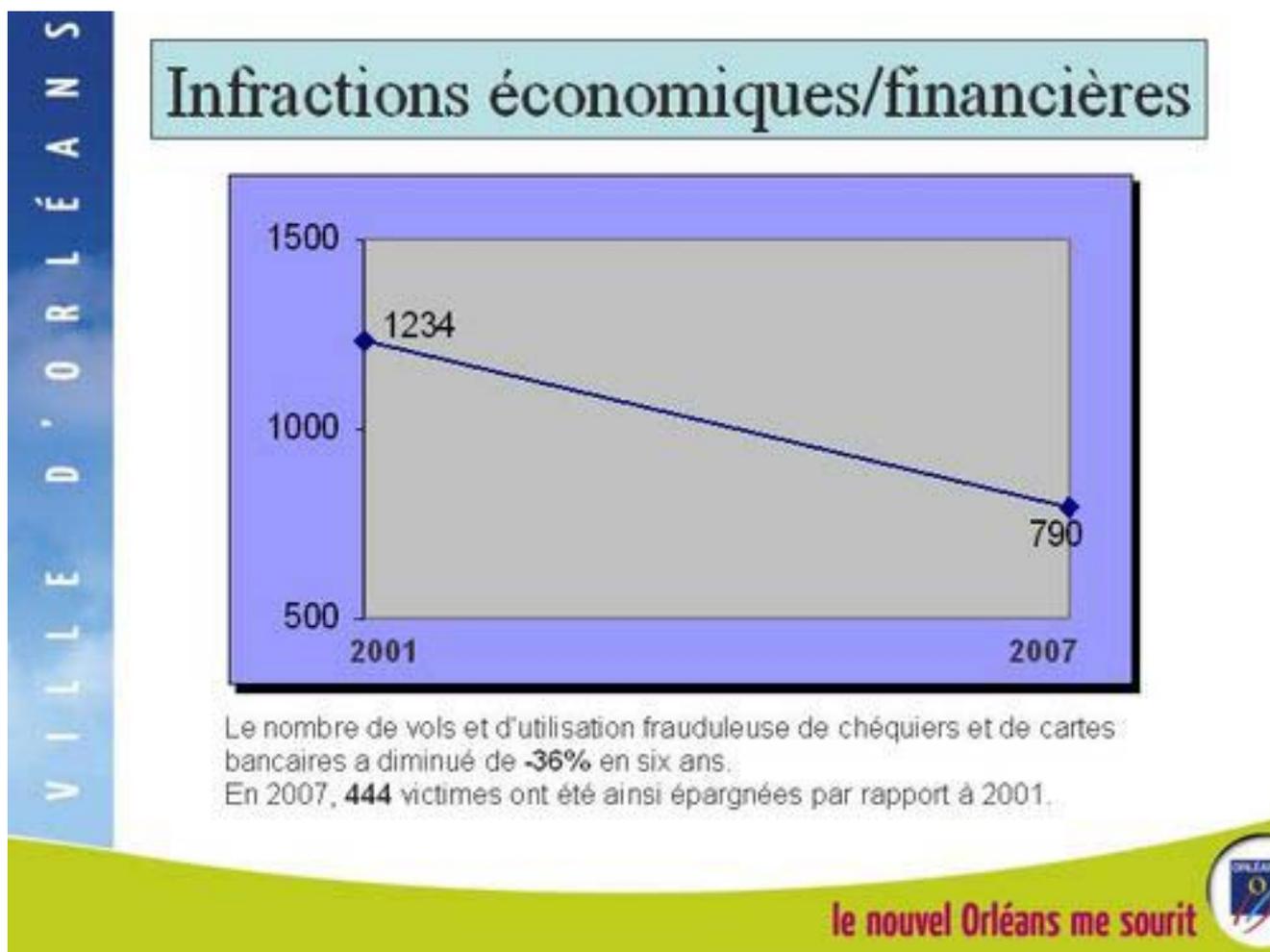
M. MONTILLOT – *Sur l'ensemble de la criminalité...*



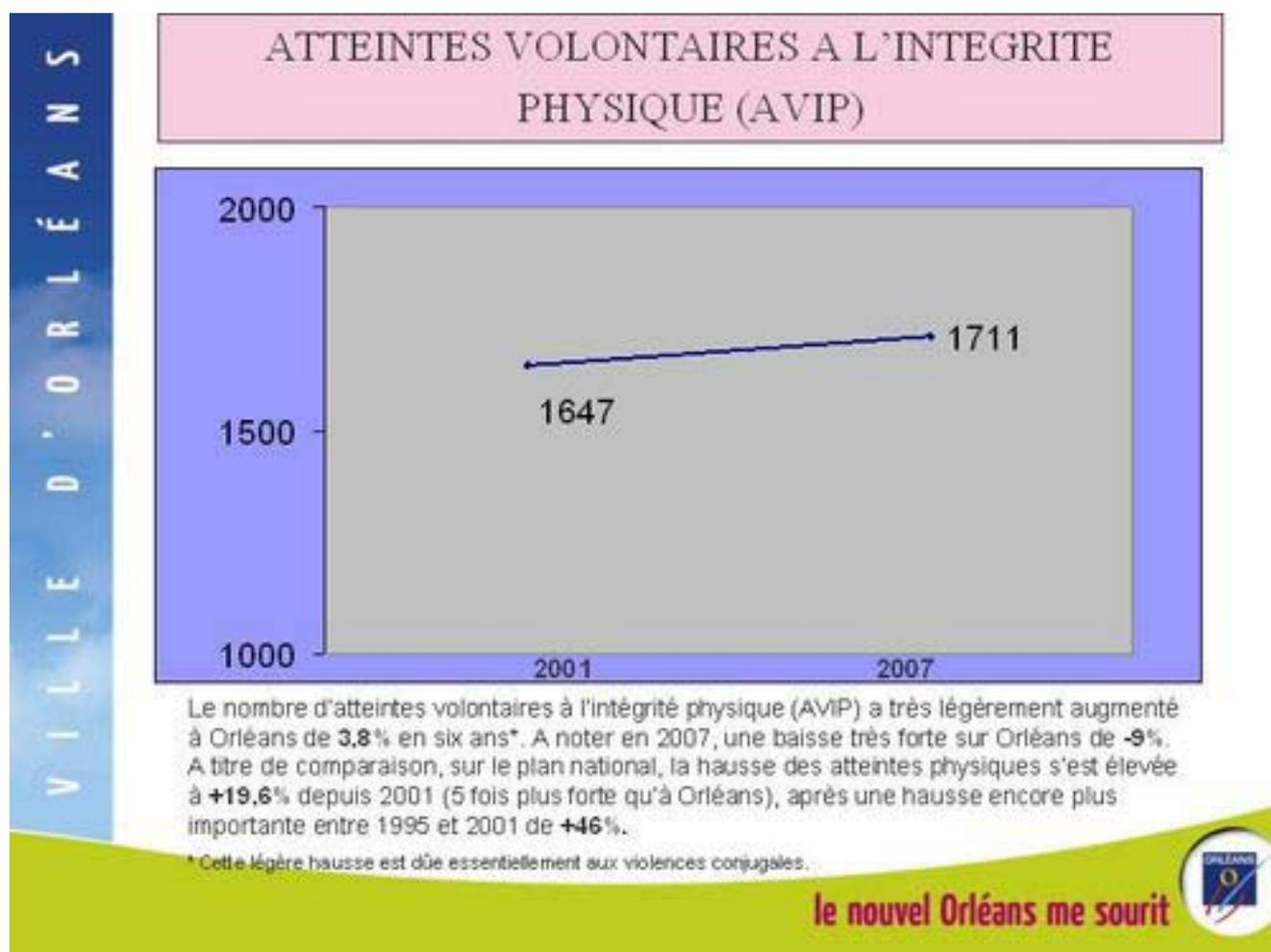
**M. MONTILLOT** – *Vous y rajoutez les stupéfiants, nous l'avons évoqué tout à l'heure, avec les + 91 %. Je n'y reviens pas puisque l'explication a été faite.*



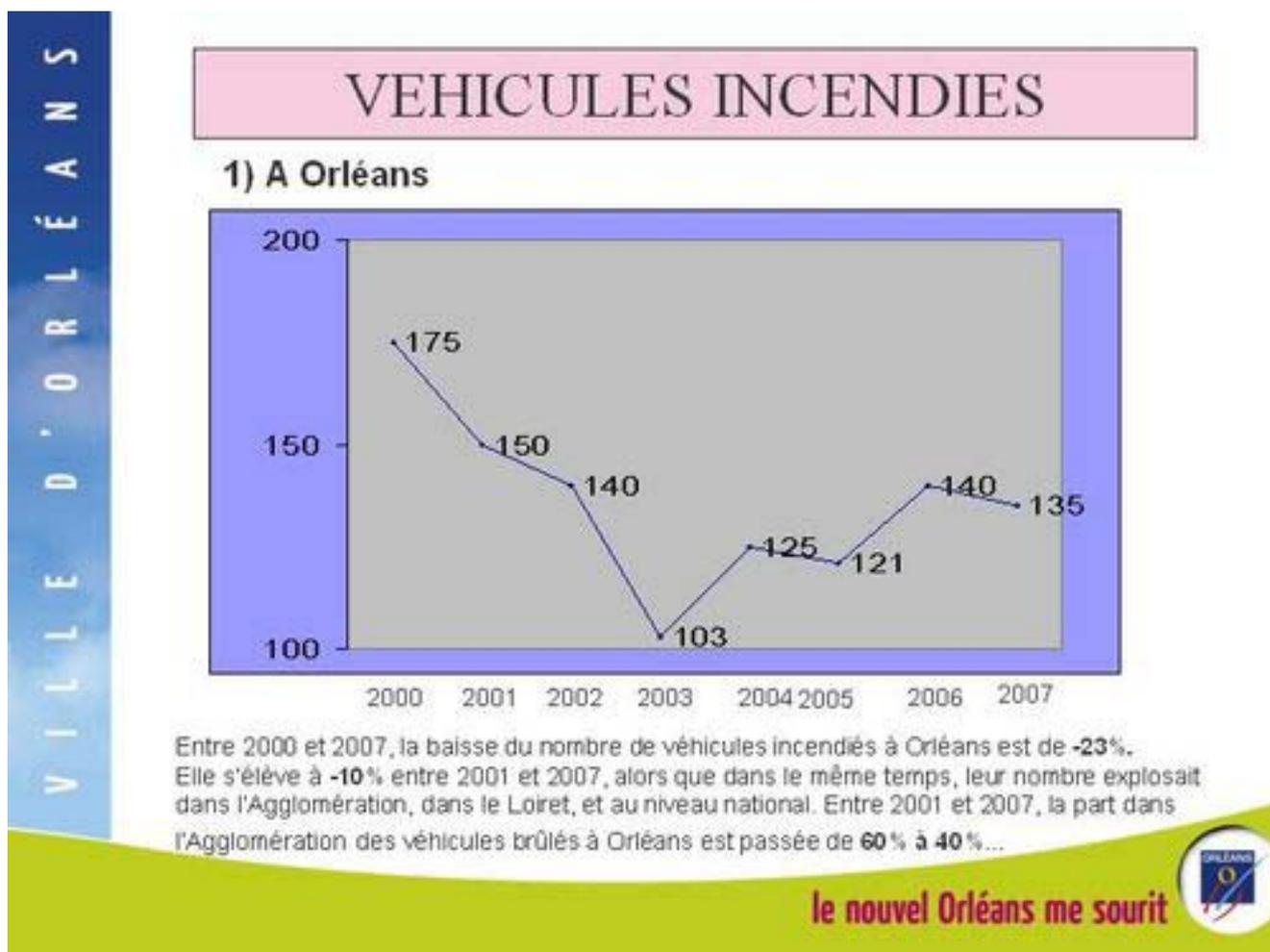
**M. MONTILLOT** – *Je donnerai une petite explication sur les affaires de mœurs. Il s'agit tout de même des viols et des agressions sexuelles. Je veux rappeler qu'en 2001 – 2002, lorsque avec le Maire d'Orléans nous avons pris des arrêtés relatifs à la prostitution, vous vous souvenez que, lors d'un débat onirique ici dans cette enceinte, on nous avait expliqué que, bien naturellement, on allait avoir par ricochet une augmentation très forte des agressions sexuelles, puisque le départ de la prostitution n'aurait que des effets pervers sur quelques esprits un peu faible. Il y a donc une diminution de 7,5 % des agressions sexuelles. C'est 10 femmes épargnées, puisque en règle générale, à 99 % ce sont plutôt des femmes que des hommes, soit une femme par mois sur l'exercice 2007.*



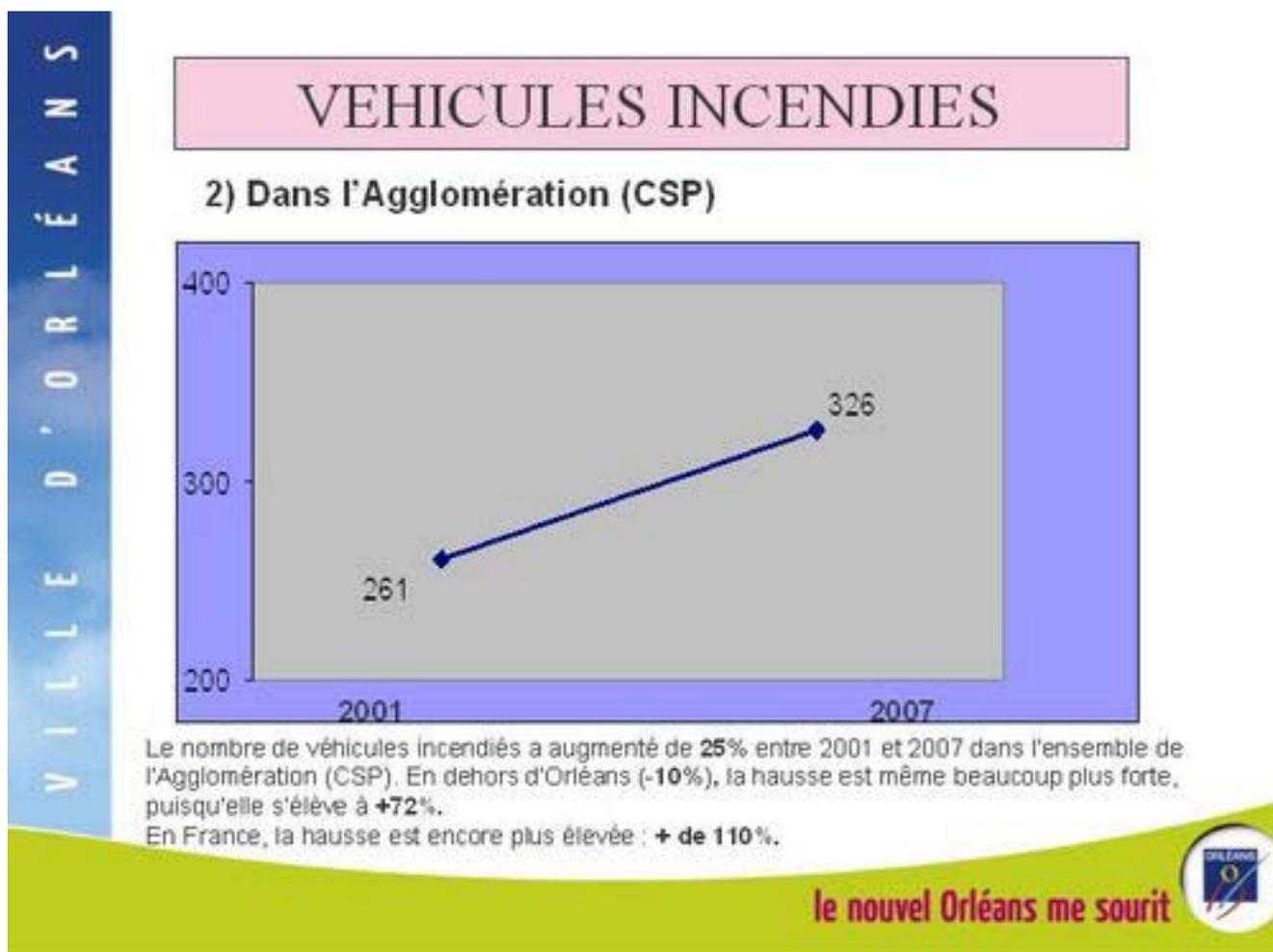
**M. MONTILLOT** – *Pour les infractions économiques et financières, les vols de chèquiers, de cartes bleues, etc., et leur utilisation qui peut aller jusqu'à plusieurs centaines ou milliers d'euros, on passe de 1 234 à 790, soit 444 victimes épargnées.*



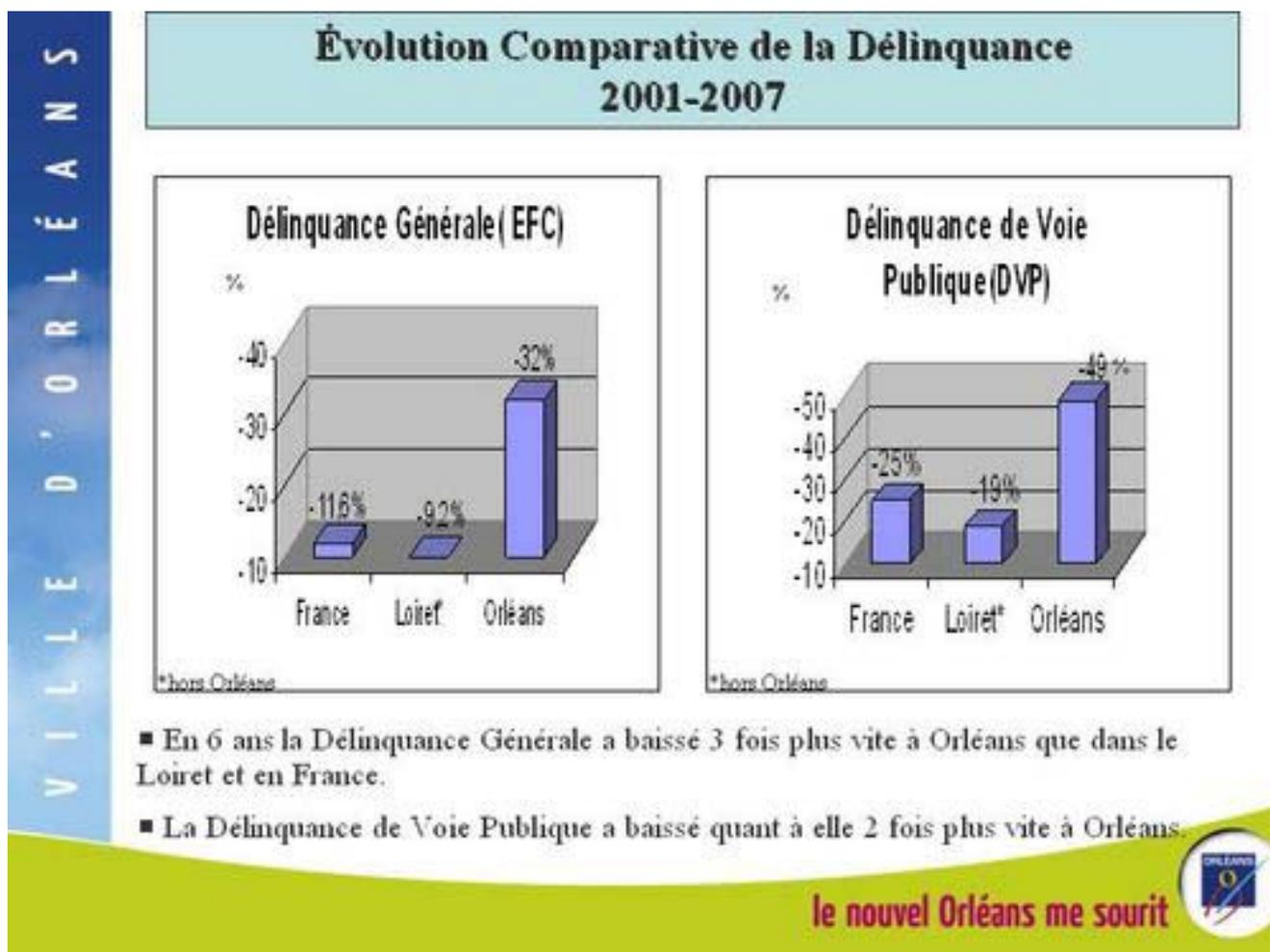
**M. MONTILLOT** – Concernant les atteintes volontaires à l'intégrité physique, une hausse de 3,8 % est enregistrée sur les six années. Vous avez noté la baisse de 9 % sur cette dernière année. A titre de comparaison, - c'est d'ailleurs un diagramme que vous aurez - sur le plan national une hausse de 19,6 % est enregistrée sur la même période, mais évidemment elle-même est à comparer à une hausse de 46 % sur la période de 1995 à 2001.



**M. MONTILLOT** – En 2000 : 175 véhicules ont été incendiés, en 2001 : 150 et 135 en 2007, soit une diminution de 23 % par rapport à 2000 et de 10 % par rapport à 2001. Dans le même temps, tant sur le plan de l'agglomération que du Loiret et de la France, le nombre de véhicules incendiés a été multiplié par 2, a augmenté de 100 %. La part de la Ville d'Orléans dans l'agglomération pour le nombre de véhicules incendiés a été inversée entre 2001 et 2007. Le nombre de véhicules incendiés en 2001 représentait 60 %, le reste de l'AggLO 40 %, en 2007, c'est 40 % à Orléans, et 60 % dans le reste de l'AggLO.

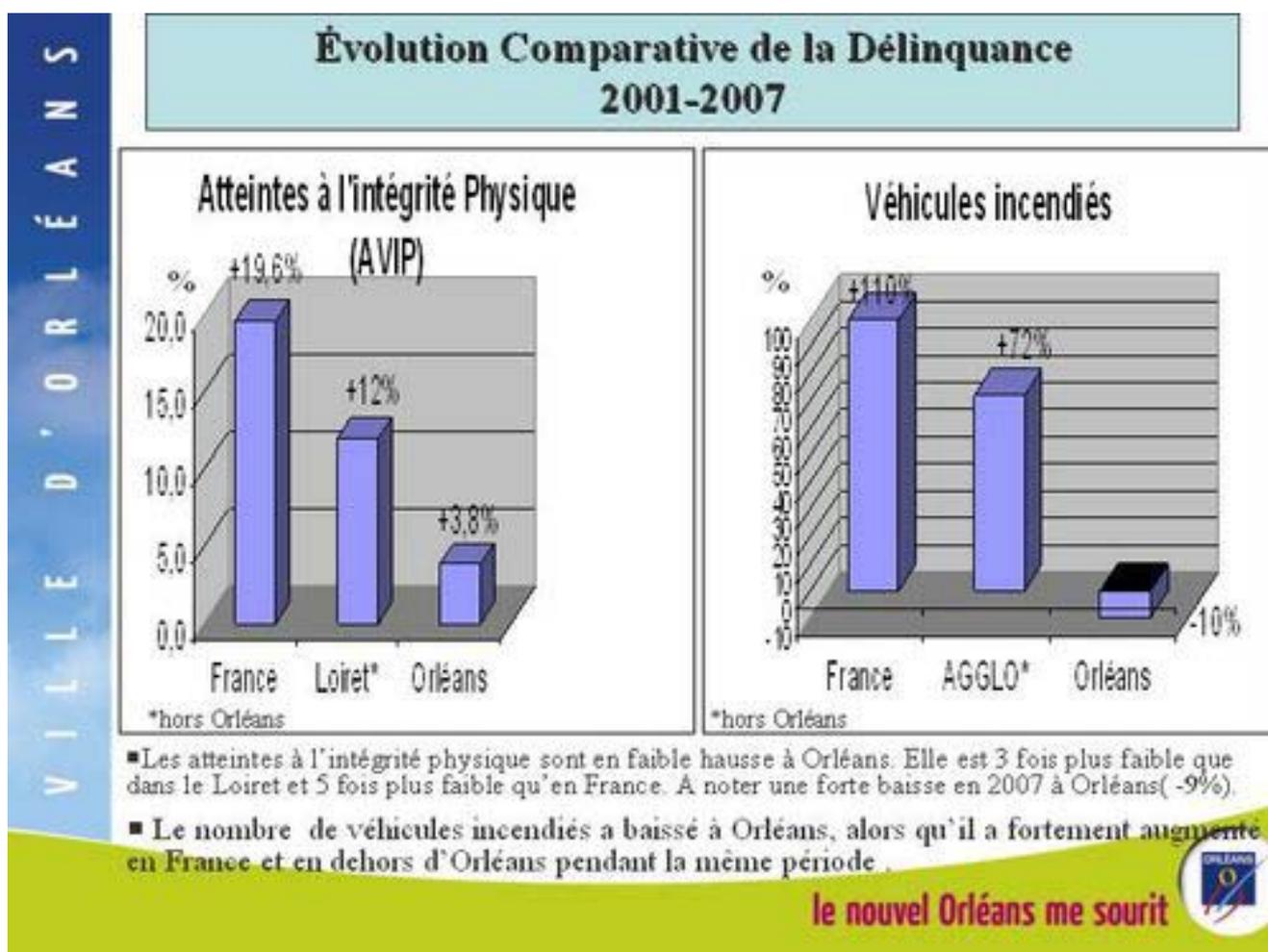


**M. MONTILLOT** – *Sur l'agglomération, l'évolution n'est pas de - 10 %, mais comme vous le voyez de + 72 %, en dehors d'Orléans. Donc, nous notons : - 10 % à Orléans, + 72 % en dehors d'Orléans. En France, la hausse est de + 110 %.*



**M. MONTILLOT** – *Ce sont les tableaux comparatifs : la comparaison entre Orléans, la France et le Loiret. La France, sur les 6 dernières années : - 11,6 %, le Loiret en dehors d’Orléans : - 11 %, la Ville d’Orléans : - 32 %. Cela veut dire en fait que le rythme de baisse à Orléans est trois fois plus rapide sur l’ensemble de la criminalité que dans le reste du Loiret et dans le reste de la France.*

*Pour la délinquance de voie publique : - 49 % en année pleine pour Orléans – 26 % dans le Loiret, - 25 % pour la France. Nous sommes deux fois plus rapide sur la baisse dans le domaine de la délinquance de voie publique.*



**M. MONTILLOT** – Deux indicateurs sont importants : atteintes à l'intégrité physique, les fameuses agressions. Au niveau national : + 19,6 % sur la même période, + 12 % dans le Loiret, + 3,8 % pour la Ville d'Orléans. Je rappelle + 46 % sur la période 1995 – 2001.

Les véhicules incendiés, au niveau national : + 110 %, au niveau de l'agglomération en dehors d'Orléans : + 72 %, la Ville d'Orléans : - 10 %.

VILLE D'ORLÉANS

## 2007 : DELINQUANCE A ORLEANS SYNTHESE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

- ✓ Baisse de tous les indicateurs de la délinquance
- ✓ Baisse dans tous les quartiers
- ✓ Zéro meurtre sur la voie publique
- ✓ Chute des violences physiques
- ✓ Absence de phénomènes de violences urbaines
- ✓ Zéro véhicule brûlé au cours de la nuit de la Saint-Sylvestre

le nouvel Orléans me sourit 

**M. MONTILLOT** – *Voilà donc des chiffres qui parlent d'eux-mêmes avec une synthèse sur le climat en 2007 :*

- *une baisse de tous les indicateurs de délinquance,*
- *une baisse dans tous les quartiers, sans aucune exception,*
- *zéro meurtre sur la voie publique. Je ne veux pas revenir sur les années 2000, 2001, 2002,*
- *chute des violences physiques, pour la première fois : - 9 %,*
- *absence de phénomènes de violences urbaines. Aucun de nos quartiers, ni l'Argonne, ni les Blossières, ni les Groues, ni La Source n'a été victime et n'a fait le titre de l'actualité,*
- *zéro véhicule brûlé au cours de la nuit de la Saint-Sylvestre. C'est évidemment quelque chose de très important à rappeler.*



**M. MONTILLOT** – *Quelques éléments en complément sur le travail de prévention au cours de cette année 2007...*

VILLE D'ORLÉANS

## Les priorités du Plan de Prévention et de Réussite

- Soutien à la Parentalité
- Réussite Educative
- Prévention / Médiation
- Animation Jeunesse et Familiale

le nouvel Orléans me sourit 

**M. MONTILLOT** – dont je rappelle évidemment la parentalité, la réussite éducative, la prévention – médiation, l'animation jeunesse, avec quelques indicateurs importants.



## SOUTIEN A LA PARENTALITE

	Bilan	Budget
➤ Carrefour des Parents :	- 710 parents - 81 réunions	85 000 €
➤ Programme de Thérapie Familiale :	- 50 familles suivies	70 000 €
➤ Parents Relais :	- 35 parents vacataires - 4000 heures/an	60 000 €
➤ Alphabétisation :	- 40 parents alphabétisés	30 000 €
➤ Contrat de Ville / Parentalité :		47 500 €

**le nouvel Orléans me sourit** 

**M. MONTILLOT** – *En 2007, 710 parents ont bénéficié des réunions du Carrefour des Parents. Avec le programme de Thérapie Familiale, 50 familles sont suivies en continu. Le dispositif parents-relais comprend 35 parents vacataires et représente 4 000 heures de travail. Enfin, 40 parents ont bénéficié d’alphabétisation.*



	Bilan	Budget
➤ Service de Veille Educative (SEVE)	- 12 réunions/an - 50 jeunes suivis	35 000 €
➤ Atelier de Remotivation et de Civisme (ARC)	- 15 sessions/an - 75 collégiens	40 000 €
➤ Classe relais	- 5 à 8 collégiens/session - 3 mois	50 000 €
➤ Gratuité du soutien scolaire (élémentaire)	- 1300 élèves/an	314 000 €



le nouvel Orléans me sourit

**M. MONTILLOT** – *Pour la veille éducative, ce sont 12 réunions, donc une réunion par mois en moyenne et 50 jeunes sont suivis par la réussite éducative.*

*Pour l'Atelier de Remotivation et de Civisme, qui a lieu maintenant pratiquement toutes les semaines, 15 sessions ont eu lieu sur la période scolaire. 75 collégiens ont bénéficié du dispositif.*

*La classe relais : 5 à 8 collégiens par session en bénéficient et il y a eu 3 sessions.*

*La gratuité du soutien scolaire, 1 300 enfants en ont bénéficié au cours de l'année 2007.*



	Bilan	Budget
➤ Clubs Coup de Pouce	- 15 clubs - 75 enfants/CP	40 000 €
➤ Dispositif de Soutien Scolaire aux Collégiens	- Près de 300 collégiens	90 000 €
➤ Tutorat de Collégiens et d'élèves en élémentaire	- Convention AFEV - Objectif de 150 élèves et collégiens	125 000 €
➤ Contrat de Ville / Scolaire		17 500 €



le nouvel Orléans me sourit

**M. MONTILLOT** – *Les Clubs Coup de Pouce ont été généralisés : 15 clubs, 75 enfants bénéficiaires en C.P.*

*Le soutien aux collégiens : 300 collégiens en sont bénéficiaires depuis septembre 2006, puisque tout cela a eu lieu de septembre 2006 jusqu'à juin 2007.*

*La convention A.F.E.V a été évoqué tout à l'heure par Mme Béatrice BARRUEL. L'objectif est de 150 élèves et collégiens.*

PREVENTION-MEDIATION		
	Bilan	Budget
<p>VILLE D'ORLÉANS</p> <p>Service de Prévention Médiation</p>	<p>- 43 agents</p> <p>- 3 quartiers(13h à 1h)</p>	1 156 000€*
<p>Prévention /Spécialisée/ELAN</p>	<p>- 12 Éducateurs</p> <p>- Directeur</p> <p>- chantiers éducatifs</p>	700 000€**
<p>Prévention des Conduites Addictives</p>	<p>- 100 éducateurs formés en 2007</p>	30 000€
<p>Prévention de la récidive (TIG)</p>	<p>- 15 000 heures proposées</p> <p>- 14 000 heures effectuées</p> <p>- plus de 100 personnes</p>	55 000€
<p>Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)</p>	<p>- Généralisation de la réussite éducative et de l'aide à la parentalité</p>	70 000€

\* dont aide de l'Etat (Adultes Relais)  
 \*\* dont Conseil Général 45

le nouvel Orléans me sourit 

**M. MONTILLOT** – *Le Service de Prévention – Médiation compte 43 agents et couvre 3 quartiers Argonne, Blossières, La Source, de 13 heures à 1 heure du matin, qui peuvent aller jusqu'à 4 heures ou 5 heures du matin, comme la nuit de la Saint-Sylvestre.*

*La prévention spécialisée ELAN représente 12 éducateurs, 1 Directeur et 1 Psychologue. Des chantiers éducatifs ont été réalisés dans tous les quartiers.*

*La prévention des conduites addictives : il s'agit de 100 éducateurs formés en 2007 sur la prévention des conduites.*

*Les T.I.G. : 14 000 heures ont été effectuées contre 4 000 heures en 2001.*

*Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance : permet la généralisation de la réussite éducative et de l'aide à la parentalité.*

PREVENTION-MEDIATION		
	Bilan	Budget
<b>Lutte contre les Discriminations</b>		<b>17 000€</b>
➤ A l'embauche: (AESCO)	- Plate Forme d'accueil	
➤ Dans les loisirs	- 200 stagiaires insérés	
<b>Événementiels de lien Social</b>		<b>20 000€</b>
➤ Immeubles en fête	- plusieurs milliers d'Orléanais le 29 mai	
➤ Les rendez-vous de l'Eté	- 834 personnes cet été	
➤ Contrat de Ville / Médiation/GUP		<b>124 500€</b>

**le nouvel Orléans me sourit** 

**M. MONTILLOT** – *C'est sans compter la lutte contre les discriminations à la fois à l'embauche avec 200 stagiaires insérés, et dans les loisirs avec la mise en œuvre de la Charte des discothèques.*

*Plusieurs milliers d'Orléanais ont participé à l'opération de lien social « Immeubles en fête ».*

*834 personnes ont bénéficié des rendez-vous de l'été, une opération portée par le Service de Prévention – Médiation.*

ANIMATION JEUNESSE ET FAMILIALE		Bilan	Budget
V I L L E D . O R L É A N S	➤ Projets d'Action Educative pour la Jeunesse	- 1 500 jeunes et parents	70 000€
	➤ Permis d'insertion	- 20 permis pris en charge	20 000€
	➤ Fonds pour la Jeunesse Orléanaise (FJO)	- 8 projets subventionnés	27 500€
	➤ Carrefour des Projets		2 400€
	➤ Subventions par Contrats d'Objectifs (ESCALE, JAM, AJLA, ACTION, DEFI,...)		430 000€
	➤ Subventions ASELQO (hors CLSH) Animation Jeunesse et Familiale	- 3000 jeunes de 12 à 18 ans - + 50% en 5 ans	2 685 000€
	➤ Contrat de Ville / Animation Jeunesse		105 000€

le nouvel Orléans me sourit 

**M. MONTILLOT** – *Pour conclure, 1 500 jeunes et parents ont été bénéficiaires des projets d'action éducative pour la jeunesse, en 2007, tout cela également porté par le Service de Prévention – Médiation.*

*20 permis d'insertion sont pris en charge par la Ville d'Orléans. Je rappelle que cet été, on a beaucoup évoqué Carcassonne, Surenes. Mais cela fait maintenant deux ans que la Ville d'Orléans, sans avoir fait grand bruit sur le sujet, met en place un dispositif de prise en charge des permis de conduire pour les jeunes, y compris le permis poids lourds qui bénéficie à la S.E.T.A.O., puisqu'elle recrute, dans le cadre de cette opération, les chauffeurs de bus.*

*8 projets sont subventionnés par le F.J.O. (Fonds pour la Jeunesse Orléanaise).*

*3 000 jeunes de 12 à 18 ans bénéficient du dispositif hors C.L.S.H. de l'A.S.E.L.Q.O., soit + 50 % en 5 ans...*



**M. MONTILLOT** – *Le plan de Prévention et de réussite représente un total de 6 600 000 € à comparer aux 3 300 000 € pour l'action de Police Municipale.*

*Voilà, M. le Maire, mes chers collègues, ce que je tenais à vous apporter comme éléments de précision sur ce bilan.*

**M. le Maire** – *Merci beaucoup M. MONTILLOT.*

*J'ajoute un point sur ces chiffres afin que l'on ne voit pas ici ou là des choses qui seraient inexactes ou mal interprétées. Il y a la C.S.P. (Circonscription de Police d'Orléans) et la Ville d'Orléans. La Circonscription de Police, c'est pratiquement toute l'agglomération. Quand on donne des chiffres sur la circonscription de police, pratiquement 22 communes, nous donnons les chiffres d'Orléans. C'est important de le préciser, parce que cela explique parfois pourquoi les chiffres sont différents. Par exemple, sur certaines communes extérieures à Orléans, on a des augmentations de délinquance, de faits constatés de D.V.P. (Délinquance de Voie Publique). Evidemment, si on les met dans les chiffres d'Orléans en disant : « c'est la circonscription de police d'Orléans », cela peut donner l'impression que cela monte. Oui, mais cela monte notamment à Saint-Jean-de-la-Ruelle, à Saran, je crois, sous votre contrôle, M. MONTILLOT. Cela peut monter dans d'autres communes, mais cela descend à Orléans. Rendons à César ce qui a priori et de manière très réelle lui appartient.*

## DEVELOPPEMENT, AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

N° 64 – P.O.S. valant P.L.U. Modification partielle. Approbation.

**M. le Maire** – *C'est classique.*

**M. CARRE** – *C'est classique. C'est une modification partielle, M. le Maire, qui inclut un certain nombre de remarques qui ont été faites par nos concitoyens, à la fois d'un point de vue général et d'un point de vue particulier, sur quelques parcelles. J'y ajoute la contribution d'une association SCEVE qui a fait tout un mémoire à l'issue de différents ateliers qu'ils avaient pu mener, notamment des éléments très intéressants sur la place de l'arbre en ville, ce qui nous a amené à prendre en considération un certain nombre de recommandations qu'elle pouvait faire. Puis, je pense que cela ouvre le champ à une réflexion sans doute plus élargie qui se fera dans cette Ville lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 12 juillet 2007, le Conseil Municipal a pris acte de l'engagement par la ville d'une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Les modifications concernent les points suivants :

Zonage :

- Site de recherche et de développement situé à l'angle de la rue Eugène Vignat et du Boulevard Guy Marie Riobé : inscription en zone UI afin de mettre en adéquation la réglementation du P.O.S. valant P.L.U. et la réalité de l'implantation économique existante.

- Entrée de ville nord : modification de zonage permettant d'affirmer la qualité architecturale et urbaine recherchée pour l'entrée de ville à proximité immédiate de la Z.A.C. Coligny (création d'un secteur UDe).

Adaptations réglementaires

➤ Précision des modalités de calcul de l'emprise minimale non imperméabilisée prévue à l'article 13 dans les zones UB, UC, UD, UE, UF, UG, UH, UI et INA. Outre les espaces végétalisés et plantés, seules peuvent être prises en compte dans l'emprise minimale non imperméabilisée les places visiteurs exigibles au titre de l'article 12, à la condition qu'elles soient traitées en dalles engazonnées.

➤ Définition des caractéristiques techniques des places de stationnement dont les dimensions ne peuvent être inférieures à 2,30 m sur 5 m, étant précisé que les places doubles commandées ne peuvent excéder 10 % des places réglementaires et ne sont autorisées que pour les opérations comportant plus de 10 places.

- Adaptation du vélum avenue de Paris afin de le faire coïncider avec la limite de zonage UJ, secteur correspondant au projet gare.
- Rectification d'erreurs matérielles.

Le dossier de modification partielle a été adressé préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, à M. le Préfet, MM. les Présidents du Conseil Régional, du Conseil Général, des Chambres Consulaires et de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

L'enquête publique s'est déroulée du 30 novembre 2007 au 2 janvier 2008 et aucune observation n'a portée sur les deux modifications de zonage proposées. Concernant le règlement, l'Association « Structurer la Concertation sur l'Environnement, la qualité de Vie et les Evolutions » (S.C.E.V.E.) a formulé des suggestions de modifications afin que soient précisées et renforcées les dispositions relatives à la protection du végétal et de l'arbre. Par ailleurs, une observation a été formulée par un particulier qui sollicite une modification de zone INA portant sur une parcelle desservie par la rue du Nécotin en limite d'une zone UEa.

Le Commissaire Enquêteur, après une analyse de ces remarques ou propositions, a émis un avis favorable au projet de modification du P.O.S. valant P.L.U. tout en préconisant la prise en compte des observations formulées par l'association S.C.E.V.E. qui vont dans le sens de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

En conséquence, la modification du P.O.S. valant P.L.U. est prête à être approuvée, en retenant d'une part certaines des remarques formulées par l'association S.C.E.V.E. relatives à la préservation et au renforcement du végétal, dans la mesure où celles-ci ne portent pas atteinte à l'économie générale du P.O.S. valant P.L.U. et qu'elles vont dans le sens de la démarche de développement durable engagée par la Ville, et d'autre part la modification mineure de zonage évoquée lors de la l'enquête publique.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Aménagement, de l'Urbanisme, de la Revitalisation Urbaine et du Logement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- 1°) approuver la modification partielle du P.O.S. valant P.L.U. conformément au dossier ci-annexé ;**
- 2°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment procéder aux mesures de publicité réglementaire ».**

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

N° 65 – Projet Centre Ville. Campagne de ravalements. Attribution de subventions. Approbation de conventions.

**M. le Maire** – *Comme à l'accoutumée.*

**M. CARRE** - *Comme à l'accoutumée, M. le Maire, mais cette fois pour 107 580 €, donc des montants tout à fait significatifs, à la hauteur de la restauration des façades financées.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre du projet Centre Ville, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2004, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre des campagnes de ravalement tant dans le secteur diffus que dans le secteur de ravalement obligatoire.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Aménagement, de l'Urbanisme, de la Revitalisation Urbaine et du Logement, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'octroi de huit subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 107 580 € ;**

**2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics de copropriétés ;**

**3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer lesdites conventions au nom de la Ville ;**

**4°) imputer les sommes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 824, article 2042, opération 10A104, T.S. 700 ».**

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

## PROJET CENTRE VILLE – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

#### Secteur Obligatoire

Adresses	Immeubles		Montant Normal (en €)	Montant Supplém. (en €)	Travaux d'intérêt architectural Observations	Montant Total (en €)
	Propriétaires ou Syndic					
7, rue Royale	Mme Danièle PATRAUD		15 516			15 516
8, rue Royale	S.C.I. NOIZAY		6 066			6 066
12 et 12 bis, rue des Carmes	Agence Bourgogne (Syndic)		10 007			10 007
1, rue des Carmes	Agence Bourgogne (Syndic)		11 448			11 448
219, rue de Bourgogne	M. Didier CLEMENT S.A.R.L. DECOR ET MOI		263			263
2, place du Châtelet	Syndic FONCIA BARBIER		29 714	16 614		46 328
3, rue des Carmes	Syndic FONCIA BARBIER		8 251			8 251
43, rue Eternne Dolet	Mme et M. Dominique VALIN		7 619	2 082		9 701
<b>TOTAL</b>						<b>107 580</b>

## DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

N° 66 – Résidences d’habitat collectif Pont Bonnier. Réaménagement des espaces extérieurs. Transfert des voies privées et d’un trottoir dans le domaine public communal. Cession d’emprises déclassées du domaine public.

**M. CARRE** – *C’est un sujet qui peut paraître anodin, mais qui est posé depuis des dizaines d’années, tant le parcellaire était compliqué et tant les emprises, détenues par les différents bailleurs sociaux, partenaires de la ville étaient imbriquées les unes dans les autres. Puis, à la sortie, personne ne s’occupait des espaces publics, alors que les habitants le réclamaient. Ils ont été entendus. Un plan a été concocté entre les bailleurs. Il faut procéder préalablement à la répartition et à la délimitation des emprises pour que chacun engage chez soi les travaux nécessaires.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s’exprime ainsi :*

« L’O.P.A.C. du Loiret, l’O.P.A.C. d’Orléans-les Résidences de l’Orléanais, et la Société Nationale Immobilière (S.N.I.) se sont constitués en groupement de commande pour un projet de requalification des espaces extérieurs de leurs ensembles d’habitation collective.

Dans ce contexte, ils ont demandé le transfert dans le domaine public communal des deux voies privées qui maillent les deux îlots de part et d’autre de la rue du faubourg Bannier. Le premier est délimité par la rue du faubourg Bannier et l’impasse A Gault prolongée avec une bande de trottoir, le deuxième îlot est délimité par la rue du faubourg Bannier, la rue du 131<sup>ème</sup> Régiment d’Infanterie et la rue du Général Leclerc.

La Ville a décidé d’accompagner le projet de requalification et de résidentialisation des espaces privés de cet ensemble immobilier de la Tête Nord du Pont Bannier financé par les trois bailleurs sociaux en acceptant le transfert en l’état de ces deux voies, en faisant son affaire des travaux de réfection, et en cédant les emprises à déclasser de son domaine public pour les inclure dans les nouveaux espaces résidentialisés par les bailleurs sociaux, notamment pour le stationnement des locataires.

Les transactions interviennent par voie d’échange sans soulte avec deux des bailleurs sociaux, à l’euro symbolique que l’acquéreur est dispensé de verser pour le troisième bailleur social, étant précisé que les emprises appartenant à la Ville classées en zone UDa au P.O.S. valant P.L.U. ont été évaluées sur la base de 51,76 € le m<sup>2</sup> par un avis en date du 19 novembre 2007.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission de l’Aménagement, de l’Urbanisme, de la Revitalisation Urbaine et du Logement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- 1°) acquérir à titre gratuit les parcelles correspondant :**
- à une partie du trottoir de l’impasse A Gault, parcelle cadastrée AR 226p appartenant à l’O.P.A.C. d’Orléans de 24 m<sup>2</sup> et AR 227p appartenant à la S.N.I. de 19 m<sup>2</sup>,
  - au prolongement de l’impasse A. Gault, parcelle cadastrée AR 122p appartenant à l’O.P.A.C. du Loiret de 414 m<sup>2</sup>,

- à la voie de maillage entre la rue du 131<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie et la rue du Général Leclerc appartenant respectivement à l'O.P.A.C. du Loiret, parcelles cadastrées AP 400p et AP 347p de 263 m<sup>2</sup> chacune, et à la S.N.I. parcelle cadastrée AP 399p de 285 m<sup>2</sup>,

en vue de les classer dans la voirie communale, ces espaces étant déjà ouverts à la circulation automobile et aux piétons, conformément aux dispositions de l'article L. 2111-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et de l'article L. 141-3 deuxième alinéa du Code de la Voirie Routière ;

2°) conformément aux dispositions de l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, décider de prononcer le déclassement du domaine public communal de trois emprises d'une surface totale de 483 m<sup>2</sup>, correspondant à un espace public le long du trottoir rue du Maréchal Leclerc (123 m<sup>2</sup>), à un espace utilisé pour du stationnement non réglementé rue A. Gault (83 m<sup>2</sup>) et à un espace de stationnement non réglementé entre la rue du faubourg Bannier et l'impasse A. Gault cadastré section AR 228 p (277 m<sup>2</sup>). Ces trois emprises qui seront désaffectées dès l'engagement des travaux sont déclassées en vue d'être cédées et incorporées dans le projet de résidentialisation des bailleurs sociaux ;

3°) décider que ces transactions se réaliseront :

- par voie d'échange entre la Ville et l'O.P.A.C. du Loiret,
- par voie d'échange entre la Ville et l'O.P.A.C. d'Orléans-Les Résidences de l'Orléanais,
- par une acquisition à l'euro symbolique entre la Ville et la S.N.I. ;

4°) autoriser l'O.P.A.C. du Loiret, mandataire commun des deux autres bailleurs sociaux à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme relative au projet de résidentialisation ;

5°) autoriser l'O.P.A.C. du Loiret, mandataire commun des deux autres bailleurs sociaux, à engager les travaux de réaménagement des espaces aux abords des logements sans attendre la régularisation foncière ;

5°) déléguer M. le Maire pour signer les actes notariés à intervenir ;

6°) imputer les dépenses correspondant aux frais d'actes notariés sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 2112, opération 10A187, T.S. 730 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 67 – Quartier Barrière Saint-Marc/La Fontaine. Abords de la Z.A.C. du Clos de la Fontaine. Acquisition d'un terrain.

**M. CARRE** – *Nous profitons d'une transaction qui a lieu entre deux personnes pour acheter un fonds de parcelle qui ne fait pas partie stricto sensu du périmètre de la Z.A.C., mais qui devrait permettre à l'arrière du bâtiment polyvalent qui est prévu, une meilleure circulation. Il nous a paru opportun, dans le cadre de cette transaction, d'intervenir, de proposer aux riverains l'achat de cette parcelle, ce qu'ils ont accepté et ce que nous concrétisons ce soir.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« M. Jean-Marc MORET, et son associé M. MAZIN, sont bénéficiaires d'une promesse de vente portant sur une propriété bâtie, parcelle cadastrée section BZ n° 392, située 70, rue de la Barrière Saint-Marc, comprenant une grande longère à rénover sur un terrain d'une superficie cadastrale de 2 887 m<sup>2</sup>. Ce bien étant situé en limite de la Z.A.C. du Clos de la Fontaine, il est apparu opportun de négocier avec ces futurs propriétaires la division du jardin et l'acquisition par la Ville d'un lot d'environ 861 m<sup>2</sup>, classé en zone UEa au Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), qui serait intégré à l'opération d'aménagement et à l'assiette foncière du futur équipement de proximité constituant un des équipements publics de la Z.A.C. du Clos de la Fontaine.

L'accord est intervenu au prix de 120 000 € + une quote part des frais de négociation, soit 5 600 €, conforme à l'avis des Domaines délivré le 5 décembre 2007.

La transaction sera réalisée avec les propriétaires de l'unité foncière divisée, les consorts LEGENDRE qui ont désigné Maître BLACHIER pour les représenter.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Aménagement, de l'Urbanisme, de la Revitalisation Urbaine et du Logement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) acquérir des consorts LEGENDRE, une partie de la parcelle cadastrée section BZ n° 392 d'une surface de 861 m<sup>2</sup> environ à préciser par le document d'arpentage, moyennant le prix de 120 000 € hors droits, auxquels s'ajoutent les frais de négociation de 5 600 €. Ce terrain sera incorporé dans la réserve foncière de la Ville dans l'attente d'un aménagement public ;**

**2°) déléguer M. le Maire pour signer tout avant-contrat si nécessaire et l'acte notarié qui constatera le transfert de propriété ;**

**3°) imputer la dépense, soit 120 000 € auxquels s'ajoutent 5 600 € de frais de négociation et les frais d'acte notarié, sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 8242, article 2111, opération 10A187, T.S. 730 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 68 – Quartier Madeleine. Acquisition d'une propriété bâtie 7, venelle des Vignes.

**M. CARRE** – *Il s'agit d'acheter à l'Agglomération une maison qu'elle avait achetée il y a très longtemps, en prévision éventuellement d'un tracé, je crois.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AgglO) est propriétaire d'une petite maison vétuste et murée située 7, venelle des Vignes, cadastrée AI 454, d'une superficie de 308 m<sup>2</sup>. Le bien a été acquis par l'AgglO en novembre 2000 par délégation du droit de préemption urbain de la Ville d'Orléans pour sa réserve foncière dans l'attente, à l'époque, de la définition du tracé

de la deuxième ligne de tramway est-ouest. Le bien est aujourd'hui sans intérêt pour ce projet d'infrastructure.

Ce bien jouxte la salle d'arts martiaux de la Madeleine et un espace de jeux pour enfants. Il apparaît opportun d'acquérir ce bien, destiné à être démoli en vue de réaménager les abords de la salle et l'espace de jeux Germain Poursine.

Ainsi, l'AggLO a proposé à la Ville la cession de son bien au prix net de son acquisition (prix d'acquisition et frais notariés réglés à l'époque par l'AggLO), soit 57 601,52 €, auxquels s'ajouteront les frais de l'acte de transfert de propriété.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Aménagement, de l'Urbanisme, de la Revitalisation Urbaine et du Logement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider d'acquérir de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » la parcelle cadastrée section AI numéro 454, située 7, venelle des Vignes, d'une superficie de 308 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 57 601,52 €, auxquels s'ajouteront les frais de l'acte notarié ;**

**2°) décider qu'après les travaux de démolition et de réaménagement, la parcelle AI 454 sera classée dans le domaine public de la commune conformément aux dispositions des articles L. 211-1 et L. 2111-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;**

**3°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié à intervenir ;**

**4°) mandater M. le Maire pour, après régularisation de l'acte notarié à intervenir, accomplir les formalités et mettre en œuvre les procédures permettant la démolition de la maison vétuste et murée existant sur la parcelle AI 454 ;**

**5°) imputer la dépense correspondante à l'acquisition de la parcelle AI 454, soit 57 601,52 € auxquels s'ajouteront les frais de l'acte notarié, sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 8242, article 2115, opération 10A187, T.S. 730 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 69 – Terrain de la réserve foncière, lieudit « La Chiperie » sur la commune de Saran. Construction d'un établissement d'accueil de jeunes adultes autistes. Approbation d'un bail emphytéotique à passer avec l'O.P.A.C. du Loiret.

**M. CARRE** – *Il s'agit d'un terrain qui appartient à la Ville d'Orléans, mais qui est situé sur la commune de Saran, que nous mettons à disposition pour l'installation et l'accueil d'un établissement d'accueil de jeunes adultes autistes.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La Ville est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AY n° 110 d'une superficie de 12 882 m<sup>2</sup> située sur la Commune de Saran. Ce terrain qui provient d'un legs est classé en zone INA

au Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Commune de Saran, zonage réservé à des constructions destinées à des équipements collectifs.

La Ville d'Orléans a retrouvé la libre disposition de cette parcelle qui avait fait l'objet initialement d'un bail emphytéotique avec une filiale du Groupe ACCOR, convention résiliée depuis d'un commun accord par un acte du 2 juillet 2007.

Ce terrain a été identifié par l'association Dialogue Autisme du Loiret pour y implanter un établissement destiné à l'accueil d'une vingtaine de jeunes adultes qui y seraient hébergés, et pourraient fréquenter l'un des cinq ateliers de travail prévus sur le site. L'association a déjà obtenu l'autorisation administrative d'ouverture pour cet équipement.

Un accord est donc intervenu avec l'O.P.A.C. du Loiret, qui sera le maître d'ouvrage de cette opération, en vue de la cession dudit terrain dans le cadre d'un bail emphytéotique consenti pour une durée de 45 ans moyennant une redevance annuelle indexée de 10 000 €, étant précisé que l'administration des Domaines a fixé la valeur vénale de ce terrain à 500 000 € et sa valeur locative à 25 000 € par un avis du 13 novembre 2007.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Aménagement, de l'Urbanisme, de la Revitalisation Urbaine et du Logement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) conformément aux dispositions de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, décider de consentir à l'O.P.A.C. du Loiret un bail emphytéotique pour une durée de 45 ans portant sur une parcelle de 12 882 m<sup>2</sup>, cadastrée section AY n° 110, située lieudit « la Chiperie » sur le territoire de la Commune de Saran, en vue d'y construire un établissement d'accueil de jeunes adultes autistes qui sera mis à disposition par l'O.P.A.C. du Loiret à l'association Dialogue Autisme du Loiret ;**

**2°) décider de fixer la redevance annuelle qui sera indexée selon l'évolution de l'indice du coût de la construction à 10 000 €, étant précisé que la valeur locative annuelle a été fixée à 25 000 € par l'administration des Domaines, ce considérant l'intérêt de ce projet d'équipement contribuant à l'accueil et à l'insertion de jeunes adultes handicapés dans un contexte caractérisé par un déficit quantitatif des structures d'hébergement adaptées ;**

**3°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte constitutif du bail emphytéotique dont les frais seront supportés par l'O.P.A.C. du Loiret ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 70 – Quartier de La Source. Avenue de Concyr. Construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes. Cession d'un terrain.

**M. CARRE** – *C'est un sujet dont on a toujours beaucoup parlé. C'est un terrain qui reste vide pour l'instant, car un premier projet n'avait pas fonctionné.*

*Nous avons retiré le bail qui avait été signé par le Conseil Municipal. Nous vendons cette fois, à SPHERIA les 12 000 m<sup>2</sup> de terrain pour 150 000 €.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La Ville d'Orléans a consenti un bail emphytéotique à la S.C.I. MUT45, filiale de la Mutualité du Loiret, par un acte notarié du 28 novembre 2003, en vue de la construction d'une résidence pour personnes âgées atteintes de maladies neurodégénératives. Ce projet a été autorisé par un permis de construire délivré le 11 avril 2003.

La S.C.I. MUT45 a renoncé à ce projet, n'ayant pas obtenu toutes les autorisations administratives.

La Mutuelle SPHERIA VAL DE FRANCE, qui exploite actuellement Place de l'Indien, sous l'enseigne Edilys, une résidence de personnes âgées, souhaite faire évoluer cette structure en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.), et donc augmenter sa capacité d'accueil. Cette évolution suppose des aménagements spécifiques qui ne sont pas réalisables sur le site.

La Mutuelle s'est donc rapprochée de la Ville d'Orléans et a demandé à acquérir le terrain ainsi libéré par la S.C.I. MUT45, situé avenue de Concyr, cadastré section ES n° 358, d'une superficie de 12 084 m<sup>2</sup>.

L'accord est intervenu au prix résultant de l'évaluation de l'administration des Domaines en date du 15 novembre 2007, soit 550 000 €. Ce projet d'E.H.P.A.D. de la Mutuelle SPHERIA, qui comportera environ 85 places, dont 60 lits provenant du transfert de la résidence Edilys, 20 lits nouveaux, 5 places pour un accueil de jour, 30 lits étant réservés à des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une pathologie neurodégénérative, a déjà été autorisé par le Comité Régional des Organismes Sociaux du Loiret (C.R.O.S.M.S.).

L'acte de vente contractualisera l'engagement de construire cet établissement et de prendre en compte le caractère naturel et arboré du site ; l'abattage des arbres sera strictement limité à la nécessité d'implantation et d'édification des bâtiments nouveaux, et pendant la durée du chantier toutes les précautions devront être prises pour protéger les arbres et respecter cet environnement naturel. L'aménagement intérieur des locaux techniques, notamment des cuisines, devra être conçu afin de limiter les nuisances de tous ordres pouvant résulter des odeurs, du bruit, des fumées ou des livraisons pour les riverains.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Aménagement, de l'Urbanisme, de la Revitalisation Urbaine et du Logement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider de céder à la Mutuelle SPHERIA VAL DE FRANCE, ou à toute société civile immobilière filiale de son groupe qu'elle se substituerait, une parcelle de terrain nue située à Orléans, avenue de Concyr, cadastrée section ES n° 358, d'une superficie de 12 084 m<sup>2</sup>, dépendance du domaine privé de la Ville d'Orléans, moyennant le prix de 550 000 € hors droits et hors taxe ;**

2°) autoriser la Mutuelle SPHERIA VAL DE FRANCE, ou la société civile immobilière qu'elle se substituera, à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire pour la réalisation d'un projet constructif, et à réaliser d'éventuels relevés ou sondages, sous réserve toutefois de prendre toute précaution pour préserver les arbres et de remettre en état le sol ;

3°) autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente, lequel comprendra des conditions particulières afin de préserver le caractère naturel et arboré du site, et relatives à l'implantation des bâtiments pour la tranquillité des riverains ;

4°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 2111, opération 10A187, T.S. 730 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

## PATRIMOINE

N° 71 – S.O.D.C. Chauffage urbain au nord de la Loire. Traité de concession. Approbation d'un avenant.

**M. PELLOUX-PRAYER** – *Merci M. le Maire. Le mois dernier, vous avez voté pour élire les membres d'une Commission chargée d'émettre un avis sur le projet d'avenant de prolongation de la concession de chauffage urbain, afin d'examiner l'amortissement de 3 000 000 € de dévoiement des réseaux pour CLEO.*

*Dans ses conclusions, la Commission a proposé l'avenant n° 8 ayant pour objet :*

*- d'acter le montant des travaux de dévoiement du réseau de chaleur dans le cadre de la construction de la deuxième ligne de tramway ;*

*- de prolonger la durée de la concession ;*

*- de définir les nouvelles valeurs des biens de retour de la partie réseau de distribution et de la partie chaufferie à la nouvelle échéance du 30 juin 2018 ;*

*- de définir les conditions de la poursuite de l'exploitation de la cogénération au delà du 31 octobre 2011.*

*C'est cet avenant que je vous propose d'approuver.*

*M. PELLOUX-PRAYER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du Conseil Municipal en date du 1er février 1989, la Ville a décidé de concéder son service public de distribution de chaleur au nord de la Loire à la Société S.O.D.C.

Le traité de concession ainsi signé a fait successivement l'objet de 7 avenants :

- l'avenant n° 1 a été approuvé le 21 avril 1995, afin d'apporter un certain nombre d'aménagements audit traité, portant sur la structure technique des installations et la nature des combustibles utilisés après réalisation des travaux dans les chaufferies existantes et d'interconnexion des 2 réseaux, Jaurès et Bannier, de chauffage urbain ;

- l'avenant n° 2 a été approuvé le 24 octobre 1997, afin d'adapter les formules d'indexation des prix de vente de la chaleur et de préciser les contraintes techniques et économiques de préservation du site de Jaurès ;

- l'avenant n° 3 a été approuvé le 26 mars 1999, relatif à la mise en place d'une centrale de cogénération en complément de la chaufferie existante et qui a permis une réduction de 10,68 % du terme de la facture proportionnel à la consommation (R1, F1) ;

- l'avenant n° 4 a été approuvé le 7 juillet 2000, afin de fixer la valeur des biens de retour en faveur de la S.O.D.C. à la fin du contrat de concession suite à la mise en service de la cogénération, et de définir les paramètres G et Go inhérents au contrat de gaz entrant dans la formule de révision des tarifs de vente R1 et F1 de l'énergie thermique aux abonnés « compteur » et « forfait » ;

- l'avenant n° 5 a été approuvé le 23 mai 2003, afin de définir le nouvel indice d'électricité entrant dans la formule de révision des tarifs R2 et F2 de vente de l'énergie thermique aux abonnés « compteur » et « forfait », suite à l'arrêt de parution de l'indice 4010-03 ;

- l'avenant n° 6 a été approuvé le 17 décembre 2004, afin d'adapter les formules de révision suite à l'arrêt de la publication de l'indice « produits et services divers de type C ».

- l'avenant n° 7 a été approuvé le 14 décembre 2007, afin d'acter le retour d'une partie des biens de la concession à la Ville d'Orléans (chaufferie Jaurès), de déterminer les travaux à réaliser au préalable pour permettre ledit retour des biens et définir leurs modalités de financement.

Le présent avenant a pour objet :

- d'acter le montant des travaux de dévoiement du réseau de chaleur dans le cadre de la construction de la deuxième ligne de tramway ;

- de prolonger la durée de la concession ;

- de définir les nouvelles valeurs des biens de retour de la partie réseau de distribution et de la partie chaufferie à la nouvelle échéance du 30 juin 2018 ;

- de définir les conditions de la poursuite de l'exploitation de la cogénération au delà du 31 octobre 2011.

Le 14 décembre 2007, conformément aux articles L. 1411-5 et L. 1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres de la commission chargée d'émettre un avis sur cet avenant. La dite commission, réunie le 10 janvier dernier, a émis à l'unanimité un avis favorable à sa passation.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'avenant n° 8 au traité de concession à passer avec la S.O.D.C. ;**

**2°) autoriser M. le Maire à signer ledit avenant au nom de la Ville et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

## BATIMENTS – TRAVAUX NEUFS

N° 72 – Eglise Saint-Aignan. Restauration du bas-côté sud, de la sacristie et de la chapelle sud. Approbation du projet architectural et technique et d'un contrat de maîtrise d'œuvre. Demandes de subventions.

*M. PELLOUX-PRAYER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Plusieurs tranches de travaux de restauration de l'Eglise Saint-Aignan ont été engagées depuis l'année 2001 concernant le transept du portail nord et les différentes chapelles du chevet dont l'achèvement a eu lieu fin juin 2006.

La Ville, en accord avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) a décidé de poursuivre la restauration de cet édifice en intervenant au niveau du bas côté sud de l'église, de la sacristie et de la chapelle sud. A cet effet, il a été confié à M. Régis MARTIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques, l'établissement du projet architectural et technique (P.A.T.) concernant cette opération. Cette étude a été remise à la Ville en décembre 2007.

La description des ouvrages est détaillée en 7 lots répartis comme suit :

- Lot n° 1 : Maçonnerie-Pierre de taille,
- Lot n° 2 : Sculpture-Restauration de sculpture,
- Lot n° 3 : Charpente,
- Lot n° 4 : Couverture,
- Lot n° 5 : Ferronnerie,
- Lot n° 6 : Vitraux,
- Lot n° 7 : Menuiserie.

Il est prévu un délai d'exécution de 18 mois, hors période de préparation du chantier d'un mois, intempéries et mois d'août.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux, hors honoraires du P.A.T. incluant les missions du Projet de Consultation des Entreprises (P.C.E.) et du Projet Architectural (P.A.), est le suivant :

- travaux, honoraires et frais annexes
- 2 324 414,72 € H.T.
- 2 780 000,00 € T.T.C.

- subventions à solliciter	
. Etat (40 % du montant H.T.) .....	929 766 €
. Département du Loiret (35 % du montant H.T.).....	813 545 €
. Part de la Ville (préfinancement T.V.A. incluse) .....	1 036 689 €

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le projet architectural et technique relatif aux travaux de restauration du bas côté sud, de la sacristie et de la chapelle sud de l'Eglise Saint-Aignan ;**

**2°) approuver le contrat de maîtrise d'œuvre à passer avec M. Régis MARTIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques, relatif à cette opération ;**

**3°) approuver le plan de financement prévisionnel de ces travaux pour un montant global de 2 780 000 € T.T.C. ;**

**4°) solliciter auprès de l'Etat et du Département susceptibles de financer cette opération, les subventions les plus favorables ainsi que l'autorisation de pré-financement par la Ville ;**

**5°) approuver les conventions à passer avec l'Etat et le Département correspondant au financement de ces travaux ;**

**6°) autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions et ledit contrat au nom de la Ville ;**

**7°) autoriser M. le Maire à déposer les différentes demandes d'autorisation du droit des sols nécessaires ;**

**8°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 30, article 2313, opération 05A002, T.S. 910 ».**

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**N° 73 – Hôtel de Ville. Restructuration de l'accueil. Divers lots. Approbation d'avenants.**

*M. PELLOUX-PRAYER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre des travaux de restructuration de l'accueil de l'Hôtel de Ville, les entreprises PILORGET MONTEIRO, BRANDEHO, CROIXMARIE, J.M.G. PLAFONDS, PLENUM, COULMEAU, GAUTHIER, ABRAYSIENNE, FORCLUM et EUROP GROUPE sont chargées des lots n° 1, 2, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15 et 17.

Afin de tenir compte des aléas techniques de réalisation et pour concourir à l'amélioration de la fonctionnalité de cet équipement, la modification de certaines prestations s'est avérée nécessaire. Ces différentes adaptations conduisent à la passation d'avenants en plus-values pour les marchés passés avec lesdites entreprises, selon les dispositions suivantes :

- lot n° 1 – démolitions, gros oeuvre	
Entreprise PILORGET MONTEIRO	
. montant du marché initial .....	332 155,54 € T.T.C.
. avenant n° 3 .....	<u>+14 708,41 € T.T.C.</u>
Nouveau montant .....	346 863,95 € T.T.C.
- lot n° 2 – charpente métallique, verrière, serrurerie	
Entreprise BRANDEHO	
. montant du marché initial .....	272 747,32 € T.T.C.
. avenant n° 3 .....	<u>+ 834,21 € T.T.C.</u>
Nouveau montant .....	273 581,53 € T.T.C.
- lot n° 6 – menuiseries intérieures bois, mobilier, structures acoustiques	
Entreprise CROIXMARIE	
. montant du marché initial .....	387 313,38 € T.T.C.
. avenant n° 3 .....	<u>+13 527,13 € T.T.C.</u>
Nouveau montant .....	400 840,51 € T.T.C.
- lot n° 7 – cloisonnement, doublages	
Entreprise J.M.G. PLAFONDS	
. montant du marché initial .....	70 592,33 € T.T.C.
. avenant n° 3 .....	<u>+ 2 997,18 € T.T.C.</u>
Nouveau montant .....	73 589,51 € T.T.C.
- lot n° 8 – plafonds suspendus	
Entreprise PLENUM	
. montant du marché initial .....	4 286,22 € T.T.C.
. avenant n° 2 .....	<u>+ 1 728,06 € T.T.C.</u>
Nouveau montant .....	6 014,28 € T.T.C.
- lot n° 9 – ouvrages en pierre	
Entreprise COULMEAU	
. montant du marché initial .....	34 309,13 € T.T.C.
. avenant n° 2 .....	<u>+ 4 062,57 € T.T.C.</u>
Nouveau montant .....	38 371,70 € T.T.C.
- lot n° 10 – revêtements sols souples	
Entreprise GAUTHIER	
. montant du marché initial .....	53 738,89 € T.T.C.
. avenant n° 2 .....	<u>+ 3 873,01 € T.T.C.</u>
Nouveau montant .....	57 611,90 € T.T.C.

- lot n° 11 – carrelage/faïence Entreprise PILORGET MONTEIRO	
. montant du marché initial .....	10 587,58 € T.T.C.
. avenant n° 2 .....	+ 955,60 € T.T.C.
Nouveau montant .....	11 543,18 € T.T.C.
- lot n° 12 – peinture Entreprise GAUTHIER	
. montant du marché initial .....	77 261,60 € T.T.C.
. avenant n° 2 .....	+ 6 323,50 € T.T.C.
Nouveau montant .....	83 585,10 € T.T.C.
- lot n° 13 - chauffage Entreprise ABRAYSIENNE	
. montant du marché initial .....	226 219,68 € T.T.C.
. avenant n° 1 .....	+ 3 593,98 € T.T.C.
Nouveau montant .....	229 813,66 € T.T.C.
- lot n° 15 – électricité, courants forts, courants faibles Entreprise FORCLUM CENTRE LOIRE	
. montant du marché initial .....	305 387,17 € T.T.C.
. avenant n° 3 .....	+12 425,72 € T.T.C.
Nouveau montant .....	317 812,89 € T.T.C.
- lot n° 17 – matériels audiovisuels Entreprise EUROP GROUPE	
. montant du marché initial .....	23 429,34 € T.T.C.
. avenant n° 3 .....	- 452,08 € T.T.C.
Nouveau montant .....	22 977,26 € T.T.C.

Ces avenants n'apportent pas d'incidence sur le délai d'exécution de l'opération.

**Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les avenants relatifs aux travaux de restructuration de l'accueil de l'Hôtel de Ville, à passer avec les entreprises suivantes :**

**- Lot n° 1 - démolitions, gros œuvre, avenant au marché de l'entreprise PILORGET MONTEIRO conduisant à une plus-value de 14 708,41 € T.T.C. et portant le montant du marché initial à 346 863,95 € T.T.C.,**

**- Lot n° 2 - charpente métallique, verrière, serrurerie, avenant au marché de l'entreprise BRANDEHO conduisant à une plus-value de 834,21 € T.T.C. et portant le montant du marché initial à 273 581,53 € T.T.C.,**

**- Lot n° 6 - menuiseries intérieures bois, mobilier, structures acoustiques, avenant au marché de l'entreprise CROIXMARIE conduisant à une plus-value de 13 527,13 € T.T.C. et portant le montant du marché initial à 400 840,51 € T.T.C.,**

- Lot n° 7 - cloisonnement, doublages, avenant au marché de l'entreprise J.M.G. PLAFONDS conduisant à une plus-value de 2 997,18 € T.T.C. et portant le montant du marché initial à 73 589,51 € T.T.C.,

- Lot n° 8 – plafonds suspendus, avenant au marché de l'entreprise PLENUM conduisant à une plus-value de 1 728,06 € T.T.C. et portant le montant du marché initial à 6 014,28 € T.T.C.,

- Lot n° 9 – ouvrages en pierre, avenant au marché de l'entreprise COULMEAU conduisant à une plus-value de 4 062,57 € T.T.C. et portant le montant du marché initial à 38 371,70 € T.T.C.,

- Lot n° 10 – revêtement sols souples, avenant au marché de l'entreprise GAUTHIER conduisant à une plus-value de 3 873,01 € T.T.C. et portant le montant du marché initial à 57 611,90 € T.T.C.,

- Lot n° 11 – carrelage/faïence, avenant au marché de l'entreprise PILORGET MONTEIRO conduisant à une plus-value de 955,60 € T.T.C. et portant le montant du marché initial à 11 543,18 € T.T.C.,

- Lot n° 12 - peinture, avenant au marché de l'entreprise GAUTHIER conduisant à une plus-value de 6 323,50 € T.T.C. et portant le montant du marché initial à 83 585,10 € T.T.C.,

- Lot n° 13 – chauffage, avenant au marché de l'entreprise ABRAYSIENNE conduisant à une plus-value de 3 593,98 € T.T.C. et portant le montant du marché initial à 229 813,66 € T.T.C.,

- Lot n° 15 - électricité, courants forts, courants faibles, avenant au marché de l'entreprise FORCLUM CENTRE LOIRE conduisant à une plus-value de 12 425,72 € T.T.C. et portant le montant du marché initial à 317 812,89 € T.T.C.,

- Lot n° 17 – matériels audiovisuels, avenant au marché de l'entreprise EUROP GROUPE conduisant à une moins-value de 452,08 € T.T.C. et ramenant le montant du marché initial à 22 977,26 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Président de la SOMIVAL pour signer lesdits avenants au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

## RESEAUX DE COMMUNICATION ET DE L'ELECTRICITE

N° 74 – Moyens de communication hertziens. Travaux d'équipement, d'entretien, de dépannage et d'extension. Approbation d'un marché après appel d'offres.

*M. PELLOUX-PRAYER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Afin d'assurer les travaux d'entretien, de dépannage et d'extension des moyens de communication hertziens de la Ville d'Orléans, il a été lancé un appel d'offres ouvert avec variante de prix, sur bordereau de prix unitaire, pour une année, reconductible trois fois par période d'un an.

Lors de sa réunion du mercredi 16 janvier 2008, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres, selon les critères d'attribution du marché, à savoir :

1. Valeur Technique (60 %)
2. Prix des fournitures (40 %)

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le marché après appel d'offres ouvert, à passer avec la S.R.T.C. relatif aux travaux d'équipement, d'entretien, de dépannage et d'extension des moyens de communication hertziens de la Ville d'Orléans pour un montant minimum de 35 880 € T.T.C. et un montant maximum de 358 800 € T.T.C. par an ;**

**2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, articles 2188 et 2315, opération 13C258, T.S. 930 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 75 – Réseau câblé de vidéocommunication. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2006. Présentation.

**M. le Maire** – *C'est le rapport annuel d'activités du délégataire pour le réseau câblé de vidéocommunication dont vous avez eu les éléments. C'est classique. S'il n'y a pas de remarque, je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport et je vous en remercie.*

*M. le Maire, au nom de M. PARAYRE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit que les délégataires de service public doivent produire, chaque année, avant le 1<sup>er</sup> juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service, assortie d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du Service Public.

- Séance du vendredi 25 janvier 2008 -

Dès réception de ce rapport, son examen est soumis à l'ordre du jour de la prochaine séance de l'assemblée délibérante.

La Société Orléanaise de Vidéocommunication, délégataire du service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau câblé de vidéocommunication transportant des services de radio diffusion sonore et de télévision, a remis son rapport pour l'exercice 2006.

**En application de ces dispositions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités de la Société Orléanaise de Vidéocommunication, délégataire du service public du réseau câblé de vidéocommunication de la Ville, au titre de l'année 2006 ».**

LE CONSEIL MUNICIPAL  
PREND ACTE.

## **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA CONCESSION DU RÉSEAU CÂBLÉ DE VIDÉOCOMMUNICATION**

### **1 - SYNTHESE**

Par convention en date du 22 avril 1998, la Ville d'Orléans a confié pour 25 années à la Société Orléanaise de Vidéocommunication, dont le nom commercial est devenu NOOS, l'établissement et l'exploitation d'un réseau câblé de vidéocommunication transportant des services de radio diffusion sonore et de télévision.

La convention prévoit le versement annuel d'une redevance de 4 % sur le chiffre d'affaire provenant des recettes d'abonnements liées à l'activité du réseau.

Par avenant n° 1 en date du 19 octobre 2001, la Ville a autorisé ensuite la Société NOOS à l'ouverture d'un service INTERNET à compter le 1er janvier 1999. La Ville d'Orléans accepte de ne percevoir aucune redevance au titre du service Internet proposé par l'opérateur et ce pour une période de 7 ans, courant rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999. Dans ces conditions, la redevance totale commence à courir à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Afin de répondre à la nécessité de mettre au plus vite les conventions du 22 avril 1998 en conformité avec la loi, et le refus de la société d'opérer contractuellement cette mise en conformité, le Conseil Municipal, dans sa séance du vendredi 29 septembre 2006, a décidé de modifier unilatéralement les trois conventions ayant pour seul objectif de supprimer les clauses d'exclusivité et les droits de priorité.

Le montant de la redevance dû pour l'année 2006 s'élève à :

4 134 000 € x 4% = 165 360 €.

Elle était de 102 998,28 € pour l'année 2005

### **2 - FAITS NOUVEAUX**

NOOS (anciennement dénommée U.P.C. France) est une filiale d'Altice France Est (Group Ypso) depuis le 19 juillet 2006 suite à l'autorisation délivrée par la Commission Européenne au titre de l'opération de concentration et conformément à l'article 4 du règlement du Conseil n°139/2004.

Le Groupe Ypso comprend les activités de Noos, de Numéricable et d'Est Vidéocommunication en France, ainsi que le Coditel Brabant (réseaux câblés de Bruxelles) et le Coditel S.A. (réseaux câblés au Luxembourg).

En France, le réseau présent sur 1200 communes dessert 9,5 millions de foyers raccordables et compte 4,5 millions de clients générant un chiffre d'affaires de 1 milliard d'euros.

### **3 – CONSTITUTION DU RÉSEAU**

Le réseau de la ville d'Orléans est constitué d'une tête de réseau conçue pour alimenter la commune d'Orléans et les communes avoisinantes, le cas échéant.

Depuis cette tête de réseau, des fibres optiques sont déployées pour alimenter des « poches » de plusieurs centaines de logements (14 CD pour 33 secteurs de +/- 1000 prises et 11 secteurs de +/- 250 prises).

A l'intérieur de ces « poches », la distribution jusqu'aux logements est réalisée en câble coaxial avec au maximum 3 + 1 amplis en série. Le réseau est de type HFC (Hybride Fibre et coaxial) large bande 47-862 Mhz, équipé de la voie de retour 10/30 Mhz.

### **4 – OFFRE DE SERVICES EN 2006**

#### Offre individuelle

L'offre individuelle est constituée de chaînes généralistes et thématiques groupées en deux niveaux de service : Grand Ecran et T.V. Numérique

#### Offre collective

Afin de favoriser l'habitat collectif privé et collectif, des tarifs de raccordement et d'abonnement préférentiels sont réservés aux logements collectifs qui en font la demande, dès lors que 100 % des logements sont raccordés. Les chaînes proposées sont identiques à celles proposées dans l'offre individuelle analogique afin d'offrir un service homogène.

#### Modifications de l'offre en 2006

- Nouvelles offres numériques au 12 janvier 2006
  - 1) 5 nouveaux bouquets et options
  - 2) 12 nouvelles chaînes
- Nouvelles offres numériques au 23 octobre 2006
  - 1) 5 nouveaux bouquets et options
- Changement tarifaire du service Grand Ecran dans l'offre analogique
  - 29 € T.T.C. au 1<sup>er</sup> mars 2006
- Changement de chaînes en 2006 :
  - Arrêt de TFJ dans les offres numériques : 24/11/06
  - Arrêt de KTO dans les offres numériques : 3/10/06
  - Arrêt de BBC World dans les offres analogiques, zones numériques : 18/04/06
  - Remplacement de BBC World par Escales dans les offres analogiques : 18/04/06

**5 - RÉSULTATS COMMERCIAUX**

	2005	2006
Nombre de prises raccordables	54 715	55 090
Nombre de prises commercialisées	54 715	55 090
Nombre de logements collectifs	18 712	18 712
Nombre d'abonnés individuels	9 518	8 631

**6 - RÉSULTATS FINANCIERS – CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 4 134 000 € .

## ESPACES VERTS

N° 76 – Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Animations pédagogiques. Approbation d'une convention à passer avec l'association Sologne Nature Environnement.

**Mme DE QUATREBARBES** – *Il s'agit d'une convention à passer avec l'Association Sologne Nature Environnement d'une part pour la mise en œuvre d'animations pédagogiques au Parc Floral, et d'autre part pour fixer le montant de l'animation à reverser à l'association.*

*Mme DE QUATREBARBES, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de ses activités de promotion, la Ville souhaite mettre en place au Parc Floral, pour la saison 2008, des animations pédagogiques destinées aux groupes scolaires. Elles se dérouleront en mai, juin, septembre et octobre.

Ces animations qui s'adressent à des classes primaires de 15 à 30 enfants porteront notamment sur les thèmes suivants :

- A la découverte de l'arbre,
- Les animaux de la forêt,
- Autour du potager,
- Les cinq sens,
- La vie du sol,
- Musique verte,
- L'art et la nature,
- L'écosystème forestier,
- Le cycle de l'eau.

Les animations seront assurées par l'association Sologne Nature Environnement qui mettra à disposition du Parc Floral des animateurs qualifiés .

En contrepartie le Parc Floral, qui perçoit le coût de l'animation, s'engage à le reverser à l'association soit :

- 2,60 € par enfant pour une heure d'animation,
- 3,90 € par enfant pour une heure trente minutes d'animation.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention à passer avec l'association Sologne Nature Environnement, 23 route de Selles-sur-Cher - 41120 Romorantin, précisant les engagements de chacune des parties pour la mise en œuvre des animations pédagogiques au Parc Floral pour 2008 ;**

**2°) fixer le montant de l'animation à reverser à l'association ainsi qu'il suit :**

- **2,60 € par enfant pour 1 heure d'animation,**
- **3,90 € par enfant pour 1 heure 30 d'animation ;**

**3°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville, ainsi que tout autre document relatif à la mise en oeuvre de ce dispositif ;**

**4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget annexe du Parc Floral, fonction 8231, article 611, T.S. 821 ;**

**5°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget annexe du Parc Floral, fonction 8231, article 70632, T.S. 821 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 77 – Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Fixation des périodes de gratuité. Saison 2008.

*Mme DE QUATREBARBES, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :*

« Par délibération en date du 26 octobre 2007, les tarifs d'entrée au Parc Floral ont été fixés pour la saison 2008 ainsi que la gratuité du Parc comme suit :

✓ du 12 novembre 2007 et jusqu'au vendredi 8 février 2008, accès gratuit durant l'après-midi de 14 heures à 17 heures,

✓ du samedi 9 février 2008 au dimanche 17 février 2008 (date de début et fin de l'exposition d'orchidées dans la serre aux papillons), la tarification 2008 sera appliquée.

Par ailleurs, il convient de préciser que :

✓ du lundi 18 février au 19 mars 2008, l'accès sera gratuit durant l'après-midi de 14 heures à 17 heures,

✓ du 20 mars au 11 novembre 2008, la tarification 2008 sera appliquée.

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les différentes périodes de tarification et de gratuité au Parc Floral pour la saison 2008 ;**

**2°) décider que ces dispositions seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> février 2008 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

## VOIRIE ET PROPLETE

N° 78 – Eclairage public. Travaux d'amélioration. Année 2008. Approbation d'un marché après appel d'offres.

*M. PELLOUX-PRAYER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Afin d'assurer le programme annuel de travaux d'amélioration de l'éclairage public, la Ville a organisé un appel d'offres ouvert fractionné à bon de commandes, passé en application des articles 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offres du 16 janvier 2008 a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis au règlement de consultation :

1. Modalités d'intervention ( pondération : 60),
2. Prix des Prestations ( pondération : 40).

**Dans ces conditions, après jugement par la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le marché après appel d'offres ouvert, fractionné à bons de commandes, relatif aux travaux d'amélioration de l'éclairage public pour l'année 2008, à passer avec l'entreprise CITEOS pour un montant minimum de 215 800 € T.T.C. et maximum de 908 960 € T.T.C. ;**

**2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;**

**3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. le Maire – *Mes chers collègues, je vous remercie de votre participation. La séance est levée .*

\*  
\*       \*  
\*

*La séance est levée à 21 heures 50.*

\*  
\*       \*  
\*